

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 10 décembre 2015

à 14 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 3 décembre 2015

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 10 décembre 2015, à 14 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le jeudi 10 décembre 2015

à 14 h

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 10 décembre 2015.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI. Les documents budgétaires relatifs aux articles 30.01 à 30.07 vous ont déjà été remis. Veillez prendre note que les articles 6.01 et 6.02 vous seront livrés ultérieurement et qu'aucun document ne sera livré en regard de l'article 30.12.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 10 décembre 2015**

ORDRE DU JOUR

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 novembre 2015

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

06.02 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur l'étude du budget du Service de police de Montréal et du Service de sécurité incendie

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843008

Adoption du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843006

Adoption du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans ce budget

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.03 Service du greffe - 1152904002

Approbation du budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.04 Service du greffe - 1152904003

Approbation du budget 2016 du Conseil des Arts de Montréal

Compétence Conseil des Arts
d'agglomération :

30.05 Service du greffe - 1152904004

Approbation du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

30.06 Service du greffe - 1152904005

Approbation du budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

30.07 Service du greffe - 1152904006

Approbation du budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

30.08 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1154866001

Contributions financières et quote-part 2016 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération

30.09 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843011

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2016)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.10 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1153843010

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

30.11 Service des finances , Direction des revenus - 1153843016

Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)

30.12 Service du greffe - 1152904011

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2016 (volet agglomération)

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1156812004

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2016)

42.02 Service des finances , Direction des revenus - 1153843015

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016)

42.03 Service des finances , Direction des revenus - 1153843017

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

42.04 Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1153894004

Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 26 novembre 2015
14 h**

**Séance tenue le jeudi 26 novembre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Maria Tutino

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Max Mickey Guttman

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Denis Coderre, Mme Chantal Rouleau et Mme Monique Vallée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. George Bourelle	M. Aref Salem	Budget du Bureau de taxi de Montréal – augmentation du budget de dépenses

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 14 h 07.

À 14 h 08, le président du conseil dépose un nouveau plan de banquette dédié aux membres du conseil.

CG15 0662

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0663

Dépôt du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2096;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1153843008

CG15 0664

Dépôt du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2103;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1153843006

CG15 0665

Dépôt du budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2111;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1152904002

CG15 0666

Dépôt du budget 2016 du Conseil des Arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2106;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 du Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1152904003

CG15 0667

Dépôt du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2110;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1152904004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0668

Dépôt du budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2105;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1152904005

CG15 0669

Dépôt du budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 25 novembre 2015 par sa résolution CE15 2108;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de déposer le budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1152904006

CG15 0670

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et mandat à la Commission de la sécurité publique pour l'étude du budget du Service de police et du Service de sécurité incendie

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et mandat à la Commission de la sécurité publique pour l'étude du budget du Service de police et du Service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

30.08

CG15 0671

Avis de motion - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2016)

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2016) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1156812004

CG15 0672

Avis de motion - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2016) », l'objet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153843015

CG15 0673

Avis de motion - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2016) », l'objet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1153843017

CG15 0674

Avis de motion - Règlement autorisant un financement interne au montant de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ », l'objet du règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1153894004

À 14 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Toutes et chacune des résolutions ci-dessus relatées sont approuvées.

Denis Coderre
Maire

Article 6.01

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant trait à l'étude du budget 2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Ce document sera livré ultérieurement.

Article 6.02

**Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur
l'étude du budget du Service de police de la Ville de Montréal
et du Service de sécurité incendie**

Ce document sera livré ultérieurement.



Dossier # : 1153843008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2016 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter les prévisions budgétaires 2016 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 11:12

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153843008**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2016 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2016 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0549 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG14 0045 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG12 0449 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG11 0409 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0471 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CG10 0020 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

DESCRIPTION

S. o.

JUSTIFICATION

S. o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugénie BONIN
Agente de recherche

Tél : 872-8535
Télécop. : 872-7795

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2016 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé :

- d'adopter le budget de 2016 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 13:40

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2016 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil municipal, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
- CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
- CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
- CG08 0613 - 11 décembre 2008 Adoption du budget 2009 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
- CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le budget 2016 de la STM, qui s'élève à 1,5 milliard de dollars, s'inscrit dans un nouveau cycle budgétaire axé sur l'amélioration de l'expérience des clients. Les dépenses prévues sont en hausse de 38,1 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 % par rapport au budget 2015. L'impact des projets d'investissement sur le service de la dette et sur les dépenses d'exploitation explique en bonne partie cette hausse alors que les dépenses courantes augmentent légèrement de 1 % par rapport au budget 2015. Pour une troisième année consécutive, la STM présente un budget comportant d'importantes mesures de rationalisation de ces dépenses.

En raison de ces efforts et grâce à la contribution de l'agglomération de Montréal, le budget 2016 de la STM prévoit des améliorations de service et plusieurs mesures et projets visant à améliorer directement l'expérience des clients. Ainsi, les tarifs demeurent au niveau de 2015 pour les six premiers mois de l'année.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en augmentant de 20,7 M\$ sa contribution régulière au budget d'exploitation de la STM, soit une hausse de 5,1 % par rapport à l'année 2015. Par ailleurs, la contribution de 17,2 M\$, dédiée au financement des immobilisations du programme de la SOFIL, est en hausse de 4 M\$ par rapport au budget 2015. Cette dernière sera financée par emprunt.

Ainsi, depuis 2006, la contribution totale de l'agglomération de Montréal aux budgets d'exploitation et d'immobilisations de la STM est passée de 278 M\$ à 447 M\$.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil municipal, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution régulière de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal est inscrite au dossier 1154866001 « Contributions financières 2016 - sociétés paramunicipales et autres organismes ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-09

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Assemblée du: 17 NOVEMBRE 2015

Résolution numéro: CA 2015-318

Recommandation Adopter le budget de la STM pour l'exercice financier 2016 et le transmettre à la Ville de Montréal

Adopter le budget de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 pour des revenus et des dépenses équivalant à 1 532 093 000 dollars selon le document joint à la présente recommandation.

Transmettre le document présentant le budget 2016 à la Ville de Montréal aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorière et Directrice exécutive

Date: 12 novembre 2015

Signature: Linda Lebrun

D.E. responsable:

Nom: -

Titre:


Date:

Signature:

Secrétaire de l'assemblée: 

Exposé du besoin

Voir le livre du budget 2016 en annexe

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 17.11.2015

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adopter le budget de la STM pour l'exercice financier 2016 et le transmettre à la Ville de Montréal

Démarche, solution proposée et conclusion

S/O

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité Finances

Date: 23 10 2015
JJ MM AAAA

Comité:

Date:
JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

S/O

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Division Budget

Nom: Benoît Massicotte

Titre: Conseiller corporatif - budget

Service: Budget et investissements

Nom: Alain Cassivi

Titre: Chef de division - budget

Signature: 

Date: 11-11-2015

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adopter le budget de la STM pour l'exercice financier 2016 et le transmettre à la Ville de Montréal

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2015	2016	2017 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? non

Disponibilité des fonds ?

Trésorier:

Date:

Linda Lem
12 novembre 2015

Budget 2016

MOUVEMENT
COLLECTIF



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Prix d'excellence
pour la présentation des
documents budgétaires*

ATTRIBUÉ À LA

**Société de transport de Montréal
Québec**

pour l'exercice financier 2015
1^{er} janvier 2015



Directeur général

Au nom de la Direction exécutive Planification, finances et contrôle, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à l'élaboration du Budget 2016, tout particulièrement les gestionnaires, l'ensemble des employés de la direction Budget et investissements, le comité budgétaire ainsi que les membres du comité de direction.

Votre collaboration, si enthousiaste et si efficace, votre engagement et vos précieux efforts ont été particulièrement importants afin de surmonter les nombreux défis pour atteindre l'équilibre et nous permettre de vous présenter le livre du budget 2016.



A handwritten signature in black ink that reads "Linda Lebrun". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal flourish at the end.

Linda Lebrun, CPA, CA
Trésorière et directrice exécutive
Planification, finances et contrôle

APPROUVÉ PAR

le conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal,
le 17 novembre 2015

PRÉPARÉ PAR

la Direction Budget et investissements,
direction exécutive Planification, finances et contrôle

TABLE DES MATIÈRES

Mot des dirigeants	7
Budget 2016 en bref.....	10
La STM en bref	17
Le Plan stratégique.....	33
Transgesco S.E.C.	36
Processus budgétaire	38
Analyse des revenus et dépenses	42
Dépenses par mode de transport.....	52
Présentation des unités administratives	58
Perspectives financières en matière d'investissement.....	88
Indicateurs de performance	98
Annexes	115

MOT DES DIRIGEANTS

Le client au cœur des priorités de la STM

Avec la présentation du budget 2016, la nouvelle direction de la Société de transport de Montréal entreprend un virage stratégique en mettant l'expérience de ses clients au cœur de ses priorités. Deux orientations guideront les actions de la STM, à savoir la planification efficace du service et la réduction du déficit de maintien de ses actifs, deux conditions de base à une offre de service de qualité. En conséquence, elle dépose un budget de 1,5 milliard de dollars, avec une hausse des dépenses courantes de seulement 1 % grâce à une gestion rigoureuse. Dans l'esprit de ce virage, la STM démontre sa volonté de mettre le client au premier plan en accordant un répit qui préserve les tarifs au niveau de 2015 pour les six premiers mois de l'année.

Pour une première en 2016, l'agglomération de Montréal et la STM ont conclu un engagement renforcé dans le temps, notamment en ce qui a trait aux critères qui encadreront désormais le financement de la Société et qui permettront une meilleure prévisibilité budgétaire. Cela se traduira par une hausse de 5,1 % par rapport à l'an dernier de sa contribution de base au transport collectif, ce qui représente 20,7 millions de dollars pour un total de 429,8 millions de dollars.

Planification efficace du service

La STM investit dans des améliorations ciblées et dans plusieurs initiatives qui seront mises de l'avant pour bonifier les déplacements de la clientèle du transport collectif grâce à l'ajout de 45 000 heures de service au réseau bus, notamment pour mieux desservir des secteurs en développement et certaines lignes spécifiques. De plus, une cinquantaine de km de mesures prioritaires pour bus (MPB) seront ajoutés afin d'atteindre la cible de 375 km d'ici 2017. Par ailleurs, l'arrivée des trains AZUR en cours d'année permettra d'ajouter des trains dans le réseau du métro en plus d'offrir une capacité supplémentaire de 8 %, ce qui permettra notamment de désengorger la ligne orange. De plus, le système iBUS sera graduellement déployé en 2016 et permettra de localiser en temps réel les bus de la STM.

Aussi, la STM procédera à l'acquisition de 27 nouveaux bus à propulsion hybride, dont 20 seront climatisés, à la mise en place d'un projet-pilot d'embarquement par toutes les portes des bus. De plus, l'implantation graduelle d'une nouvelle signalétique dans les stations de métro ainsi que l'évolution du rôle des changeurs pour en faire des agents de service à la clientèle seront déployées. Ces initiatives s'ajouteront à celles déjà en cours comme la poursuite du déploiement du réseau mobile cellulaire dans 14 nouvelles stations de métro sur la ligne orange, l'ajout de 310 abribus additionnels au design moderne avec son partenaire Québecor Médias et l'installation de nouveaux ascenseurs.

Pour ce qui est du transport adapté, la STM assumera un investissement supplémentaire de 3,5 millions de dollars pour répondre à la demande croissante. Néanmoins, elle réitère l'importance de trouver une solution pour limiter l'impact de cette croissance sur son budget d'exploitation et donne son appui à la démarche entreprise par l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) en ce sens.

Réduction du déficit de maintien des actifs

La STM accélère ses investissements dans le maintien de ses actifs avec un budget de 639 millions de dollars en 2016, pour un total de 2,8 milliards de dollars pour les trois prochaines années. À titre indicatif, seulement 3,6 milliards de dollars avaient été investis au cours des 13 dernières années. Elle entend faire passer sa cible de réalisation de 61 % à 75 %. Le programme de rénovation et de remplacement de certaines infrastructures du métro, qui ont atteint leur durée de vie utile, permet d'assurer la qualité et la fiabilité de ses services, tout en visant la réduction du déficit de maintien des actifs évalués à 4,3 milliards de dollars.

La STM continuera à gérer ses finances de façon rigoureuse et poursuivra ses efforts d'optimisation de sa performance. À cet égard et pour la première fois de son histoire, la Société a vu sa cote de crédit révisée à la hausse par la firme Standard & Poor's pour atteindre le niveau aa- en raison de sa bonne gestion. Moody's a pour sa part maintenu pour la 7e année consécutive sa cote de Aa2 pour souligner la saine gestion de ses dépenses.

Le budget 2016 s'inscrit dans le contexte de la refonte de la gouvernance métropolitaine du transport collectif, qui nous avons confiance, permettra notamment la mise en place des sources de financement nécessaires au bon fonctionnement de nos activités. Cette nouvelle gouvernance est essentielle pour faire face à la demande grandissante en matière de transport collectif et sera bénéfique pour tous. C'est pourquoi la STM entreprend son virage stratégique qui place l'expérience de ses clients au cœur de ses priorités et ce, avec l'appui de ses partenaires, qui incluent l'agglomération de Montréal et le ministère des Transports du Québec.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P Schnobb'.

Philippe Schnobb
Président du conseil d'administration



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Tremblay'.

Luc Tremblay, CPA, CA
Directeur général

NOTE LIMINAIRE

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au millier de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Le budget 2015 présenté dans ce document est redressé pour prendre en considération la cession générale des actifs et passifs relatifs au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval par l'AMT.

BUDGET 2016

EN BREF

Revenus et dépenses.....	11
Faits saillants	12
Grille tarifaire.....	16

REVENUS

(en milliers de dollars)

Revenus-clients		
Bus et métro	617 325	
Transport adapté	5 220	
Total des revenus-clients		622 545
Autres revenus d'exploitation		
Quote-part - Transgesco S.E.C.	31 521	
Autres revenus	13 284	
Total des autres revenus d'exploitation		44 805
Total des revenus d'exploitation		667 350
Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté		40 163
Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres		64 082
Subvention du gouvernement du Québec liée au service de la dette		246 794
Contribution de l'agglomération de Montréal		429 800
Contributions régionales		
Aides métropolitaines et autres	47 213	
Contribution régionale CMM	36 690	
Total des contributions régionales		83 903
Total des revenus		1 532 093

DÉPENSES

(en milliers de dollars)

Bus et métro		
Dépenses liées à l'exploitation	1 107 251	
Dépenses liées aux investissements	344 589	
Total bus et métro		1 451 840
Transport adapté		
Dépenses liées à l'exploitation		74 253
Dépenses imprévues		6 000
Total des dépenses		1 532 093

FAITS SAILLANTS

Un virage stratégique significatif

Le budget 2016, qui s'élève à 1,5 milliard de dollars, amorce un nouveau cycle budgétaire axé sur l'amélioration de l'expérience des clients. Deux orientations guideront donc les actions de la STM, soit la planification efficace du service et la réduction du déficit de maintien des actifs, deux conditions de base à une offre de service de qualité.

Les dépenses prévues sont en hausse de 38,1 millions de dollars, soit une augmentation de 2,5 % par rapport au budget 2015. L'impact des projets d'investissement sur le service de la dette et sur les dépenses d'exploitation explique en bonne partie cette hausse alors que les dépenses courantes augmentent légèrement de 1 % par rapport au budget 2015. Pour une troisième année consécutive, la STM présente un budget comportant d'importantes mesures de rationalisation de ces dépenses.

Grâce à ces efforts et grâce à la contribution de l'agglomération de Montréal, le budget 2016 prévoit des améliorations de service et plusieurs mesures et projets visant à améliorer directement l'expérience des clients. La première bonne nouvelle pour ceux-ci est un répit qui préserve les tarifs au niveau de 2015 pour les six premiers mois de l'année.

Planification efficace du service

Au réseau des bus, l'amélioration de l'expérience des clients repose avant tout sur la capacité de la STM à livrer le service planifié. Un ajout de 45 000 heures de service sera fait. Ainsi, 15 000 heures de service permettront d'ajuster plusieurs temps de parcours en fonction des conditions de circulation sur l'île de Montréal et ainsi améliorer la ponctualité des bus. De plus, 20 000 heures de service seront dédiées à l'augmentation du nombre de voyages sur environ 25 lignes en fonction de la charge moyenne. Finalement, 10 000 heures additionnelles serviront à ajuster le réseau en fonction du développement urbain.

Par ailleurs, le système iBUS sera graduellement déployé en 2016 et permettra de localiser en temps réel les bus de la STM. Le client sera informé en continu et en temps réel sur l'heure précise de passage des bus, que ce soit sur son appareil mobile ou sur les bornes d'information et les abribus numériques.

Si tous les tests se déroulent comme prévu, les clients du métro pourront monter à bord du nouveau train Azur en 2016. Il s'agira d'un événement historique. L'arrivée d'Azur permettra d'ajouter des trains dans le réseau pour un total de 600 000 km-voiture en plus d'offrir une capacité supplémentaire de 8 %. De plus, les ajouts de trains réalisés pendant l'année 2015 sur la ligne verte et la ligne orange se reflèteront tout au long de la prochaine année pour une hausse de 700 000 km-voiture.

Plusieurs autres mesures se poursuivront en 2016 alors que de nouvelles s'ajouteront afin d'améliorer concrètement l'expérience du client et le service planifié. Outre les gestes au quotidien des employés, les mesures suivantes sont prévues:

- Acquisition de 27 nouveaux bus hybrides, dont 20 seront climatisés;
- Ajout d'ascenseurs aux stations Snowdon et Rosemont;
- Implantation de 50 km de nouvelles mesures préférentielles pour bus;
- Installation de 310 nouveaux abribus additionnels au design moderne, ce qui portera le total à 900 abribus, dont 75 interactifs;
- Projet pilot d'embarquement par les portes arrière des bus;
- Publication des indicateurs de la STM par souci de transparence envers les Montréalais;
- Implantation de la nouvelle signalétique dans 3 nouvelles stations dans la foulée du projet pilot à la station Beaubien en 2015;
- Preuve de concept pour la technologie NFC;
- Poursuite du déploiement du réseau de téléphonie sans fil avec 14 nouvelles stations sur la ligne orange, ce qui portera le total à 29 stations.

FAITS SAILLANTS

Toujours soucieuse d'offrir une meilleure expérience à ses clients et pour répondre à la demande croissante au transport adapté, la STM investira 3,5 millions de dollars supplémentaires en 2016. L'offre de service atteindra 3,8 millions de déplacements, soit une croissance de 4,7 % par rapport à la prévision de l'année 2015. La STM a décidé, encore une fois, de répondre à la demande et d'en assumer les coûts.

Des investissements pour augmenter la fiabilité, la ponctualité et l'accessibilité

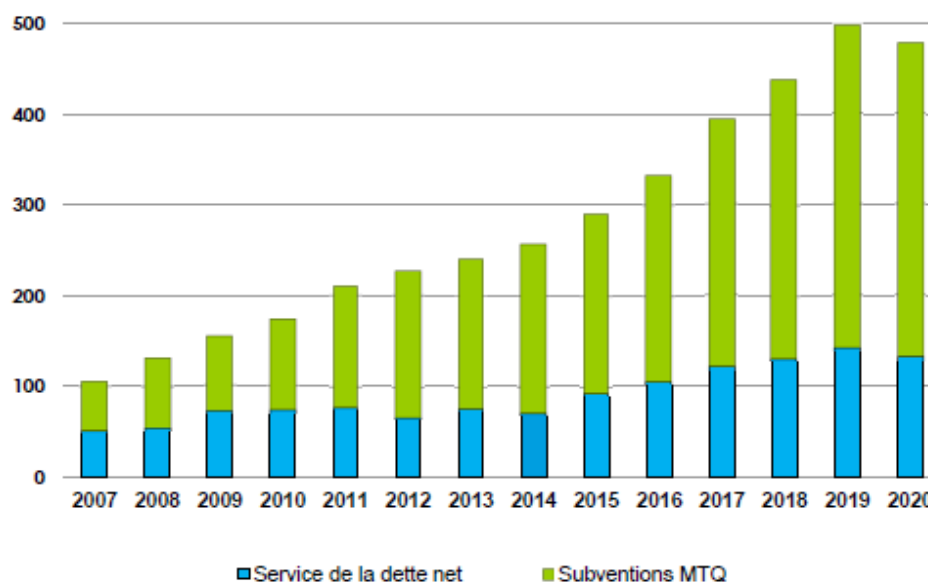
Conformément à son Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, la STM prévoit investir près de 2,8 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Une large part de ces investissements, soit 73 %, seront investis dans ses installations et équipements. Elle fait ainsi le choix de les rénover, une condition de base à une offre de service de qualité.

En considérant la vie utile et l'état de ses actifs, la STM a évalué en 2014 que son déficit d'investissement s'élevait à 4,3 milliards de dollars. Les efforts consacrés au maintien des actifs devront donc être intensifiés si la STM veut atteindre son objectif de ramener son déficit d'investissement sous la barre du milliard de dollars en 2030. Ces efforts représentent des investissements de l'ordre de 700 millions de dollars en moyenne par année.

Bien que ces investissements soient en grande partie financés par divers programmes gouvernementaux, l'impact sera majeur sur le service de la dette net de la STM au cours des prochaines années. En effet, pour la période 2016-2018, celle-ci devra financer un montant de 594 millions de dollars. Cela se traduira par une hausse du service de la dette net qui passera de 73 millions au budget 2014 à 126 millions de dollars en 2018. Rappelons que le service de la dette net et les coûts non capitalisables des projets font partie intégrante des dépenses d'exploitation au même titre que la rémunération des chauffeurs ou l'entretien du métro. Ils contribuent donc en grande partie au déficit structurel de la STM et demeurent une préoccupation importante pour le futur.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE

(en millions de dollars)



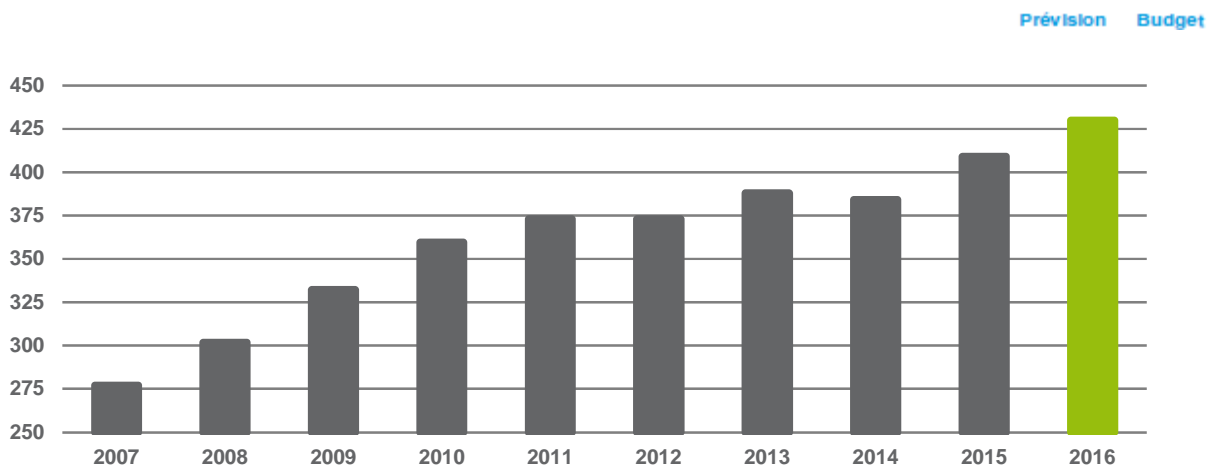
FAITS SAILLANTS

L'agglomération de Montréal : alliée du virage stratégique de la Société

Pour une première en 2016, l'agglomération de Montréal et la STM ont conclu un engagement renforcé dans le temps, notamment en ce qui a trait aux critères qui encadreront désormais le financement de la Société et qui permettront une meilleure prévisibilité budgétaire. Cela se traduira par une hausse de 5,1 % par rapport à l'an dernier de sa contribution de base au transport collectif, ce qui représente 20,7 millions de dollars pour un total de 429,8 millions de dollars. La contribution de l'agglomération de Montréal est déterminée en fonction de critères spécifiques et prévisibles. La part liée aux dépenses d'exploitation est indexée en tenant compte de l'inflation et de l'amélioration du service. D'autre part, l'agglomération compensera l'augmentation du service de la dette nette.

Depuis 2 ans, l'agglomération de Montréal aura donc investi bien au-delà de l'inflation, soit pas moins de 45,7 millions de dollars.

CONTRIBUTION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (excluant les contributions spéciales)
(en millions de dollars)



Sur le plan des dépenses d'investissement, l'agglomération de Montréal est également partenaire de la STM et prévoit investir 17,2 millions de dollars en 2016. Au total, elle aura investi 131,8 millions de dollars depuis le début du programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) en 2006.

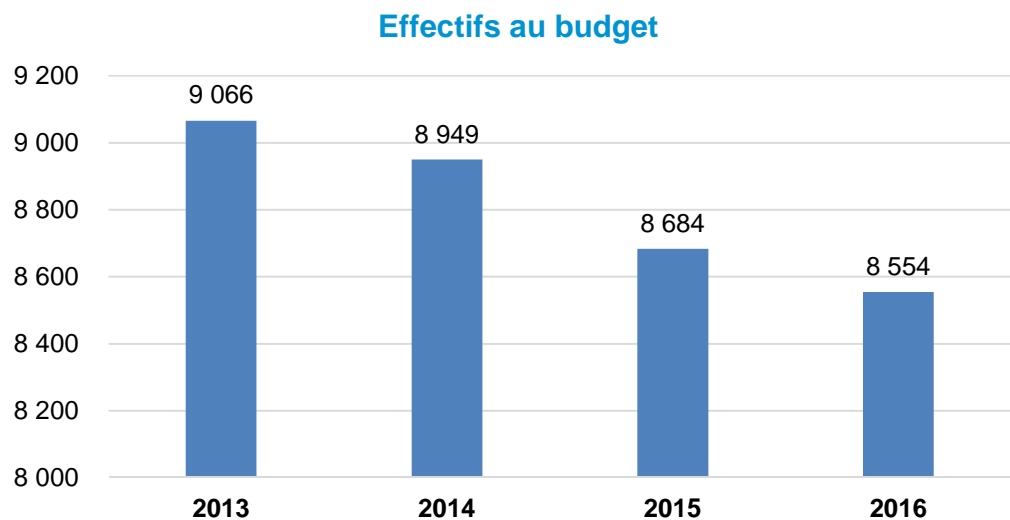
FAITS SAILLANTS

Assainissement des finances : des efforts récompensés

La STM a toujours maintenu l'évolution de ses dépenses courantes au niveau de l'inflation. Les mesures d'optimisation et de rationalisation nécessaires pour équilibrer le budget ont mené à une diminution constante de ses effectifs.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET D'EXPLOITATION

(équivalent personne-année)



Lors de la préparation du budget 2016, l'ensemble des gestionnaires de la Société a réalisé des mesures de rationalisation de l'ordre de 20,4 millions de dollars.

Ces efforts furent d'ailleurs soulignés par la firme Standard & Poor's qui a tout récemment révisé à la hausse la cote de crédit de la STM de A+ à AA-. Il s'agit d'une première dans l'histoire de la STM. Moody's a pour sa part maintenu pour la 7^e année consécutive sa cote de Aa2 pour souligner la saine gestion de ses dépenses. Mais la vraie récompense pour l'ensemble des employés de la Société est que ces efforts permettent de garder le client au cœur de nos décisions.

GRILLE TARIFAIRE

BUS ET MÉTRO

(en dollars)

	2016	2015
Tarif ordinaire		
1 passage ¹	3,25	3,25
2 passages ¹	6,00	6,00
10 passages	26,50	26,50
Soirée illimitée ¹ (18 h à 5 h le lendemain)	5,00	5,00
1 jour ¹ (24h)	10,00	10,00
Week-end illimité ¹ (vendredi 18 h au lundi 5 h)	13,00	13,00
3 jours ¹ (consécutifs)	18,00	18,00
Hebdo (lundi au dimanche)	25,50	25,50
Mensuel	82,00	82,00
Aéroport P.-E. Trudeau ¹ (747)	10,00	10,00
Tarif réduit		
1 passage ¹	2,25	2,25
2 passages ¹	4,00	4,00
10 passages	16,00	16,00
Hebdo (lundi au dimanche)	15,50	15,50
Mensuel	49,25	49,25
4 mois (consécutifs)	189,00	189,00
Groupe ¹ (1 passage ordinaire + 10 enfants de 6 à 13 ans)	16,00	16,00

¹ Seuls ces titres sont acceptés aux points d'entrée du réseau de la STM (bus ou métro) situés hors de son territoire

TRANSPORT ADAPTÉ (Montréal seulement)

(en dollars)

	2016	2015
Tarif ordinaire		
Montant exact	2,65	2,65
1 passage (carte magnétique seulement)	3,25	3,25
Hebdo (lundi au dimanche)	25,50	25,50
Mensuel	82,00	82,00
Tarif réduit		
Montant exact	1,60	1,60
1 passage (carte magnétique seulement)	2,25	2,25
Hebdo (lundi au dimanche)	15,50	15,50
Mensuel	49,25	49,25
4 mois (consécutifs)	189,00	189,00

TRANSPORT ADAPTÉ (Déplacements hors Montréal)

Déplacement vers les territoires du Réseau de transport de Longueuil et de la Société de transport de Laval	2x tarif applicable	2x tarif applicable
Déplacement vers les autres destinations à l'intérieur du territoire délimité par l'Agence métropolitaine de transport	3x tarif applicable	3x tarif applicable

CARTE OPUS

(en dollars)

	2016	2015
Prix de la carte	6,00	6,00
Carte gratuite avec abonnement		

LA STM EN BREF

Portrait de la STM	18
Satisfaction de la clientèle.....	19
Service à la clientèle	20
Profil de la clientèle	21
Plan du réseau 2015	22
Une entreprise performante	24
Les partenariats	26
Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre	27
Gouvernance.....	29

PORTRAIT DE LA STM

La STM en chiffres

15^e entreprise en importance au Québec

Valeur de remplacement des actifs : **26 G\$**

Budget 2016 – Exploitation : **1 532 M\$**

PTI 2016-2018 : **2,8 G\$**



Réseau du métro

Le métro comporte quatre lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 759 voitures, dont 336 MR-63 et 423 MR-73, qui parcourront 79,6 millions de kilomètres en 2016.



Réseau des bus

La STM possède un parc de 1 748 bus, dont 35 hybrides et 257 articulés, ainsi que 16 minibus pour les Navettes OR et le service urbain. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². Il compte 220 lignes, dont 209 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant et 23 sont dédiées au service de nuit. De plus, environ 273,7 km de voies comportant des mesures préférentielles pour bus, incluant des voies réservées, permettent des déplacements plus rapides. L'offre de service bus devrait atteindre 84,6 millions de kilomètres en 2016.



Transport adapté

La STM offre un service de transport adapté porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 86 minibus. Ainsi, plus de 30 000 clients effectueront plus de 3,8 millions de déplacements en 2016 sur l'île de Montréal et en périphérie, à l'aide de minibus de la STM et des 14 fournisseurs de services de taxis réguliers et accessibles.

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Approche multidimensionnelle

La STM a mis en place au cours des dernières années trois mesures complémentaires qui permettent de bénéficier d'un portrait global de l'expérience client, selon une approche multidimensionnelle basée sur un ensemble de facteurs, intitulée Satisfaction 360°. D'une part, une enquête en continu permet de connaître l'expérience ou la perception de quelque 4 500 clients chaque année à l'égard des services. En deuxième lieu, des observations objectives par des clients mystères, basées sur des normes de service, visent à mesurer la qualité des services prodigués par la STM. Enfin, le suivi de l'évolution du nombre de plaintes de la clientèle, qui se veulent des rétroactions spontanées, indique la plupart du temps ce qui a moins bien fonctionné pour le client lors d'un déplacement en particulier.

Programme sur la qualité de service

La STM poursuit son programme de qualité de service qui comporte 18 normes encadrant quatre grands aspects du service : la ponctualité des bus, la fiabilité du métro, l'accueil des employés et la disponibilité de l'information à la clientèle. Les normes sont évaluées à partir des 2 400 observations réalisées par des clients mystères qui circulent dans l'ensemble du réseau tout au long de l'année.

Consultation de la clientèle

En plus de ses consultations habituelles, la STM a sollicité l'avis de sa clientèle sur une quarantaine de sujets plus précis, alimentant ainsi la prise de décision de l'entreprise quant au développement et à l'optimisation de projets, de même qu'à l'expérience et à l'évaluation de la qualité de service. Trois ans après le lancement du panel de recherche en ligne Ma voix, ma STM, plus de 8 600 clients engagés ont contribué au développement de la STM. Ceux-ci ont été invités à répondre à environ deux sondages par mois, sur des sujets variés tels que l'évaluation de campagnes, d'outils de communication ou encore la satisfaction des services offerts. Les panélistes ont également eu l'occasion de participer au projet pilot d'OPUS en ligne.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans le but de s'adapter à l'utilisation répandue des téléphones intelligents, à la popularité des médias sociaux et à la rapidité à laquelle l'information circule, la STM propose une multitude d'outils permettant d'offrir une expérience client complète, du point d'origine d'un déplacement jusqu'à destination.

Cette stratégie, repose sur deux objectifs, soit tenir la clientèle informée en tout lieu et créer une relation d'échange privilégiée qui contribue à l'amélioration de sa perception de la STM, que ce soit dans une perspective d'annonce de perturbation de service ou d'événements culturels ou sportifs.

L'information à la clientèle à l'ère de la mobilité

La fréquentation du site mobile de la STM confirme le succès de cette stratégie. Fort apprécié des utilisateurs de téléphones intelligents, il s'adapte facilement à plusieurs types d'appareils. En 2014, la STM a observé une progression de 150 % de l'utilisation de son site mobile.

En raison de leurs données disponibles hors ligne, les applications demeurent également très populaires, particulièrement pour la clientèle dont le forfait de données est limité. On constate une hausse de 62 % de l'utilisation de l'application Android.

Créer une relation d'échanges privilégiés

Quatre fils Twitter, soit un par ligne de métro, existent pour informer la clientèle. De 6 h à 20 h, 7 jours sur 7, les clients trouvent une présence sur ces fils en mesure de répondre aux questions relatives au service, plus particulièrement lors de perturbations de 10 minutes et plus. Le rôle du fil @stminfo a été concentré autour de la diffusion d'information lors de grands événements touchant davantage le réseau des bus. Au total, la STM a enregistré une hausse de 85 % du nombre d'utilisateurs.

On constate une hausse de l'expérience du client (la rapidité de l'information obtenue lors d'interruptions métro est à la hausse de 4 points de pourcentage en 2014 à 74 %) et l'image de la STM s'en voit améliorée, car perçue comme étant positive, interactive et dynamique.

Par ailleurs, Facebook a connu une hausse de ses fans de 17 % et la chaîne STM sur YouTube a atteint le million de visionnements de ses vidéos.

Tous ces outils contribuent de façon importante à la valorisation du transport collectif ainsi qu'à l'amélioration de la perception de la qualité du service chez les clients. Un grand nombre de gens peuvent ainsi suivre et s'intéresser à ce que la STM dit par l'entremise de ces médias en cette ère d'instantanéité.

Consultations des clients réalisés par le président de la STM

Depuis 2014, le président du conseil d'administration de la STM, M. Philippe Schnobb, est allé à la rencontre des clients. À la fin de l'année 2015, M. Schnobb aura fait des rencontres dans 41 stations de métro et au terminus de bus Fairview. Pendant cet exercice, des clients ont notamment posé plusieurs questions portant sur différents aspects du service de métro et de bus et sur OPUS.

Du nouveau aux objets trouvés

La STM a revu ses processus relatifs aux objets trouvés et a implanté un logiciel afin de structurer la saisie des objets retrouvés dans les bus et dans le métro. Le succès est déjà au rendez-vous. Car en un peu plus d'un an, le taux de remise est passé de 16 % à 22,5 %.

Commentaires et plaintes

En 2014, la STM a reçu 32 278 commentaires et plaintes (les autres requêtes étant des demandes d'information diverses).

Parmi les suggestions reçues des clients, plusieurs traitaient du civisme des voyageurs dans les véhicules et les installations. Pour répondre à cette préoccupation, la STM développe chaque année, des campagnes incitant les voyageurs à adopter de bons comportements en transport collectif. Sous le thème Bien voyager ensemble la campagne aborde la sécurité des voyageurs, la fluidité des déplacements et le bien-être de tous.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE

LES SERVICES DE LA STM S'ADRESSENT À UNE VASTE CLIENTÈLE DONT LE PROFIL VARIE SELON L'HEURE DES DÉPLACEMENTS.

Provenance

82 %	Île de Montréal
9 %	Longueuil et Rive-Sud
9 %	Laval et Rive-Nord

Déplacements

29 %	Pointe du matin (6 h à 8 h 59)
27 %	Interpointe (9 h à 15 h 29)
31 %	Pointe du soir (15 h 30 à 18 h 30)

Pour le travail	41 %
Pour études	29 %

Revenu familial

Inférieur à 30 000 \$	23 %
30 000 \$ à 89 999 \$	49 %
90 000 \$ et plus	28 %

Groupes d'âge

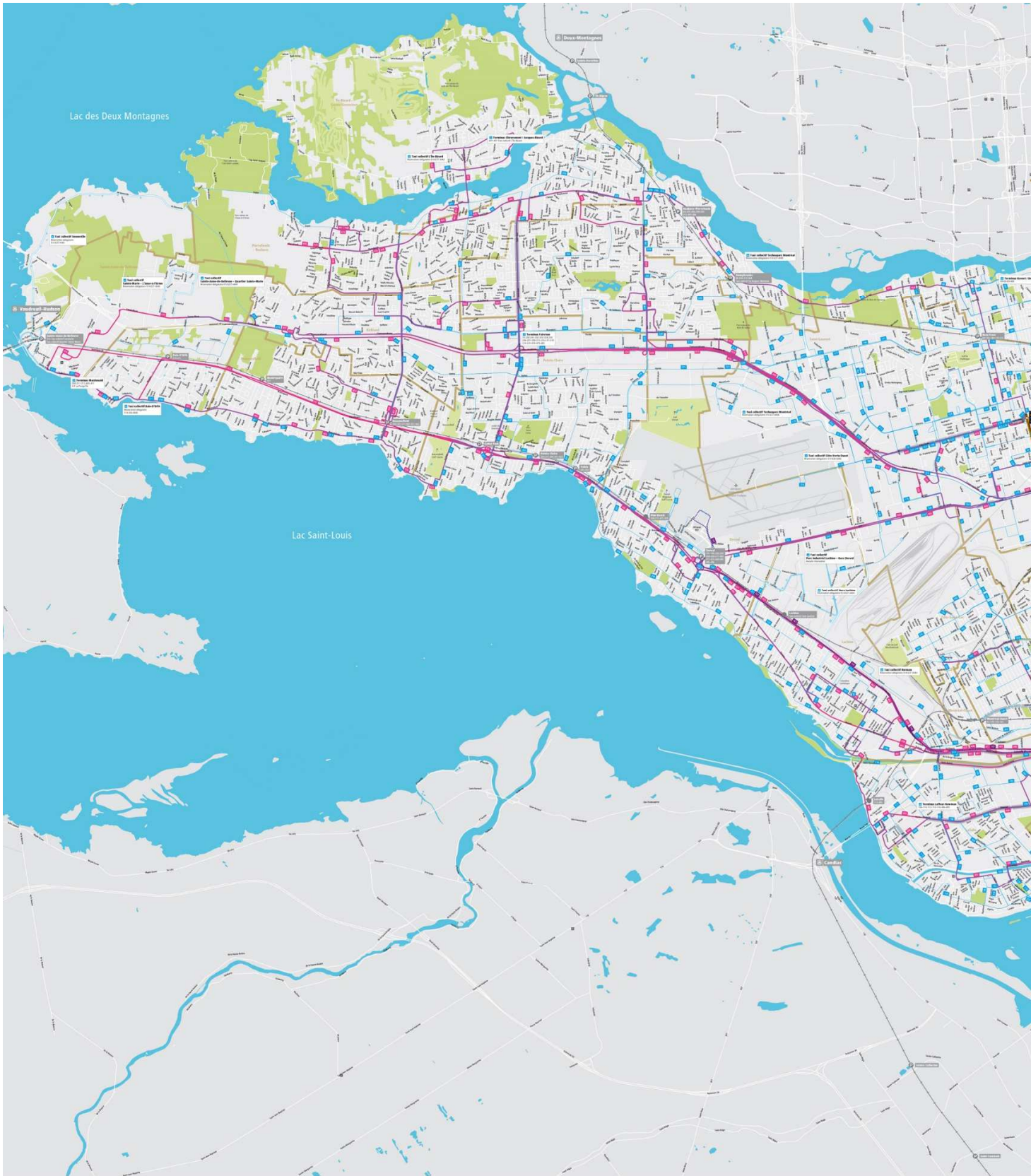
11 ans et moins	0,8 %
12 à 17 ans	10,9 %
18 à 24 ans	22,6 %
25 à 34 ans	21,7 %
35 à 44 ans	15,1 %
45 à 54 ans	13,6 %
55 à 64 ans	8,8 %
65 ans et +	6,5 %

Sexe

Femmes	55 %
Hommes	45 %

Source : dixième enquête Origine-Destination menée à l'automne 2013

PLAN DU RÉSEAU 2015



PLAN DU RÉSEAU 2015



UNE ENTREPRISE PERFORMANTE

Le métro de Montréal dans le peloton de tête mondial

Pour une sixième année consécutive, le Collège impérial de Londres a établi que le réseau de métro de la STM se distingue de ses pairs à plusieurs égards. D'une part, il figure parmi les premiers en ce qui a trait à la productivité de la main-d'œuvre, qui est l'une des plus élevées en termes de kilomètres-voiture. D'autre part, le matériel roulant, soit les voitures MR-63 et MR-73, continue d'afficher un bon taux de fiabilité, ce qui permet à la Société de livrer un service de qualité à ses clients.

D'excellentes cotes de crédit

Moody's fait ressortir la qualité de la gestion des risques financiers, incluant les risques de refinancement, et maintien pour la 7^e année consécutive sa cote de Aa2. De son côté, Standard & Poor's souligne la gestion financière rigoureuse de la STM ainsi que le contrôle de ses dépenses d'exploitation au cours des cinq dernières années, le potentiel d'amélioration de la flexibilité financière par l'accroissement des autres sources de revenus d'exploitation et l'amélioration de la politique de la gestion de la dette, qui cible notamment les liquidités à long terme et le niveau d'endettement. Cette firme a justement révisé la cote de crédit de la STM à la hausse pour atteindre le niveau aa-.

Prolonger à 60 ans la durée de vie utile des MR-73

Dans un souci de gestion rigoureuse et responsable ainsi que dans sa volonté de maintenir la fiabilité du service, la STM a décidé de prolonger de 20 ans la durée de vie utile des voitures de métro MR-73, ce qui génèrera des économies nettes d'environ 500 M\$.

Adoption d'une nouvelle politique des risques d'affaires

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. À cet égard, le but poursuivi par la direction consiste à protéger l'entreprise contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers tout en optimisant ses processus d'affaires. En ce sens, une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du conseil d'administration ainsi que de la direction et en y répondant. Une politique de gestion intégrée des risques a été approuvée par le conseil en 2014.

Maintenir les efforts en amélioration continue

Le Programme triennal d'amélioration vise à mobiliser tous les secteurs de l'organisation pour poursuivre et consolider les efforts favorisant une meilleure efficacité et l'expérience client. En cette première année, l'entreprise a établi une définition de chacun de ses éléments, dont une structure de gouvernance, des objectifs à atteindre, l'identification des grands processus d'affaires et un portefeuille de grandes initiatives.

La STM deux fois finaliste aux Prix Novae de l'entreprise citoyenne

Deux projets de la STM ont reçu une belle visibilité en juin dernier aux Prix Novae de l'Entreprise citoyenne qui récompensent les meilleures pratiques de développement durable et de responsabilité sociale au Québec. Le projet de développement de locotracteurs électriques à propulsion autonome pour travaux en tunnel a été finaliste dans la catégorie Écodesign, alors que la démarche d'approvisionnement responsable était finaliste dans la catégorie approvisionnement.

UNE ENTREPRISE PERFORMANTE

La STM honorée pour sa démarche d'approvisionnement responsable

La STM s'est distinguée en avril 2015 au Gala reconnaissance en environnement et développement durable (« DD ») de Montréal, événement très couru par les acteurs du DD à Montréal et qui obtient une grande visibilité. Des 17 dossiers présentés dans la catégorie Entreprise et Institutions, c'est la STM qui a été honorée pour sa démarche d'approvisionnement responsable.

Centre de transport Stinson, un projet unique et durable dont l'excellence est reconnue

Le Centre de transport Stinson de la STM a officiellement reçu la certification LEED Or de la part du Conseil canadien du bâtiment durable. Le centre de transport Stinson devient le premier bâtiment de ce type à recevoir une telle accréditation au Québec et rejoint un groupe sélect de seulement quelques projets similaires au Canada.

LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), c'est quatre lettres qui veulent dire beaucoup. Seuls les projets qui intègrent les meilleures pratiques environnementales peuvent espérer recevoir cette accréditation. Dans le cas de la STM, le niveau Or est atteint, ce qui signifie que la STM est allée très loin pour assurer la durabilité du bâtiment. D'ailleurs, le centre de transport Stinson consomme 60 % moins d'énergie par pied carré que les autres centres de transport de la STM. C'est majeur comme amélioration et ça permet une économie récurrente de près d'un million de dollars par an!



Il est important de mentionner que le centre de transport Stinson a été mis en opération en respectant l'échéancier à la journée près et que le projet a été conclu légèrement en dessous de budget prévu. Ça aussi, c'est digne de mention.

Par ailleurs, à l'occasion du Gala élixir du PMI-Montréal, le projet du Centre de transport Stinson de la STM s'est vu remettre le Prix du projet de l'année dans la catégorie « Construction et ingénierie ». Ces prix, remis annuellement par le regroupement des professionnels en gestion de projet, soulignent la performance supérieure des gestionnaires de projets dans différents domaines d'expertise, notamment en ce qui a trait au respect du budget et de l'échéancier.

LES PARTENARIATS

Inviter nos clients à prendre part à l'effervescence de la ville

La STM est un partenaire incontournable des grands événements montréalais et contribue à leur succès. Durant l'année, un peu plus de 50 ententes de partenariat ont été conclues et les bénéfices retirés sont multiples :

Alouettes de Montréal

Canadiens de Montréal

Défi sportif

Go Vélo (Vélo Québec)

Festival du nouveau cinéma

Festival Montréal en lumière – Nuit blanche

Festival Nuits d'Afrique

Fête nationale du Québec

Igloofest

Jour de la Terre

Journée des musées montréalais

La Tohu

Marathon de Montréal

Montréal Complètement Cirque

Musée McCord

Musée des beaux-arts de Montréal

Opéra de Montréal

Orchestre Symphonique de Montréal

Parcs Canada

Piknic Electronik

Quartier des spectacles

Régie des installations olympiques (RIO)

Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)

Tangente

Tennis Canada – Coupe Rogers

La majorité des partenaires offrent un rabais ou une valeur ajoutée sur présentation d'un titre de transport valide. Par exemple, en collaboration avec le Parc olympique, la STM a invité 250 clients au spectacle extérieur de l'Orchestre symphonique de Montréal au Stade olympique. Une zone VIP avec chaises, bouteilles d'eau et animation leur était réservée. Un tirage au sort a été effectué parmi quelque 3 000 clients inscrits.

Mentionnons aussi l'implication extraordinaire du Marathon de Montréal à encourager ses quelques 30 000 coureurs à utiliser le transport collectif pour se rendre à la course. En effet, les participants ont eu droit à une nouveauté cette année qui est très certainement digne de mention : le titre de transport fut gratuit avec toute inscription, renforçant du coup le lien entre transport actif – très actif dans le cas qui nous concerne du Marathon – et transport collectif. Le coût des titres fut pleinement assumé par l'organisateur. La part modale du transport collectif des coureurs et de leurs accompagnateurs est en hausse depuis que la STM et le Marathon sont partenaires : de 62% en 2013 (aucun partenariat), à 64% en 2014 (1re année de partenariat) à 76% en 2015 (titre de transport inclus).



RENDRE LE TRANSPORT COLLECTIF ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Pour optimiser les retombées sociales du transport collectif, la STM vise à rendre son service accessible au plus grand nombre. Ce chantier illustre les efforts de la STM pour améliorer l'accessibilité universelle du réseau régulier, la disponibilité d'une offre de transport adapté pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et une offre tarifaire diversifiée et abordable pour l'ensemble des citoyens.

Accessibilité universelle

Le déploiement des actions du Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2012-2015 s'est poursuivi.

Les travaux de rénovation et d'accessibilité universelle ont été complétés aux stations Champs-de-Mars et Jean-Talon et des travaux sont en cours aux stations Rosemont, Snowdon et Place d'Armes. De plus, des travaux de rehaussement de quai pour améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont été réalisés dans 14 stations.

Au niveau du réseau de surface, 95 % des lignes de bus étaient accessibles aux personnes en fauteuil roulant.

Enfin, des travaux visant à mettre à jour le Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2012- 2015 ont été initiés. Une série d'ateliers avec des clients ayant différentes déficiences ont permis de cerner davantage les enjeux associés à l'utilisation du réseau. De plus, une évaluation de la maturité des pratiques de la STM en matière d'accessibilité universelle a été réalisée et partagée avec le comité associatif en accessibilité universelle. Ce diagnostic servira de base à la révision du Plan.

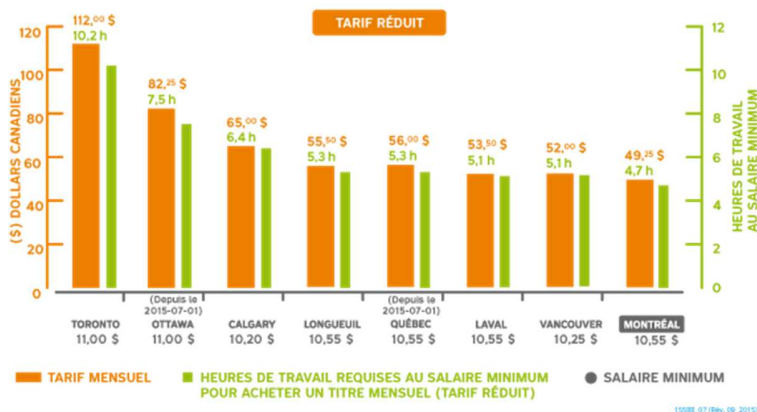
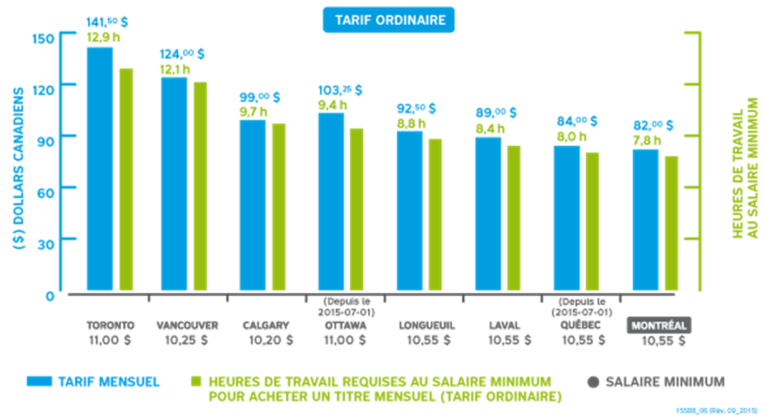
Transport adapté

En complément aux efforts déployés pour l'accessibilité universelle du réseau régulier, la STM offre un service de transport adapté porte-à-porte qui contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

RENDRE LE TRANSPORT COLLECTIF ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Accessibilité tarifaire

L'offre tarifaire est également un élément incontournable pour rendre le réseau de la STM accessible au plus grand nombre. La Société octroie des tarifs réduits notamment aux étudiants et aux personnes âgées. En 2015, les étudiants et les personnes âgées qui ont bénéficié d'un tarif réduit ont généré 32,5 % des déplacements. Par ailleurs, la gratuité de transport est offerte aux enfants de 5 ans et moins en tout temps ainsi que dans le cadre de certains programmes, dont programme Sorties en famille pour les enfants de 6 à 11 ans. Afin de refléter l'accessibilité tarifaire du réseau montréalais, la STM compare le nombre d'heures de travail au salaire minimum nécessaires pour se procurer un titre mensuel. Selon cette analyse, les tarifs réguliers et réduits de la Société sont toujours parmi les plus bas des grandes villes canadiennes.



Réalizations 2015 en matière d'accessibilité universelle :

- Poursuite des travaux d'élaboration du Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2016-2019;
- Une nouvelle station de métro équipée d'ascenseurs (Jean-Talon) et travaux en cours aux stations Rosemont et Snowdon;
- Poursuite de l'implantation du projet « EXTRA connecte » et confirmation de son financement;
- Déploiement progressif de la recharge à distance de la carte OPUS auprès de l'ensemble des clients.

GOVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société est désigné par le conseil d'agglomération de Montréal parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les résidents de l'agglomération, dont deux clients des services de transport collectif et un client des services de transport adapté. La désignation de deux clients des services du transport collectif doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

Le conseil d'administration exerce les fonctions et les pouvoirs de la Société et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le plan stratégique de développement du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il adopte annuellement le budget, le plan d'effectif et le programme triennal d'immobilisations. Il établit les différents titres de transport et en fixe les tarifs. Il approuve, abolit ou remplace les lignes de transport collectif et les modifications permanentes aux parcours.

Le conseil est formé de sept élus municipaux et de trois représentants des clientèles, regroupant quatre femmes et six hommes. Sa composition est représentative des valeurs de diversité et de pluralité prônées par la Société. Son président, M. Philippe Schnobb, assume ses fonctions à temps plein.



Philippe Schnobb
Président
Représentant
des clients du
transport collectif



Marvin Rotrand
Vice-président
Conseiller de la Ville
de Montréal – district de Snowdon
Arrondissement de
Côte-des-Neiges /
Notre-Dame-de-Grâce



Marie Turcotte
Représentante des
clients du transport
adapté



Francesco Miele
Conseiller de la Ville
de Montréal – district
Côte-de-Liesse
Arrondissement de
Saint-Laurent



**Claudia Lacroix
Perron**
Représentante des
clients du transport
collectif (membre âgé
de moins de 35 ans)



Pierre Gagnier
Maire de
l'arrondissement
d'Achimsic-Cartierville



**Jean-François
Parenteau**
Maire de
l'arrondissement de
Verdun



**Nathalie Pierre-
Antoine**
Conseillère
d'arrondissement,
district de Rivière-des-
Prairies,
arrondissement de
Pointe-aux-Trembles-
Rivière-des-Prairies



Marie Plourde
Conseillère
d'arrondissement,
district du Mile End,
arrondissement du
Plateau-Mont-Royal



Edward Janiszewski
Maire de la Ville de
Dollard-des-Ormeaux

GOVERNANCE

Les comités du conseil d'administration et leur rôle

Afin de contribuer à la bonne gouvernance de la Société et pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions, le conseil d'administration s'est doté de comités techniques dont chacun est dédié à un domaine d'intervention spécifique. Ceux-ci ont pour la plupart été créés dans le cadre d'une démarche de révision des règles de gouvernance entre 2006 et 2008.

Ils sont composés de membres du conseil d'administration et d'experts externes. Le président du conseil d'administration est membre d'office de tous les comités. La secrétaire générale ou son délégué assiste aux rencontres et agit comme secrétaire permanente de tous les comités, sans toutefois en être membre.

Comité service à la clientèle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la Société offre à ses clients, d'accessibilité universelle ainsi que de ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au conseil les recommandations appropriées. Un sous-comité a été formé pour traiter plus spécifiquement la question de l'accessibilité universelle.

Sous-comité - Accessibilité universelle

Le sous-comité a pour mandat de soutenir et de faciliter la mise en œuvre des orientations découlant de la politique corporative *Accessibilité universelle*. Ses travaux contribuent à :

- Développer et mettre en œuvre des plans d'action en cette matière;
- Implanter des réflexes d'accessibilité universelle;
- Consulter et impliquer les milieux associatifs.

Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion des ressources humaines de la Société ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs individuels et d'entreprise spécifiques préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit au besoin des experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de la Société et effectue un suivi des mesures découlant de la Déclaration en matière de diversité et d'inclusion, ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

Comité des finances

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion des activités financières de la Société ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

Il assure également le suivi de la gestion du portefeuille de projets, c'est-à-dire la mise en priorité et l'optimisation des projets, leur approbation par phase, leur état d'avancement, leur suivi budgétaire et la reddition de comptes une fois qu'ils sont terminés.

GOVERNANCE

Comité de vérification

Le comité a pour mandat d'encadrer les fonctions de la Vérification générale de la STM (interne) et d'audit externe et d'assurer le suivi des recommandations émanant de ces fonctions. Ce mandat vise ultimement à contribuer à l'amélioration des moyens et des solutions à privilégier pour assurer le conseil d'administration de la conduite efficace, efficiente et économique des affaires opérationnelles et administratives de la Société ainsi que de la présentation et de la divulgation de l'information nécessaire pour en refléter fidèlement les activités et les résultats. La STM a un vérificateur général depuis 1982.

Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités de la Société ainsi que de formuler au conseil les recommandations appropriées.

Il examine et approuve les règles de gouvernance, les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la Société. Il assure le suivi des décisions relatives à la gouvernance institutionnelle métropolitaine. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « Développement durable » et du plan de développement durable annuel.

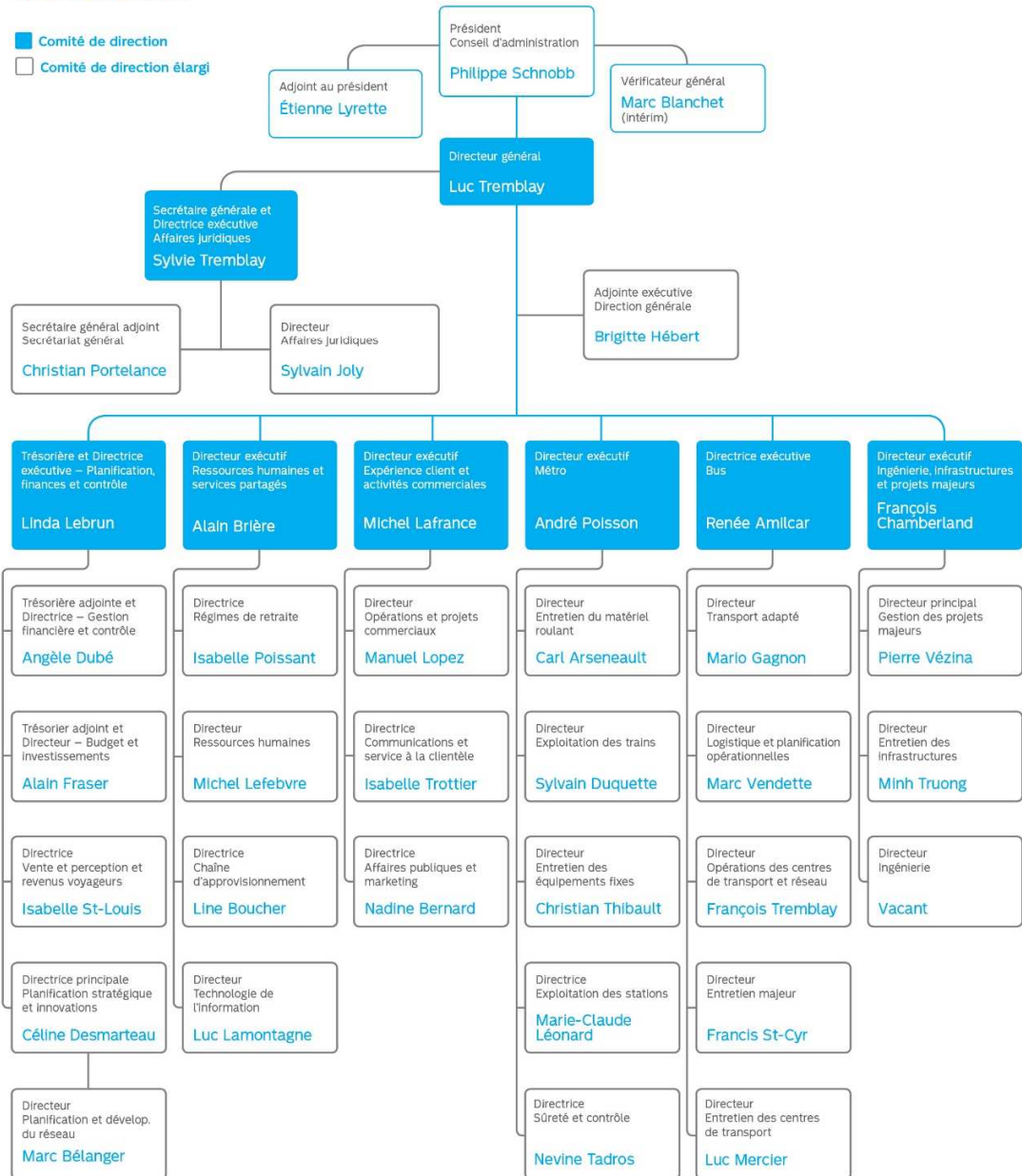
Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant le maintien des actifs de la Société (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au conseil d'administration les recommandations appropriées.

ÉQUIPE DE LA DIRECTION DE LA STM

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM

- Comité de direction
- Comité de direction élargi



LE PLAN STRATÉGIQUE

Vers le Plan stratégique 2025	34
Priorités et stratégies.....	35

VERS LE PLAN STRATÉGIQUE 2025

Mise en contexte

Le Plan stratégique 2020 de la STM a été préparé conformément à la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01), et approuvé par le conseil d'administration de la STM le 7 septembre 2011, par le conseil de l'agglomération de Montréal le 27 octobre 2011 et par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 14 juin 2012. Il présente une perspective de développement du transport collectif sur une période de dix ans pour le réseau de bus et métro, les équipements et les infrastructures.

Ce plan dégage les grandes orientations de la STM. Le Plan stratégique 2020 s'appuie également sur diverses assises, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal et le Plan de transport de Montréal, etc.

Démarche de révision du plan stratégique sur l'horizon 2016-2025

Tel qu'exigé par la Loi sur les sociétés de transport en commun, la STM procède actuellement à la révision de son Plan stratégique sur l'horizon 2016-2025.

La première phase de cette démarche de révision, le diagnostic, a été complétée en juin 2015. Elle a été réalisée avec la contribution des membres du conseil d'administration, de l'ensemble de l'équipe de la direction ainsi que de nombreux autres collaborateurs au sein de groupes de travail dédiés de la STM. Elle a donné lieu, en avril 2015, à une consultation publique sur l'expérience client, auprès de la clientèle et des employés. Plus de 8500 idées ainsi générées contribuent à la réflexion stratégique de la STM vers le Plan stratégique 2025. Cette première phase de la révision a permis de faire ressortir les principaux enjeux auxquels fait face la STM. L'ensemble des employés ont été invités à soumettre des commentaires et questions dans le cadre d'une grande tournée du directeur général auprès des employés.

La deuxième phase de la démarche de révision du Plan stratégique vise à doter la STM de nouvelles orientations sur l'horizon 2016-2025 en gardant l'expérience client au cœur de ses décisions. Les nouvelles assises du Plan stratégique, dont la réforme de la gouvernance et du financement du transport collectif, amènent la STM à entamer un nouveau cycle et à revoir son énoncé de vision.

Lors d'une troisième phase prévue en 2016, les clients, les employés et les principaux partenaires seront à nouveau consultés pour que la STM complète judicieusement l'élaboration de son Plan stratégique par des stratégies et actions porteuses. Les cibles du Plan stratégique seront révisées à la lumière des nouvelles conditions de succès à l'horizon 2016-2025.



PRIORITÉS ET STRATÉGIES

Dans le cadre du virage amorcé par la STM, les six priorités identifiées dans le Plan stratégique 2020 ont évolué de façon à constituer quatre piliers, qui serviront de fondement au Plan stratégique 2025 :

1. Améliorer l'expérience des clients : réduction du déficit du maintien des actifs et planification efficace du service
2. Intégrer une nouvelle gouvernance : définition du rôle au sein de la communauté métropolitaine de Montréal
3. Assainir les finances : revenus plus prévisibles et réduction des dépenses
4. Mobiliser les employés : communication, implication et reconnaissance

Rappelons que les six priorités du Plan stratégique 2020 étaient :

1. Développer les services
2. Améliorer l'expérience client et la mise en marché
3. Attirer, développer et mobiliser les talents
4. Optimiser la gestion des investissements
5. Améliorer davantage la performance
6. Faire du développement durable l'élément central de toutes les décisions

TRANSGESCO S.E.C.

Les objectifs37

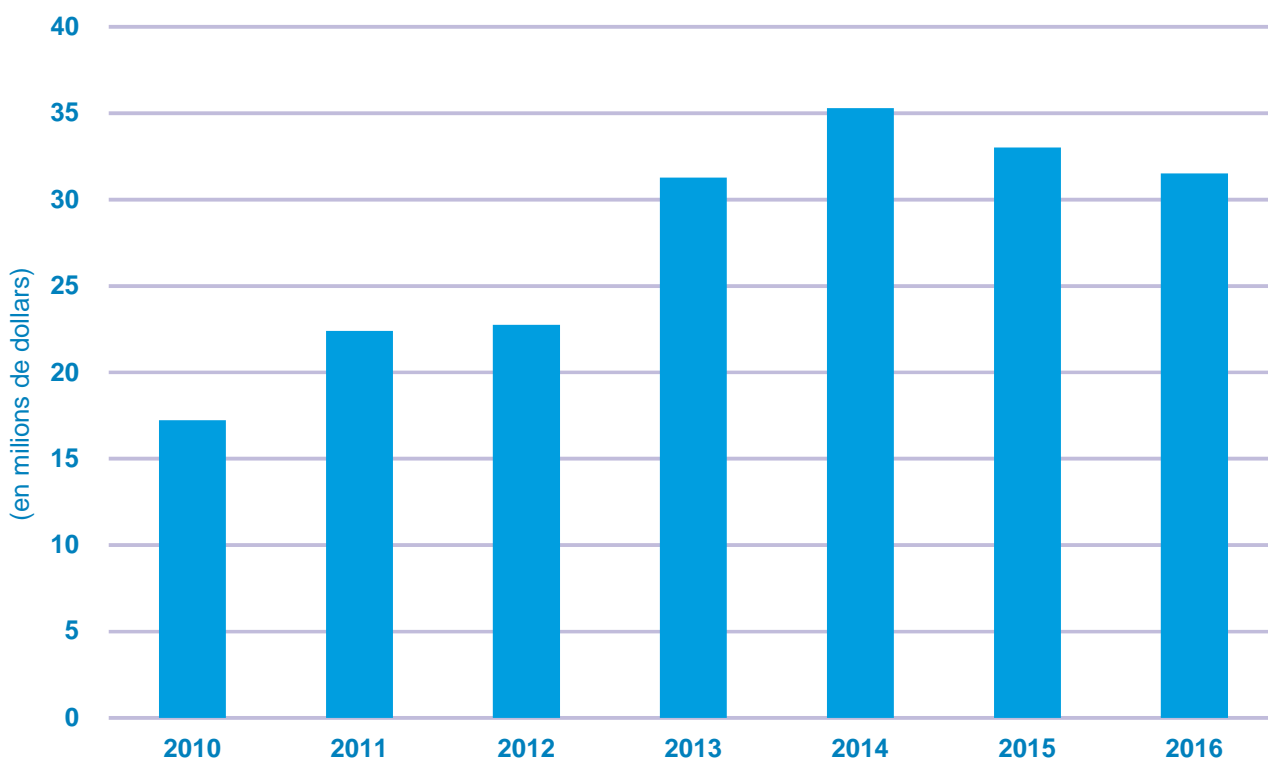
LES OBJECTIFS

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., filiale à part entière, a pour mandat de gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

Le conseil des associés de Transgesco S.E.C., auquel siègent trois membres du conseil d'administration de la STM, en détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les vérificateurs externes et prend acte de ses états financiers.

L'entreprise, qui connaît une croissance depuis 2010, effectue un virage stratégique dans ses opérations. La rétention des partenariats actuels demeurera une priorité tout en mettant l'accent sur l'exploitation du potentiel immobilier.

CROISSANCE DES REVENUS COMMERCIAUX NETS 2010-2016



NOTES

Les données réelles ont été utilisées pour les années 2010 à 2014 du graphique ci-dessus. Celles des années 2015 et 2016 correspondent à la prévision et au budget respectivement.

Depuis l'année 2013, les revenus commerciaux nets du graphique incluent les immobilisations au bénéfice de la STM soit principalement les abribus.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget.....	39
Planification budgétaire stratégique	40
Planification budgétaire opérationnelle.....	41

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le Plan de transport de la Ville de Montréal¹, le Plan stratégique de la STM¹ et le Plan de transport annuel de la STM orientent l'élaboration du budget.

Les principes d'une saine gestion des fonds publics, les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tel qu'énoncé ci-après, sont également pris en considération dans l'élaboration, dans un premier temps, du cadre financier de la STM.

Ce cadre financier, en évaluant le manque à gagner pour équilibrer les revenus et les dépenses, vient par la suite influencer le niveau d'indexation des tarifs et la contribution de l'agglomération de Montréal et, s'il y a lieu, déterminer des objectifs de rationalisation des dépenses.

Tous ces éléments et les différents plans de ressources qui en découlent sont ensuite intégrés au budget.

Éléments relatifs aux revenus

Le budget des revenus-clients est établi à partir de la prévision pour l'année en cours. Celle-ci est élaborée à partir d'un modèle qui considère les historiques et les tendances par titre de transport et qui en isole les événements ponctuels. À cette prévision s'ajoutent des hypothèses de croissance de l'achalandage en considérant le niveau de service proposé, la situation économique, les efforts promotionnels ainsi que la stratégie tarifaire. De plus, l'impact de l'indexation des tarifs considère un taux d'élasticité de la demande propre à chaque catégorie de titres. Des effets de glissement entre les titres liés à l'indexation non uniforme des divers tarifs ainsi qu'à l'introduction de nouveaux titres sont également pris en compte. Pour l'année 2016, ce processus est reporté puisque les tarifs de 2015 seront préservés pour les six premiers mois.

Les recettes et les aides métropolitaines sont établies en fonction du budget préliminaire ou autres informations émanant de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et peuvent varier à la suite de l'adoption finale du budget de l'AMT. Les autres revenus d'exploitation sont évalués selon les informations obtenues. La contribution régionale de la CMM représente la quote-part estimée de la nouvelle taxe sur l'essence en vigueur depuis le 1er mai 2010 sur le territoire de l'AMT.

Les diverses subventions du gouvernement du Québec sont évaluées en fonction des programmes en vigueur, soit le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes à mobilité réduite, le Programme d'aide au développement du transport collectif, le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes et autres programmes liés aux investissements. D'autres subventions gouvernementales peuvent s'ajouter selon le cas. L'agglomération de Montréal fixe sa contribution en considérant un taux d'indexation et la hausse de service de la dette net.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et la vision de la STM pour les années à venir.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés; la STM n'utilise pas systématiquement le principe d'indexation.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives négociées et existantes.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

¹⁾ Documents en cours de révision

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE STRATÉGIQUE

PLAN DE TRANSPORT DE LA VILLE DE MONTRÉAL ⁽¹⁾

Objectifs stratégiques, sur un horizon de 20 ans, qui permettront d'assurer les besoins de mobilité de tous les Montréalais. Pour ce faire, des investissements massifs sont prévus dans les modes de transport collectif et actif, tels que le métro, le bus, le train, le vélo et la marche.

PLAN STRATÉGIQUE ⁽¹⁾

Plan stratégique dans lequel on retrouve les priorités de l'entreprise soutenues par diverses stratégies qui se déclinent à leur tour en actions.

PLAN DE TRANSPORT ANNUEL DE LA STM

Ensemble des composantes de l'offre de service. Les besoins en ressources financières, humaines et matérielles découlent de cette offre de service. Il y a un plan de transport pour le Réseau du métro, pour le Réseau des bus ainsi que pour le Transport adapté.

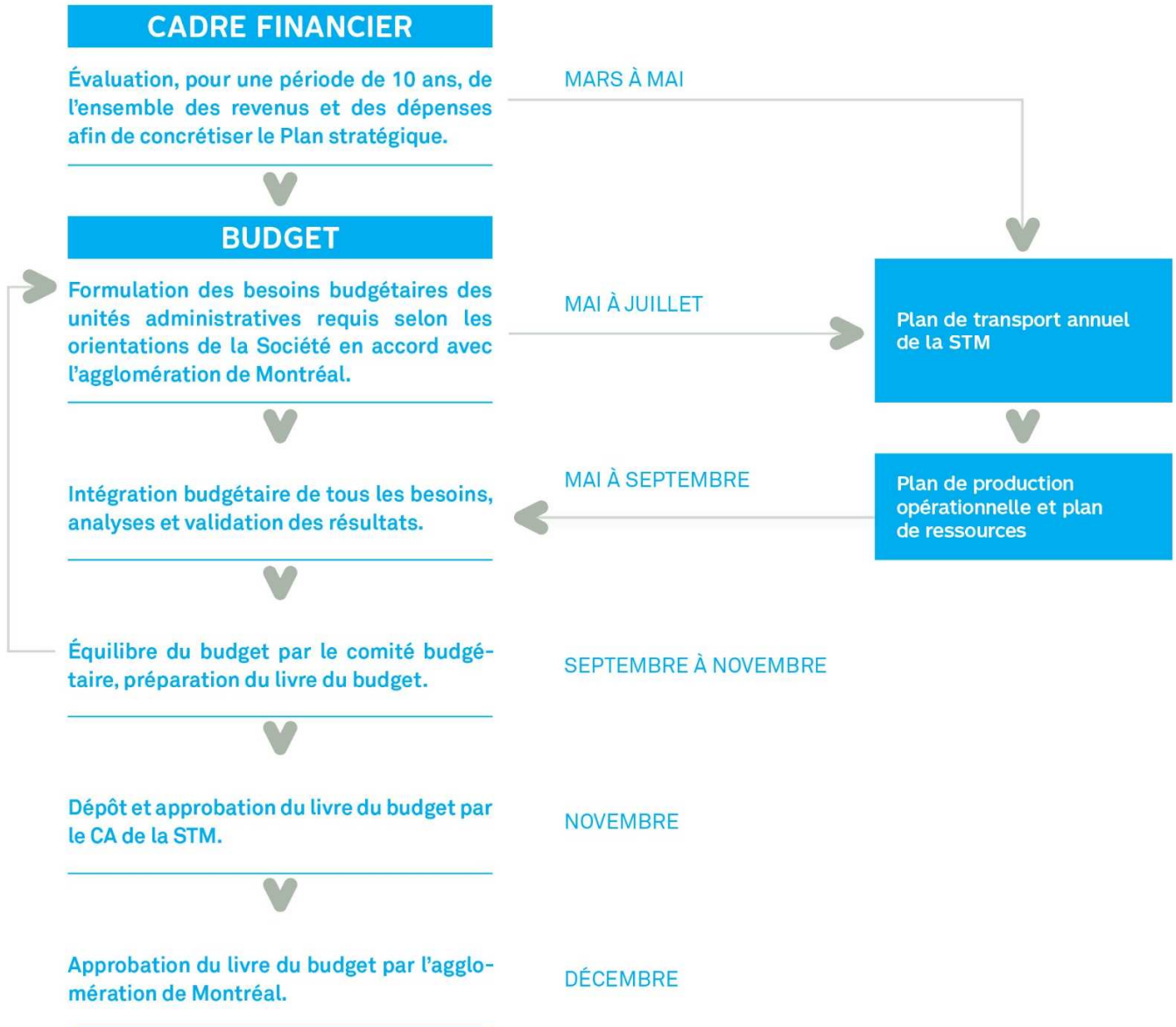
BUDGET ANNUEL

Ensemble des revenus et dépenses identifiés selon les besoins afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique pour une année précise.

¹⁾ Documents en cours de révision

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la STM. Le travail pour le Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 (PTI) est réalisé avant celui du livre du budget.



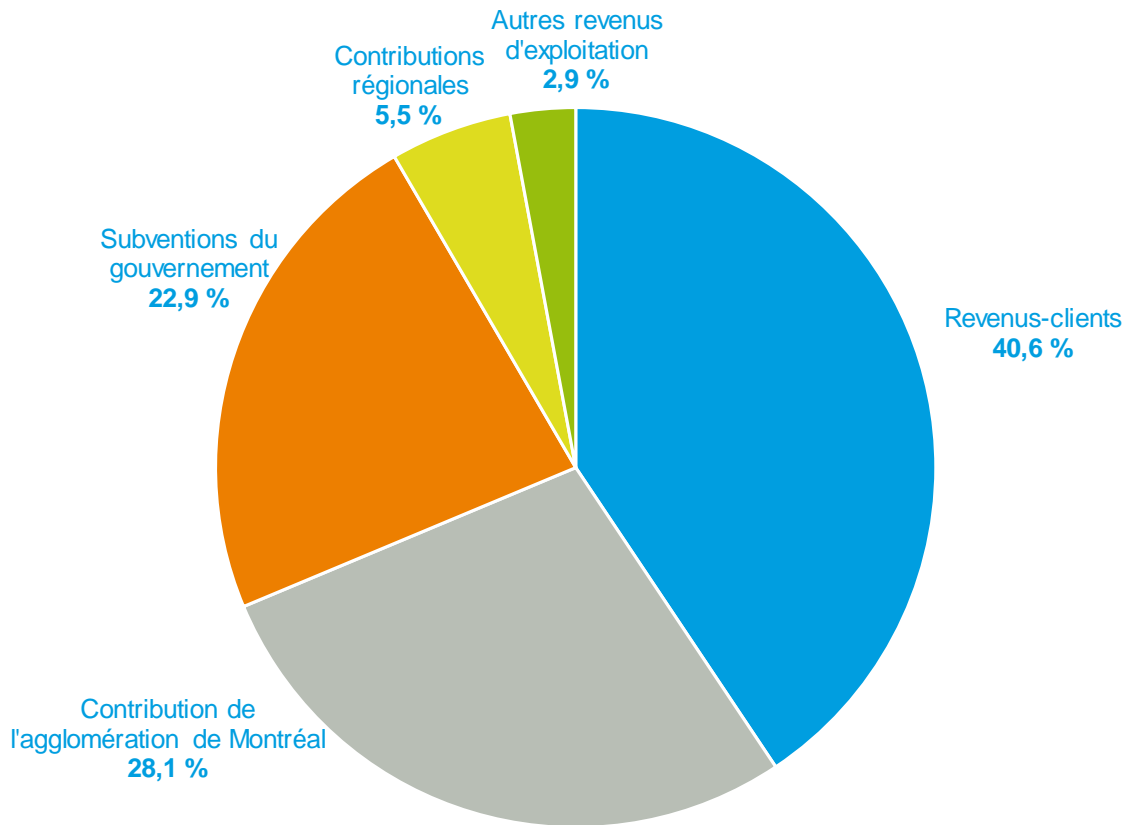
Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été créées afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier mis à jour régulièrement qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et dépenses de la STM.

ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Répartition des revenus 2016	43
Revenus 2014-2015-2016.....	44
Analyse des revenus 2015-2016.....	45
Répartition des dépenses 2016.....	47
Dépenses par type 2014-2015-2016.....	48
Heures et effectif 2014-2015-2016.....	49
Analyse des dépenses 2015-2016.....	50

RÉPARTITION DES REVENUS 2016



REVENUS 2014-2015-2016

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015 Écart	Écart %
Revenus-clients						
Bus et métro						
Titres STM	551 555	550 179	542 237	530 017	1 376	0,3
Recettes métropolitaines	65 770	65 121	64 355	64 633	650	1,0
	617 325	615 300	606 592	594 649	2 025	0,3
Transport adapté	5 220	4 827	5 058	4 463	393	8,1
	622 545	620 127	611 650	599 112	2 418	0,4
Autres revenus d'exploitation						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	31 521	33 032	33 032	35 289	(1 511)	(4,6)
Autres revenus	13 284	12 554	12 629	13 023	730	5,8
	44 805	45 586	45 660	48 312	(780)	(1,7)
Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté	40 163	40 182	41 059	38 254	(19)	(0,0)
Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres	64 082	59 060	60 114	59 215	5 022	8,5
Subvention du gouvernement du Québec liée au service de la dette	246 794	238 910	231 943	171 808	7 884	3,3
Surplus reporté			3 932			
Contribution de l'agglomération de Montréal¹	429 800	409 100	409 100	384 100	20 700	5,1
Contributions régionales						
Aide métropolitaine - métro	39 352	38 795	39 660	40 318	557	1,4
Aide métropolitaine - bus	4 494	4 606	4 466	4 533	(112)	(2,4)
Aide métropolitaine - intégration tarifaire	2 928	3 367	3 014	2 996	(439)	(13,0)
Transport adapté	439	359	420	388	80	22,3
Contribution régionale CMM	36 690	33 906	21 399	35 931	2 784	8,2
	83 903	81 033	68 959	84 166	2 870	3,5
Total	1 532 093	1 493 998	1 472 419	1 384 966	38 095	2,5

¹ Exclut la contribution au programme SOFIL.

ANALYSE DES REVENUS 2015-2016

Revenus-clients

Les revenus-clients prévus en 2016 sont pratiquement au même niveau que ceux du budget 2015. Tenant compte du contexte économique et des difficultés de livraison du service bus en 2015, la STM offre à sa clientèle un répit qui préserve les tarifs au niveau de 2015 pour les six premiers mois de l'année.

Autres revenus d'exploitation

La quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM, est de 31,5 millions de dollars au budget 2016.

Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté

Pour l'année 2016, nous prévoyons une croissance des déplacements de 4,7 % par rapport à la prévision 2015. La subvention demeure cependant au même montant que 2015 soit à 40,2 millions de dollars. Ce montant a été établi en fonction des modalités du Programme d'aide au transport adapté aux personnes handicapées du gouvernement du Québec de 2015, tout en posant l'hypothèse qu'il sera prolongé pour 2016.

Notons que le programme est plafonné depuis 2012 et que la STM doit absorber seule la croissance importante des déplacements de cette clientèle.

Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres

Le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) totalise 51,9 millions de dollars pour supporter l'offre de service. La PADTC, créée en 2007 sous l'appellation PAGASTC, permettait aux organismes de transport de recouvrer 50 % des coûts affectés à l'instauration d'initiatives visant à accroître l'offre de service et qui fixait des objectifs à atteindre en 2011 par rapport à 2006. Le programme a été reconduit et bonifié en 2012 pour ensuite être reconduit à nouveau jusqu'en 2015.

Un montant de 6,3 millions de dollars est prévu en 2016 à titre de remboursement à 100 % des coûts d'exploitation additionnels encourus dans le cadre des diverses mesures de mitigation annoncées par Mobilité Montréal. Ces mesures sont prévues dans le cadre des travaux réalisés à l'échangeur Turcot, au viaduc St-Jacques et sur l'axe Henri-Bourassa / Pie-IX. Elle inclut également l'offre promotionnelle d'un mois gratuit sur l'abonnement annuel.

Les subventions diverses incluent entre autres une subvention de 5,7 millions de dollars octroyée par le MTQ pour la participation de la STM au programme Cité-Mobilité, un projet technologique visant l'essai de trois autobus à propulsion entièrement électrique. Cette initiative est réalisée dans le cadre du Plan d'électrification des transports de surface. Le reclassement de la subvention explique la hausse observée en 2016.

ANALYSE DES REVENUS 2015-2016

Subventions du gouvernement du Québec liées aux intérêts et au capital du service de la dette

Relativement à la hausse de la dépense du service de la dette et à la stratégie de financement des dépenses d'investissement, les subventions liées aux intérêts et au capital du service de la dette sont en hausse de 7,9 millions de dollars en 2016.

Contribution de l'agglomération de Montréal

Pour l'année 2016, l'agglomération de Montréal, qui accompagne la STM dans son virage client, prévoit une contribution de base de 429,8 millions de dollars; une hausse significative de 20,7 millions de dollars par rapport au budget 2015. La contribution de l'agglomération de Montréal est déterminée en fonction de critères spécifiques et prévisibles. La part reliée aux dépenses d'exploitation est indexée en tenant compte de l'inflation et de l'amélioration du service. D'autre part, l'agglomération compensera l'augmentation du service de la dette nette.

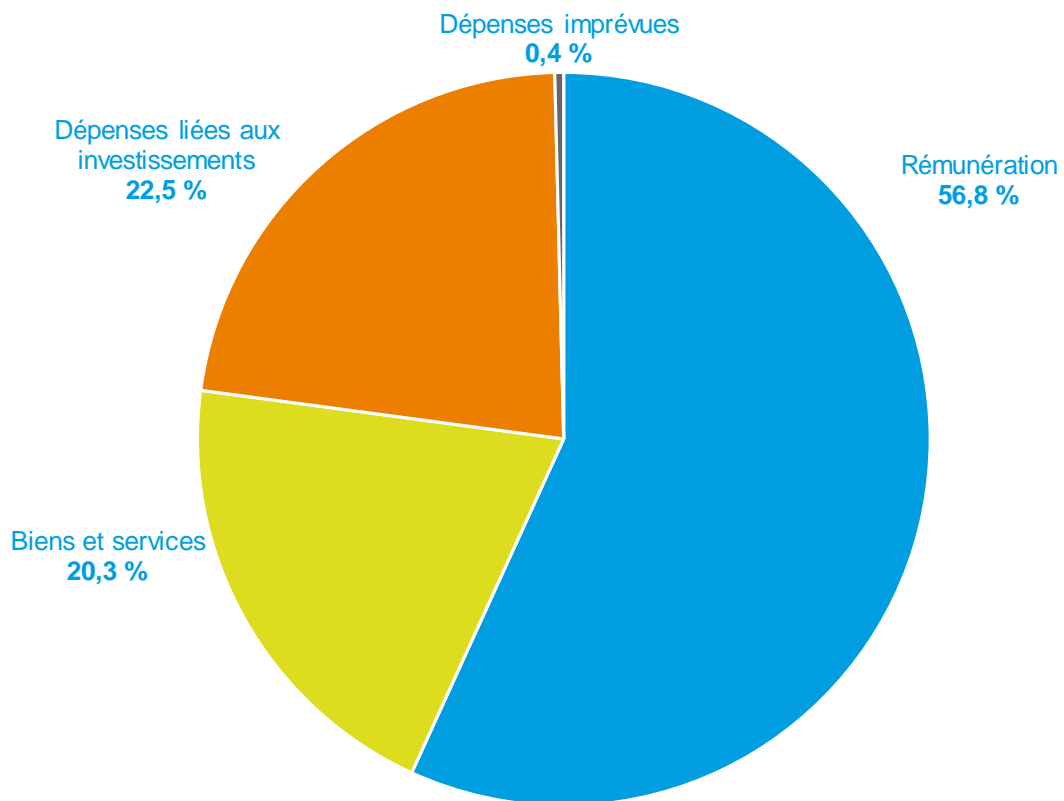
Concernant sa contribution au programme SOFIL, elle est de 17,2 millions de dollars au budget 2016, pour un total de 131,8 millions de dollars depuis le début du programme en 2006. Cette contribution est présentée en contrepartie des dépenses d'investissement s'y rattachant.

Contributions régionales

Les contributions régionales sont évaluées à 83,9 millions de dollars en 2016, soit 47,2 millions de dollars en aides pour le métro, les bus et le transport adapté et 36,7 millions de dollars provenant du partage de la taxe sur l'essence avec les autres organismes de transport de la région métropolitaine.

L'estimé du partage de la taxe sur l'essence a été fait en tenant compte du budget de l'AMT, des résultats de l'enquête Origine Destination 2013, du partage du déficit métro de la STM avec les autres organismes de la région et de l'impact du train de Mascouche sur la répartition des usagers sur le réseau métropolitain. En 2016, les contributions sont en hausse de 1,6 million de dollars principalement à cause de l'augmentation du service de la dette net du métro.

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2016



DÉPENSES PAR TYPE 2014-2015-2016

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015 Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	553 872	542 941	536 078	516 838	10 931	2,0
Heures supplémentaires	44 769	41 638	54 330	55 884	3 131	7,5
Primes diverses et autres paiements	55 113	53 830	53 493	55 984	1 283	2,4
Avantages sociaux	134 989	132 248	135 781	125 988	2 740	2,1
	788 743	770 657	779 682	754 693	18 085	2,3
Cotisations aux régimes publics	67 052	66 640	64 646	68 461	412	0,6
Coût de la CSST	14 580	13 505	15 498	12 862	1 075	8,0
	81 632	80 146	80 144	81 323	1 487	1,9
	870 375	850 803	859 826	836 017	19 572	2,3
Biens et services						
Dépenses majeures	32 533	24 965	25 061	13 283	7 569	30,3
Énergie, taxes et permis	94 111	96 264	96 531	91 521	(2 153)	(2,2)
Services professionnels	13 223	16 301	15 660	26 251	(3 079)	(18,9)
Services techniques et autres services	86 404	79 718	77 460	73 240	6 686	8,4
Matériel et fournitures	59 446	56 128	59 558	56 629	3 318	5,9
Location	8 408	8 557	8 231	14 105	(149)	(1,7)
Financement des opérations	1 476	4 166	4 166	3 670	(2 690)	(64,6)
Dépenses diverses	15 528	17 686	16 331	20 935	(2 159)	(12,2)
	311 129	303 785	302 998	299 636	7 344	2,4
	1 181 504	1 154 588	1 162 824	1 135 652	26 916	2,3
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	344 589	331 961	318 519	244 906	12 628	3,8
Virement au fonds de roulement		1 069	476	476	(1 069)	(100,0)
	344 589	333 029	318 995	245 382	11 559	3,5
Dépenses imprévues	6 000	6 380			(380)	(6,0)
Total	1 532 093	1 493 998	1 481 819	1 381 035	38 095	2,5

HEURES ET EFFECTIF 2014-2015-2016

(en milliers d'heures)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	450	460	465	476	(10)	(2,1)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	210	218	210	212	(8)	(3,8)
Professionnels syndiqués	639	632	558	558	7	1,2
Employés de bureau syndiqués	1 462	1 443	1 357	1 401	19	1,3
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	839	863	803	816	(24)	(2,8)
Commis divisionnaires et autres	417	410	414	399	7	1,7
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	371	380	376	378	(9)	(2,4)
Inspecteurs	352	363	322	351	(11)	(3,2)
Chauffeurs, opérateurs et autres	8 019	8 115	7 875	8 118	(95)	(1,2)
Employés d'entretien	4 835	4 963	4 656	4 684	(128)	(2,6)
	17 594	17 847	17 035	17 394	(253)	(1,4)
Heures supplémentaires						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	1		
Professionnels syndiqués	3	7	8	4	(5)	(64,1)
Employés de bureau syndiqués	20	22	24	38	(1)	(6,6)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	73	63	69	78	10	16,7
Commis divisionnaires et autres	35	31	36	43	4	11,2
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	31	31	38	38	(1)	(1,7)
Inspecteurs	11	12	12	7	(1)	(8,3)
Chauffeurs, opérateurs et autres	556	514	655	562	42	8,2
Employés d'entretien	217	225	340	466	(8)	(3,7)
	946	905	1 183	1 236	40	4,4
Total	18 539	18 753	18 218	18 631	(213)	(1,1)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	216	220	222	232	(5)	(2,1)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	100	104	100	102	(4)	(3,8)
Professionnels syndiqués	340	336	298	294	4	1,1
Employés de bureau syndiqués	800	790	743	768	10	1,3
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	401	414	385	391	(13)	(3,1)
Commis divisionnaires et autres	199	196	198	190	3	1,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	178	182	180	184	(4)	(2,4)
Inspecteurs	168	174	155	168	(6)	(3,4)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 836	3 889	3 774	3 892	(53)	(1,4)
Employés d'entretien	2 316	2 377	2 231	2 218	(62)	(2,6)
Total	8 554	8 684	8 287	8 438	(130)	(1,5)

ANALYSE DES DÉPENSES 2015-2016

Le budget 2016 présente une augmentation des dépenses de 38,1 millions de dollars, soit une hausse de 2,5 % par rapport au budget 2015. L'impact des projets d'investissement sur le service de la dette et sur les dépenses d'exploitation explique en bonne partie cette hausse alors que les dépenses courantes augmentent légèrement de 1 % par rapport au budget 2015.

(en millions de dollars)

Service à la clientèle et expérience client	1,1	0,1 %
Dépenses liées aux investissements	20,5	1,3 %
Éléments exceptionnels	1,9	0,1 %
Dépenses courantes	14,6	1,0 %
Total de la hausse	38,1	2,5 %

Expérience client et service à la clientèle : augmentation de 1,1 million de dollars

Par rapport au service prévu en 2015, la STM planifie des ajouts de service de 45 000 heures au réseau des bus, de 1,3 million de kilomètres-voiture au réseau du métro et de 200 000 déplacements au transport adapté.

L'expérience client sera aussi améliorée par diverses mesures, dont les suivantes :

- La mise en service du train AZUR;
- L'implantation du nouveau système d'information en temps réel dans les bus (iBUS);
- L'acquisition de 27 nouveaux bus hybrides, dont 20 seront climatisés;
- La poursuite du déploiement du réseau de téléphonie sans fil avec 14 nouvelles stations;
- L'installation de 310 nouveaux abribus additionnels au design moderne;
- L'implantation de 50 km de nouvelles mesures préférentielles pour bus;
- Le déploiement de la vision changeur.

Dépenses liées aux investissements : augmentation de 20,5 millions de dollars

(en millions de dollars)

Service de la dette	12,6
Coûts récurrents des projets	2,2
Reclassement de la subvention pour le projet Cité-Mobilité	5,7
Total de la hausse liée aux investissements	20,5

Éléments exceptionnels : hausse de 1,9 million de dollars

La hausse de 1,9 million de dollars s'applique entièrement par le traitement comptable des avantages sociaux futurs.

Dépenses courantes : augmentation de 14,6 millions de dollars

L'indexation des salaires, selon les conventions collectives en vigueur, ainsi que les autres coûts de rémunération génèrent une augmentation de 31,9 millions de dollars. Considérant également les hausses inévitables de certains biens et services, d'importantes mesures de rationalisation furent nécessaires afin de ramener l'augmentation des dépenses courantes à seulement 1 %.

(en millions de dollars)

Indexation des salaires et révision des autres coûts liés à la rémunération	31,9
Hausse des coûts de certains contrats et impact du taux de change USD sur les pièces bus	4,4
Impact des nouvelles technologies sur les coûts d'entretien bus (système antipollution)	2,0
Économie sur le prix du diesel suite à la réalisation du dernier contrat d'échange (protection) pour 2016	(3,3)
Rationalisation des dépenses	(20,4)
Total de la hausse des dépenses courantes	14,6

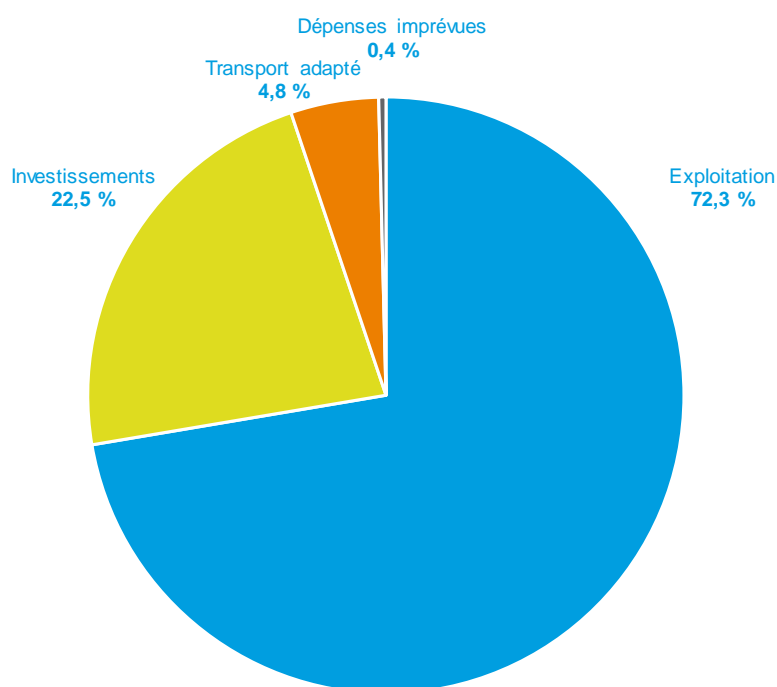
DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT

Sommaire des dépenses par mode de transport 2014-2015-2016	53
Dépenses 2014-2015-2016 – Bus et métro.....	54
Heures et effectif 2014-2015-2016 – Bus et métro.....	54
Dépenses 2014-2015-2016 – Transport adapté.....	56
Heures et effectif 2014-2015-2016 – Transport adapté.....	56

SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT 2014-2015-2016

(en milliers de dollars)

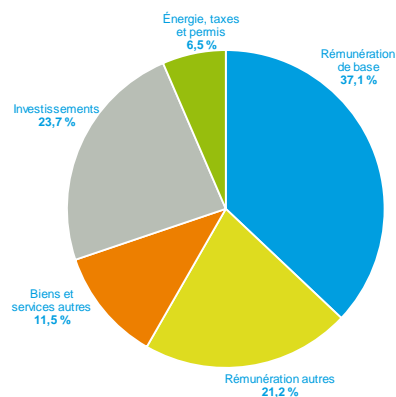
	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015 Écart	Écart %
Bus et métro						
Dépenses liées à l'exploitation	1 107 251	1 084 778	1 092 212	1 066 305	22 473	2,1
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	344 589	331 961	318 519	244 906	12 628	3,8
Virement au fonds de roulement		1 069	476	476	(1 069)	(100,0)
	344 589	333 029	318 995	245 382	11 559	3,5
	1 451 840	1 417 807	1 411 207	1 311 688	34 033	2,4
Transport adapté						
Dépenses liées à l'exploitation	74 253	69 811	70 612	69 347	4 443	6,4
Dépenses imprévues	6 000	6 380			(380)	(6,0)
Total	1 532 093	1 493 998	1 481 819	1 381 035	38 095	2,5



DÉPENSES 2014-2015-2016 – BUS ET MÉTRO

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015 Écart	Budget 2016 vs 2015 Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	538 227	527 629	520 927	502 748	10 598	2,0
Heures supplémentaires	43 432	40 334	52 707	54 153	3 098	7,7
Primes diverses et autres paiements	53 199	52 024	51 738	54 174	1 174	2,3
Avantages sociaux	132 310	129 658	133 228	123 419	2 653	2,0
	767 169	749 645	758 600	734 494	17 523	2,3
Cotisations aux régimes publics	65 166	64 800	62 833	66 662	365	0,6
Coût de la CSST	14 392	13 323	15 320	12 680	1 069	8,0
	79 557	78 123	78 153	79 342	1 434	1,8
	846 726	827 768	836 753	813 836	18 958	2,3
Biens et services						
Dépenses majeures	32 533	24 965	25 061	11 776	7 569	30,3
Énergie, taxes et permis	94 111	96 264	96 531	91 521	(2 153)	(2,2)
Services professionnels	13 001	16 109	15 468	26 081	(3 109)	(19,3)
Services techniques et autres services	42 691	38 764	36 290	34 283	3 927	10,1
Matériel et fournitures	59 300	55 997	59 345	56 363	3 304	5,9
Location	8 408	8 543	8 231	14 105	(135)	(1,6)
Financement des opérations	1 476	4 166	4 166	3 670	(2 690)	(64,6)
Dépenses diverses	9 004	12 202	10 366	14 670	(3 198)	(26,2)
	260 525	257 009	255 459	252 469	3 516	1,4
	1 107 251	1 084 778	1 092 212	1 066 305	22 473	2,1
Dépenses liées aux investissements						
Service de la dette	344 589	331 961	318 519	244 906	12 628	3,8
Virement au fonds de roulement		1 069	476	476	(1 069)	(100,0)
	344 589	333 029	318 995	245 382	11 559	3,5
Total	1 451 840	1 417 807	1 411 207	1 311 688	34 033	2,4



HEURES ET EFFECTIF 2014-2015-2016 – BUS ET MÉTRO

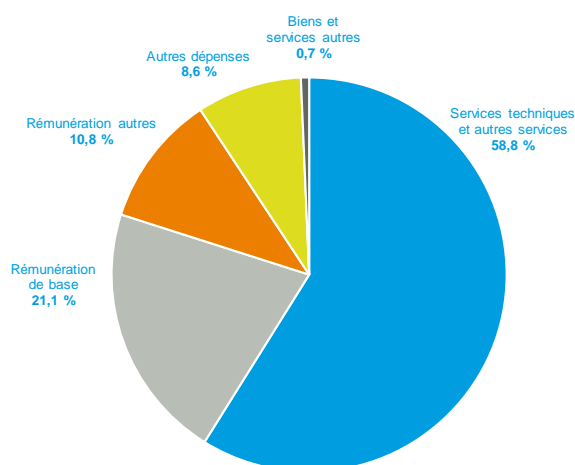
(en milliers d'heures)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	429	439	446	456	(10)	(2,2)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	210	218	210	212	(8)	(3,8)
Professionnels syndiqués	637	630	553	555	7	1,2
Employés de bureau syndiqués	1 436	1 417	1 331	1 375	19	1,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	810	834	775	788	(24)	(2,9)
Commis divisionnaires et autres	261	254	262	255	6	2,5
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	371	380	376	378	(9)	(2,4)
Inspecteurs	352	363	322	351	(11)	(3,2)
Chauffeurs, opérateurs et autres	7 775	7 870	7 635	7 870	(96)	(1,2)
Employés d'entretien	4 835	4 963	4 656	4 684	(128)	(2,6)
	17 115	17 369	16 566	16 923	(254)	(1,5)
Heures supplémentaires						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	1		
Professionnels syndiqués	3	7	8	4	(5)	(64,1)
Employés de bureau syndiqués	20	21	22	35	(1)	(6,8)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	72	61	67	76	10	17,1
Commis divisionnaires et autres	20	16	18	21	4	21,7
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	31	31	38	38	(1)	(1,7)
Inspecteurs	11	12	12	7	(1)	(8,3)
Chauffeurs, opérateurs et autres	546	504	645	551	42	8,3
Employés d'entretien	217	225	340	466	(8)	(3,7)
	918	878	1 150	1 199	40	4,6
Total	18 033	18 247	17 715	18 122	(214)	(1,2)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	206	210	213	222	(5)	(2,2)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	100	104	100	102	(4)	(3,8)
Professionnels syndiqués	339	335	295	292	4	1,1
Employés de bureau syndiqués	786	776	729	754	10	1,3
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	387	400	372	377	(13)	(3,2)
Commis divisionnaires et autres	125	122	126	121	3	2,2
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	178	182	180	184	(4)	(2,4)
Inspecteurs	168	174	155	168	(6)	(3,4)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 719	3 772	3 659	3 772	(53)	(1,4)
Employés d'entretien	2 316	2 377	2 231	2 218	(62)	(2,6)
Total	8 323	8 453	8 060	8 209	(130)	(1,5)

DÉPENSES 2014-2015-2016 – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération conventionnée						
Rémunération de base	15 645	15 312	15 151	14 089	333	2,2
Heures supplémentaires	1 337	1 304	1 623	1 731	33	2,5
Primes diverses et autres paiements	1 914	1 806	1 755	1 809	108	6,0
Avantages sociaux	2 678	2 590	2 553	2 569	88	3,4
	21 574	21 012	21 082	20 200	562	2,7
Cotisations aux régimes publics	1 886	1 840	1 813	1 799	46	2,5
Coût de la CSST	189	183	178	182	6	3,3
	2 075	2 022	1 991	1 981	52	2,6
	23 649	23 035	23 073	22 181	614	2,7
Biens et services						
Dépenses majeures				1 507		
Services professionnels	222	192	192	169	30	15,6
Services techniques et autres services	43 713	40 955	41 170	38 958	2 759	6,7
Matériel et fournitures	146	132	213	266	14	10,7
Location		14			(14)	(100,0)
Dépenses diverses	123	152	115	75	(29)	(19,2)
	44 204	41 444	41 689	40 976	2 760	6,7
	67 853	64 478	64 762	63 157	3 375	5,2
Autres dépenses						
Énergie, entretien, taxes et informatique	6 400	5 332	5 850	6 190	1 068	20,0
Total	74 253	69 811	70 612	69 347	4 443	6,4



HEURES ET EFFECTIF 2014-2015-2016 – TRANSPORT ADAPTÉ

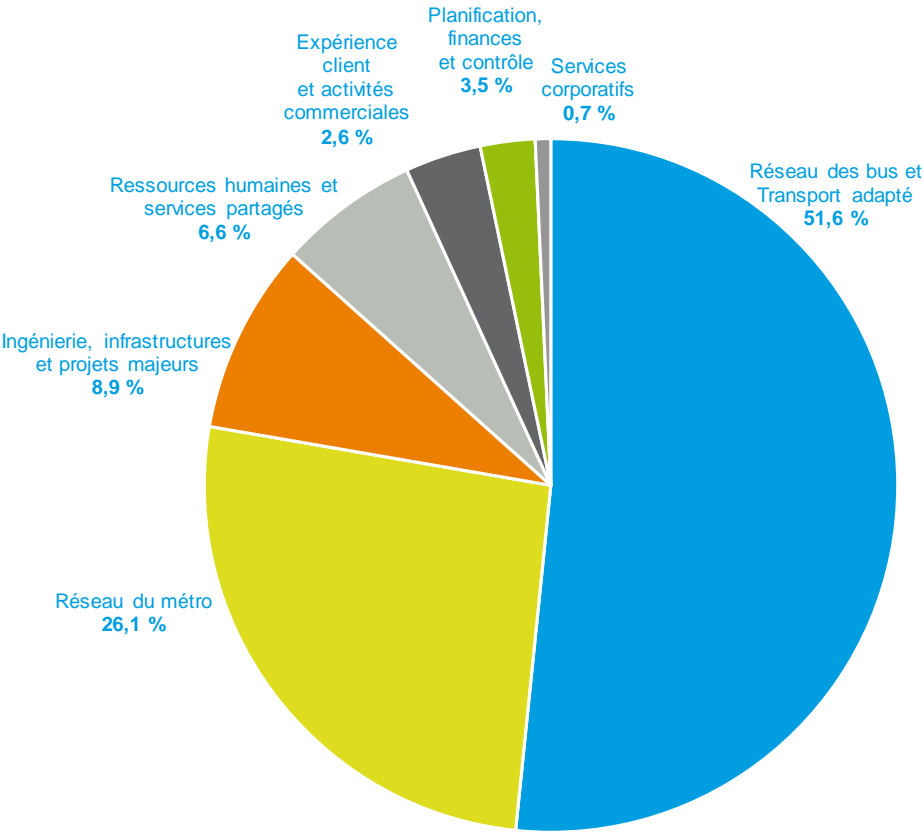
(en milliers d'heures)

	Budget	Budget	Prévision	Réal	Budget 2016 vs 2015	
	2016	redressé 2015	2015	2014	Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	21	21	19	20		
Professionnels syndiqués	2	2	5	4		
Employés de bureau syndiqués	26	26	26	26		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	29	29	28	29		
Commis divisionnaires et autres	156	156	152	143		
Chauffeurs, opérateurs et autres	245	244	240	249		
	479	478	470	471	1	0,2
Heures supplémentaires						
Employés de bureau syndiqués	1	1	2	2		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	1	1	2	2		
Commis divisionnaires et autres	15	15	19	22		
Chauffeurs, opérateurs et autres	10	10	10	11		
	27	27	33	37		
Total	506	505	503	508	1	0,2
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	10	10	9	10		
Professionnels syndiqués	1	1	3	2		
Employés de bureau syndiqués	14	14	14	14		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	14	14	13	15		
Commis divisionnaires et autres	75	75	73	69		
Chauffeurs, opérateurs et autres	117	117	115	119		
Total	231	231	227	229		

PRÉSENTATION DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

Répartition des dollars par unité administrative 2016.....	59
Sommaire des unités administratives.....	60
Réseau des bus et transport adapté	61
Réseau du métro.....	64
Ingénierie, infrastructures et projets majeurs	68
Ressources humaines et services partagés.....	72
Expérience client et activités commerciales	76
Planification, finances et contrôle	80
Services corporatifs.....	85

RÉPARTITION DES DOLLARS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE 2016



SOMMAIRE DES UNITÉS ADMINISTRATIVES

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Réseau des bus et Transport adapté						
Dollars (<i>en milliers</i>)	578 900	565 659	564 005	550 560	13 241	2,3
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	9 560	9 697	9 362	9 605	(137)	(1,4)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	673	617	892	805	56	9,0
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	4 584	4 657	4 496	4 614	(73)	(1,6)
Réseau du métro						
Dollars (<i>en milliers</i>)	292 574	288 858	281 337	276 574	3 716	1,3
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	4 777	4 894	4 592	4 631	(117)	(2,4)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	203	217	220	333	(14)	(6,7)
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	2 296	2 354	2 208	2 238	(58)	(2,5)
Ingénierie, infrastructures et projets majeurs						
Dollars (<i>en milliers</i>)	99 600	99 470	92 925	91 877	131	0,1
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	1 348	1 335	1 248	1 317	13	1,0
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	37	39	39	38	(1)	(3,0)
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	685	677	636	637	8	1,1
Ressources humaines et services partagés						
Dollars (<i>en milliers</i>)	73 574	70 590	67 831	67 650	2 984	4,2
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	994	980	948	938	14	1,4
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	24	24	24	45		
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	513	505	487	479	8	1,5
Expérience client et activités commerciales						
Dollars (<i>en milliers</i>)	28 552	26 201	23 957	24 886	2 351	9,0
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	269	281	253	267	(13)	(4,6)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	3	3	3	4		
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	138	145	129	137	(6)	(4,3)
Planification, finances et contrôle						
Dollars (<i>en milliers</i>)	39 849	40 405	39 060	37 333	(556)	(1,4)
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	540	552	529	529	(12)	(2,3)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)	6	6	6	12		
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	284	291	278	280	(7)	(2,5)
Services corporatifs						
Dollars (<i>en milliers</i>)	8 201	8 233	7 510	7 383	(32)	(0,4)
Heures régulières (<i>en milliers</i>)	106	107	104	100	(1)	(0,9)
Heures supplémentaires (<i>en milliers</i>)						
Effectif (<i>en années-personnes</i>)	54	55	53	51		

NOTE

Les heures régulières comprennent les heures CSST.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Le réseau des bus de la STM offre un service de transport de surface rapide, fiable, confortable, sécuritaire et accessible à l'ensemble de la communauté.

Son parc est composé de 1 748 autobus, dont 35 hybrides et 257 articulés, ainsi que de 102 minibus urbains, dont 86 dédiés au transport adapté. Il permet de parcourir près de 84,6 millions de kilomètres et de desservir la clientèle sur 220 lignes, dont 209 sont accessibles aux personnes en fauteuil roulant et 23 sont dédiées au service de nuit.

Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service dans 13 secteurs où il n'est pas possible d'implanter un service d'autobus régulier.

Afin de favoriser une plus grande efficacité, des mesures préférentielles pour bus sont implantées sur près de 273,7 kilomètres (voies réservées et feux prioritaires aux carrefours).

En plus de rendre le transport collectif accessible aux fauteuils roulants sur la majorité des lignes de son réseau régulier, la STM offre un service de transport collectif adapté qui dessert plus de 30 000 clients ayant des limitations fonctionnelles permanentes et importantes. Effectuant près de quatre millions de déplacements par année, le service de transport adapté de la STM exploite des minibus adaptés et fait affaire avec 14 intermédiaires de service par taxi de la région de Montréal.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	288 540	284 145	273 766	268 283	4 395	1,5
Heures supplémentaires	30 962	27 469	40 012	34 675	3 493	12,7
Primes diverses et autres paiements	37 655	36 202	34 630	35 455	1 453	4,0
Avantages sociaux	52 402	51 769	49 530	49 787	634	1,2
Cotisations aux régimes publics	36 179	35 947	34 386	34 207	231	0,6
Coût de la CSST	4 155	4 020	5 658	4 726	135	3,4
	449 893	439 552	437 983	427 134	10 340	2,4
Biens et services						
Dépenses majeures	3 079	3 323	2 783	3 491	(244)	(7,4)
Énergie, taxes et permis	49 035	52 943	52 560	53 428	(3 908)	(7,4)
Services professionnels	296	265	265	389	32	12,0
Services techniques et autres services	44 779	42 188	40 835	39 548	2 592	6,1
Matériel et fournitures	31 229	26 691	29 074	25 743	4 538	17,0
Location	12	25	12	14	(14)	(53,8)
Dépenses diverses	578	672	494	814	(94)	(14,0)
	129 008	126 106	126 022	123 427	2 901	2,3
Total	578 900	565 659	564 005	550 560	13 241	2,3

NOTES

Les données présentées sont celles du budget 2016.

La diminution du coût de l'énergie résulte d'une économie sur le prix du diesel suite à la réalisation du dernier SWAP pour 2016.

La hausse des services techniques s'explique par l'augmentation de 4,7% des déplacements au transport adapté réalisés en taxis réguliers et accessibles.

La hausse des coûts de matériel et fournitures est occasionnée par l'impact des nouvelles technologies et du vieillissement du parc de bus sur les coûts d'entretien.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers d'heures)	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	100,2	104,4	101,4	106,0	(4,2)	(4,0)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	6,3	6,3	4,7	6,0		
Professionnels syndiqués	25,6	29,2	28,7	32,5	(3,6)	(12,4)
Employés de bureau syndiqués	119,4	125,2	116,7	120,0	(5,9)	(4,7)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	412,9	437,0	408,2	420,0	(24,1)	(5,5)
Commis divisionnaires et autres	322,1	321,8	316,9	305,7	0,3	0,1
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	158,8	168,0	158,1	166,7	(9,2)	(5,5)
Chauffeurs, opérateurs et autres	6 553,8	6 635,2	6 430,8	6 622,8	(81,4)	(1,2)
Employés d'entretien	1 860,9	1 869,5	1 796,2	1 825,3	(8,5)	(0,5)
Total	9 560,0	9 696,6	9 361,8	9 605,0	(136,6)	(1,4)
Heures supplémentaires						
Professionnels syndiqués	0,4	0,2	0,5	0,4	0,2	133,3
Employés de bureau syndiqués	1,7	1,5	4,0	4,0	0,2	16,0
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	28,1	23,3	26,3	29,9	4,9	20,9
Commis divisionnaires et autres	29,3	27,2	32,1	36,5	2,1	7,5
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	16,5	16,1	24,0	20,7	0,5	2,9
Chauffeurs, opérateurs et autres	448,3	403,8	544,6	455,6	44,5	11,0
Employés d'entretien	148,7	145,2	260,2	257,8	3,5	2,4
Total	673,0	617,2	891,7	805,0	55,8	9,0
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	48	50	49	51	(2)	(4,0)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	3	3	2	3		
Professionnels syndiqués	14	16	15	17	(2)	(12,4)
Employés de bureau syndiqués	65	69	64	66	(3)	(4,7)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	197	210	196	202	(12)	(5,8)
Commis divisionnaires et autres	154	154	152	147		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	76	80	76	80	(4)	(5,5)
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 135	3 180	3 082	3 174	(45)	(1,4)
Employés d'entretien	891	895	860	874	(4)	(0,5)
Total	4 584	4 657	4 496	4 614	(73)	(1,6)

NOTE

La réduction de l'effectif fait suite à l'application des mesures de rationalisation afin d'équilibrer le budget et d'absorber en partie l'indexation des salaires.

La hausse des heures supplémentaires s'explique par la diminution des effectifs chauffeurs.

RÉSEAU DES BUS ET TRANSPORT ADAPTÉ

Actions

Priorité 1

Développer les services

Actions

- Implanter des technologies pour optimiser les déplacements en transport adapté et absorber une portion de la croissance
- Évaluer le bassin de fournisseurs de services en transport adapté, tout en se gardant une marge de manœuvre avec suffisamment de véhicules pour assurer le service

Priorité 2

Améliorer l'expérience client et la mise en marché

Actions

- Poursuivre les efforts d'amélioration concernant la disponibilité des équipements et la fiabilité du service
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la ponctualité du service
- Améliorer la propreté
- Améliorer la courtoisie et l'accueil
- Améliorer la sécurité
- Améliorer le confort des bus

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Offre de service <i>(en millions de kilomètres)</i>	84,6	83,9	85,3	89,7
Mesures préférentielles pour bus <i>(en kilomètres)</i>	273,7	223,7	208,7	164,1
Parc de bus <i>(en unités)</i>	1 747	1 720	1 721	1 730
Ponctualité des bus <i>(en pourcentage)</i>	82,0	82,2	82,9	82,8
Taux d'immobiles des bus <i>(en pourcentage)</i>	20,0	22,5	20,5	18,0
Déplacements – TA <i>(en millions)</i>	3,83	3,65	3,46	3,23
Taux d'immobiles – TA <i>(en pourcentage)</i>	17,5	18,0	19,4	15,3

RÉSEAU DU MÉTRO

Le métro de Montréal est alimenté à 100 % par l'électricité depuis son inauguration en 1966. Il comporte quatre lignes de 71 kilomètres au total, qui desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 759 voitures, soit 336 MR-63 et 423 MR-73, qui parcourront 79,6 millions de kilomètres en 2016. La STM prévoit recevoir 12 nouveaux trains AZUR en 2016 en plus de celui reçu en 2015.

Le réseau du métro fournit à l'ensemble de la communauté un service de transport par métro rapide, fiable, confortable, sécuritaire et accessible, où le client se sent bien accueilli et informé.

Entretien du matériel roulant

La direction Entretien du matériel roulant fournit des voitures de métro sécuritaires, fiables et accueillantes afin de répondre aux attentes des clients en matière de déplacements. De plus, elle fournit des véhicules travaux pour contribuer à la pleine réalisation des programmes d'entretien et de rénovation des équipements et infrastructures du métro. La direction EMR participe ainsi au développement durable par sa contribution au bon fonctionnement du transport en commun.

Exploitation des trains

La direction Exploitation des trains est responsable des éléments suivants :

- déterminer l'offre de service en fonction de l'analyse de l'achalandage ainsi que des critères d'entassement et du nombre de trains disponibles;
- fournir des opérateurs de train ainsi que du personnel de gestion, en ligne et en salle de contrôle, afin d'assurer un service sécuritaire, efficace et ponctuel aux usagers;
- livrer un service planifié et gérer les écarts;
- assurer un service de traitement des incidents;
- assurer la coordination des mesures d'urgence;
- fournir aux autres centres du métro un service de supervision, de coordination et d'information en temps réel sur les activités d'exploitation;
- par l'entremise du Comité de planification des travaux et activités dans le métro (CPTAM), soutenir les services STM ainsi que les bureaux de projets dans la planification et la coordination des activités et travaux réalisés par des entreprises externes.

Exploitation des stations

La direction Exploitation des stations est responsable de fournir à la clientèle et à son personnel un environnement propre, sécuritaire et accueillant, et ce, dans les 68 stations du réseau du métro, de l'extérieur de l'édicule jusqu'à la pierre de quai. Elle assure la vente et la perception des titres de transport ainsi que le service d'entretien sanitaire dans trois bâtiments administratifs. Ses efforts convergent pour faciliter l'expérience client en station :

- en accueillant, en informant et en servant notre clientèle avec respect et courtoisie;
- en assurant la sécurité des lieux, des clients et des employés;
- en fournissant un environnement propre et en favorisant le développement durable;
- en impliquant et en mobilisant nos employés pour offrir des services qui favorisent les meilleures pratiques d'affaires;
- en collaborant à un déplacement confortable et fluide de notre clientèle.

RÉSEAU DU MÉTRO

Entretien des équipements fixes

La direction Entretien des équipements fixes (EÉF) doit maintenir la fiabilité, l'intégrité ainsi que l'état fonctionnel et sécuritaire des équipements fixes au meilleur coût possible. Pour y arriver, EÉF doit :

- réaliser les programmes d'entretien préventif;
- réaliser les entretiens curatifs;
- fournir un service de dépannage;
- contribuer à l'élaboration et à la réalisation des projets de remplacement des équipements fixes par les bureaux de projets;
- réaliser des travaux et fournir une assistance dans le cadre du remplacement des équipements fixes;
- prendre en charge les nouveaux équipements et technologies.

Sûreté et contrôle

La direction Sûreté et contrôle est responsable de soutenir l'ensemble de l'entreprise en matière de sûreté industrielle. Elle doit voir au respect des règlements en vigueur pour la STM et des volets des lois afférentes et, de façon plus particulière, veiller au contrôle de la perception. Les inspecteurs assurent une présence rassurante auprès de la clientèle et des employés et contribuent à la prévention en les informant et en les sensibilisant à la sécurité.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	149 627	147 502	142 305	131 429	2 124	1,4
Heures supplémentaires	10 223	10 656	10 805	15 640	(433)	(4,1)
Primes diverses et autres paiements	13 660	13 686	12 984	13 929	(26)	(0,2)
Avantages sociaux	27 551	27 139	25 448	27 050	412	1,5
Cotisations aux régimes publics	18 275	18 350	17 220	18 150	(75)	(0,4)
Coût de la CSST	1 797	1 714	1 714	1 570	83	4,8
	221 132	219 048	210 476	207 768	2 084	1,0
Biens et services						
Dépenses majeures	3 247	3 617	3 466	3 708	(370)	(10,2)
Énergie	26 575	25 959	25 580	23 887	616	2,4
Services professionnels	1 129	1 372	1 365	1 078	(243)	(17,7)
Services techniques et autres services	19 760	18 580	19 082	18 795	1 181	6,4
Matériel et fournitures	20 239	19 783	20 167	19 714	456	2,3
Location	1 357	1 330	1 234	1 302	27	2,0
Dépenses diverses	(865)	(830)	(33)	321	(35)	4,2
	71 442	69 810	70 861	68 806	1 632	2,3
Total	292 574	288 858	281 337	276 574	3 716	1,3

NOTE

L'augmentation du contrat avec le SPVM explique la hausse des services techniques. Il est passé de 14,8 M\$ à 15,9 M\$, soit une variation de 7,4 %.

RÉSEAU DU MÉTRO

(en milliers d'heures)	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	66,0	61,7	69,7	60,0	4,3	7,0
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	12,5	14,6	12,0	13,9	(2,1)	(14,3)
Professionnels syndiqués	33,6	29,6	24,3	22,6	4,0	13,3
Employés de bureau syndiqués	114,3	111,7	98,7	91,7	2,7	2,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	417,6	417,8	386,4	385,8	(0,2)	(0,1)
Commis divisionnaires et autres	33,3	33,3	31,7	32,8	0,1	0,3
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	162,3	162,3	168,2	165,8		
Inspecteurs	351,9	363,3	322,4	350,6	(11,4)	(3,2)
Chauffeurs, opérateurs et autres	1 384,8	1 394,8	1 359,8	1 413,3	(10,0)	(0,7)
Employés d'entretien	2 200,4	2 305,0	2 119,1	2 094,0	(104,5)	(4,5)
Total	4 776,7	4 894,0	4 592,4	4 630,5	(117,2)	(2,4)
Heures supplémentaires						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	0,4	0,4	0,4	0,4		
Professionnels syndiqués	0,7	5,4	5,5	1,0	(4,8)	(87,8)
Employés de bureau syndiqués	4,5	6,2	6,2	6,7	(1,6)	(26,3)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	44,9	39,3	42,6	47,6	5,6	14,2
Commis divisionnaires et autres	4,3	2,9	2,9	3,3	1,5	51,2
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	11,4	12,4	11,2	14,7	(1,0)	(8,0)
Inspecteurs	11,0	12,0	12,1	7,3	(1,0)	(8,3)
Chauffeurs, opérateurs et autres	106,2	108,7	108,7	104,1	(2,4)	(2,2)
Employés d'entretien	19,5	30,3	30,5	147,9	(10,7)	(35,4)
Total	203,0	217,5	220,1	332,8	(14,5)	(6,7)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	32	30	33	32	2	7,0
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	6	7	6	7	(1)	(14,3)
Professionnels syndiqués	18	16	13	13	2	13,4
Employés de bureau syndiqués	63	61	54	59	1	2,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	200	200	185	185	(1)	(0,3)
Commis divisionnaires et autres	16	16	15	16		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	78	78	81	82		
Inspecteurs	168	174	155	168	(6)	(3,4)
Chauffeurs, opérateurs et autres	662	668	652	678	(6)	(0,9)
Employés d'entretien	1 054	1 104	1 015	998	(50)	(4,5)
Total	2 296	2 354	2 208	2 238	(58)	(2,5)

NOTE

La réduction de l'effectif et des heures supplémentaires fait suite à l'application des mesures de rationalisation afin d'équilibrer le budget 2016 et d'absorber en partie l'indexation des salaires.

RÉSEAU DU MÉTRO

Actions

Priorité 2

Améliorer l'expérience client et la mise en marché

Actions

- Poursuivre les efforts d'amélioration concernant la disponibilité des équipements et la fiabilité du service
- Poursuivre les efforts d'amélioration de la ponctualité du service
- Améliorer la propreté
- Améliorer la courtoisie et l'accueil
- Améliorer la sécurité

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Offre de service <i>(en millions de kilomètres)</i>	79,6	78,3	77,7	78,0
Clients à l'heure dans le métro <i>(en pourcentage)</i>	97,5	97,5	97,5	97,5
Taux d'immobiles <i>(en pourcentage)</i>	12,7	12,7	10,8	11,8

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

Le rôle de la Direction exécutive Ingénierie, Infrastructures et Projets Majeurs est d'assurer la pérennité des équipements et infrastructures de la STM en offrant des services techniques complets à ses partenaires du métro et du réseau des bus, et ce, pour que ceux-ci puissent offrir le meilleur service possible à la clientèle de la STM.

La direction exécutive assume le leadership technique des équipements, systèmes, réseaux et processus d'exploitation, réalise les grandes études techniques et assure la réalisation des projets majeurs de l'entreprise.

Elle est aussi responsable d'assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures du parc immobilier de la STM.

Le service de l'Entretien des infrastructures (EDI) des Services techniques

Ce service est responsable d'assurer la sécurité, la fiabilité, la disponibilité et l'apparence des infrastructures du parc immobilier de la STM au moindre coût, et ce, pour assurer la livraison des services métro et de surface. EDI compte trois grands champs de pratique :

Programme d'entretien préventif – EDI entretient l'infrastructure des centres de transport, des bâtiments administratifs, des ateliers de réparation majeure du métro et des autobus, ainsi que des édicules et quais de métro. De plus, EDI réalise un programme d'entretien préventif sur plus de 10 000 équipements rattachés aux différents bâtiments, tels que des vérins hydrauliques, des portes de garage, des équipements de chauffage et de ventilation, des compresseurs et autres.

Correctifs en cas de bris – EDI a pour mandat de réparer et de remettre en état de bon fonctionnement les équipements en cas de bris, dans les plus brefs délais, afin de maintenir l'offre de service. Pour ce faire, EDI dispose d'une équipe de plus de 15 corps de métier compétents, dont des mécaniciens, des électriciens, des plombiers, des soudeurs, des ferblantiers, des menuisiers et autres.

Programmes de réfection – EDI met en place des projets structurés de réfection, de concert avec les divisions d'ingénierie. Il s'agit de programmes de réfection qui ciblent des équipements, comme des vérins hydrauliques, des sites ciblés ou les abords des stations de métro. Ce sont aussi des projets spécifiques d'envergure moyenne, comme la sécurisation des accès de certains sites et le remplacement ponctuel d'équipements en fin de vie utile.

Projets majeurs

Planifier, organiser et réaliser des projets majeurs dans les domaines des infrastructures, du matériel roulant, des équipements et des systèmes d'exploitation.

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	50 753	47 933	45 928	42 064	2 820	5,9
Heures supplémentaires	1 927	1 912	1 912	1 815	15	0,8
Primes diverses et autres paiements	1 891	2 013	1 790	2 597	(122)	(6,1)
Avantages sociaux	9 586	8 859	7 999	11 834	728	8,2
Cotisations aux régimes publics	5 736	5 569	5 232	7 317	167	3,0
Coût de la CSST	133	135	135	209	(2)	(1,1)
	70 027	66 420	62 996	65 837	3 606	5,4
Biens et services						
Dépenses majeures	10 599	10 718	10 862	185	(119)	(1,1)
Autres taxes et permis	415	240	240	229	175	72,9
Services professionnels	6 549	10 856	7 591	14 876	(4 307)	(39,7)
Services techniques et autres services	3 184	2 424	2 424	2 645	761	31,4
Matériel et fournitures	6 699	6 758	6 758	6 597	(60)	(0,9)
Location	192	216	216	705	(24)	(11,1)
Dépenses diverses	1 936	1 838	1 838	804	99	5,4
	29 574	33 050	29 929	26 040	(3 476)	(10,5)
Total	99 600	99 470	92 925	91 877	131	0,1

NOTE

La diminution du contrat externe pour la salle de contrôle explique la baisse des services professionnels.

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

(en milliers d'heures)	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	81,4	81,4	81,4	86,8		
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	4,2	6,3	6,3	8,9	(2,1)	(33,3)
Professionnels syndiqués	298,9	285,6	254,7	249,6	13,3	4,7
Employés de bureau syndiqués	343,1	330,1	330,1	368,7	13,0	3,9
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	47,7	47,7	47,7	46,1		
Employés d'entretien	573,0	584,2	527,5	556,5	(11,2)	(1,9)
Total	1 348,4	1 335,3	1 247,7	1 316,5	13,1	1,0
Heures supplémentaires						
Professionnels syndiqués	1,4	1,4	1,4	1,8		
Employés de bureau syndiqués	2,7	2,8	2,8	6,2		
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	2,5	2,5	2,5	2,9		
Employés d'entretien	30,8	31,9	31,9	27,4	(1,1)	(3,5)
Total	37,4	38,5	38,5	38,3	(1,1)	(3,0)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	39	39	39	41		
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	2	3	3	4	(1)	(33,3)
Professionnels syndiqués	159	152	136	129	7	4,6
Employés de bureau syndiqués	188	181	181	196	7	3,9
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	23	23	23	22		
Employés d'entretien	274	280	254	246	(5)	(1,9)
Total	685	677	636	637	8	1,1

NOTE

La hausse des effectifs résulte de l'impact des coûts récurrents des projets d'investissement.

INGÉNIERIE, INFRASTRUCTURES ET PROJETS MAJEURS

Actions

Priorité 1

Développer les services

Actions

- Remplacer les voitures de métro et augmenter la capacité de transport
- Prolonger le métro

Priorité 4

Optimiser la gestion des investissements

Actions

- Améliorer la connaissance des actifs à renouveler et concevoir un plan d'investissement
- Maintenir et mettre en valeur le patrimoine
- Réaliser les projets des secteurs métro, bus et transport adapté

Priorité 6

Faire du développement durable l'élément central de toutes les décisions

Actions

- Abandonner progressivement le bus diesel
- Réaliser des projets de démonstration de bus électriques
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les principaux contaminants atmosphériques
- Gérer les sols contaminés

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Intensité des émissions de gaz à effet de serre par kilomètre-passager (gCO2éq)	46,8	46,6	46,7	47,0
Taux de réalisation des dépenses d'investissement (en pourcentage)	69,0	61,1	54,1	59,9

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Soutenir au quotidien toutes les directions de l'entreprise dans la poursuite de leurs objectifs, prendre une part active au développement de l'entreprise et, finalement, assurer le respect des normes et des bonnes pratiques dans les domaines de responsabilités fonctionnelles qui lui incombent.

Chaîne d'approvisionnement

S'assurer que les différents processus d'approvisionnement permettent d'acquérir des biens et services au meilleur coût et de la meilleure qualité pour la STM, tout en respectant l'éthique et les différentes législations en vigueur. Prendre les mesures appropriées afin d'administrer l'ensemble des contrats octroyés tout en gérant les inventaires, la gestion des entrepôts et à la distribution des biens sur le réseau de la STM.

Régimes de retraite

Travailler avec la STM, les syndicats et les associations de retraités pour s'assurer que les régimes de retraite sont bien gérés. Prendre les moyens afin d'obtenir les rendements nécessaires pour respecter les obligations reliées aux régimes de retraite. S'assurer que les participants comprennent leurs régimes de retraite tout en s'assurant d'offrir un service de qualité.

Ressources humaines

Recruter les meilleures ressources, développer et maintenir leurs compétences et favoriser un environnement de travail stimulant et mobilisant. Pour ce faire, travailler avec nos partenaires pour offrir des solutions novatrices qui répondent à l'environnement d'affaires et à l'ampleur des projets de la STM. Être engagé à poursuivre une dynamique collaborative de relations de travail qui favorise la communication et la recherche de solutions avec les partenaires syndicaux.

Technologies de l'information

Assurer le développement des systèmes d'information, des services informatiques, de l'infrastructure informatique ainsi que des télécommunications. Voir à la fiabilité et à la performance de ces systèmes. Prendre les moyens afin d'assurer la sécurité des systèmes en collaboration avec l'ensemble des employés. Respecter le standard existant en offrant des solutions flexibles, agiles et réutilisables.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	39 726	37 778	36 382	34 077	1 949	5,2
Heures supplémentaires	1 184	1 143	1 143	2 118	41	3,6
Primes diverses et autres paiements	1 186	1 205	1 172	1 410	(19)	(1,6)
Avantages sociaux	7 295	6 655	6 412	7 573	641	9,6
Cotisations aux régimes publics	4 313	4 166	4 016	4 711	147	3,5
Coût de la CSST	30	29	29	54		
	53 734	50 975	49 154	49 943	2 758	5,4
Biens et services						
Dépenses majeures	2 968	3 168	2 562	51	(200)	(6,3)
Services professionnels	2 319	2 395	3 384	4 435	(76)	(3,2)
Services techniques et autres services	10 665	8 608	8 184	7 523	2 058	23,9
Matériel et fournitures	(347)	682	521	984	(1 029)	(150,9)
Location	426	438	438	745	(12)	(2,6)
Dépenses diverses	3 809	4 325	3 588	3 969	(516)	(11,9)
	19 840	19 615	18 677	17 707	225	1,1
Total	73 574	70 590	67 831	67 650	2 984	4,2

NOTE

L'indexation et la hausse des contrats aux technologies de l'information expliquent l'augmentation des services techniques alors que les crédits de garantie prévus pour le métro amènent une diminution pour le matériel et fournitures.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

(en milliers d'heures)	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015 Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	98,2	100,2	100,2	106,1	(2,1)	(2,1)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	142,4	142,9	138,7	140,4	(0,5)	(0,4)
Professionnels syndiqués	60,2	56,4	56,4	45,7	3,8	6,7
Employés de bureau syndiqués	490,7	474,0	437,0	433,5	16,7	3,5
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	2,1	2,1	2,1	1,3		
Employés d'entretien	200,6	204,7	213,2	211,4	(4,1)	(2,0)
Total	994,1	980,4	947,6	938,3	13,7	1,4
Heures supplémentaires						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	0,1	0,1	0,1	0,1		
Professionnels syndiqués	0,1	0,1	0,1	0,1		
Employés de bureau syndiqués	5,8	5,8	5,8	11,8		
Employés d'entretien	17,6	17,6	17,6	32,7	(0,1)	(0,5)
Total	23,6	23,7	23,7	44,7	(0,1)	(0,4)
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	47	48	48	51	(1)	(2,1)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	68	68	66	67		
Professionnels syndiqués	32	30	30	24	2	6,7
Employés de bureau syndiqués	269	260	239	236	9	3,5
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	1	1	1	1		
Employés d'entretien	96	98	102	100	(2)	(2,0)
Total	513	505	487	479	8	1,5

NOTE

L'ajout de techniciens en garantie explique la hausse des effectifs.

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Actions

Priorité 3

Attirer, développer et mobiliser les talents

Actions

- Élaborer un plan de visibilité positionnant la STM comme un employeur de choix
- Réviser les stratégies de sélection
- Optimiser le processus d'accueil et d'intégration des nouveaux employés
- Développer et implanter des stratégies de développement et de maintien des compétences
- L'apprentissage en ligne
- Optimiser la performance organisationnelle par le développement des compétences des gestionnaires et des professionnels
- Renforcer le style de gestion
- Améliorer la reconnaissance des employés
- Améliorer les communications auprès des employés
- Promouvoir la collaboration et la recherche de solutions
- Développer une culture de santé et de sécurité (SST)
- Gérer dans un contexte de diversité
- Poursuivre et améliorer les services d'aide aux employés
- Maintenir les efforts pour la protection de la personne

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Taux d'absentéisme (<i>en pourcentage</i>)	8,5	8,8	8,5	7,8
Nombre d'heures de formation/employé (<i>en heures</i>)	18,0	14,0	14,7	16,3
Nombre d'accidents du travail – fréquence avec perte de temps	6,3	6,6	5,9	5,1
Nombres d'accidents du travail – gravité	340,0	350,0	313,4	248,6

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Réaliser et mesurer des stratégies, des plans d'action et des outils afin d'améliorer l'expérience des clients et l'image de l'entreprise. Accroître la mobilisation des employés et la reconnaissance.

Communications et service à la clientèle

Développer et mettre en place l'ensemble des stratégies, programmes et actions de communication de l'entreprise afin d'informer et de mobiliser les employés, de renseigner la clientèle et de promouvoir le transport collectif auprès de la population de la grande région de Montréal, de fournir des points de contact auprès de la clientèle pour donner des renseignements sur les trajets et services de la STM, de recueillir les commentaires et plaintes et de soutenir les clients dans l'utilisation de la carte OPUS.

Marketing

Développer des stratégies de fidélisation, de rétention et d'acquisition de nouvelles clientèles en améliorant l'expérience client et en proposant des offres bien ciblées. En lien avec ces stratégies, implanter des programmes et des offres tarifaires adaptés, développer des partenariats événementiels et commerciaux, mettre en place des activités de promotion du transport collectif, adopter une approche client relationnelle et faire en sorte que l'image de marque de la STM soit forte et appréciée. S'assurer de bien cerner les besoins, attentes et perceptions de la clientèle et de mesurer son expérience à l'aide d'un éventail d'activités de recherche marketing (sondages, groupes de discussion, consultations) et d'analyses poussées.

Affaires publiques

Promouvoir le transport collectif et projeter une image positive et dynamique de la STM dans les médias et auprès des partenaires par l'entremise de stratégies, de programmes et de positionnements sur les dossiers d'enjeux.

Transgesco S.E.C.

Générer des revenus autres que tarifaires à partir du potentiel commercial, des actifs et des ressources de la STM, tout en respectant la mission de la STM et en améliorant l'expérience en transport de la clientèle.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	10 223	10 132	10 037	10 234	90	0,9
Heures supplémentaires	119	117	117	175	2	1,9
Primes diverses et autres paiements	582	589	574	595	(7)	(1,2)
Avantages sociaux	1 873	1 847	1 662	1 885	26	1,4
Cotisations aux régimes publics	1 155	1 194	1 076	1 173	(39)	(3,3)
Coût de la CSST	24	24	24	6	1	2,3
	13 976	13 903	13 489	14 067	73	0,5
Biens et services						
Services professionnels	4 349	2 578	1 922	1 598	1 771	68,7
Services techniques et autres services	1 291	1 483	908	1 224	(192)	(13,0)
Matériel et fournitures	127	131	131	94	(4)	(3,2)
Location	29	48	48	4	(19)	(40,0)
Dépenses diverses	8 781	8 058	7 459	7 899	723	9,0
	14 576	12 298	10 468	10 819	2 278	18,5
Total	28 552	26 201	23 957	24 886	2 351	9,0

NOTE

Le reclassement de la subvention du gouvernement pour la promotion et les frais d'abonnement amène une hausse des services professionnels.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

(en milliers d'heures)	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	16,7	20,9	20,9	21,1	(4,2)	(20,0)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	0,0	4,2	4,2	3,5	(4,2)	(100,0)
Professionnels syndiqués	97,3	99,6	71,1	86,5	(2,3)	(2,3)
Employés de bureau syndiqués	65,8	64,0	64,0	66,1	1,8	2,9
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	8,4	8,4	8,4	8,4		
Chauffeurs, opérateurs et autres	80,4	84,4	84,4	81,8	(4,0)	(4,8)
Total	268,6	281,5	253,0	267,4	(12,8)	(4,6)
Heures supplémentaires						
Employés de bureau syndiqués	1,0	1,0	1,0	1,4		
Chauffeurs, opérateurs et autres	1,5	1,5	1,5	2,5		
Total	2,5	2,5	2,5	3,8		
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	8	10	10	10	(2)	(20,0)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués		2	2	2	(2)	(100,0)
Professionnels syndiqués	52	53	38	46	(1)	(2,4)
Employés de bureau syndiqués	36	35	35	36	1	2,9
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	4	4	4	4		
Chauffeurs, opérateurs et autres	38	40	40	39	(2)	(4,9)
Total	138	145	129	137	(6)	(4,3)

NOTE

La réduction de l'effectif fait suite à l'application des mesures de rationalisation des dépenses afin d'équilibrer le budget 2016 et d'absorber l'indexation des salaires.

EXPÉRIENCE CLIENT ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

Actions

Priorité 2

Améliorer l'expérience client et la mise en marché

Actions

- Poursuivre les campagnes de motivation favorisant l'utilisation du transport collectif
- Accroître la visibilité de la STM en tant que leader environnemental
- Établir un contact direct avec les clientèles ciblées
- Diffuser les résultats
- Améliorer et développer l'information clientèle en temps réel
- Développer des applications mobiles pour téléphones polyvalents
- Accroître la présence dans les médias sociaux
- Améliorer la signalétique
- Ajouter de nouveaux abribus
- Introduire de nouveaux produits tarifaires flexibles et adaptés
- Développer un programme de fidélisation
- Promouvoir et bonifier le programme d'abonnement à OPUS
- Implanter le réseau cellulaire dans l'ensemble du réseau du métro
- Implanter le système iBUS et poursuivre le développement de l'information clientèle
- Utiliser les nouvelles technologies comme supports transactionnels et de rechargement

Priorité 5

Améliorer davantage la performance

Actions

- Augmenter les revenus commerciaux nets¹
- Développer une stratégie tarifaire pour les déplacements métropolitains en transport adapté

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Satisfaction générale STM <i>(en pourcentage)</i>	87	87	87	85
Satisfaction générale de la clientèle bus <i>(en pourcentage)</i>	79	80	80	79
Satisfaction générale de la clientèle métro <i>(en pourcentage)</i>	82	82	83	77
Revenus commerciaux nets <i>(en millions de dollars)</i> ⁽¹⁾	31,5	33,0	35,3	31,3

¹ Les revenus commerciaux nets incluent les immobilisations au bénéfice de la STM soit principalement les abribus.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

Favoriser la gestion et l'allocation optimales des ressources financières de l'entreprise en améliorant la performance, en soutenant la prise de décision, en planifiant l'avenir et en étant une force de proposition tout en assurant, au quotidien, les opérations financières de l'entreprise.

Budget et investissements

Se consacrant principalement à la gestion budgétaire, au suivi financier des projets et aux opérations de trésorerie, l'équipe de la direction Budget et investissements s'assure de la production d'importants livrables, tels que le budget, le programme triennal d'immobilisations et le suivi budgétaire mensuel. Le financement des investissements ainsi que la gestion des placements du fonds d'amortissement et des risques financiers font aussi partie de ses activités. Le soutien à la haute direction et à tous les gestionnaires de l'entreprise teinte le quotidien de l'équipe. De plus, elle assure l'établissement et le maintien d'un portefeuille de projets optimisé. Cette optimisation est effectuée en fonction des objectifs stratégiques à atteindre, des ressources humaines et financières disponibles ainsi que du potentiel de récupération des bénéfices générés par ses projets.

Gestion financière et contrôle

La fonction Gestion financière doit assurer la production des états financiers de la STM conformément aux normes comptables du secteur public, la gestion des paiements aux fournisseurs ainsi que la gestion des comptes clients. Elle est de plus responsable du contrôle de la saisie du temps et de la production de la paie hebdomadaire des employés. Elle veille également à ce que les systèmes financiers permettent de soutenir les opérations financières de l'entreprise. La fonction contrôle voit à ce que les contrôles internes financiers à la STM soient appropriés et fiables en mettant en place un programme de certification des contrôles internes financiers.

Vente et perception et revenus voyageurs

La direction Vente et perception et revenus voyageurs est responsable de la gestion et de l'exploitation du système OPUS et des supports qui s'y rattachent, de même que de leur consolidation et de leur développement. De plus, elle assure la coordination auprès de 17 autres autorités organisatrices de transport de la province qui utilisent le système centralisé de la STM et les mêmes supports. Elle gère également le réseau de vente de titres dans les agences dépositaires et elle rend disponibles le matériel, l'argent et les équipements nécessaires pour soutenir le réseau interne de vente de titres de transport à la clientèle, en plus de traiter et de comptabiliser les recettes qui en découlent.

Planification stratégique et innovations

La Planification stratégique et innovations est responsable de l'élaboration du Plan stratégique de la STM et elle accompagne les directions dans sa réalisation et son suivi afin de mesurer l'atteinte des objectifs. Elle assure l'intégrité et l'intégralité de l'information de gestion qui en découlent dans le but d'aider les gestionnaires dans leurs prises de décision. Elle réalise des démarches d'amélioration continue ainsi que de gestion intégrée des risques. De plus, elle développe, coordonne et effectue la reddition de compte de la stratégie corporative de développement durable, tout en assurant un soutien à la STM en matière d'affaires gouvernementales et métropolitaines. La Planification stratégique et innovations comprend également la Planification et développement des réseaux.

Planification et développement des réseaux

La Planification et développement des réseaux développe des services de transport collectif performants en proposant des orientations, des solutions ou des services novateurs qui répondent aux besoins de la clientèle et du milieu. Elle assure un suivi de la performance des réseaux de transport collectif et propose des options afin d'en assurer la viabilité et d'améliorer son efficacité. De plus, elle soutient ses partenaires d'exploitation en matière de livraison du service et d'application des normes de service. Elle implante également un réseau de mesures prioritaires pour bus sur le territoire permettant des gains pour les utilisateurs du transport collectif. Elle améliore le confort des clients en situation d'attente à l'arrêt ou au terminus et s'assure d'intégrer les principes d'accessibilité universelle dans les projets. Enfin, elle développe et entretient des relations harmonieuses et constructives avec les partenaires du milieu municipal et institutionnel.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	21 777	21 945	21 897	20 484	(168)	(0,8)
Heures supplémentaires	327	316	316	580	11	3,5
Primes diverses et autres paiements	716	713	714	795	3	0,4
Avantages sociaux	3 915	3 735	3 573	3 915	181	4,8
Cotisations aux régimes publics	2 304	2 325	2 232	2 425	(21)	(0,9)
Coût de la CSST				12		
	29 040	29 035	28 733	28 212	6	0,0
Biens et services						
Dépenses majeures			78	76		
Services professionnels	742	954	468	834	(212)	(22,2)
Services techniques et autres services	1 681	2 041	1 466	1 513	(360)	(17,6)
Matériel et fournitures	644	1 227	1 176	509	(582)	(47,5)
Location	11	11	11	7		
Dépenses diverses	7 729	7 137	7 127	6 183	593	8,3
	10 808	11 370	10 327	9 121	(562)	(4,9)
Total	39 849	40 405	39 060	37 333	(556)	(1,4)

NOTE

Diverses mesures de rationalisation des dépenses expliquent la diminution des biens et services.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

<i>(en milliers d'heures)</i>	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	73,2	76,7	76,2	79,8	(3,5)	(4,6)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	7,8	6,3	6,3	5,9	1,6	25,0
Professionnels syndiqués	104,9	112,8	106,3	103,5	(7,8)	(7,0)
Employés de bureau syndiqués	293,0	302,1	274,7	282,9	(9,1)	(3,0)
Commis divisionnaires et autres	61,1	54,7	65,3	57,1	6,4	11,8
Total	540,0	552,4	528,7	529,3	(12,5)	(2,3)
Heures supplémentaires						
Professionnels syndiqués	0,1	0,1	0,1	0,5		
Employés de bureau syndiqués	4,3	4,3	4,3	8,1		
Commis divisionnaires et autres	1,3	1,3	1,3	3,1		
Total	5,8	5,8	5,8	11,7		
Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	35	37	37	39	(2)	(4,6)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	4	3	3	3	1	25,1
Professionnels syndiqués	56	60	57	55	(4)	(7,0)
Employés de bureau syndiqués	160	165	150	155	(5)	(3,1)
Commis divisionnaires et autres	29	26	31	27	3	11,4
Total	284	291	278	280	(7)	(2,5)

NOTE

La réduction de l'effectif fait suite à l'application des mesures de rationalisation des dépenses afin d'équilibrer le budget 2016 et absorber l'indexation des salaires.

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

Actions

Priorité 1

Développer les services

Actions

- Implanter de nouvelles mesures préférentielles pour bus
- Mettre en service le Système rapide par bus sur le boulevard Pie-IX
- Améliorer l'intermodalité et favoriser le cocktail transport
- Participer à tout projet d'amélioration ou de développement des modes de transport collectif et actif

Priorité 2

Améliorer l'expérience client et la mise en marché

Actions

- Améliorer l'accessibilité universelle en tant que transporteur
- Améliorer l'accessibilité universelle en tant qu'employeur
- Améliorer l'accessibilité en tant qu'acteur social

Priorité 4

Optimiser la gestion des investissements

Actions

- Renforcer les mécanismes de gestion de portefeuille de projets

Priorité 5

Améliorer davantage la performance

Actions

- Maintenir la contribution de la clientèle
- Améliorer la productivité et implanter une culture de l'amélioration continue
- Améliorer le suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- Proposer un nouveau modèle de financement gouvernemental pour le transport adapté
- Bonifier la contribution de l'agglomération de Montréal et les subventions du gouvernement du Québec
- Réduire le plus possible les dépenses d'exploitation
- Gérer les risques

Priorité 6

Faire du développement durable l'élément central de toutes les décisions

Actions

- Améliorer la gestion environnementale de l'entreprise
- Augmenter le taux de récupération des matières résiduelles
- Réaliser des projets durables
- Sensibiliser les employés au développement durable
- Se positionner comme une entreprise responsable et engagée

PLANIFICATION, FINANCES ET CONTRÔLE

Indicateurs

	Cible 2016	Prévision 2015	Réel 2014	Réel 2013
Coûts d'exploitation/déplacement <i>(en dollars)</i>	2,67	2,65	2,56	2,63
Coûts d'exploitation/kilomètre <i>(en dollars)</i>	6,74	6,73	6,54	6,54
Taux d'autofinancement <i>(en pourcentage)</i>	59,8	59,7	60,3	56,5
Taux de récupération des matières résiduelles non dangereuses <i>(en pourcentage)</i>	70,0	s.o.	66,0	60,0
Proportion des projets faisant l'objet d'une évaluation au plan du développement durable <i>(en pourcentage)</i>	100,0	100,0	100,0	100,0
Part des revenus-clients <i>(en pourcentage)</i> ⁽¹⁾	40,6	41,3	43,3	42,1

¹ La subvention du gouvernement du Québec liée au capital du service de la dette, qui apparaissait auparavant dans les dépenses, est maintenant présentée dans les revenus.

SERVICES CORPORATIFS

Direction générale

La direction générale a comme mission de faire le lien entre les instances politiques, opérationnelles et administratives de l'entreprise dans le but de servir ses clients et d'améliorer leur expérience de déplacement. Pour ce faire, elle dirige l'ensemble des activités de l'organisation et s'assure de l'atteinte des objectifs fixés.

Secrétariat général et direction exécutive Affaires juridiques

Conseiller et accompagner l'organisation en matière juridique et de gouvernance. Gérer et préserver les archives de la Société. Mandaté pour assurer la représentation et la défense des intérêts de la Société devant les instances administratives et judiciaires.

Vérification générale

Par la réalisation de mandats d'audit, la Vérification générale fournit au conseil d'administration et à la direction des opinions indépendantes et objectives qui donnent une assurance sur le degré de maîtrise des activités de la STM, apporte des conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée selon des principes de saine gestion et en conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la STM. Elle effectue également des audits financiers du coût de certains projets aux fins d'approbation des subventions.

SERVICES CORPORATIFS

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
(en milliers de dollars)					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	4 978	4 872	4 729	4 677	106	2,2
Heures supplémentaires	27	25	25		2	8,8
Primes diverses et autres paiements	90	88	86	101	1	1,5
Avantages sociaux	830	776	755	760	54	7,0
Cotisations aux régimes publics	499	497	484	472	2	0,4
	6 424	6 258	6 079	6 010	166	2,6
Biens et services						
Dépenses majeures	113	113	19			
Autres taxes et permis				9		
Services professionnels	874	917	664	522	(43)	(4,7)
Services techniques et autres services	9	9	9	23		
Matériel et fournitures	35	35	35	19		
Location	90	90	90	109		
Dépenses diverses	655	810	614	692	(155)	(19,2)
	1 777	1 975	1 431	1 373	(198)	(10,0)
Total	8 201	8 233	7 510	7 383	(32)	(0,4)

	Budget 2016	Budget redressé 2015	Prévision 2015	Réel 2014	Budget 2016 vs 2015	
(en milliers d'heures)					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	14,6	14,6	14,6	15,6		
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	36,6	37,6	37,6	33,7	(1,0)	(2,7)
Professionnels syndiqués	18,8	18,8	16,2	16,0		
Employés de bureau syndiqués	35,8	35,8	35,8	34,3		
Total	105,8	106,8	104,2	99,6	(1,0)	(0,9)

Heures supplémentaires						
Professionnels syndiqués	0,3	0,3	0,3			
Total	0,3	0,3	0,3			

Effectif (en années-personnes)						
Gestionnaires	7	7	7	7		
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	18	18	18	16		
Professionnels syndiqués	10	10	9	8		
Employés de bureau syndiqués	20	20	20	19		
Total	54	55	53	51		

SERVICES CORPORATIFS

Actions

Priorité 5

**Améliorer davantage
la performance**

Actions

- Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation
 - Sensibiliser en continu les employés aux questions éthiques
-

PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Sommaire du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018	89
Évolution du déficit de maintien d'actifs.....	94
Impact des dépenses d'investissement sur l'endettement	94

SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Les investissements prévus au présent PTI se répartissent parmi 43 projets. Toutefois, 17 projets de grande envergure totalisent 97 % des investissements. Ceux-ci sont essentiels à la poursuite des activités de la STM et sont les assises de son Plan stratégique. Les prochaines pages présentent une brève description de ces projets et leurs bénéficiaires. Pour plus de détails, des fiches décrivant chacun des projets autorisés sont présentées dans les différentes sections du livre du PTI 2016-2017-2018.

Sommaire des investissements majeurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2016	2017	2018	Total PTI 2016-2018
1. RÉNO MÉTRO	163 143	188 157	252 074	603 374
Réno-Systèmes - phase III	108 942	73 416	48 882	231 240
Réno-Systèmes - phase IV	11 691	64 640	107 349	183 680
Réno-Infrastructures - phase I	40 000	30 000	35 577	105 577
Réno-Infrastructures - phase II	2 510	20 100	60 267	82 877
2. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	75 345	170 362	122 486	368 193
Garage Côte-Vertu	52 101	132 852	95 179	280 131
Agrandissement de la station Vendôme - phase II	7 592	18 980	25 307	51 879
Station Berri-UQAM : réfection majeure - phase I	15 653	18 530	2 000	36 182
3. ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR	228 205	555 913	393 739	1 177 857
Acquisition des voitures de métro AZUR	208 496	528 625	380 878	1 117 998
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	19 709	27 288	12 861	59 859
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	88 388	123 229	79 396	291 013
Reconstruction du complexe Crémazie	31 893	66 473	35 431	133 798
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	32 882	25 479	8 711	67 072
Programme de mesures préférentielles pour bus	11 448	12 485	18 521	42 455
Rénovation de l'édifice du 2000 Berri	4 922	11 421	12 957	29 300
EXTRA Connecte	7 242	7 370	3 777	18 389
5. ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU (MATÉRIEL ROULANT)	43 487	109 440	136 273	289 200
Acquisition des bus hybrides 12 mètres 2012-2017	31 550	87 294	135 319	254 162
Remplacement des véhicules de travaux par des locotracteurs électriques	3 709	20 772	0	24 481
Cité-Mobilité	8 229	1 375	954	10 557
Total des investissements majeurs	598 569	1 147 100	983 967	2 729 637
Pourcentage des investissements majeurs	94 %	98 %	99 %	97 %
Total des investissements	639 226	1 175 114	998 246	2 812 586

SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Réno-Métro

Regroupés sous le vocable Réno-Métro, les programmes Réno-Infrastructures et Réno-Systèmes servent à effectuer des travaux de modernisation du réseau de métro.

Réno-Systèmes – phase III et IV

Ces deux phases du programme visent le remplacement, la construction ou la remise à neuf des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories visées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l'équipement d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme. Les travaux de la phase III seront terminés en 2019 et les travaux de la phase IV seront entrepris en 2015.

Réno-Infrastructures – phases I et II

Le programme Réno-Infrastructures vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements en les utilisant comme levier pour améliorer l'expérience client ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les travaux de la phase I seront terminés en 2018.

Les travaux de la phase II seront réalisés durant la période 2016-2022.

BÉNÉFICES

Ces programmes visent à maintenir la fiabilité, l'état, la disponibilité et la sécurité du réseau du métro tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

Autres infrastructures métro

Garage Côte-Vertu

Comme prévu dans les plans de développement du Réseau du métro, le projet consiste à ajouter 10 positions de garage supplémentaires pour garer les trains, basé sur l'augmentation naturelle de l'achalandage de la ligne orange sur un horizon allant jusqu'à 2036.

BÉNÉFICES

Ce projet permettra de garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service en vue de répondre à l'accroissement prévu de l'achalandage.

Station Berri-UQAM : réfection majeure

La station Berri-UQAM touche trois lignes, ce qui en fait la plus grande station à Montréal et la plus achalandée avec, en moyenne, 146 500 voyageurs par jour ouvrable. Ces conditions de grand achalandage ainsi que le temps écoulé depuis la construction de la station en 1966 ont entraîné une détérioration significative des installations, tant sur les plans techniques qu'esthétique.

Le projet consistait, dans un premier temps, à effectuer des travaux visant à maintenir l'environnement sécuritaire de la station. Ces interventions étant terminées, des travaux permanents de réfection et de mise à niveau des composantes architecturales, structurales et électromécaniques sont en cours. Ceux-ci sont planifiés de façon à minimiser les répercussions sur l'exploitation et le service aux clients, à conserver l'accès à la station et à la maintenir opérationnelle.

BÉNÉFICES

La réfection de cette station en prolongera la durée de vie et stabilisera les coûts de son entretien tout en réduisant le déficit de maintien d'actifs.

SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Acquisition des voitures de métro AZUR

La STM fera l'acquisition de 52 trains de type « boa », dont les voitures sont reliées entre elles par un module d'intercirculation permettant à la clientèle de passer de l'une à l'autre en tout temps. Les travaux préparatoires à l'arrivée des nouvelles voitures sont presque tous terminés.

Trains	2015	2016	2017	2018	Total
Réception	1	12	22	17	52

Un cap important a été franchi en début 2014 avec le début des essais du premier train de neuf voitures, en atelier et sur la voie. Malgré le retard annoncé par le Consortium Bombardier-Alstom, des actions ont été prises afin que le projet demeure sous contrôle globalement.

BÉNÉFICES

Tout comme les voitures actuelles, les nouvelles voitures de métro seront dotées d'une suspension pneumatique et pourront accueillir plus de passagers que les voitures MR présentement en fonction sur le réseau du métro, tout en permettant l'intercirculation d'une voiture à l'autre grâce à la configuration de type « boa ». Les voitures sont d'ailleurs plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, avec ce matériel roulant du 21^e siècle, la STM pourra accroître la capacité de transport et améliorer la fiabilité du métro. Ce matériel favorisera l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

Infrastructures de surface

Reconstruction du Complexe Crémazie

Construit en 1948, le Complexe Crémazie est un atelier d'entretien de bus abritant des activités d'entretien mécanique majeur, de fabrication et de réusinage de pièces. Les travaux pour le rendre conforme aux normes et adapté aux besoins d'entretien actuels et futurs étant trop importants, il a été décidé de réaliser des travaux de reconstruction qui sont prévus pour 2015 et se termineront en 2019. Le complexe, qui aura une superficie de 37 200 m², prévoit une accréditation LEED Or.

BÉNÉFICES

Ce projet optimisera les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement, en plus d'éviter certains coûts d'exploitation, et accroîtra la mobilisation des employés.

Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur iBUS

L'installation graduelle d'un Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV) dans les bus et les véhicules de service de la STM sera déployée graduellement en 2015-2016. Le SAEIV est jumelé à un système de comptage automatisé et d'acquisition des données (SCAD) qui sera installé dans l'ensemble du parc de bus.

BÉNÉFICES

Une amélioration de l'expérience client est prévue, puisque les clients du service bus pourront avoir accès à l'information sur l'heure de passage réelle d'un bus, sur les perturbations de service et les trajets alternatifs, de même que sur le nom du prochain arrêt pour les clients à bord d'un véhicule.

De plus, la gestion du parc en temps réel permettra à la STM d'améliorer la ponctualité des bus. Elle pourra s'assurer d'une meilleure coordination avec le réseau du métro et les trains de banlieue, et améliorer la sécurité des chauffeurs et de la clientèle. Ainsi, elle pourra exercer un contrôle rigoureux des coûts tout en répondant aux besoins de la clientèle.

SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter, d'ici 2017, des mesures préférentielles sur 375 kilomètres de voies sur l'île de Montréal. Déployé en deux temps, le programme prévoit d'abord la mise en place de voies réservées et de feux prioritaires sur l'île de Montréal et, par la suite, l'implantation d'un système de détection des bus en temps réel.

BÉNÉFICES

Le Programme de mesures préférentielles pour bus (MPB) améliorera la qualité de service et la fiabilité du réseau de bus. Les retombées de ces mesures se traduisent par une recrudescence de la ponctualité et une diminution des temps de parcours des bus pour ainsi offrir un avantage concurrentiel aux véhicules de transport collectif sur l'automobile.

Rénovation du bâtiment 2000 Berri

Le projet consiste au remplacement complet de l'enveloppe et de la fenestration sur les quatre façades du bâtiment et le réaménagement partiel des aires de travail des sept étages.

BÉNÉFICES

La réalisation de ce projet permettra de réduire le déficit de maintien d'actifs et de réduire les frais d'entretien, incluant les coûts pour le chauffage et la consommation d'eau. Ce projet permettra aussi de créer 58 postes de travail supplémentaires.

EXTRA Connecte

La première phase (EXTRA : Livraison 1) a permis de migrer le programme vers la version 2013 et ainsi soutenir la croissance des déplacements au Transport adapté (TA) jusqu'à l'horizon 2020, générer des gains d'optimisation, éliminer une désuétude technologique et mettre en place les bases requises à la réalisation d'EXTRA Connecte.

Cette nouvelle phase permettra de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel. Ce projet prévoit aussi l'implantation d'un émulateur de taximètre qui assurera le juste coût des services et d'outils d'information aux voyageurs.

BÉNÉFICES

Ces nouveaux outils d'information aux voyageurs bonifieront l'offre de service au TA et la qualité de vie des clients tout en produisant des économies supplémentaires par la réduction des annulations tardives et du temps d'embarquement. Le temps réel permettra de réduire les coûts de déplacement et d'absorber les coûts de croissance.

SOMMAIRE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

ÉLECTRIFICATION DU RÉSEAU DE SURFACE

En vue de répondre à l'objectif qu'elle s'est fixé dans son Plan stratégique, soit de se doter uniquement de véhicules électriques à partir de 2025, la STM prévoit la réalisation de plusieurs projets liés à différents modes de propulsion (hybride et électrique rechargeable).

Acquisition de bus hybrides 12 mètres – 2012-2017

Au cours des trois prochaines années, la STM procédera à l'acquisition de 258 bus hybrides de 12 mètres. Ces bus utilisent l'énergie produite à la fois par des batteries et par un moteur à carburant diesel à l'urée pour assurer leur propulsion. Ils seront équipés des systèmes de perception des titres, d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs.

De cette quantité, 184 servent au remplacement des bus désuets tandis que 74 seront ajoutés au parc existant.

Remplacement des véhicules de travaux en tunnel (locotracteurs)

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail, en plus de remorquer les lorries et les plateformes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le présent projet vise le remplacement de 11 véhicules, soit sept draines et quatre tracteurs qui sont en fin de vie utile, par des locotracteurs électriques.

BÉNÉFICES

Actuellement, la STM utilise des véhicules de travaux fonctionnant au carburant diesel. En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail, et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

Cité-Mobilité

À la suite d'une entente de partenariat stratégique avec Nova Bus, la STM, seule société de transport participante en Amérique du Nord, collaborera au programme international Cité-Mobilité. Ce projet vise à tester de nouvelles technologies dans les conditions réelles d'exploitation et d'en évaluer les impacts sur la planification, les opérations, l'entretien, les coûts et, surtout, l'amélioration du service à la clientèle. Trois bus entièrement électriques seront mis en service dans le cadre de ce projet.

BÉNÉFICES

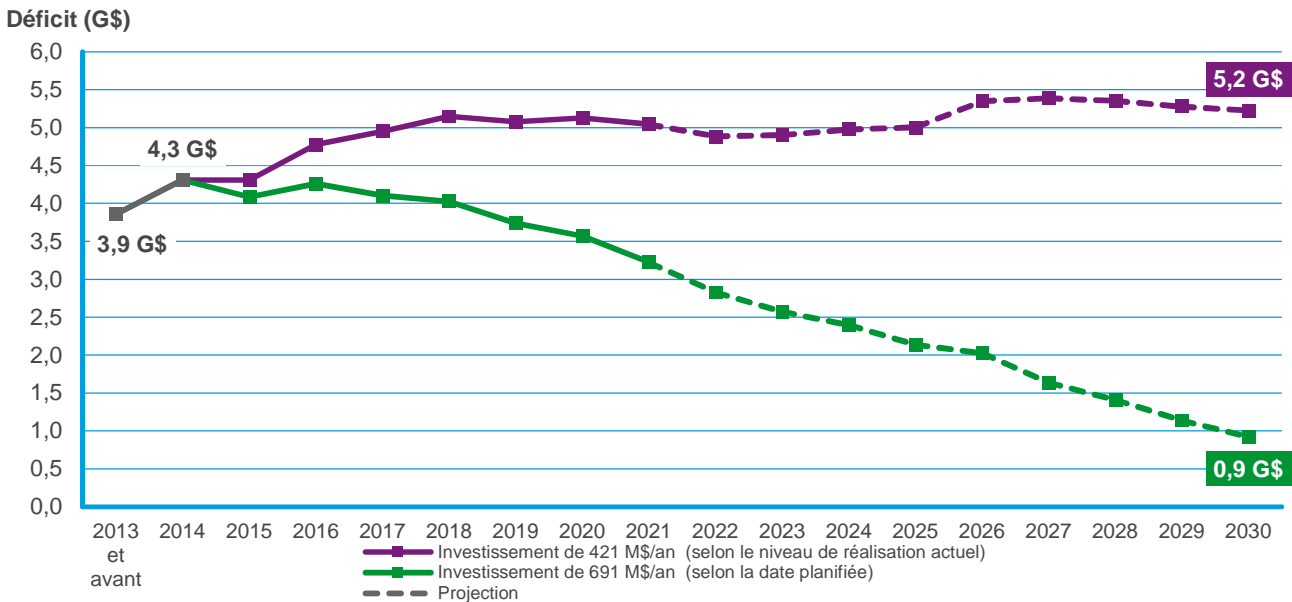
Le « virage électrique » entrepris est un choix de développement durable par la réduction des gaz à effet de serre (GES) et de la pollution sonore. La STM vise l'objectif « zéro émission » pour 2040.

ÉVOLUTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

La STM met actuellement en place des indicateurs de gestion d'actifs afin d'optimiser le portefeuille de projets. En ce sens, l'évolution du déficit de maintien d'actifs permet de mesurer les résultats des efforts consentis pour assurer la pérennité de notre parc d'actifs.

Le déficit de maintien d'actifs est passé de 3,9 milliards de dollars à 4,3 milliards de dollars entre 2013 et 2014, principalement en raison des différents enjeux qui contribuent à une augmentation des délais de réalisation des différents projets, notamment les centres de transport.

Les scénarios d'investissements proposés permettent d'évaluer le déficit probable de maintien d'actifs pour les années à venir. Il appert qu'investir à un rythme moyen d'environ 400 millions de dollars par an en maintien d'actifs ne serait pas suffisant pour réduire le déficit de maintien d'actifs en 2030, puisqu'il serait alors porté à 5,2 milliards de dollars. En investissant plutôt près de 700 millions de dollars par an en moyenne, le déficit de maintien d'actifs pourrait être ramené sous la barre du milliard de dollars en 2030, à 0,9 milliard de dollars. Grâce à l'amélioration de la connaissance des actifs et à l'optimisation des interventions de maintien d'actifs, nous serons en mesure d'investir efficacement pour réduire durablement le déficit de maintien d'actifs.



IMPACT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'ENDETTEMENT

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette. Depuis décembre 2010, la portion subventionnée des projets est financée auprès de Financement-Québec, alors que la portion non subventionnée est financée auprès de la Ville de Montréal.

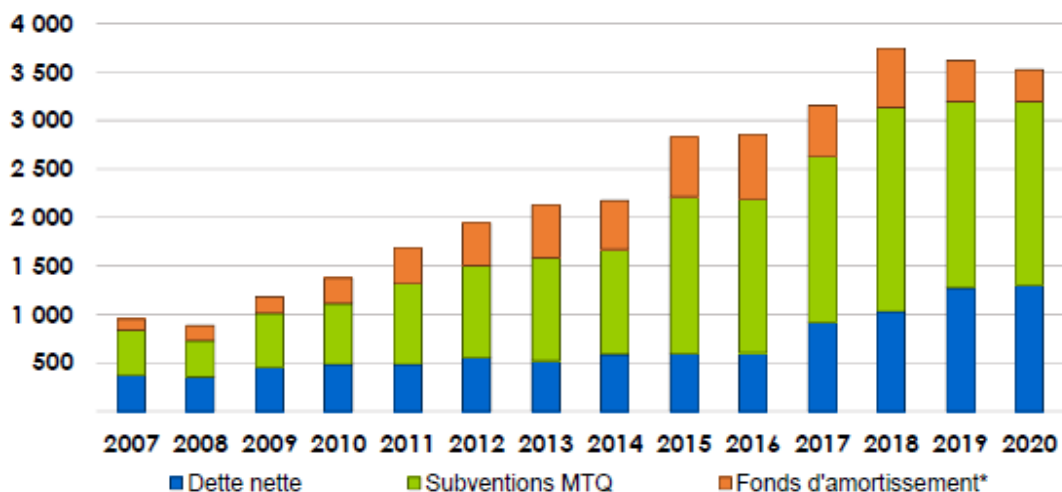
Il est important de noter qu'en 2015, dans le cadre du transfert des actifs du prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval, la STM a pris à sa charge 419,6 millions de dettes qui lui ont été transférées de l'AMT. Un emprunt additionnel de 172,9 millions a aussi été nécessaire pour conclure la transaction. Ces emprunts sont subventionnés à 100 %.

Du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015, la dette brute devrait s'accroître de 1,7 milliard de dollars, ce qui représente un taux de croissance annuelle moyen de 23,2 %. En excluant les dettes reliées aux stations sur le territoire de la Ville de Laval, la croissance serait de 1,1 milliard de dollars et représenterait une croissance annuelle moyenne de 15 %. Pour les trois prochaines années, elle augmentera de 0,9 milliard de dollars, soit un taux de croissance de 10,8 %. Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

Selon les prévisions, le montant de la dette net en circulation totalisera 591,1 millions de dollars (après subvention et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2015 pour atteindre 1,0 milliard de dollars au 31 décembre 2018. L'évolution de la dette ainsi que sa répartition sont présentées au tableau suivant :

Évolution de l'endettement

(en millions de dollars)



(En millions de dollars)	Réel								Prévisions					
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds d'amortissement*	117	159	169	261	366	435	542	504	615	671	521	613	428	327
Subventions MTQ	465	377	558	629	833	955	1 061	1 083	1 623	1 582	1 708	2 105	1 919	1 895
Dette net	369	351	454	484	485	550	524	587	591	605	924	1 029	1 276	1 305
Total	951	887	1 182	1 374	1 684	1 940	2 127	2 174	2 829	2 858	3 153	3 747	3 622	3 527

* Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

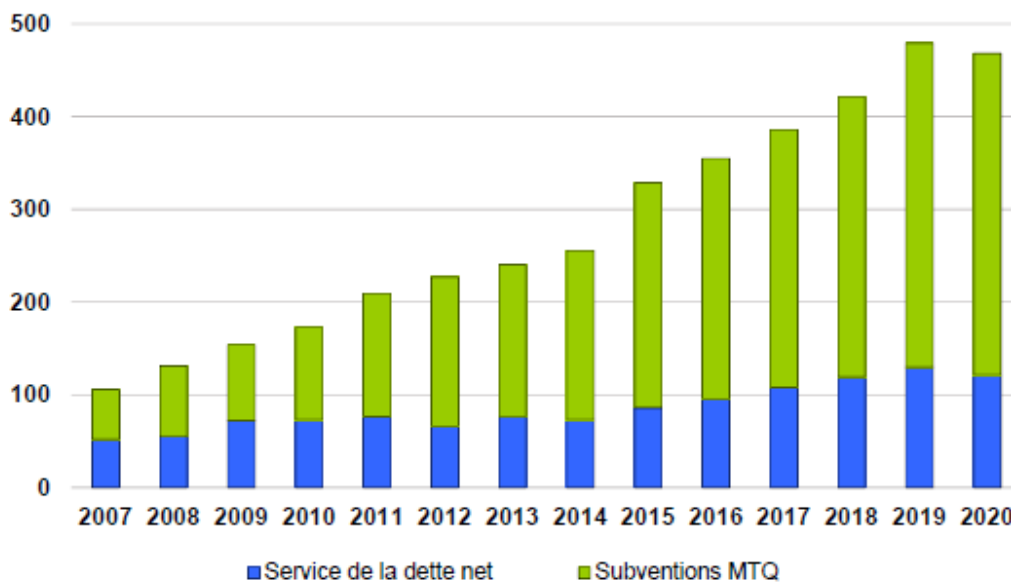
IMPACT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette net devrait se situer à 86,6 millions de dollars en 2015 pour atteindre 125,6 millions de dollars en 2018. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 15,0 % par rapport à 3,3 % pour la période de 2010 à 2015. Durant cette même période, le service de la dette net a représenté, en moyenne, 5,8 % des dépenses d'exploitation nettes (excluant les charges remboursées par les partenaires). En 2018, ce ratio devrait se situer à 8,7 %, pour atteindre 8,4 % en 2020. Ces prévisions respectent la cible que la STM s'est fixée, conformément à sa politique de gestion de la dette à long terme, en ce qui a trait au ratio relié à l'endettement. Cette cible se situe entre 6 % et 10 % et le seuil critique est de 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 67,5 % (pour la période de 2010 à 2015) à 71,7 % pour les trois prochaines années.

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars)



(En millions de dollars)	2007	2008	2009	2010	Réal				Prévisions					
					2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Service de la dette brut	106	131	154	172	209	227	240	256	330	356	392	435	497	485
Subventions MTQ	54	76	81	99	133	161	164	183	243	259	279	309	361	357
Service de la dette net	52	55	72	73	77	66	76	73	87	98	112	126	136	128

Financement des dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

	2016	2017	2018	Total PTI 2016-2018
Financement au comptant				
Non capitalisable				
Budget d'exploitation	12 523	6 150	7 225	25 898
Capitalisable				
Fonds de roulement	1 775	0	0	1 775
Budget d'exploitation	3 364	2 664	1 295	7 323
Gouvernement provincial - subvention au comptant	46 391	73 375	61 696	181 463
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	86 027	117 750	92 646	296 424
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	15 804	28 954	24 111	68 869
Sous-total	165 884	228 893	186 973	581 751
Financement sur emprunt				
Non subventionné	63 426	185 902	205 797	455 125
Subventionné	409 916	760 318	605 475	1 775 710
Sous-total	473 342	946 220	811 273	2 230 835
Financement total	639 226	1 175 114	998 246	2 812 586

Dans un souci d'optimisation des ressources financières, la STM établit ses besoins de financement annuel par le biais de la dette à long terme en tenant compte du taux de réalisation historique des projets.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Introduction	99
Revenus totaux	100
Revenus d'exploitation – Bus et métro	101
Contributions régionales.....	102
Taux d'autofinancement des dépenses d'exploitation – Bus et métro.....	103
Contribution de l'agglomération de Montréal.....	104
Dépenses totales	105
Dépenses totales de rémunération et en biens et services	106
Dépenses liées à l'exploitation – Bus et métro.....	107
Dépenses liées à l'exploitation – Bus et métro – Par kilomètre parcouru.....	108
Heures régulières et supplémentaires.....	109
Kilomètres parcourus – Bus et voitures de métro.....	110
Dépenses liées au transport adapté – Par déplacement.....	111
Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté.....	112
Dette brute et net de la STM	113
Service de la dette net.....	114

INTRODUCTION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation financière de la STM pour la période de 2007 à 2016. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2007. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice, pour la période de 2007 à 2016, est présenté ci-dessous. Les taux d'inflation pour 2015 et 2016 sont des prévisions.

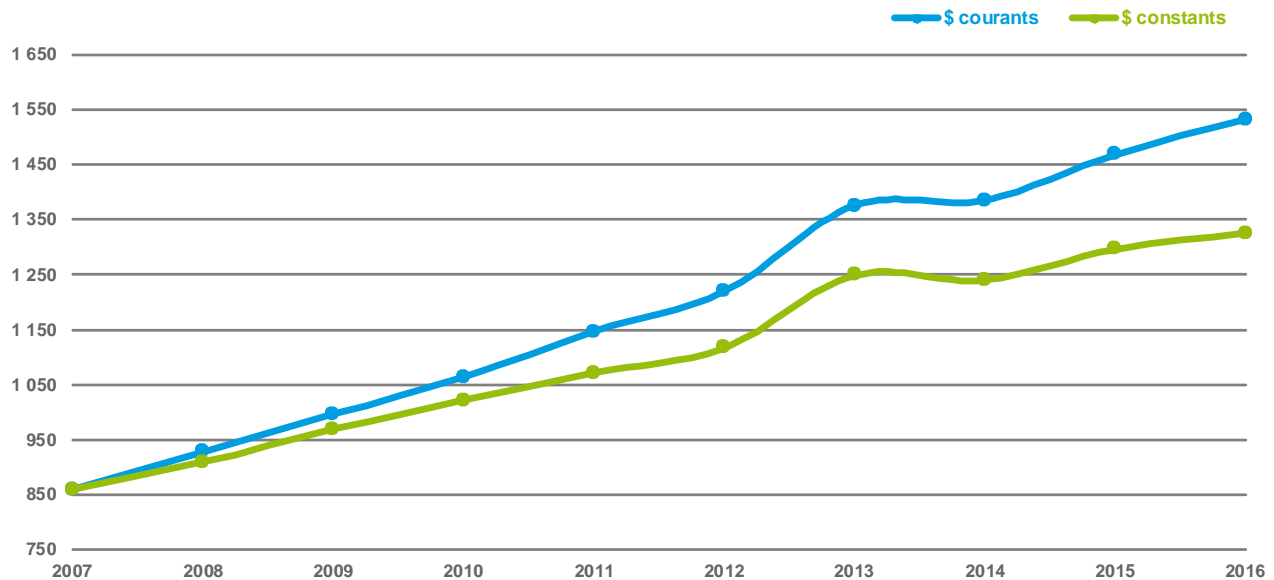
									PRÉVISION	PRÉVISION
IPC – Montréal	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	1,000	1,021	1,029	1,041	1,070	1,092	1,101	1,117	1,133	1,156
VARIATION		2,09 %	0,80 %	1,15 %	2,79 %	2,03 %	0,83 %	1,48 %	1,40 %	2,00 %

Sources : Statistique Canada pour les années 2007 à 2014
STM (prévisions 2015-2016)

REVENUS TOTAUX

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	858,7	927,2	995,7	1 062,6	1 145,9	1 219,6	1 375,0	1 385,0	1 468,5	1 532,1	78,4 %
\$ constants	858,7	908,1	967,7	1 020,7	1 070,9	1 116,9	1 248,9	1 239,9	1 296,1	1 325,7	54,4 %



NOTES

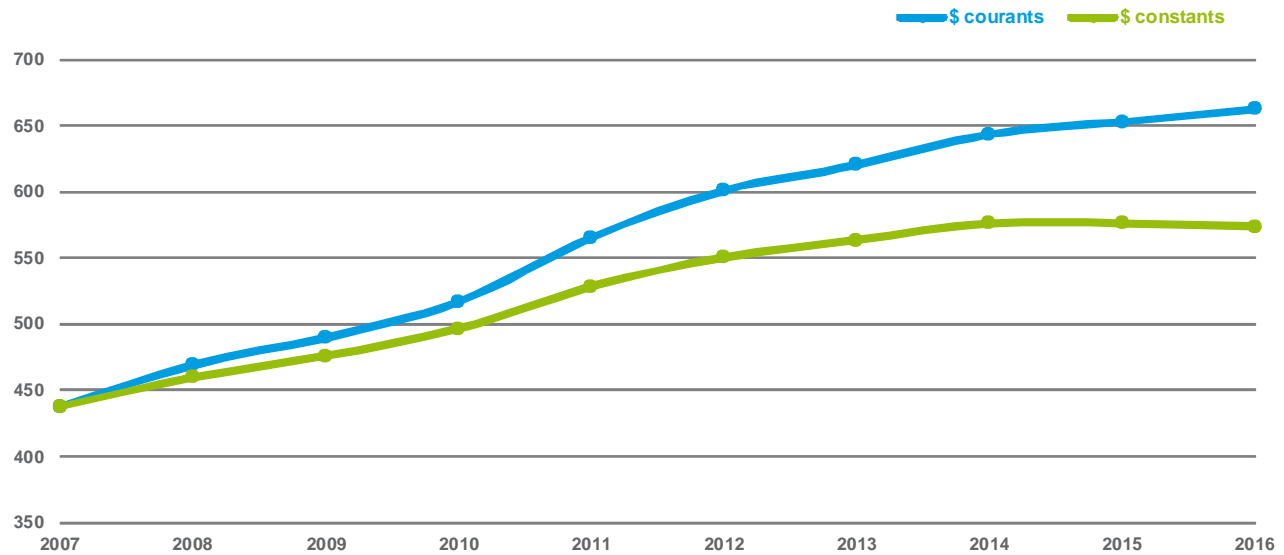
Les revenus totaux excluent le surplus reporté et les nouvelles sources de revenus.

La subvention du gouvernement du Québec liée au capital du service de la dette apparaissait dans les dépenses pour les années 2007 à 2012 et elle est maintenant présentée dans les revenus pour les années 2013 à 2016. De plus, la cession des actifs liée au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval augmente les revenus des années 2015 et 2016.

REVENUS D'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	437,0	468,8	489,3	516,4	564,7	600,6	619,7	643,0	652,3	662,1	51,5 %
\$ constants	437,0	459,2	475,5	496,0	527,8	550,0	562,9	575,6	575,7	572,9	31,1 %



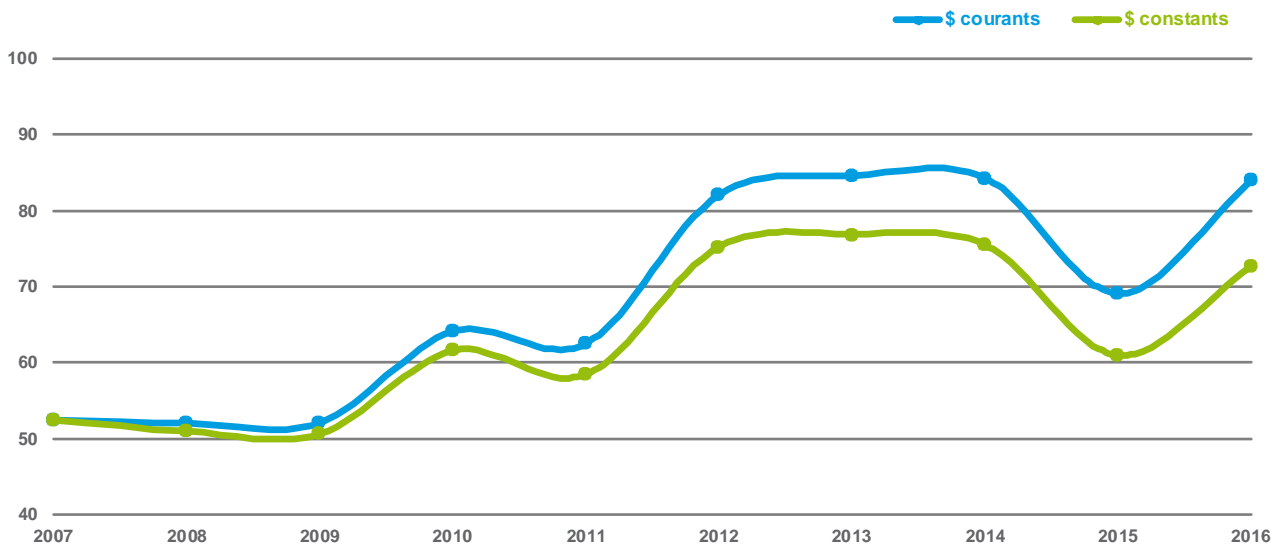
NOTE

Comprend les revenus-clients (titres STM et recettes métropolitaines) et les autres revenus d'exploitation.

CONTRIBUTIONS RÉGIONALES

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	52,4	51,9	52,0	64,0	62,4	82,0	84,5	84,2	69,0	83,9	60,2 %
\$ constants	52,4	50,9	50,6	61,5	58,3	75,1	76,7	75,3	60,9	72,6	38,7 %



NOTE

Depuis 2010, les contributions régionales incluent la part de la STM de la nouvelle taxe de 1,5 ¢ sur l'essence.

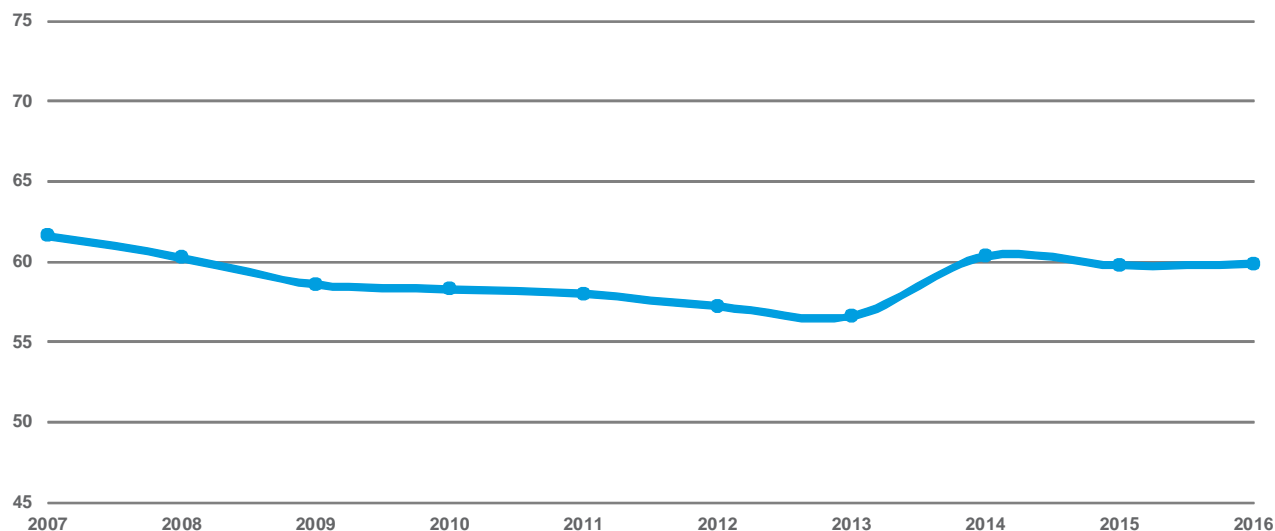
La baisse des contributions en 2015 est due à la réduction de la part STM de la taxe régionale sur l'essence à la suite de l'exclusion de la dette de la CUM du déficit du métro dans le partage de cette taxe pour les années 2012 à 2015.

TAUX D'AUTOFINANCEMENT DES DÉPENSES D'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en pourcentage)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Taux	61,57	60,21	58,53	58,23	57,92	57,17	56,55	60,30	59,72	59,80	-2,9 %

$$\text{Taux d'autofinancement} = \frac{\text{Revenus d'exploitation - Bus et métro}}{\text{Dépenses liées à l'exploitation - Bus et métro}} \times 100$$



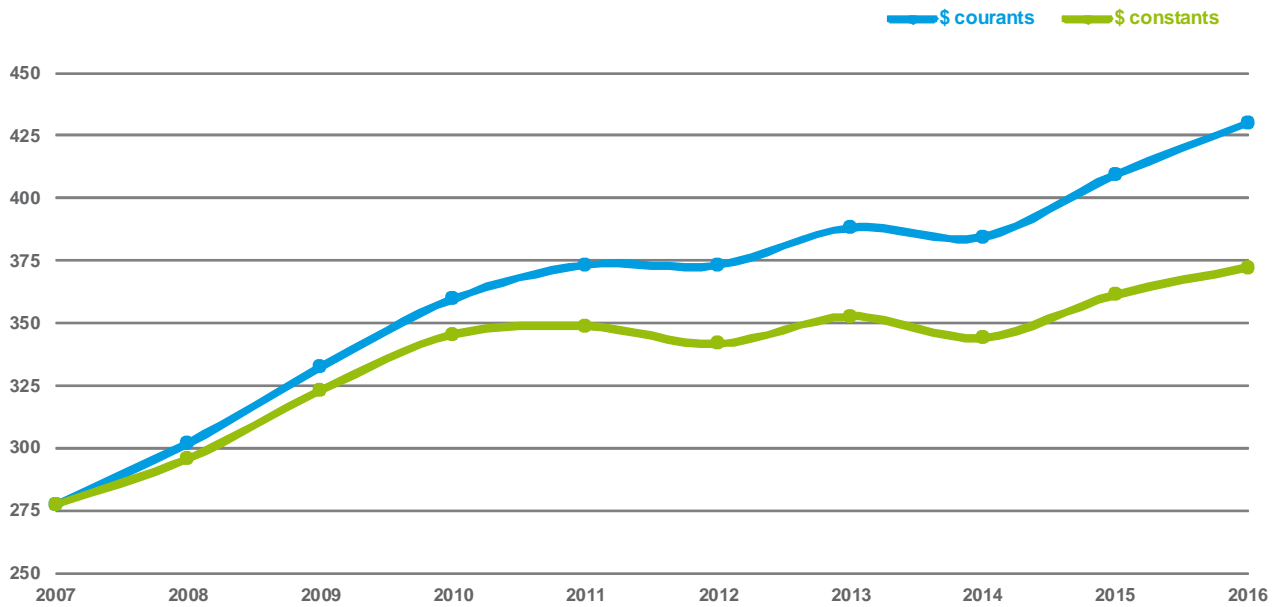
NOTE

La diminution observée pour les années 2008 à 2012 s'explique par la hausse des coûts reliés à l'amélioration du service, financé par le gouvernement du Québec et l'agglomération de Montréal. Le taux tend à stagner en 2013 pour augmenter en 2014 et 2015. Cette hausse s'explique par l'importance des mesures de rationalisation des dépenses d'exploitation.

CONTRIBUTION DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	277,0	301,7	332,0	359,4	372,9	372,9	387,9	384,1	409,1	429,8	55,1 %
\$ constants	277,0	295,5	322,7	345,2	348,5	341,5	352,3	343,9	361,1	371,9	34,2 %



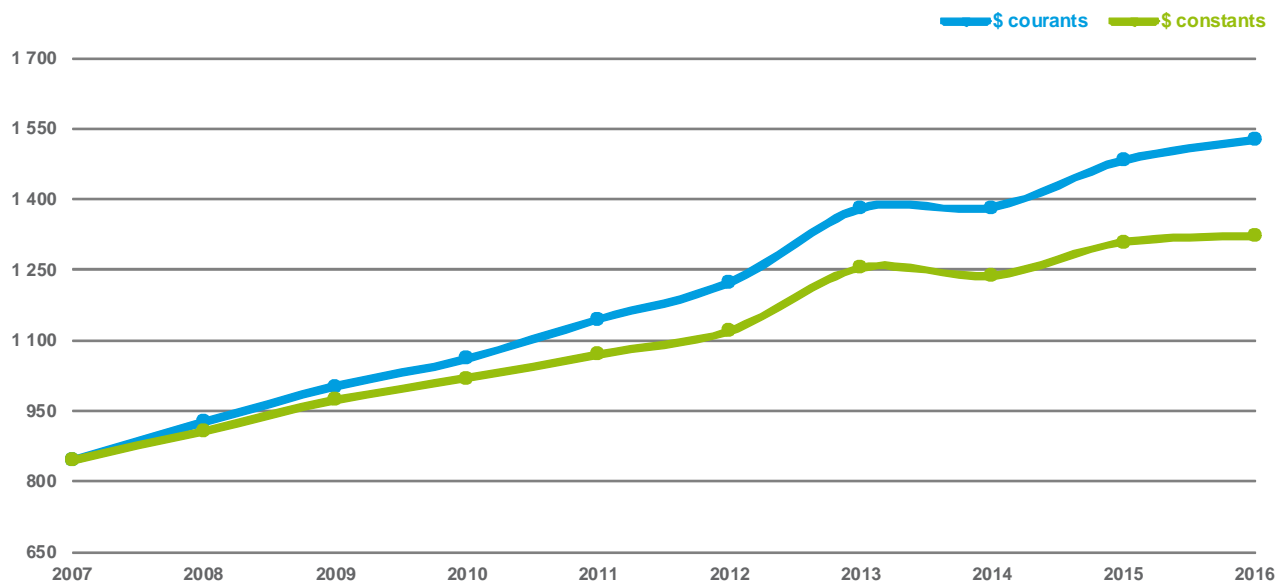
NOTE

Les données du graphique ci-dessus excluent les contributions spéciales non récurrentes de l'agglomération de Montréal.

DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	843,5	925,0	1 000,1	1 059,6	1 143,2	1 221,3	1 379,1	1 381,0	1 481,8	1 526,1	80,9 %
\$ constants	843,5	905,9	972,0	1 017,8	1 068,4	1 118,4	1 252,6	1 236,4	1 307,9	1 320,5	56,5 %



NOTES

Les dépenses totales excluent les dépenses imprévues et le déficit reporté.

Pour la période de 2007 à 2012, les dépenses ont augmenté à la suite de la hausse de l'offre de service. La hausse des dépenses courantes est limitée en moyenne à l'inflation et reflète l'engagement de la STM à contrôler celles-ci.

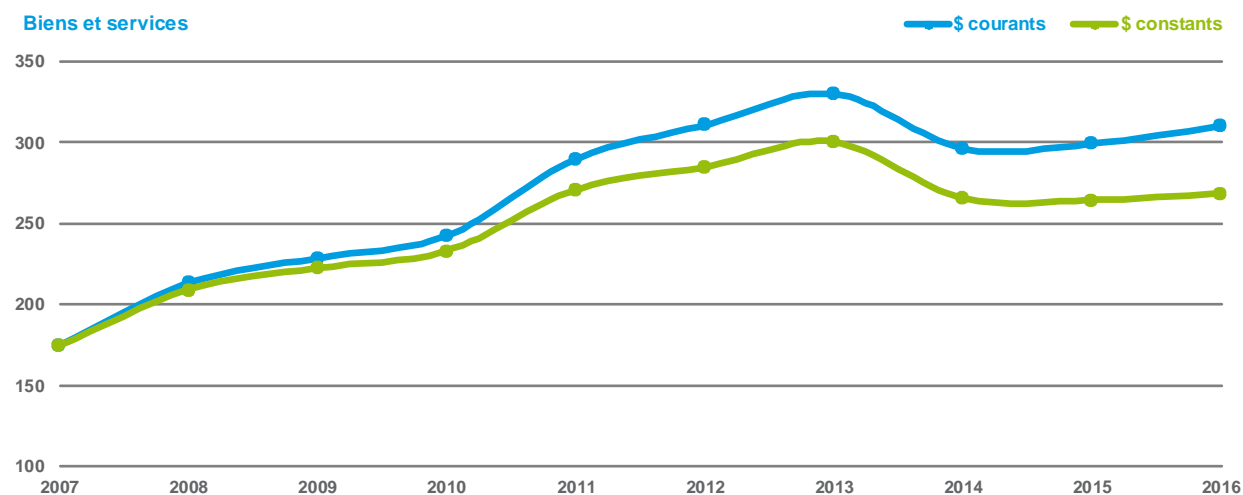
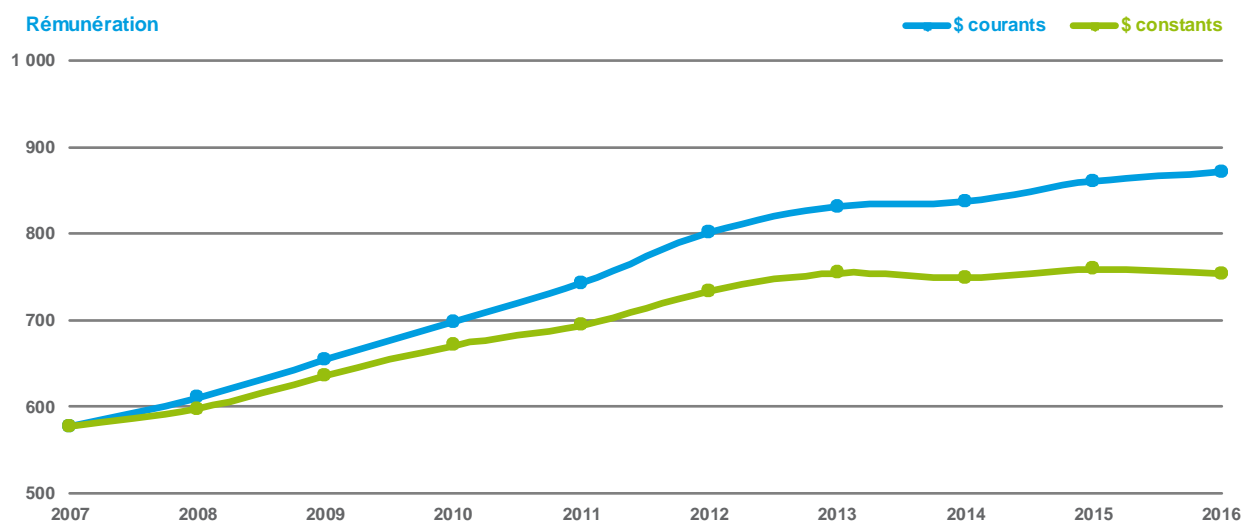
La hausse de l'année 2013 est principalement due au reclassement de la subvention du gouvernement du Québec liée au capital du service de la dette. Pour les années 2006 à 2012, elle apparaissait dans les dépenses et elle est maintenant présentée dans les revenus pour les années 2013 à 2016.

L'augmentation du service de la dette est en grande partie responsable de la hausse des dépenses totales en 2015 comme pour 2016 en raison de la cession des actifs liée au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval.

DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET EN BIENS ET SERVICES

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Dépenses totales de rémunération											
\$ courants	577,0	610,0	653,7	698,0	742,1	801,0	830,2	836,0	859,8	870,4	50,8 %
\$ constants	577,0	597,4	635,3	670,5	693,5	733,5	754,1	748,4	758,9	753,1	30,5 %
Dépenses totales en biens et services											
\$ courants	173,8	212,6	228,2	241,8	289,1	310,4	329,9	296,0	298,8	309,7	78,2 %
\$ constants	173,8	208,3	221,7	232,3	270,2	284,2	299,7	265,0	263,8	267,9	54,2 %



NOTES

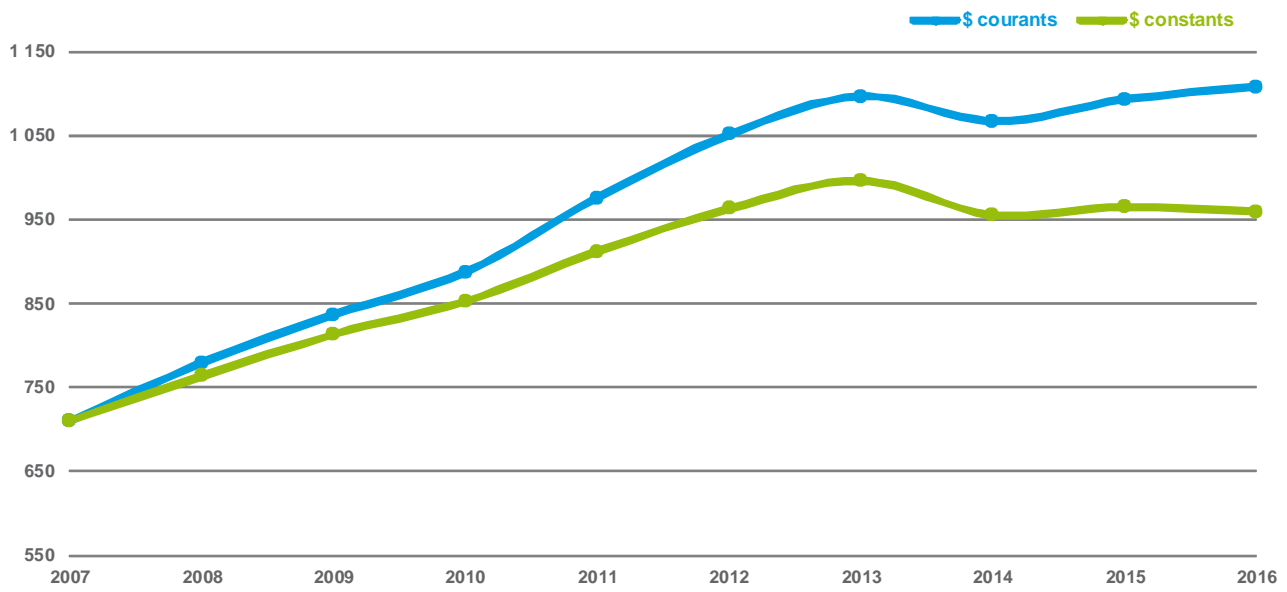
Les dépenses en biens et services excluent les frais de financement des opérations, les dépenses liées aux investissements, les dépenses imprévues, le déficit reporté et les dépenses liées à l'administration des régimes de retraite de la STM.

La baisse des biens et services observée en 2014 est principalement causée par le gel des services professionnels et diverses mesures de rationalisation. De plus, la ristourne de la TVQ s'applique depuis l'année 2014.

DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	709,7	778,6	836,0	886,8	975,0	1 050,6	1 095,9	1 066,3	1 092,2	1 107,3	56,0 %
\$ constants	709,7	762,6	812,5	851,8	911,2	962,0	995,4	954,6	964,0	958,1	35,0 %



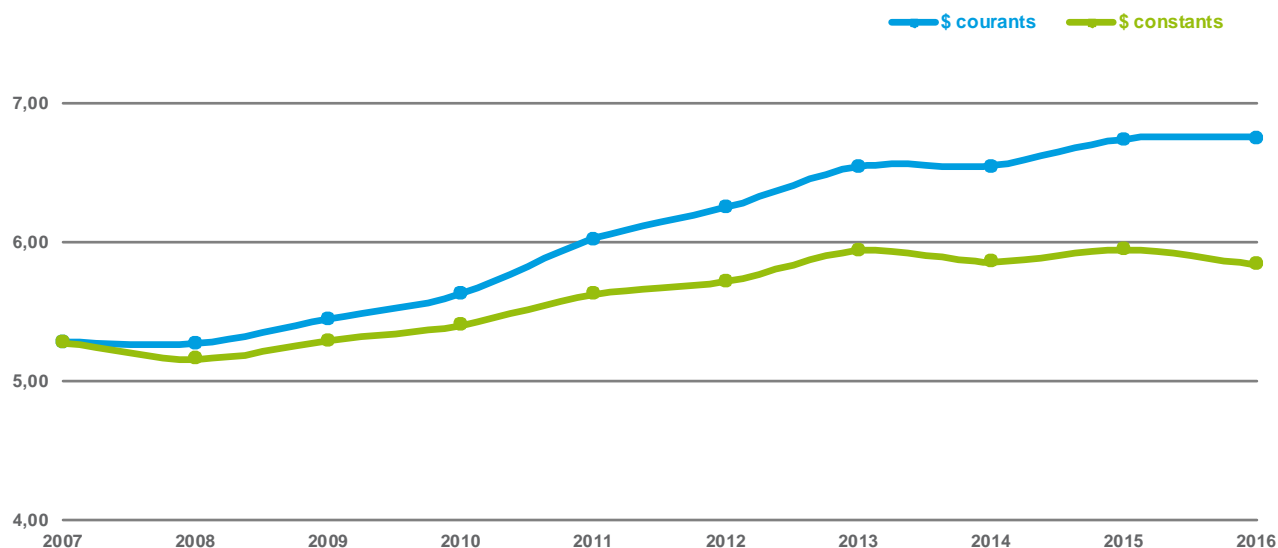
NOTE

La baisse des dépenses liées à l'exploitation observée en 2014 est principalement causée par le gel des services professionnels et diverses mesures de rationalisation. De plus, la ristourne de la TVQ s'applique depuis l'année 2014.

DÉPENSES LIÉES À L'EXPLOITATION – BUS ET MÉTRO – PAR KILOMÈTRE PARCOURU

(en dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	5,28	5,27	5,44	5,62	6,02	6,24	6,54	6,54	6,73	6,74	27,8 %
\$ constants	5,28	5,16	5,29	5,40	5,62	5,72	5,94	5,86	5,94	5,84	10,6 %



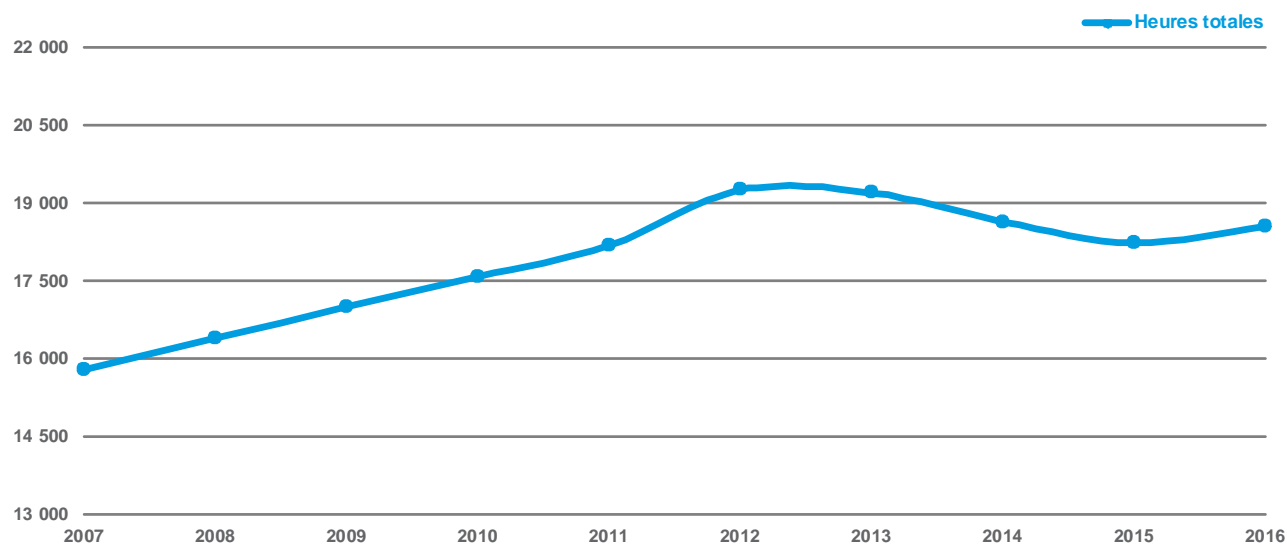
NOTE

Dépenses liées à l'exploitation – Bus et métro / Kilomètres – Bus et métro.

HEURES RÉGULIÈRES ET SUPPLÉMENTAIRES

(en milliers d'heures)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Heures régulières	14 622	15 097	15 766	16 407	16 931	17 940	17 912	17 394	17 035	17 594	20,3 %
Heures supplémentaires	1 149	1 273	1 212	1 162	1 239	1 304	1 277	1 236	1 183	946	-17,7 %
Heures totales	15 770	16 370	16 977	17 569	18 170	19 244	19 190	18 631	18 218	18 539	17,6 %



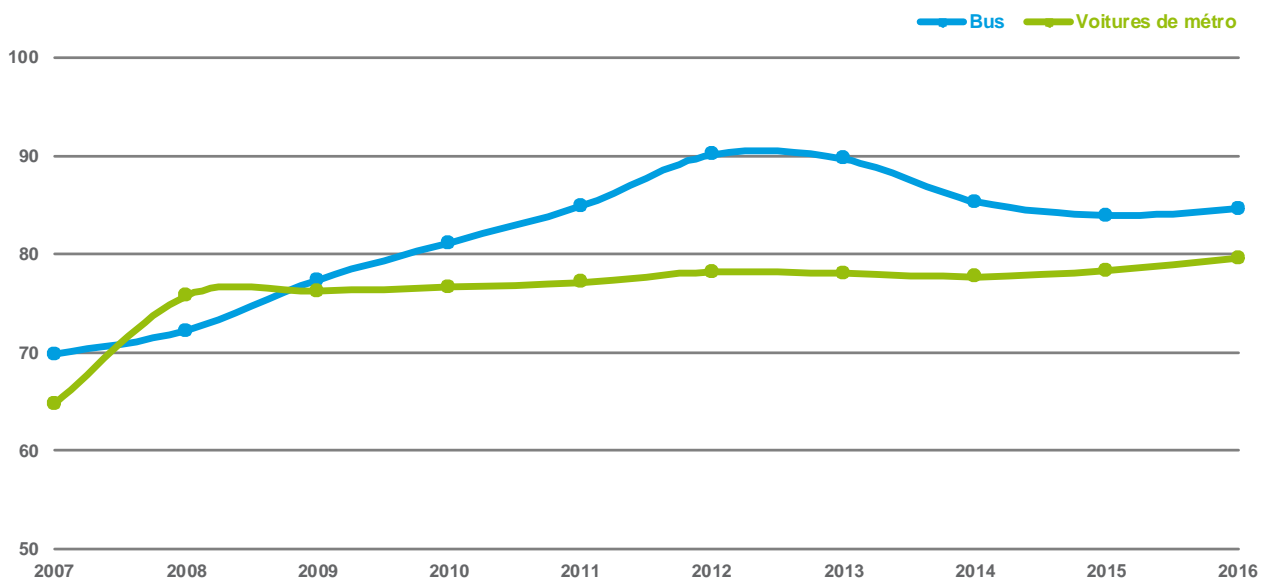
NOTES

La diminution observée depuis 2013 s'explique par le gel de l'embauche et de la dotation en vigueur depuis juin 2014.

KILOMÈTRES PARCOURUS – BUS ET VOITURES DE MÉTRO

(en millions de kilomètres)

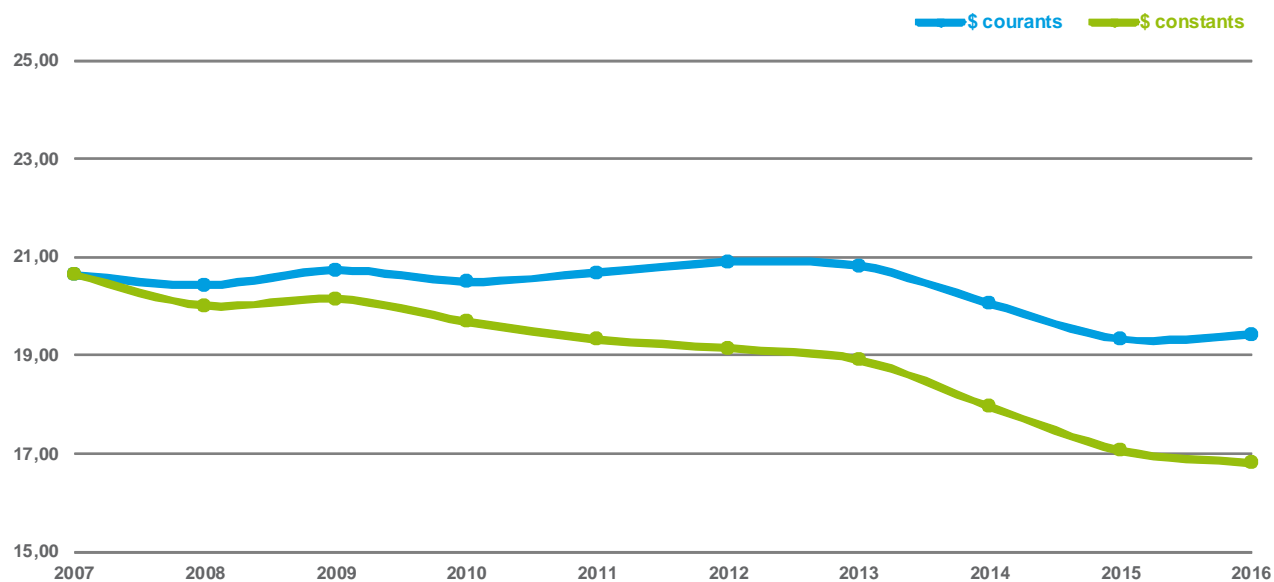
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Bus	69,7	72,1	77,3	81,1	84,9	90,1	89,7	85,3	83,9	84,6	21,3 %
Voitures de métro	64,8	75,7	76,3	76,6	77,1	78,2	78,0	77,7	78,3	79,6	22,8 %



DÉPENSES LIÉES AU TRANSPORT ADAPTÉ – PAR DÉPLACEMENT

(en dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	20,63	20,41	20,72	20,48	20,67	20,88	20,81	20,04	19,32	19,41	-5,9 %
\$ constants	20,63	19,99	20,14	19,68	19,32	19,13	18,90	17,94	17,05	16,80	-18,6 %



NOTE

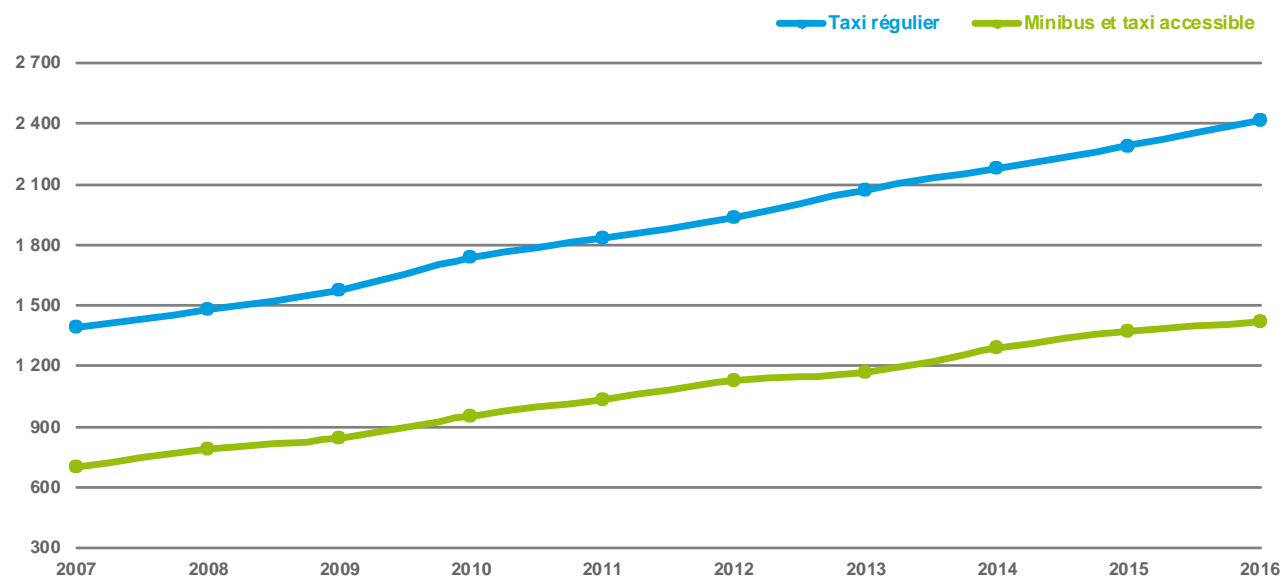
Dépenses liées au mode de transport adapté / Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté.

Les mesures de rationalisation de dépenses, les économies du projet EXTRA et le financement de l'acquisition des minibus expliquent la diminution depuis 2013.

DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

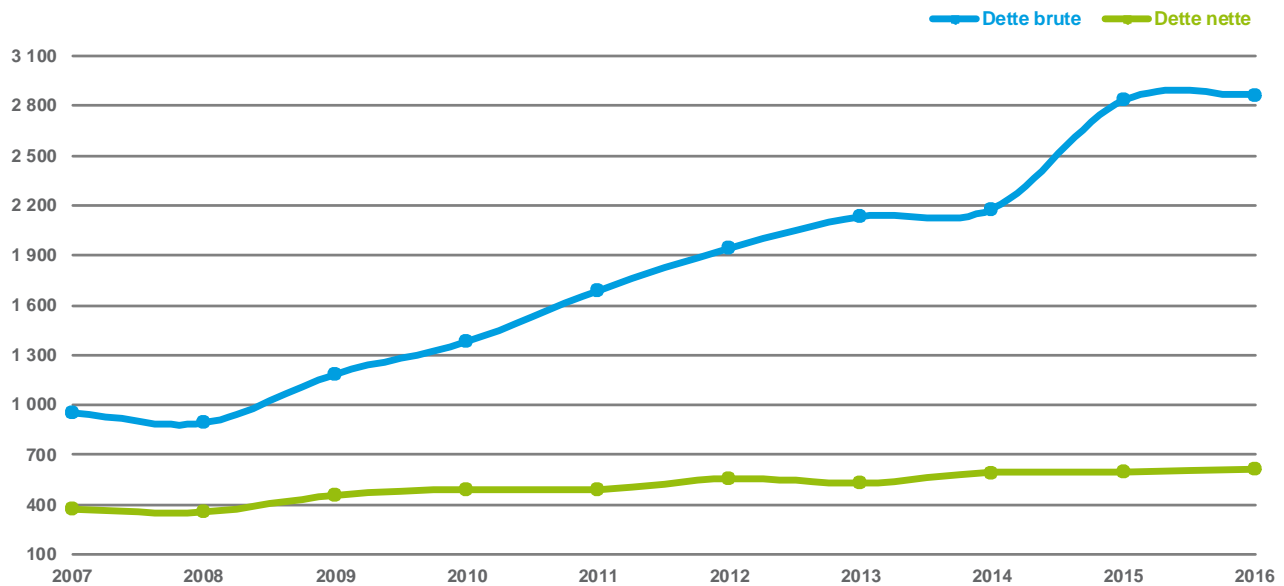
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Minibus	394	400	415	412	395	400	396	435	441	435	10,6 %
Taxi régulier	1 389	1 475	1 574	1 735	1 828	1 933	2 069	2 177	2 286	2 411	73,5 %
Taxi accessible	302	382	423	537	635	723	767	848	928	979	224,5 %
Total	2 085	2 257	2 411	2 685	2 859	3 056	3 233	3 460	3 655	3 825	83,5 %



DETTE BRUTE ET NET DE LA STM

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Dette brute	951,2	887,3	1 181,8	1 374,5	1 684,4	1 940,2	2 127,4	2 174,0	2 829,2	2 857,9	200,5 %
Dette nette	369,3	351,1	454,3	484,4	484,7	550,4	524,3	586,8	591,1	605,0	63,8 %



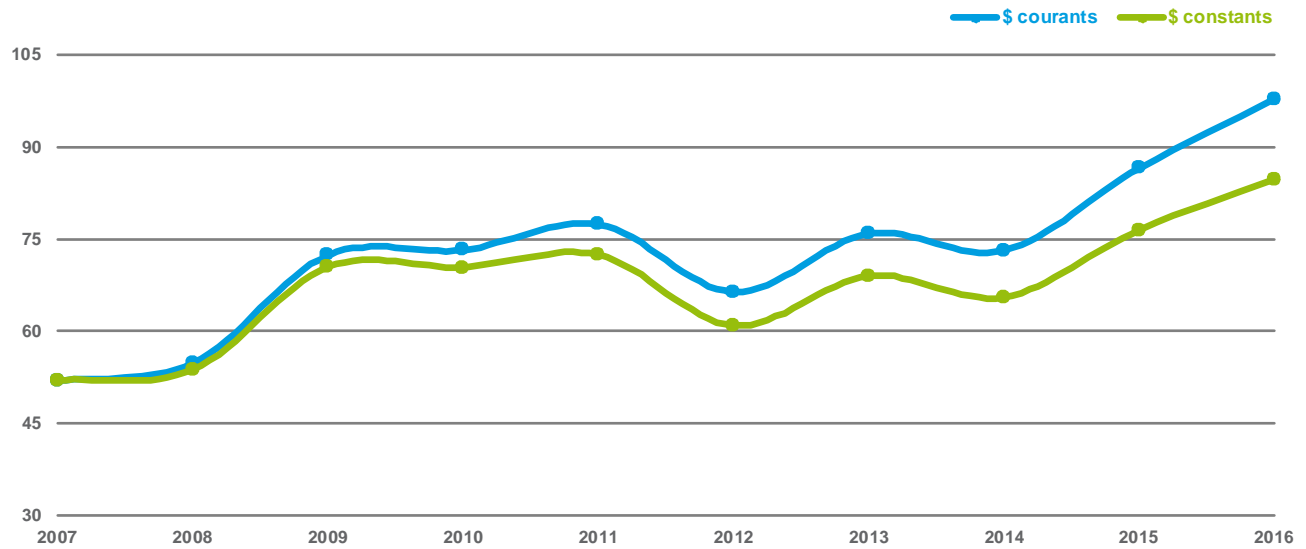
NOTES

L'augmentation de la dette brute en 2015 s'explique par la cession des actifs liée au prolongement du métro sur le territoire de la Ville de Laval.

SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Prévision 2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
\$ courants	51,9	54,8	72,4	73,2	77,4	66,4	75,9	73,1	86,6	97,8	88,4 %
\$ constants	51,9	53,6	70,4	70,3	72,3	60,8	68,9	65,4	76,4	84,6	63,0 %



NOTE

En 2014, il y a eu des reports de financement afin d'atteindre l'équilibre budgétaire.

ANNEXES

ANNEXES	115
PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES	116
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	118
excédent d'investissement à des fins fiscales	119
EXCÉDENT ACCUMULÉ.....	120
PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE	125
DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS.....	138
DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES	140
TITRES DE TRANSPORT – TARIFS ORDINAIRES ET RÉDUITS	142
GRILLE TARIFAIRE – VILLES NORD-AMÉRICAINES	143
INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS.....	144

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les états financiers consolidés de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'Excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales, tel que présenté à la page 122. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la STM s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les charges sont constatés au cours d'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Conversion des devises

La STM utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des clients sont constatés au moment où les titres de transport (1, 2, 6 ou 10 passages) sont utilisés par la clientèle. Pour les titres calendaires (hebdo, mensuels et 4 mois), les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions et subventions sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont elles sont assorties créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

L'actif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des services passés, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats d'échange de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens, créant ainsi un instrument synthétique. La comptabilité des instruments synthétiques est utilisée pour rendre compte des actifs et des passifs constituant l'instrument synthétique. Par conséquent, la Société comptabilise ceux-ci comme s'il s'agissait de la dette que l'on cherche à reproduire.

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Revenus			
Revenus-clients	622 545	611 650	599 113
Contribution de l'agglomération de Montréal	429 800	409 100	384 100
Subventions	351 039	333 117	268 607
Contributions régionales et des municipalités hors de l'agglomération de Montréal	83 903	68 959	85 380
Autres revenus	63 804	62 382	53 938
	1 551 091	1 485 208	1 391 138
Charges			
Service de bus et métro	1 417 633	1 569 592	1 125 678
Service de transport adapté	74 253	70 612	67 840
Intérêts et frais de financement	104 358	103 933	78 685
	1 596 244	1 744 137	1 272 203
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	(45 153)	(258 929)	118 935
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	212 276	210 324	191 708
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(197 416)	(130 985)	(218 797)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	11 779	11 492	10 702
	(185 637)	(119 493)	(208 095)
Affectations			
Activités d'investissement	(24 639)	(17 832)	(37 801)
Fonds de roulement	1 775	(257)	(476)
Excédent de fonctionnement non affecté		3 932	
Dépenses constatées à pourvoir	96 945	271 336	(98 059)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	(55 567)	(98 481)	37 720
	18 514	158 698	(98 616)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales		(9 400)	3 932

NOTE

La STM étant un organisme public, ses états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec (MAMOT), la STM présente certaines informations établies à des fins fiscales, dont l'excédent de fonctionnement.

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
REVENUS D'INVESTISSEMENT	152 886	119 619	36 439
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Acquisitions	(626 703)	(607 336)	(288 536)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	449 178	475 145	258 664
Affectations			
Activités de fonctionnement	24 639	17 832	37 801
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés		(5 260)	
	24 639	12 572	37 801
	(152 886)	(119 619)	7 929
Excédent d'investissement de la période à des fins fiscales	-	-	44 368

NOTE

La STM étant un organisme public, ses états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec (MAMOT), la STM présente certaines informations établies à des fins fiscales, dont l'excédent de fonctionnement.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Excédent de fonctionnement non affecté		(9 400)	3 932
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	5 010	6 785	6 528
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	6 511	6 511	1 251
Financement des investissements en cours	176 674	176 674	176 674
Dépenses constatées à pourvoir	(146 692)	(49 747)	221 589
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	1 572 585	1 366 132	1 226 291
	1 615 087	1 497 954	1 637 264

Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis ci-dessous, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Variation des postes de l'excédent accumulé

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement non affecté comprend la partie de l'excédent accumulé n'ayant aucune restriction quant à son utilisation. Il correspond à l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice		3 932	
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		(9 400)	3 932
Affectation aux activités de fonctionnement		(3 932)	
Solde à la fin de l'exercice		(9 400)	3 932

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises (placement dans une filiale).

EXCÉDENT ACCUMULÉ

FONDS DE ROULEMENT

Ce fonds est constitué d'un capital de 7 millions de dollars qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Le financement des dépenses d'immobilisations correspond aux nouvelles acquisitions financées à même le fonds de roulement. La contribution des activités de fonctionnement se définit comme le remboursement des dépenses d'immobilisations des années antérieures amorties linéairement sur cinq ans. Le solde à la fin de l'exercice représente le montant non engagé à la fin de l'exercice et disponible pour des acquisitions futures.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice	6 785	6 528	6 052
Financement des dépenses d'immobilisations	(1 775)	(219)	
Contribution des activités de fonctionnement		476	476
Solde à la fin de l'exercice	5 010	6 785	6 528

SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts servant à financer les projets d'immobilisations. Le solde à la fin de la période est constitué de l'excédent (déficit) de financement des règlements d'emprunt fermés au cours d'un exercice et des affectations des excédents de financement des projets fermés à d'autres projets en cours de réalisation.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice	6 511	1 251	1 251
Contribution aux activités d'investissement		26 260	
Utilisation des activités d'investissement		(21 000)	
Solde à la fin de l'exercice	6 511	6 511	1 251

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN COURS

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations. Un solde négatif à la fin de l'exercice représente le montant des financements à réaliser (sous-financement) alors qu'un solde positif représente l'excédent des sources de financement sur les dépenses réalisées (sur-financement).

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice	176 674	176 674	132 306
Excédent d'investissement de l'exercice à des fins fiscales			44 368
Solde à la fin de l'exercice	176 674	176 674	176 674

EXCÉDENT ACCUMULÉ

DÉPENSES CONSTATÉES À POURVOIR

Les dépenses constatées à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état des résultats qui feront l'objet d'un virement à l'état de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales dans le futur. Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

Avantages sociaux futurs – Application des mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période s'échelonnant jusqu'en 2019).

Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert – Application des mesures d'allègement liées à la modification des règles de comptabilisation des paiements de transfert.

(en milliers de dollars)	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice			
Avantages sociaux futurs	(61 623)	209 713	110 985
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert	11 876	11 876	12 545
	<u>(49 747)</u>	<u>221 589</u>	<u>123 530</u>
Variation de l'exercice			
Avantages sociaux futurs	(96 945)	(271 336)	98 728
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert			(669)
	<u>(96 945)</u>	<u>(271 336)</u>	<u>98 059</u>
Solde à la fin de l'exercice			
Avantages sociaux futurs	(158 568)	(61 623)	209 713
Mesure d'appariement fiscal pour revenus de transfert	11 876	11 876	11 876
	<u>(146 692)</u>	<u>(49 747)</u>	<u>221 589</u>

Un solde créditeur indique une réduction des charges à être constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales dans les années à venir. La variation négative des avantages sociaux futurs de 2014 à 2016 s'explique principalement par la croissance des actifs des caisses de retraite liée à l'amélioration des taux de rendement sur les placements depuis la crise financière de 2008. Pour ces surplus, la STM doit comptabiliser une obligation implicite et une provision pour moins-value au niveau PCGR, car ils n'appartiennent pas à la STM. La variation de ces éléments est compensée par une affectation équivalente des dépenses constatées à pourvoir.

EXCÉDENT ACCUMULÉ

INVESTISSEMENT NET DANS LES IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS

L'investissement net dans les immobilisations et autres actifs est composé du fonds d'amortissement, qui comprend des sommes accumulées pour le remboursement de la dette à long terme et des revenus d'intérêts procurés par ces sommes, de la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la dette reliée à ces immobilisations et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme.

Les montants accumulés au fonds d'amortissement sont présentés dans l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs.

	Budget 2016	Prévision 2015	Réel 2014
Solde au début de l'exercice	1 366 132	1 226 291	1 217 752
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	626 703	607 336	288 536
Financement	(449 178)	(475 145)	(258 664)
	177 525	132 191	29 872
Activités de fonctionnement			
Immobilisations	(212 276)	(210 324)	(191 708)
Financement	185 637	119 493	208 095
Contribution au fonds d'amortissement	107 167	98 481	109 380
Remboursement de la dette à long terme à même le fonds d'amortissement	(51 600)		(147 100)
	28 928	7 650	(21 333)
Excédent de fonctionnement affecté			
Solde à la fin de l'exercice	1 572 585	1 366 132	1 226 291
Composition			
Éléments d'actif			
Fonds d'amortissement	658 404	602 837	504 356
Débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	(83 662)	51 805	101 079
Immobilisations	3 606 261	3 191 834	2 794 822
	4 181 003	3 846 476	3 400 257
Éléments de passif			
Dette à long terme	(2 608 418)	(2 480 344)	(2 173 996)
Activités de fonctionnement à financer	-	-	30
	(2 608 418)	(2 480 344)	(2 173 966)
	1 572 585	1 366 132	1 226 291

L'augmentation de l'investissement net dans les immobilisations et autres actifs les exercices 2014 à 2016 s'explique par le fait que les acquisitions d'immobilisations sont supérieures à l'accroissement de la dette à long terme.

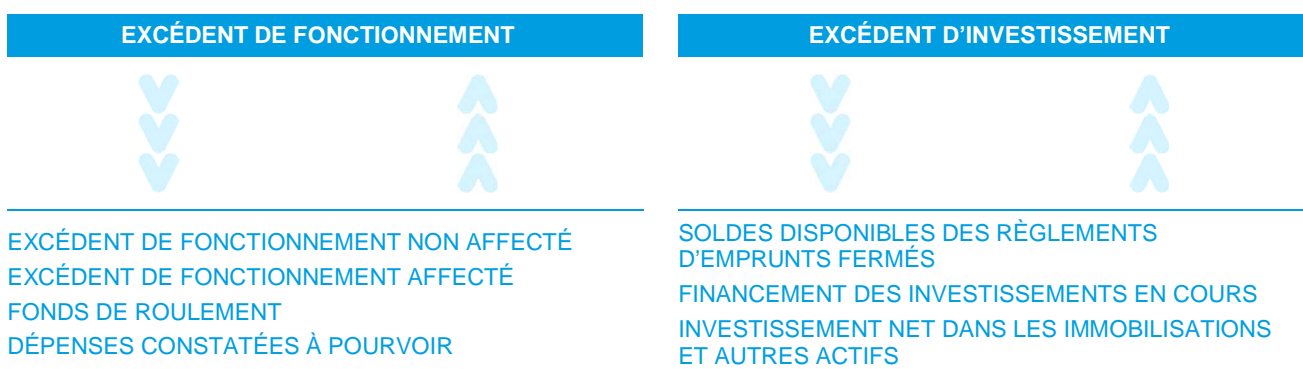
EXCÉDENT ACCUMULÉ

Conformément au modèle élaboré par le MAMOT, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis ci-dessous, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au programme triennal d'immobilisations (PTI) se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PTI représente les besoins en investissement des trois prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.

Relation entre les différents fonds de la STM



Transgesco S.E.C. est une filiale à part entière de la STM. Elle a pour mandat de gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé, en vue d'exercer toutes les fonctions commerciales connexes aux activités de transport en commun de la STM. Afin d'en savoir plus à son sujet, il est possible de consulter le site Web www.transgesco.ca. Le montant des revenus liés à Transgesco (Quote-part – Transgesco S.E.C.) s'élève à 31,5 millions de dollars au budget 2016 selon la référence de la page des revenus 2014-2015-2016 (page 44).

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion présentement en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en commun stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières.
- Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long terme.
- Processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Toujours selon la Loi sur les sociétés de transport en commun, le budget doit prévoir une réserve d'au plus 1,5 % des dépenses pour couvrir les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.
- Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

Planification à long terme

La Loi sur les sociétés de transport en commun mentionne, à l'article 130, qu'une société doit produire un plan stratégique de développement du transport en commun sur son territoire, précisant les objectifs qu'elle poursuit, les priorités qu'elle établit et les résultats attendus.

Ce plan doit prévoir une perspective de développement du transport en commun, incluant les services adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite, sur une période de 10 ans pour tous les modes de transport en commun et tous les équipements et les infrastructures. Il est ajusté annuellement et révisé tous les cinq ans.

Le Plan stratégique de la STM sera mis à jour en 2016 pour la période 2016-2025.

Plusieurs autres documents sont produits par la STM et sont disponibles par l'intermédiaire du site Internet, comme le rapport d'activité annuel ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D'AFFAIRES

Mise en contexte et objectifs

La gestion de portefeuille de projets a été créée à la STM dans le but de faciliter la réalisation du *Plan stratégique* en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s'appliquer :

- Les catégories du portefeuille de projets sont définies en fonction des priorités établies au *Plan stratégique*;
- Les objectifs d'investissements du portefeuille sont établis par le *Plan stratégique*;
- Les investissements requis pour la réalisation d'un projet respectent les cibles établies relativement au service de dette;
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices en lien avec le *Plan stratégique* ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Il doit aussi avoir considéré les enjeux liés au développement durable et à l'accessibilité universelle.

Le portefeuille de projets de la STM se compose de projets autorisés et actifs totalisant 5,0 milliards de dollars et de 1,2 milliard d'investissements prévus pour les projets à l'étude.

GOVERNANCE ET PROCESSUS

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les règles établies dans le cadre du processus de gestion de portefeuille sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d'un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur);
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP;
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus;
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d'une phase à l'autre du cycle de vie du projet;
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'approbation et d'évaluation de la performance des projets tout au long du cycle de vie des projets :

- Mise en priorité stratégique;
- Disponibilité des ressources;
- Complexité et risques liés à la réalisation ou à la non-réalisation des projets;
- Réalisation des bénéfices et création de valeur ajoutée.

LES BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Les bénéfices sous forme d'indicateurs que nous avons répertoriés pour certains projets déjà autorisés sont présentés par secteurs, soit trois secteurs d'affaires (Métro, Bus et Transport adapté) et un secteur administratif. La contribution des projets du portefeuille à ces indicateurs est exprimée sous forme de mesure prise avant la réalisation du projet et d'une cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations de façon à livrer les bénéfices attendus.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Acceptabilité sociale des projets de la Société (DS COM 004)

Afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets de la Société, il importe de considérer l'impact de ces derniers sur les parties prenantes externes, ainsi que les besoins et les préoccupations de ces parties, et ce, dans les phases de définition, de développement et de mise en œuvre des différents projets.

Par la présente directive, la Direction – Planification et développement des réseaux vise à améliorer la cohérence des représentations et interventions de la Société auprès des milieux locaux et des instances gouvernementales et municipales. Elle s'assure également que les responsables des projets de la Société intègrent à leur processus une étape d'analyse des enjeux d'acceptabilité sociale, laquelle constitue une bonne pratique de développement durable.

Cette directive vise à établir :

- Quels sont les projets visés par ses dispositions;
- un processus de gestion des relations avec les parties prenantes externes dans un contexte d'acceptabilité sociale des projets;
- les rôles et responsabilités des différents secteurs d'activités en ce domaine.

Cette directive s'applique à tout projet de la Société :

- ayant un impact potentiel sur les parties prenantes externes entre autres pour les raisons suivantes :
 - bruit, vibrations, fumée, poussières, écoulements ou odeurs;
 - entrave à la circulation sur les voies publiques ou privées;
 - entrave à la fluidité des déplacements des personnes dans les installations intérieures et extérieures de la Société (escalier mécanique hors d'usage, accès fermé, etc.);
 - nouvelle construction ou travaux de rénovation.
- nécessitant des autorisations gouvernementales et municipales (permis, modification de zonage, etc.)

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- d'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations;
- d'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires;
- d'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement.

Cette directive s'inspire des normes de « saine pratique comptable » et, plus particulièrement, des principes comptables généralement reconnus (PCGR) en comptabilité municipale au Québec, qui sont contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMOT.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION DES RECETTES

Pour obtenir l'équilibre financier, la STM doit optimiser toutes ses sources de revenus que représentent ses clients et ses activités commerciales ainsi que ses partenaires municipaux et gouvernementaux.

Diversification des recettes : augmenter les revenus commerciaux nets

En 2003, la STM créait la société Transgesco S.E.C., qui a pour mission de développer des revenus autres que tarifaires (afficheurs sur les quais, téléphone cellulaire, commerces, publicité dans les stations de métro, sur les bus et sur les abribus, journaux gratuits, location d'espaces et immobilier) à partir du potentiel commercial des actifs et des ressources de la STM.

L'entreprise entend poursuivre ses partenariats avec le secteur privé pour maximiser les retombées de nouveaux projets de développement, de manière à accroître ses revenus nets considérablement.

Tarifs : maintenir la contribution de la clientèle

Principale source de financement, les revenus provenant de la clientèle, en hausse constante et pondérée, représentent 40,6 % des revenus totaux en 2016. Pour augmenter ses revenus, la STM élaborera une stratégie tarifaire à long terme.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la STM doit faire des placements et financer ses investissements. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la STM.

La STM étant un organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer de pratiques exemplaires d'intermédiaires financiers du secteur public et privé. Elles doivent aussi être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées;
- fournir des principes clairs guidant le développement d'une stratégie de gestion appropriée;
- préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation.

Cette politique comporte les trois volets suivants :

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

a. La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la STM nécessite d'importantes infrastructures. Ses stations de métro, son matériel roulant et ses édifices n'en sont que quelques exemples. Le maintien de tels équipements, leur remplacement ou leur accroissement génère beaucoup de besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures font principalement l'objet de subventions provenant des différents ordres de gouvernement. Celles-ci sont habituellement versées sous la forme de remboursement du service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est réalisé directement auprès du marché des capitaux.

La STM doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit engendrer. Ces stratégies doivent lui permettre :

- d'optimiser ses coûts et ses processus de financement;
- de privilégier l'accès à des sources de financement diversifiées;
- d'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers;
- d'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise.

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance;
- toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soit immédiatement convertie en devise canadienne.

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins d'encaisse de la STM.
- Les dépenses en immobilisations sont financées, principalement, par des emprunts à long terme.
- La STM peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Afin de faciliter le suivi et le contrôle de la dette de la STM, les responsables des opérations de trésorerie se dotent de ratios concernant les liquidités, l'endettement et la structure financière. D'ailleurs, tous les quadrimestres, les responsables des opérations de trésorerie présentent au Comité de trésorerie des rapports qui doivent :

- permettre d'évaluer et d'effectuer un suivi relativement :
 - aux ratios concernant les liquidités, l'endettement et la structure financière;
 - aux limites permises sur le niveau d'endettement et la composition de la dette (échéance, devise et taux d'intérêt);
- présenter les projections concernant les émissions à venir ainsi que les refinancements de la dette existante, dans le cadre de la présentation de son programme de financement.

Voici la liste des différents ratios¹ utilisés ainsi que leurs cibles et seuils critiques² :

	Cible	Seuil critique
Liquidités		
(Actifs c.t. nets – inventaires)/passifs c.t. nets	Entre 1,1 et 1,5	1
Surplus avant intérêt/charge d'intérêts nette	Entre 1,5 et 2	1
Endettement		
Service de la dette net/dépenses d'exploitation nettes	Entre 6 % et 10 %	16 %
Dette net/revenus annuels nets	Entre 50 % et 75 %	100 %
Service de la dette/surplus avant intérêt	Entre 0,5 et 1	1
Structure financière		
Dette net/actifs nets	Entre 50 % et 75 %	100 %

Le ratio d'endettement du service de la dette net sur les dépenses d'exploitation nettes est estimé à 7,3 % en 2016.

¹ Le terme « net » signifie que tout impact de subventions reliées aux immobilisations a été exclu des différents postes afin de ne représenter que les charges exclusives à la STM.

² Les seuils critiques ont été établis lors d'un balisage international des meilleures pratiques reconnues.

Les responsables des opérations de trésorerie ont établi un plan de contingence pour réagir rapidement et limiter les impacts sur la gestion de la dette dans l'éventualité d'une crise financière. Ce plan inclut la participation ou l'implication de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère des Transports du Québec (MTQ) et du ministère des Finances du Québec durant une telle période de crise. Le plan devra être révisé chaque année par le Comité de trésorerie et soumis pour commentaires au Comité des finances du CA.

b. La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que, pour une période donnée, la STM soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la STM effectue annuellement des contributions à ses fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative sur la gestion des opérations de trésorerie).

La Directive définit :

- le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent;
- un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la STM.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs. La préservation et l'augmentation du capital des fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par la Directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la STM.

c. La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la STM génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêts sur une dette à taux variables en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la STM est principalement fonction de :

- l'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des commodités);
- la sensibilité aux variations des instruments retenus dans sa stratégie de couverture;
- ses besoins de financement et de refinancement;
- ses besoins en liquidité pour suffire à ses opérations courantes.

Les différentes catégories de risques auxquels la STM peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de commodité;
- Risque de contrepartie;
- Risque de liquidité;
- Risque d'opérations de trésorerie;
- Risque de marché;
- Risque juridique.

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la Société exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs, et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la Société contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du conseil d'administration et de la direction et en y répondant.

La politique « Gestion intégrée des risques » établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de l'interdépendance entre ceux-ci.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destiné à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la Société. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la Société. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la Société.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Saine gestion des dépenses d'exploitation

a. Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

b. Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

c. Gestion contractuelle (PC 4.09)

La politique de gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'ont pas communiqué ou tenté de communiquer avec un des membres du comité de sélection dans le but de l'influencer relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;
- favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (L.R.Q., c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (L.R.Q., c. T-11.011, r.0.2) adopté sous l'égide de cette loi;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
- encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Cette politique s'applique à tout contrat de la STM et elle lie les membres du conseil d'administration de la STM, les membres des comités de la STM, les membres du personnel de la STM et l'ensemble des intervenants internes ou externes.

Conformément à l'article 12 de la politique corporative de Gestion contractuelle, les directives sectorielles Évaluation et analyse des soumissions : déclarations des intervenants (DS APP 003) ainsi qu'Attestations, engagements et déclarations lors de processus d'acquisition (DS APP 004) ont été émises. La première directive sectorielle vise à établir les modalités d'application concernant les déclarations à produire par les personnes appelées à participer à l'évaluation ou à l'analyse d'une soumission.

La deuxième vise à en établir les modalités d'application concernant les obligations, les engagements et les déclarations à produire par les soumissionnaires et les intervenants externes mandatés par la STM pour élaborer un document contractuel ou pour l'assister dans le cadre d'un processus d'acquisition.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

d. Modifications aux contrats octroyés par la STM et gestion des réserves pour contingences de contrat (PG 4.10)

La STM attribue annuellement une quantité importante de contrats pour pouvoir accomplir sa mission. La Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., chapitre S-30.01 (ci-après « la Loi »), comporte des dispositions pour encadrer ce type d'activité. De plus, la STM s'est dotée d'une politique corporative sur la gestion contractuelle (ci-après « PC 4.09 »), visant à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion de ses contrats.

Outre le montant prévu aux contrats lors de leur attribution, certains fonds peuvent être mis en réserve afin de faire face aux modifications survenant dans le cadre de leur exécution. Pour s'assurer que toutes les modifications apportées aux contrats de la STM sont effectuées dans le respect de la Loi et pour clarifier la portée opérationnelle de l'article 9 de la PC 4.09 traitant des modifications aux contrats, la présente politique vise à préciser :

- le processus décisionnel concernant leur mise en œuvre;
- leur financement;
- le processus de reddition de comptes.

Il existe trois manières de financer une modification à un contrat :

- à même le montant du contrat prévu lors de son attribution;
- à même le montant prévu à la réserve pour contingences déjà accordée pour le contrat;
- en obtenant des réserves supplémentaires pour les contingences de ce contrat, lorsque les coûts de la modification entraînent un dépassement des montants déjà autorisés.

Pour permettre de financer les dépenses occasionnées par une modification au contrat, une « réserve pour contingences » peut avoir été accordée en fonction des règles d'autorisation de dépenses des contrats.

Toute demande visant la création d'une réserve pour contingences de plus de 10 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une justification écrite.

e. Guide d'acquisition (2011)

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- l'Assemblée nationale : dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services;
- le conseil d'administration de la STM :
 - dans le Règlement intérieur (R-062) qui fixe les règles de régie interne et les paramètres gouvernant la prise de décision;
 - dans le Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM par les gestionnaires (R-009 tel que modifié) qui détermine la personne autorisée à signer les ententes écrites avec les fournisseurs;
 - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée;
 - dans la Politique corporative sur la gestion contractuelle (PC 4.09);
- le directeur général de la STM : dans la Politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires.

Ces six documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur prix. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM. Tout employé de la STM ou membre de son conseil d'administration qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La Politique de gestion PG 1.02 – Délégation de pouvoirs d'autorisation du directeur général s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits de la STM sont contenues au règlement R-009 (et ses amendements) adopté par le conseil d'administration et intitulé « Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal ».

L'exercice des pouvoirs de la STM est assujéti à la Loi sur les sociétés de transport en commun. (L.R.Q., chapitre S-30.01) et au règlement intérieur de la STM. En application de ce règlement et sous réserve de certaines de ses dispositions, le directeur général délègue certains de ses pouvoirs d'autorisation, de la manière et dans les matières suivantes, aux titulaires des postes énumérés à la présente politique.

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels informatiques (DS STI 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés au service Technologies de l'information. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM par le Comité de priorisation des technologies de l'information.

f. Appel d'offres public – Soumissions (conditions de recevabilité) (PG 4.06)

Cette politique de gestion a pour but de favoriser la transparence du processus pouvant mener à l'adjudication d'un contrat pour la STM. Cette politique informe les soumissionnaires des principaux critères de validité des soumissions retenues par la STM pour assurer un traitement juste, impartial et uniforme à l'égard de toutes les soumissions déposées.

g. Code d'éthique

La STM s'est dotée d'un code d'éthique afin d'y inclure de nouvelles mesures qui renforcent certaines dispositions. Ces modifications serviront à mieux outiller les employés et à instaurer avec eux un dialogue continu concernant les questions d'éthique.

Pour ce faire, la STM s'engage à :

- confirmer sa position de leader et d'innovateur en matière de diversité et d'inclusion;
- créer et maintenir un milieu de travail inclusif valorisant le travail d'équipe, le respect, la rigueur, la responsabilisation et la transparence, en cohérence avec les lois en vigueur;
- favoriser une juste représentativité de la diversité de la population à tous les niveaux de l'entreprise;
- mettre en place des mécanismes permettant une gestion efficace et efficiente de sa diversité;
- promouvoir des pratiques exemptes de toute forme de profilage et de toute forme de discrimination.

i. Améliorer le suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité

Afin de suivre leur performance et de faciliter la prise de décision, la STM poursuivra sa demande de doter tous ses secteurs d'activité d'outils de gestion, tels que des tableaux de bord et des indicateurs.

j. Gérer les risques

Afin d'atteindre les objectifs de son plan stratégique, la STM a mis sur pied le groupe d'Amélioration continue et de gestion des risques. Sa mission première est d'exercer un leadership dans la mise en œuvre et dans le soutien aux démarches d'amélioration et de gestion des risques d'entreprise visant à optimiser les processus, à minimiser les risques et à permettre d'orienter ainsi que d'aider à la prise de décision.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

CONTRÔLES INTERNES FINANCIERS (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM adhère volontairement aux règlements de l'Autorité des marchés financiers quant à l'attestation de l'information financière pour ses documents annuels et intermédiaires. Cette réglementation prévoit que chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que les documents publiés ne contiennent pas de fausses informations et que les états financiers donnent une image fidèle de la STM. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des contrôles internes financiers efficaces et les membres du conseil d'administration en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des contrôles internes financiers en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus.
- Les membres du conseil d'administration, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent.
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme de certification des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place.
- L'amélioration continue du système des contrôles financiers tient compte notamment des recommandations du programme de certification de contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « contrôles internes financiers » (ci-après CIF) ci-dessus, la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles, et les obligations quant à la production de l'information financière ainsi qu'à la protection des actifs. Elle décrit aussi le programme de certification des CIF, ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION DE L'INFORMATION

La politique corporative PC 5.02 indique que la STM considère la ressource informationnelle au même titre que les ressources humaines, les ressources financières ou les ressources matérielles qu'elle a la responsabilité de gérer dans la poursuite de ses activités. La STM reconnaît par conséquent le bien-fondé de règles relatives à la création, l'acquisition, l'utilisation, la conservation, la protection et la diffusion de l'information dont elle dispose, quel que soit le support d'information utilisé. Les principes sont :

- l'information est publique, sous réserve de restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- la STM reconnaît l'information à titre de ressource ayant une valeur administrative et légale, orientée vers la prise de décision;
- l'information doit être gérée de façon à être accessible rapidement aux membres du personnel de la STM dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à toute personne qui y a droit;
- l'information essentielle et l'information confidentielle doivent pouvoir être identifiées et faire l'objet de mesures de traitement particulières;
- la STM désire que s'exerce un contrôle des coûts associés à la création, la manipulation et la conservation de l'information.

Il existe aussi une directive pour la gestion des documents (D 5.03). Les différentes unités administratives de la STM doivent intégrer à leurs activités courantes un programme de gestion des documents. Cette directive s'applique à tous les documents de la STM, créés ou reçus par un membre de son personnel dans l'exercice de ses fonctions, quelle que soit la forme de ces documents : écrite, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX PRATIQUES ET PROCESSUS DÉCISIONNELS (PC 1.13)

La Politique de développement durable de la STM stipule que le développement durable doit être au cœur des décisions. La Société a lancé en mai 2013 son Plan de développement durable 2020 qui tient compte des grands objectifs du Plan stratégique de la STM, de la consultation des parties prenantes et des meilleures pratiques de l'industrie.

Fort de ces engagements stratégiques, la STM intègre de plus en plus des considérations environnementales, sociales et économiques à ses processus décisionnels. Ainsi, elle a adopté en 2014 une directive sectorielle sur les approvisionnements responsables s'appliquant à tout processus d'achat et de disposition de biens. La priorisation des projets, leur conception et leur réalisation prennent en compte les enjeux de développement durable via notamment la gestion de portefeuille de projets et les normes et critères de conception. Enfin, toute recommandation présentée au CA fait aussi l'objet d'une évaluation d'un point de vue du développement durable.

Le développement durable à la STM s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue, comprenant l'amélioration de son Système de gestion environnementale inspirée de la norme ISO 14001, une revue de direction et une reddition de comptes interne et externe annuelle. Depuis 2009, la STM rédige et publie chaque année un rapport de développement durable selon les critères de la Global Reporting Initiative (GRI)

Le leadership de la STM en matière de développement durable a été encore une fois souligné en 2015 alors que la revue spécialisée en développement durable Corporate Knights a établi que la STM fait partie des [entreprises canadiennes de taille moyenne les plus responsables](#). La STM occupe le troisième rang canadien et se classe première au Québec. La STM s'est aussi distinguée au Gala reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal où elle a été honorée pour sa [démarche d'approvisionnement responsable](#).

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

AUTRES PRATIQUES AFFECTANT LA GESTION FINANCIÈRE

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les guides pour encadrer les appels d'offres et les politiques et directives de sécurité informatique ainsi que de santé et sécurité au travail.

De plus, de multiples politiques et directives encadrent le remboursement de dépenses, la facturation à des tiers, la gestion des ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la protection de la confidentialité des renseignements personnels et la gestion salariale.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Autres revenus

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS et frais de privilège pour le tarif réduit, amendes, revenus de location ou de service et autres.

■ Contribution de l'agglomération de Montréal

Somme provenant des municipalités de l'agglomération de Montréal, représentant leur contribution à la STM.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – bus

Compensation de 50 ¢ par passager, versée par l'AMT pour les coûts d'exploitation du réseau des bus métropolitain. De plus, une aide de 50 ¢ par passager est aussi versée aux bus se rabattant à une gare de trains.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – intégration tarifaire

Somme versée par l'AMT afin de combler une portion du rabais tarifaire accordé aux acheteurs de titres mensuels TRAM.

■ Contributions régionales – aide métropolitaine – métro

Compensation de 20 ¢ par passager, versée par l'AMT pour les coûts d'exploitation du métro.

■ Contributions régionales – contribution régionale CMM

Somme reliée à l'entente de 2010 entre les municipalités du territoire de la CMM pour le financement du transport métropolitain. Cependant, pour qu'elle soit concrétisée sur le plan comptable dans son ensemble, cela requiert un changement à la loi de l'AMT. Pour le moment, cette somme représente la quote-part de la STM aux recettes liées à la nouvelle taxe sur l'essence de 1,5 ¢, en vigueur dans la région depuis le 1^{er} mai 2010. La taxe originale sur l'essence de 1,5 ¢ le litre sert notamment au paiement des diverses aides métropolitaines pour un total de 3,0 ¢ le litre d'essence.

■ Contributions régionales – équipements métropolitains

Somme versée par l'AMT pour le remboursement des coûts prévus aux contrats de délégation de gestion à l'égard des équipements métropolitains, soit les terminus Henri-Bourassa, Radisson, Angrignon et Côte-Vertu.

■ Contributions régionales – transport adapté

La subvention est établie en fonction des modalités du Programme d'aide métropolitaine de l'AMT.

■ Quote-part – Transgesco S.E.C.

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

■ Revenus-clients – recettes métropolitaines

Part des recettes provenant des ventes de cartes métropolitaines (TRAM) remise par l'AMT. Le montant à partager correspond aux recettes métropolitaines auxquelles s'ajoute une portion des rabais tarifaires consentis aux acheteurs de titres à tarif réduit et étudiant, desquels les frais de commissions et autres frais relatifs sont retranchés.

Les titres exclus du partage des recettes sont : les titres métropolitains utilisés dans et vers l'extérieur du territoire de l'AMT, ceux utilisés par les usagers des services de transport adapté et ceux utilisés comme titre local.

Méthode de partage pour 2015 : le premier montant de 23,75 \$ par titre est versé en proportion des déplacements sur chaque réseau pour chaque zone tarifaire. Le solde du montant à partager par zone est ensuite réparti en proportion de la distance parcourue par les acheteurs de titres métropolitains sur chaque réseau (passagers-km).

■ Revenus-clients – titres STM

Revenus provenant de la consommation de titres figurant à la grille tarifaire bus et métro ainsi que pour certains titres spéciaux relatifs à des congrès ou des événements majeurs.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Revenus-clients – transport adapté

Revenus perçus de la clientèle utilisant les services de transport adapté.

■ Subventions du gouvernement du Québec liées à l'amélioration des services et autres

Aide financière accordée par le gouvernement du Québec et établie selon les critères définis par le PADTC afin de soutenir financièrement une partie des dépenses d'exploitation de certaines initiatives visant à accroître l'offre de service. Inclut également le remboursement des coûts reliés aux mesures de mitigation annoncées par Mobilité Montréal durant les travaux routiers et autres subventions s'il y a lieu.

■ Subvention du gouvernement du Québec liée au transport adapté

Aide financière accordée par le gouvernement du Québec et établie selon les critères définis par le Programme d'aide au transport adapté.

■ Subvention du gouvernement du Québec liée aux intérêts et au capital du service de la dette

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTQ.

■ Surplus reporté

Somme provenant d'un surplus des revenus sur les dépenses de l'exercice précédent.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Avantages sociaux

Conventionnés : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie, ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels de même que les contributions aux régimes de retraite.

Futurs : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CSST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

■ Coût de la CSST

Cotisation annuelle payée à la CSST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CSST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.

■ Dépenses imprévues

Réserve, en vertu de la Loi sur les sociétés de transport en commun, pour assumer les frais imprévisibles d'administration et d'exploitation.

■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations dont la durée de vie utile est inférieure à trois ans. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules ainsi que des bâtiments, et pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées, soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement.

■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le SPVM et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.

■ Virement au fonds de roulement

Somme imputée à la dépense relative aux acquisitions en immobilisations financées à même le fonds de roulement. L'amortissement doit s'effectuer sur une période maximale de cinq ans à compter de l'année suivant l'acquisition.

TITRES DE TRANSPORT – TARIFS ORDINAIRES ET RÉDUITS

(en dollars)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Budget 2016	Variation 2007-2016
Mensuel											
Tarif ordinaire	65,00	66,25	68,50	70,00	72,75	75,50	77,00	79,50	82,00	82,00	26,15 %
Tarif réduit	35,00	36,00	37,00	38,75	41,00	43,75	45,00	47,25	49,25	49,25	40,71 %
Hebdo (lundi au dimanche)											
Tarif ordinaire	19,00	19,25	20,00	20,50	22,00	23,50	23,75	24,50	25,50	25,50	34,21 %
Tarif réduit	10,75	11,00	11,25	11,50	12,75	13,75	14,00	14,75	15,50	15,50	44,19 %
4 mois (consécutifs)											
Tarif réduit				148,00	155,00	164,00	175,00	180,00	189,00	189,00	
Longueuil											
Tarif ordinaire					82,00						
Tarif réduit					49,00						
10 passages (coût unitaire)											
Tarif ordinaire			2,00	2,10	2,25	2,40	2,45	2,55	2,65	2,65	
Tarif réduit			1,08	1,20	1,30	1,40	1,45	1,55	1,60	1,60	
6 passages (coût unitaire)											
Tarif ordinaire	1,96	2,00	2,13	2,21	2,38						
Tarif réduit	1,04	1,08	1,13	1,25	1,42						
2 passages (coût unitaire)											
Tarif ordinaire					2,75	2,75	2,75	2,75	3,00	3,00	
Tarif réduit					1,75	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	
1 passage¹											
Tarif ordinaire	2,75	2,75	2,75	2,75	3,00	3,00	3,00	3,00	3,25	3,25	18,18 %
Tarif réduit	1,75	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	2,00	2,00	2,25	2,25	28,57 %
1 jour¹ (24h)											
Tarif ordinaire	9,00	9,00	9,00	7,00	8,00	8,00	9,00	10,00	10,00	10,00	11,11 %
Aéroport P.-E. Trudeau¹ (747)											
Tarif ordinaire				7,00	8,00	8,00	9,00	10,00	10,00	10,00	
Groupe¹ (1 passage ordinaire + 10 enfants de 6 à 13 ans)											
Tarif réduit				12,00	13,00	14,00	14,50	15,50	16,00	16,00	
Soirée illimitée¹ (18 h à 5 h le lendemain)											
Tarif ordinaire					4,00	4,00	4,00	5,00	5,00	5,00	
Week-end illimité¹ (vendredi 18 h au lundi 5 h)											
Tarif ordinaire							12,00	13,00	13,00	13,00	
3 jours¹ (consécutifs)											
Tarif ordinaire	17,00	17,00	17,00	14,00	16,00	16,00	18,00	18,00	18,00	18,00	5,88 %

¹ En 2015, ces titres sont acceptés aux points d'entrée du réseau de la STM (bus ou métro) situés hors de son territoire.

GRILLE TARIFAIRE – VILLES NORD-AMÉRICAINES

TARIFS ORDINAIRES 2015

(en dollars canadiens)

	En espèces	Billets	Titre mensuel
CANADA			
Montréal	3,25	2,65	82,00
Québec**	3,25	2,90	84,00
Winnipeg	2,60	2,25	86,65
Laval	3,25	2,69	89,00
Edmonton	3,20	2,40	89,00
Longueuil	3,25	3,08	92,50
Calgary	3,15	3,15	99,00
Ottawa**	3,55	3,20	103,25
Vancouver	4,00	3,15	124,00
Toronto*	3,00	2,80	141,50
ÉTATS-UNIS			
Boston	3,48	2,76	98,53
Philadelphie	2,96	2,36	119,55
Atlanta	3,28	3,28	124,80
Los Angeles	2,30	2,30	131,37
Chicago	2,96	2,96	131,37
New York*	3,94	3,22	153,05

Le taux de change utilisé est celui de la Banque du Canada au 21 octobre 2015 (1 US = 1,3137 CA)

* Tarif à partir de mars 2015

** Tarif à partir de juillet 2015

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

AMT	Agence métropolitaine de transport
AZUR	Nouvelles voitures de métro
CA	Conseil d'administration
CIF	Contrôles internes financiers
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
Comité GPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CPTAM	Comité de planification des travaux et activités dans le métro
CSST	Commission de la santé et de la sécurité au travail
DD	Développement durable
DS	Directive sectorielle
EMR	Entretien du matériel roulant
FIN	Direction exécutive Planification, finances et contrôle
GES	Gaz à effet de serre
GFOA	Government Finance Officers Association
GRI	Global Reporting Initiatives
IPC	Indice des prix à la consommation
KM	Kilomètre
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MPB	Mesures préférentielles bus
MR-63	Matériel roulant 1963
MR-73	Matériel roulant 1973
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PADTC	Programme d'aide au développement du transport collectif
PAGASTC	Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services de transport en commun
PC	Politique corporative
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PG	Politique générale
PTI	Programme triennal d'immobilisations
SOCIETE	Société de transport de Montréal
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TRAM	Titre régional autobus – métro

Publié par
la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Planification, finances et contrôle

Direction
Budget et investissements

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec)
H5A 1J6



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 17 novembre 2015 à 8 h 15

au par conférence téléphonique

CA-2015-318 ADOPTER LE BUDGET DE LA STM POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

VU le rapport de la trésorière et directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter le **BUDGET** de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 pour des revenus et dépenses équivalant à **1 532 093 000,00 \$** selon le document joint à la recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 17 novembre 2015

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint



Dossier # : 1152904002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2016 du Bureau du Taxi.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-20 16:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1152904002**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-20

MOTL

bureau

taximontréal

**DOCUMENT
BUDGÉTAIRE**

2016

Novembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Le Bureau du taxi de Montréal	1
Mission	1
Mandat	1
Activités Taxi	1
Activités Remorquage	1
Structure	1
L'Industrie du taxi	2
Réalizations 2015	3
Plan d'action 2015-2017	3
Modifications réglementaires	3
Comités de travail	4
Mise en œuvre du fonds de développement de l'industrie du taxi	4
Collaboration avec le MTQ pour l'électrification des taxis	4
Optimisation du système de la gestion des plaintes	4
Intensification de la lutte au transport illégal	4
Vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs	5
Bilan	5
Objectifs 2016	5
Poursuite de la mise en œuvre de la Politique sur l'industrie du taxi	5
Poursuite de la lutte au transport illégal	5
Vérification des antécédents judiciaires de tous chauffeurs	5
Organigramme	6
Budget	7

LE BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

Le 1^{er} janvier 2014, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) débute officiellement ses activités en tant qu'organisme paramunicipal de la Ville de Montréal. Portant anciennement le nom de Bureau du taxi et du remorquage, l'organisation créée en 1987 faisait précédemment partie du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). La modification du statut du BTM répond aux recommandations du comité exécutif de la Ville de Montréal qui, en 2010, recommandait que le Bureau du taxi et du remorquage devienne une société paramunicipale.

MISSION

La mission du BTM est de développer l'industrie du transport par taxi et par limousine, d'offrir des services à cette industrie, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers ainsi que les compétences des chauffeurs.

MANDAT

ACTIVITÉS TAXI

Outre le soutien à l'industrie, le BTM a le mandat d'administrer les examens, d'émettre et de renouveler les permis de travail de taxis et de limousines. Il assure également le respect des lois et règlements relatifs au transport par taxi et par limousine.

De plus, le BTM reçoit et traite les plaintes du public et de l'industrie du taxi et maintient un haut niveau de concertation avec les intervenants de cette industrie.

ACTIVITÉS REMORQUAGE

Le BTM a le mandat d'encadrer les activités de remorquage sur le territoire de l'Île de Montréal. Concrètement, le BTM émet les permis d'opération aux différentes entreprises de remorquage de même qu'aux chauffeurs. De plus, il gère la performance des contrats exclusifs des services de remorquage et de remisage des véhicules de délits.

STRUCTURE

Selon les lettres patentes, le conseil d'administration du BTM est composé de 11 membres, désignés comme suit :

Quatre (4) de ces membres représentant l'industrie du taxi sont élus par leurs pairs, selon les catégories suivantes :

- Les titulaires de permis valides de chauffeurs de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi
- Les titulaires de permis valides de propriétaires de taxi spécialisés en service de limousines
- Les titulaires de permis valides d'intermédiaires en service de taxi de l'Île de Montréal

La Ville de Montréal nomme les sept (7) autres membres, soit :

- Trois (3) membres, choisis parmi les membres d'un conseil de la Ville de Montréal
- Trois (3) membres représentant la clientèle de l'industrie du taxi de l'île de Montréal, dont un (1) qui représente la clientèle à mobilité réduite et un (1) qui représente la clientèle corporative
- Un (1) membre représentant l'industrie touristique de l'île de Montréal

De plus, la Ville désigne le président du BTM, parmi les membres du conseil d'administration provenant du conseil de Ville de Montréal. Le mandat des membres est de deux (2) ans et il peut être renouvelé. Un membre demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

Les administrateurs présentement en poste sont:

M. Aref Salem, Président, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable du transport

Elsie Lefebvre, Conseillère de Ville

Érika Duchesne, Conseillère de Ville

Renée Amilcar, Société de transport de Montréal, représentante de la clientèle corporative

André Leclerc, Kéroul, représentant de la clientèle à mobilité réduite

Claudia Di Iorio, Cool Taxi, représentante de la clientèle régulière

Lucy Mungiovi, Vice-présidente, Tourisme Montréal, représentante de la clientèle touristique

Julcius Séide, représentant des titulaires de permis de chauffeurs

Wilson Jean Paul, représentant des titulaires de permis de propriétaires de taxi

Benoit Vallée, représentant des intermédiaires en service de taxi

Claude Boulet, représentant des titulaires de permis de propriétaires de limousine

L'INDUSTRIE DU TAXI

L'industrie du taxi est composée de propriétaires de taxis, de chauffeurs et d'intermédiaires en service (centrales de répartition d'appels). Le territoire de l'île de Montréal est divisé en trois secteurs distincts : l'Ouest, le Centre et l'Est. On y dénombre 4854 permis de taxis et 11 661 chauffeurs. Parmi ces 4854 permis, 196 sont des permis restreints répondants aux besoins de la clientèle à mobilité réduite.

La situation de Montréal est peu commune ; plutôt que d'y trouver quelques propriétaires détenant un parc de taxis, la majorité des détenteurs de permis de transport par taxi sont propriétaires de leur véhicule et font affaire avec des intermédiaires en service afin de recevoir les demandes de répartition. Ces détenteurs de permis peuvent louer leur véhicule à des

chauffeurs détenant un permis de taxi valide. Chaque année, les chauffeurs de taxis montréalais réalisent plus de 37 millions de courses¹.

Quant à elle, l'industrie de la limousine est composée de propriétaires et de chauffeurs, détenteurs de permis émis par le BTM. Sur le territoire de l'île de Montréal, on dénombre 131 limousines berlines et 91 limousines Grand luxe. Les chauffeurs sont embauchés par les détenteurs de permis de transport par limousine.

RÉALISATIONS 2015

En 2015, le BTM s'est principalement attaqué à la mise en œuvre de la Politique sur l'industrie du taxi visant à faire de l'industrie un joueur incontournable dans l'offre de transport montréalais. Dans cette Politique, la Ville prend plusieurs engagements auprès de l'industrie du taxi et de la clientèle utilisatrice. Ces engagements visent à :

- Prendre le virage technologique et numérique pour un meilleur service à la clientèle
- Accroître l'offre de service à une clientèle diversifiée
- Encourager les déplacements écologiques
- Assurer une sécurité adéquate aux chauffeurs et aux usagers
- Contribuer au rayonnement de Montréal.

PLAN D'ACTION 2015-2017

Afin de réaliser la Politique, Un plan d'action 2015-2017 s'échelonnant sur 28 mois a été adopté par le BTM. Ce plan vise à consolider et à revitaliser l'industrie du taxi afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle au cœur de l'offre de transport montréalais. Il propose des moyens concrets pour conduire le changement et accompagner l'industrie dans sa modernisation.

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs modifications réglementaires ont été adoptées en 2015 afin de concrétiser la Politique.

- Obligation pour tous les taxis d'accepter à bord le paiement électronique (carte de crédit et de débit) – en vigueur depuis le 15 octobre 2015.

En vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016 :

- Obligation d'installer des caméras de sécurité à bord des taxis (ordonnance à venir en 2016);
- Réduction de l'âge des véhicules;
- Imposition d'un code vestimentaire;
- Ajout d'obligations relevant de la courtoisie, comme par exemple l'obligation pour le chauffeur d'ouvrir les portières et d'avertir le client de son arrivée.

¹ Plan de transport 2008 de la Ville de Montréal.

COMITÉS DE TRAVAIL

Le conseil d'administration du BTM a mis en place trois comités de travail, regroupant les intervenants pertinents, afin de l'aider dans ses travaux de concrétisation du plan d'action.

Le **comité innovation technologique** a comme mandat de débattre des enjeux technologiques reliés aux projets découlant de la politique sur l'industrie du taxi, d'arrimer ces nouvelles technologies avec ses partenaires et de faire des recommandations au conseil d'administration en fonction des livrables déterminés dans le plan d'action.

Le **comité service à la clientèle** a comme mandat de mettre en place le programme d'assurance qualité ainsi que les éléments du plan d'action liés au rayonnement de la Ville de Montréal en concertation avec les partenaires de l'industrie et de faire des recommandations au conseil d'administration en fonction des livrables déterminés dans le plan d'action.

Le **comité accessibilité universelle** a comme mandat de débattre des questions de l'offre et de la demande de services en matière de transport par taxi des personnes handicapées, à mobilité réduite ou bénéficiaires du réseau de la santé dont, la sécurité des usagers, la disponibilité et l'état des véhicules, les horaires, la tarification, les communications et la formation des chauffeurs. Il a le pouvoir de faire des recommandations au conseil d'administration.

MISE EN ŒUVRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DU TAXI

La mise en place de la structure du fonds de développement dédié aux projets de développement de l'industrie du taxi a été amorcée en 2015.

COLLABORATION AVEC LE MTQ POUR L'ÉLECTRIFICATION DES TAXIS

Dans le cadre d'un projet pilote concernant l'électrification des taxis, le BTM a collaboré avec le MTQ et a accepté certaines dérogations réglementaires afin de permettre la réalisation du projet pilote.

OPTIMISATION DU SYSTÈME DE LA GESTION DES PLAINTES

Le BTM a amorcé la révision et l'optimisation de son système de gestion des plaintes afin de le rendre plus efficient.

INTENSIFICATION DE LA LUTTE AU TRANSPORT ILLÉGAL

L'industrie du taxi est confrontée à une nouvelle réalité, celle des sociétés dont l'offre de service est basée sur des applications pour téléphone intelligent. Certaines compagnies refusent de se conformer à la réglementation relative au transport par taxi. Il est donc impossible de s'assurer qu'ils utilisent des chauffeurs dûment formés, avec des permis en règle et des véhicules conformes aux normes édictées par la Ville de Montréal. Une compagnie qui prétend ne pas être assujettie aux lois et règlements, qui répartit des courses à des chauffeurs sans permis réglementaire ou conduisant un véhicule non conforme, pratique le transport illégal.

Le BTM a embauché quatre inspecteurs supplémentaires afin de lutter plus intensément contre le transport illégal. Il y a eu plus de 500 constats d'infraction émis et 450 saisies de véhicules.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DES CHAUFFEURS

Le BTM a procédé à la vérification des antécédents judiciaires des chauffeurs de taxi qui demandent ou qui renouvellent leur permis, tel que prescrit par la loi.

BILAN

Au terme de cette année mouvementée, le BTM constate fièrement que la mise en œuvre de la Politique sur l'industrie du taxi est bien entamée et qu'en combinant ses efforts pour rehausser les standards et l'image de l'industrie et en luttant intensivement contre le transport illégal, les objectifs de la Politique pour l'année 2015 ont été atteints.

OBJECTIFS 2016

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

En 2016, le BTM a comme objectif de livrer les éléments suivants du plan d'action :

- Implantation obligatoire d'ordinateur de bord avec géo localisation et collecte de données;
- Application mobile intégrée : regrouper les applications existantes sous une application intégrée Mtl Taxi;
- Installation des caméras de sécurité dans tous les taxis;
- Adapter la formation continue;
- Instaurer une norme professionnelle par le biais d'un code d'éthique, d'un programme de reconnaissance des meilleurs chauffeurs, etc.;
- Analyser et instaurer une mesure continue de la satisfaction de la clientèle;
- Améliorer les services en ligne pour les chauffeurs;

POURSUITE DE LA LUTTE AU TRANSPORT ILLÉGAL

Le BTM est déterminé à poursuivre la lutte au transport illégal et maintenir la pression sur les contrevenants.

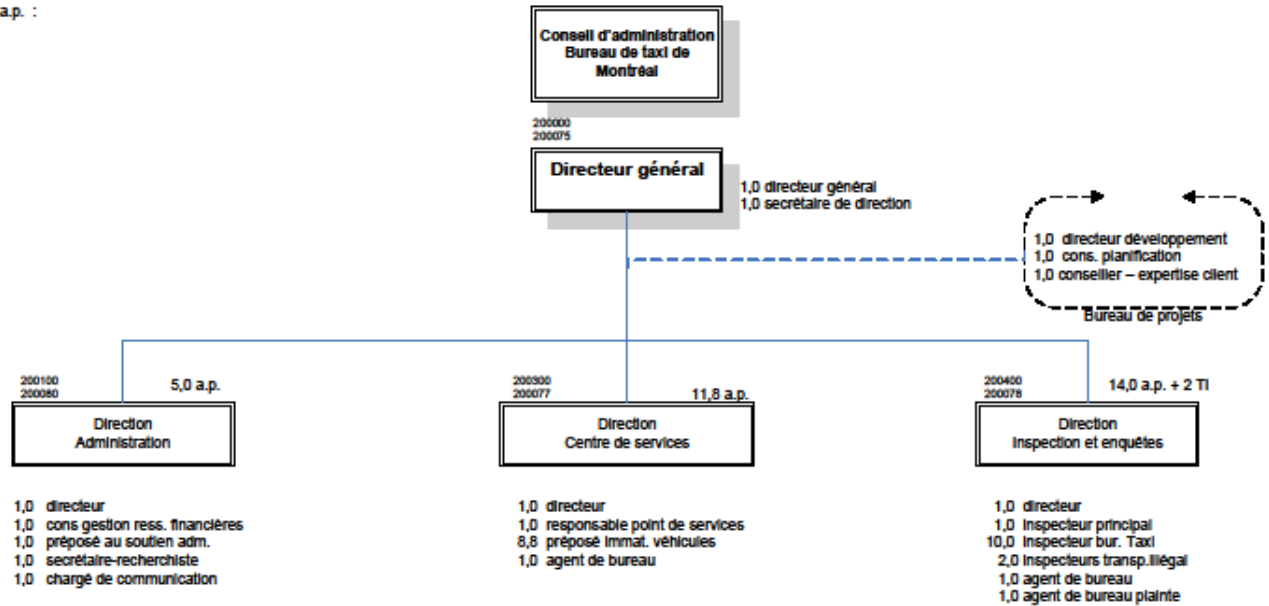
VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES DE TOUS CHAUFFEURS

En raison des différentes dates de renouvellement des permis, tous les chauffeurs auront fait l'objet d'une vérification de leurs antécédents judiciaires d'ici la fin de l'année 2016.

ORGANIGRAMME

Bureau du taxi de Montréal Structure adoptée – Août 2015

Nombre de a.p. :



Bureau du Taxi de Montréal
Budget
Pour l'année 2016

	2015	2016
	Budget	Budget
<u>Revenus</u>		
Contribution d'org. municipaux	3 542 369	4 046 499
Prévision négociation salariales	0	234 567
Autres revenus	114 500	290 234
Total	3 656 869	4 571 300
<u>Depenses</u>		
Salaire et charges sociales	2 749 400	3 227 986
Prévision négociation salariales	0	234 567
Transport et Frais de déplacement	5 300	4 600
Frais de communication	65 800	67 591
Outils de communication et d'informations	50 000	145 700
Frais liés aux livrables du plan d'actions	26 000	567 936
Support informatique pour livrer le plan d'actions (inclus ligne précédente)	0	0
Fournitures de bureau	697 780	350 089
Entr. rép. - Véhic.,	46 880	50 787
Frais divers	15 709	3 600
Amortissement	0	49 600
Total	3 656 869	4 702 456
<u>Excédent de l'exercice</u>	0	-131 156



Dossier # : 1152904003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 du Conseil des Arts de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2016 du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-13 15:58

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1152904003**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 du Conseil des Arts de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2016 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-13

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-13

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Novembre 2015



TABLE DES MATIÈRES

Présentation du budget	4
L'année 2015 : faits saillants	5
Priorités stratégiques	8
Principaux partenaires du Conseil	12
Nos revenus et dépenses en 2016	14
Conclusion	14
Le Conseil des arts de Montréal	
Mission	15
Programmes du Conseil	15
Comités du Conseil	17
Communications	19
Liste des membres du Conseil et des comités	20
Organigramme de fonctionnement	23
Organigramme de personnel	24
Le budget 2016	
Sommaire du budget 2015/variations 2015 vs 2016	25



Sylvain Émard Danse, *Ce n'est pas la fin du monde*
Georges-Nicolas Tremblay, Dylan Crossman, Manuel Roque et Justin Gionet. Photo : Valerie Simmons.

PRÉSENTATION DU BUDGET 2016

Nous remercions chaleureusement la Ville et l'agglomération de Montréal d'avoir consenti une augmentation de 500 000 \$ au Conseil des arts de Montréal pour l'année 2016, portant ainsi la contribution municipale à **13 950 000 \$**.

C'est avec des moyens accrus que le Conseil pourra jouer son rôle. Cela lui permettra de mieux repérer, soutenir, accompagner et reconnaître le cœur créatif de Montréal en abordant la dernière année de son plan stratégique triennal, dont les priorités sont la relève artistique, la diversité culturelle et les liens arts affaires. Ces sommes seront dépensées utilement et efficacement, et c'est toute la communauté montréalaise qui en bénéficiera.



Michel Lemieux - Victor Pilon : *Territoires oniriques*.

Photo : Dave MacLeod.

L'ANNÉE 2015 : FAITS SAILLANTS

GOUVERNANCE : LE CONSEIL SE DOTE D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En cours d'année, dans un souci de saine gouvernance et en conformité avec l'article 231.2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre, C-11.4), le Conseil des arts de Montréal actualisait son règlement intérieur, qui fut adopté par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 30 avril 2015 et est entré en vigueur le 1^{er} mai. Ce règlement établit les règles de régie interne et de fonctionnement qui encadrent le processus décisionnel de ses différentes instances.

Pour le rendre accessible, ainsi que toute information pertinente liée à la gouvernance et à l'octroi de subventions, nous avons créé dans le site du Conseil une nouvelle rubrique intitulée *Gouvernance et règlements*.

LE CONSEIL, UNE GRANDE ÉQUIPE

Nous misons sur la connaissance des milieux, l'esprit d'innovation et la capacité à rassembler pour contribuer à développer le plein potentiel des artistes et des organismes qui font la richesse du Montréal créatif, du Montréal métropole culturelle internationale. Dans l'accomplissement de sa mission, le Conseil compte sur les compétences et l'expertise de plus de 80 bénévoles issus du milieu artistique, des affaires et de l'éducation.

Le 30 avril, le Conseil d'agglomération entérinait la nomination de trois nouveaux membres au Conseil : **Hélène Messier**, avocate et présidente-directrice générale de l'Association québécoise de la production médiatique, qui prend la présidence du comité d'évaluation en littérature, **Éric Fournier**, partenaire et producteur exécutif du studio multimédia Moment Factory, et **Francis Guimond**, associé chez Ernst & Young où il œuvre principalement dans les domaines de la certification et des services consultatifs aux entreprises. Ces trois personnes font dorénavant partie d'un conseil d'administration de 21 membres, un groupe d'une richesse exceptionnelle par l'expérience et la variété de leurs parcours, ainsi que par la profondeur de leur engagement dans leur milieu.

Nous sommes d'autant plus fiers de souligner que le président du Conseil, Jan-Fryderyk Pleszczyński, reçoit cette année le Prix Arnold Edinborough pour son engagement exceptionnel envers les arts. Cette prestigieuse reconnaissance nationale, décernée par l'organisme Les affaires pour les arts, souligne l'action bénévole d'un jeune professionnel de moins de 40 ans dans les arts. Nous voulons souligner également que Nathalie Maillé, directrice générale du Conseil, est en lice pour le Prix Femme d'affaires du Québec. Le rapprochement arts affaires trouve là une belle concrétisation.

L'octroi des subventions est le fruit d'un processus rigoureux, qui tient compte de l'excellence, d'une saine administration et d'une bonne gouvernance notamment grâce au travail de nos comités d'évaluation. Éclaireurs de premier plan, les membres de ces neuf comités prennent le pouls de leur milieu pour mieux en identifier les tendances et les enjeux dans chacune des disciplines qu'appuie le Conseil. Pour composer ces comités dans un souci d'équité, le Conseil tient compte de la diversité des pratiques artistiques et des professions, de la parité homme femme, ainsi que de la diversité générationnelle et culturelle.

NOUS ADAPTER AUX BESOINS DES MILIEUX

Nous avons à cœur d'adapter nos outils et de simplifier nos processus. Il y va de la cohérence et de l'efficacité de notre appui aux artistes, aux collectifs et aux organismes qui doivent se consacrer d'abord à la création. Nos programmes sont désormais ouverts aux collectifs d'artistes, dont l'émergence est un phénomène en croissance. En

effet, les artistes en début de carrière y trouvent leur compte, car les collectifs sont plus accessibles et plus souples que les organismes dûment constitués. Notre appui aux projets peut dorénavant s'étendre sur deux ans, ce qui favorise la durée. Plus récemment, nous avons décidé d'aligner nos dates de dépôt avec celles des autres organismes subventionnaires. Autant d'actions saluées par le milieu culturel qui y voient un réel dialogue.

Les artistes de Montréal connaissent des réalités multiples. Un même écosystème peut regrouper des jeunes collectifs en quête de financement, des artistes issus de la diversité culturelle qui veulent prendre leur place dans le milieu, des créateurs de petites compagnies explorant des pratiques qui influenceront plus tard de plus grands joueurs, ou encore de petits ou grands organismes qui ont le désir de renforcer les expertises au sein de leur conseil d'administration. Devant toutes ces réalités, il faut ouvrir plusieurs portes d'entrée pour rendre accessibles les programmes et services du Conseil, qui fait figure de pionnier à bien des égards quand il est question de servir la communauté artistique montréalaise. En parallèle, le milieu nous propose de nouveaux modèles d'affaires que nous voulons encourager et appuyer.

VICTIME DE NOTRE SUCCÈS ?

Depuis quatre ans, nous avons constaté une augmentation de 34 % du nombre de demandes de subventions. En 2014, nous avons appuyé 419 organismes et collectifs d'artistes, autant de grandes institutions que de jeunes collectifs de la relève auxquels nous avons octroyé 11,5 M\$, soit 86 % du budget total du Conseil.

Nous tenons à souligner que nous avons consacré 1,37 M\$ aux initiatives territoriales en lien direct avec les citoyens, par le programme le *Conseil des arts de Montréal en tournée* et les résidences d'artistes. En partageant les risques avec les diffuseurs des réseaux Accès culture et l'Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal, nous avons offert aux citoyens montréalais un accès privilégié à des spectacles et des œuvres de très grande qualité, et ce, gratuitement ou à prix très réduit. Les artistes en résidence ont poursuivi des démarches artistiques *in situ* engageant le public dans leur création. Tout cela participe concrètement à l'animation des quartiers culturels et au développement de publics.

Ces résultats sont à l'image d'une ville universitaire qui forme près de 2000 spécialistes en arts et lettres par année. En juin dernier, avec la collaboration du Conseil, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain publiait l'étude *La culture à Montréal : chiffres, tendances et pratiques innovantes*. Si l'on connaît déjà, par la mesure de l'indice bohémien, l'impact de l'art sur la qualité de vie, sur le bien-être collectif et la santé, sur le succès scolaire des jeunes (22 % plus de décrochage scolaire chez les jeunes qui n'y ont pas été exposés), on est aussi



à même de constater les bienfaits économiques de l'art et de la culture pour une métropole comme Montréal. L'étude rend compte d'une valeur ajoutée directe de la culture de 7,4 G\$, ses effets directs et indirects totalisant près de 11 G\$.

UNE MISSION, DES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Nous sommes maintenant dans la troisième année de notre plan stratégique et le Conseil garde le cap sur ses priorités : la relève artistique, essentielle au dynamisme et au renouveau des milieux et des disciplines ; la diversité culturelle, à l'image d'une société multiple et ouverte ; la consolidation des relations arts affaires comme moteur de développement ; la recherche de nouvelles sources de financement et de partenaires pour accroître le financement des arts.

Au nombre des choix que nous avons faits, nous avons augmenté de 100 000 \$ le budget du programme démART-Mtl, qui atteint cette année 180 000 \$. L'appel de candidatures lancé en juin permettra à 12 organismes artistiques établis d'accueillir des artistes professionnels de la diversité culturelle, nouveaux arrivants et de la première génération à l'occasion de stages rémunérés, de janvier à juillet 2016. Le programme souhaite aussi favoriser la participation de la relève issue de la diversité culturelle en allouant spécifiquement six stages aux moins de 35 ans.

Avec pour objectifs une accessibilité accrue à nos programmes par les organismes et une efficacité de la gestion de ces programmes, nous consacrerons cette année 40 000 \$ au développement d'une plateforme web de dépôt et de gestion des dossiers. Ces outils informatiques seront déployés par étape à compter de 2016.

En 2016, nous devons composer avec une perte de financement totalisant 95 000 \$, engendrée par la disparition de la Conférence régionale des élus (CRÉ) et du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM). Par contre, nous célébrons le retour pour une année du financement du programme Première expérience de travail dans des fonctions liées au domaine artistique. Cela représente une injection de 150 000 \$ par Services Canada, le Fonds de solidarité FTQ et le FJIM. Nous pouvons donc tabler malgré tout sur notre priorité relève.

Au nombre des succès dans les relations arts et philanthropie, nous sommes particulièrement heureux de souligner la progression des bourses provenant du secteur privé. Les bourses des Jeunes Mécènes pour les Arts atteignent maintenant 20 000 \$, sans compter les bourses Yonder, 4 000 \$, et la bourse de création Jazz qui totalise 5 000 \$.

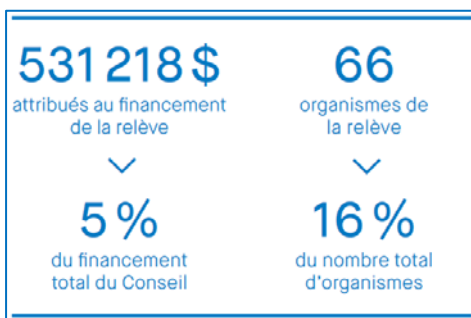
Toujours à propos des priorités de notre plan stratégique, nous entamons cette année un exercice de réflexion afin de nous assurer d'une meilleure équité dans les différentes disciplines appuyées par le Conseil. Nous avons donc analysé avec les comités d'évaluation la dynamique de chaque discipline et des organismes qui les constituent et avons dégagé les grands enjeux que sont l'historique du secteur, la relève artistique, la diversité culturelle, l'équité homme femme, l'impact de certains organismes, la diffusion et les modèles atypiques. Cet exercice amorcé en 2015 se poursuivra jusqu'en 2017.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

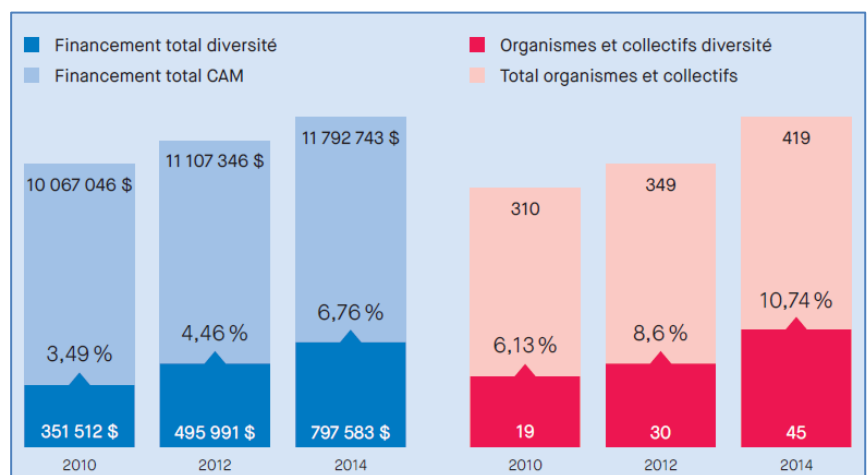
Priorité 1 : Favoriser la présence des **artistes de la relève** et de la **diversité culturelle** au sein des programmes du Conseil des arts de Montréal, et valoriser l'innovation et l'audace comme facteurs de développement. En 2015, nous avons :

- augmenté de 100 000 \$ le budget dévolu au programme démArt-Mtl destiné aux artistes professionnels de la diversité culturelle, nouveaux arrivants et de la première génération ;
- remis, en collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 170 000 \$ à 20 artistes professionnels issus de la diversité montréalaise, pour la réalisation de 19 projets artistiques dans le cadre de *Vivacité Montréal* ;
- accepté l'invitation du Conseil québécois du théâtre à collaborer à la 13^e édition de son congrès, du 13 au 14 novembre, dont le thème est « Théâtre et diversité culturelle » ;
- appuyé l'organisme Diversité artistique Montréal dans la mise en place du programme Mentorat artistique professionnel (M.A.P.), qui permet à des professionnels issus de la diversité d'être jumelés à des mentors inspirants, susceptibles de contribuer de façon concrète au développement de leur carrière ;
- créé le Prix de la diversité artistique culturelle en danse, doté d'une bourse de 10 000 \$, qui sera remis en novembre dans le cadre des Prix de la danse de Montréal ;
- mis en place une table du numérique qui a donné naissance aux Soirées Composite, lancées à Mutek IMG le 2 octobre dernier, où se sont rencontrés les créateurs d'art numérique et les entrepreneurs de l'industrie pour faire grandir les idées et engager de futures collaborations ;
- réalisé de belles avancées quant à l'appui à la relève et à la diversité culturelle, les statistiques de 2014 en sont la démonstration.

LA RELÈVE

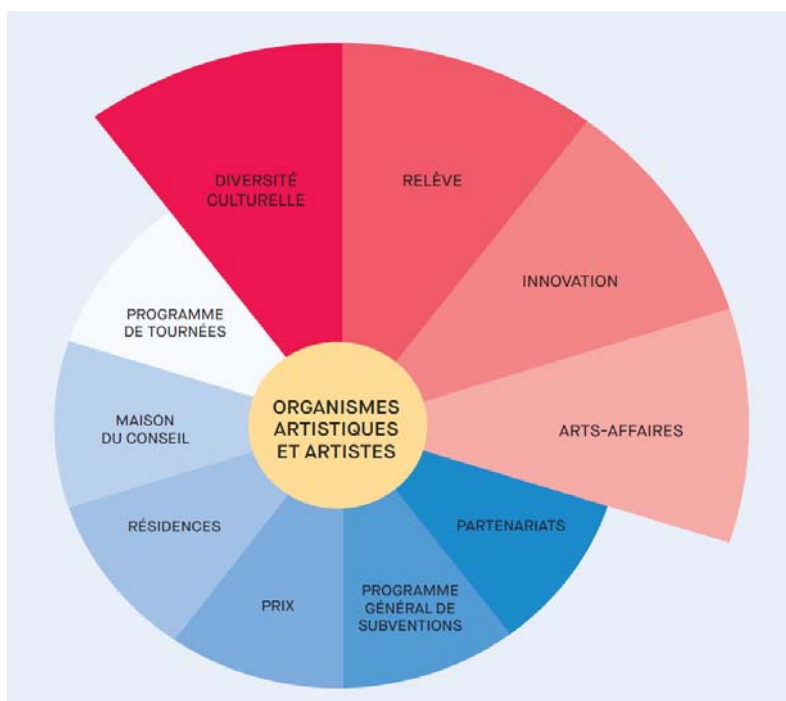


LA DIVERSITÉ



Priorité 2 : Optimiser le **soutien aux organismes** dans une perspective de consolidation et de développement continu, en tenant compte des étapes de développement et du degré de réussite et de réalisations des organismes. En 2015, nous avons

- facilité la présence du milieu culturel au 30^e Grand Prix du Conseil en créant le concours 30 billets pour 30 années d'excellence artistique, ce qui a eu un effet d'entraînement auprès des organismes ;
- reconnu 8 organismes pour la qualité exceptionnelle de leurs réalisations au 30^e Grand Prix, chacun ayant reçu une bourse de 5 000 \$ offerte par un mécène, ainsi qu'un Grand Prix de 30 000 \$. Ce dernier a été remis à l'organisme Lemieux Pilon 4D Art. Les autres organismes sont l'Agence Topo, la Biennale de Montréal, Orange Noyée/Mani Soleymanlou, Quasar Quatuor de Saxophones, les Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM) et Zab Maboungou/compagnie danse Nyata Nyata ;
- devant le succès des résidences Écrivain en librairie, à l'école et en bibliothèque, remis la responsabilité de la gestion de ces résidences aux organismes du milieu littéraire, respectivement Communication jeunesse, l'Union des Écrivains du Québec et l'Association des libraires du Québec ;
- poursuivi l'implantation du nouveau modèle d'appui du Conseil aux organismes artistiques, en ouvrant différentes portes d'accès aux programmes en fonction de l'étape de développement des organismes (voir graphique ci-dessous) ;
- rencontré les représentants des institutions (Orchestre symphonique de Montréal, Grands Ballets Canadiens, etc.) pour les inviter à inclure dans leur planification les priorités stratégiques du Conseil ;
- accueilli 53 nouveaux organismes et collectifs.



Priorité 3 : Renforcer le rôle du Conseil dans les **initiatives arts affaires** en consolidant les liens actuels et en accroissant la visibilité et la crédibilité du Conseil dans le milieu des affaires. Afin de renforcer la dynamique des relations arts affaires, nous avons :

- poursuivi le travail dans le programme Go-C.A. — qui atteint cette année près 50 jumelages et depuis 2011, plus de 200 avec de jeunes professionnels de : Banque Nationale, Banque Scotia Deloitte, E.Y., Fasken Martineau, McCathy Tétrault, PwC, Banque Nationale, Banque Scotia et Telus ;

- poursuivi le programme Arrimages qui amènera cette année une trentaine de jeunes gens d'affaires en visite chez : Nyata Nyata Danse, Le Patin libre (danse), Kleztory (musique), Diagonal (arts visuels), Black Theatre Workshop et Festival Mural art urbain ; les jeunes gens d'affaires remettront en plus une bourse de 3000 \$ à un de ces organismes ;
- remis les bourses financées par des organismes privés et des donateurs : Jeunes Mécènes pour les arts, 20 000 \$ en bourses à trois organismes ou artistes ; création Jazz : 5 000 \$ à Mizmar ; et les deux bourses Yonder de 2 000 \$ chacune qui seront remises durant les Rendez-vous du Cinéma québécois.
- remis les Prix Arts-Affaires 2014, en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, à **Ivanhoé Cambridge** (catégorie Entreprise), **Tampopo** (catégorie PME), **André Bourbeau** (catégorie Personnalité arts affaires) et **Charles Milliard** (catégorie Bénévole d'affaires) ;
- préparé une série de cinq ateliers sur la philanthropie, qui auront lieu d'ici 2016, afin de développer les compétences du milieu des arts pour recruter, encadrer et reconnaître le travail des bénévoles, rechercher et identifier des donateurs, s'inspirer des bonnes pratiques en organisation d'événements-bénéfice ou encore communiquer de façon efficace sa mission ou son projet ;
- contribué à la publication par la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain de l'étude *La culture à Montréal : chiffres, tendances et pratiques innovantes*, qui fait état d'un secteur extrêmement dynamique, représentant 82 000 emplois, soit 4 % du total des emplois à Montréal ;
- octroyé 316 790 \$ de subventions à 31 organismes grâce au programme de parrainage fiscal, un programme qui s'adresse aux organismes qui désirent obtenir du financement pour leurs activités tout en aidant le Conseil à trouver des fonds.

PARRAINAGE FISCAL

2010

26 organismes ayant déposé des demandes
12 organismes ayant bénéficié du parrainage
91 891 \$ en subventions versées

2012

42 organismes ayant déposé des demandes
28 organismes ayant bénéficié du parrainage
235 445 \$ en subventions versées

2014

42 organismes ayant déposé des demandes
31 organismes ayant bénéficié du parrainage
316 788 \$ en subventions versées

Priorité 4 : Tout en misant sur une contribution accrue du conseil municipal, développer des **partenariats avantageux** et de nouvelles sources de financement pour le Conseil, et accroître le financement des arts par le secteur privé. Au cours de la dernière année, nous avons :

- poursuivi les travaux de réfection de la Maison du Conseil dans l'édifice Gaston-Miron en respectant des budgets et des échéanciers, afin que l'édifice devienne un lieu de création et de répétition pour les artistes ;
- maintenu, malgré les travaux en cours, les revenus de location de la Maison du Conseil, avec pour objectif un financement complet de l'hébergement des studios et des locaux administratifs du Conseil ;
- développé de nouveaux partenariats avec les organismes publics et privés, par exemple le partenariat *Tisser des liens pour faire rayonner la communauté artistique de Montréal* en vue du 375^e anniversaire de la métropole, partenariat qui réunit trois municipalités (Longueuil, Sainte-Julie, Terrebonne), en plus de la Place des arts, du Conseil des arts et des lettres du Québec et de Culture Montréal.
- Collaboré avec 120 partenaires publics et privés pour nos programmes et nos actions.



Les lauréats des Prix arts-affaires en compagnie de leurs parrains, de Jan-Fryderyk Pleszczynski, de Manon Gauthier et de Nathalie Maillé.

PRINCIPAUX PARTENAIRES DU CONSEIL

Accès Culture
Association des diffuseurs culturels de l'île de Montréal (ADICIM)
Conférence régionale des élus (CRÉ) de Montréal
Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM)
Montréal, métropole culturelle
Ville de Montréal - Direction de la culture et du patrimoine de la Ville de Montréal

Conseil des arts de Saguenay (CAS)
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
Ministère de la Culture et des Communications
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Une école montréalaise pour tous)
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)
Office national du film du Canada (ONF)
Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)
Jeune Chambre de commerce de Montréal

Arion Orchestre Baroque
Association des jeunes mécènes pour les arts (JMA)
Association des libraires du Québec (ALQ)
Ateliers Créatifs Montréal
Banque Scotia
Bell
Caisse de la Culture
Centaur Theatre Company
Centre Canadien d'Architecture
Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi-Marcoux du HEC
Cirque du Soleil
Conseil québécois de la musique
Culture Montréal
Culture pour tous
Danse Danse
DARE-DARE
Deloitte
Diagramme - gestion culturelle

Diversité artistique Montréal (DAM)
École de Joaillerie de Montréal
École Montcalm
Ernst & Young (EY)
Espace pour la vie
Fasken Martineau
Festival international de films Fantasia
Festival Mutek
Fondation Macdonald Stewart
Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC)
Fonds Franco-québécois
François Gratton / TELUS
Gestion d'actifs CIBC inc.
Goethe-Institut Montréal
Groupe Le Vivier
ICI ARTV
Institut Français et la Ville de Marseille
Jeunesses Musicales du Canada
John Stoke / Real Ventures
La Presse
La TOHU
La Vitrine
Le Devoir
Lemieux Pilon 4D Art
Les bénévoles d'affaires
Librairie Olivieri
Louise Roy
Luc Plamondon
MAI (Montréal, arts interculturels)
McCarthy Tétrault
Metropolis bleu
MONTRÉAL EN LUMIÈRE
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée des beaux-arts de Montréal
Orchestre Métropolitain
Osler
Partenariat du Quartier des spectacles
Place des Arts (PDA)
Power Corporation du Canada
PricewaterhouseCoopers (PwC)
Québecor inc.
Radio-Canada

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)
Regroupement des centres d'artistes autogérés du
Québec — Réseau Art Actuel
René Malo
Segal Centre
STM
Télé-Québec
Théâtre de la Manufacture
Théâtre du Nouveau Monde
TOHU, la Cité des arts du cirque
Université du Québec à Montréal
Université McGill
Vision Diversité

Ville de Montréal - arrondissements

Ahuntsic-Cartierville
Anjou
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Lachine
LaSalle
Le Plateau-Mont-Royal
Le Sud-Ouest
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
Montréal-Nord
Outremont
Pierrefonds-Roxboro
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
Rosemont-La Petite-Patrie
Saint-Laurent
Saint-Léonard
Verdun
Ville-Marie
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Villes

Cité de Dorval
Ville de Beaconsfield
Ville de Côte Saint-Luc
Ville de Dollard-des-Ormeaux
Ville de Kirkland
Ville de Mont-Royal
Ville de Pointe-Claire
Ville de Westmount

REVENUS ET DÉPENSES EN 2016

Contribution financière de la Ville et de l'agglomération de Montréal	13 950 000 \$
Contributions des partenaires publics, parapublics ou privés	89 000 \$
Revenus événements de prix	70 000 \$
Intérêts sur placements	100 000 \$
Appropriation des surplus non affectés	30 000 \$

Au chapitre des dépenses, 9 987 200 \$ seront consacrés au programme général d'aide financière et 1 383 000 \$ aux programmes de tournée et de résidences. Les autres programmes se partageront 881 140 \$.

Nous maintenons à moins de 14 % du budget total les frais de gestion et d'opération des différents programmes malgré une nette augmentation des demandes de subvention et la mise en œuvre d'une plateforme informatisée de gestions des demandes et des subventions.

CONCLUSION

Le Conseil est bien aligné sur les priorités stratégiques qu'il s'est données. Les réalisations de la dernière année en témoignent et, sans considérer que nous avons atteint l'ensemble de nos cibles, nous avons certes réuni les conditions d'y parvenir d'ici 2016. Grâce à l'engagement et au dynamisme d'une équipe exceptionnelle, plus de 100 employés et bénévoles, le Conseil jouera encore, pour sa 60^e année, un rôle déterminant afin d'assurer une forte relève artistique, un soutien équitable à la diversité culturelle montréalaise et une approche au diapason de l'évolution du milieu artistique d'ici, et ce, dans le respect profond des artistes qui contribuent à faire de Montréal une véritable métropole culturelle dans le palmarès international des villes incontournables.



Youtheatre, *Dreaming Now*. Jeremy Segal,
Centre Segal des arts de la scène. Photo : Robert Desroches.

LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

MISSION

Depuis sa création, en 1956, le Conseil des arts de Montréal n'a jamais cessé de se renouveler pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : le partenaire dynamique de plus de 400 organismes et collectifs artistiques montréalais. Son accompagnement couvre les arts du cirque, les arts numériques, les arts visuels, le cinéma et la vidéo, la danse, la littérature, la musique, les nouvelles pratiques artistiques, le théâtre et le secteur pluridisciplinaire. Les centres d'artistes et les petits organismes de la relève, les grandes institutions, sans oublier les compagnies intermédiaires, les festivals ainsi que les grands événements qui constituent les forces vives de la création montréalaise, tous peuvent bénéficier de l'aide du Conseil des arts de Montréal.

Le Conseil poursuit sa mission depuis près de 60 ans, celle de repérer le talent, de l'accompagner, de le reconnaître et de l'appuyer financièrement. En misant sur la connaissance des milieux, l'esprit d'innovation et la capacité à rassembler, il contribue à développer le plein potentiel des artistes et des organismes qui font la richesse du Montréal créatif.



LES PROGRAMMES DU CONSEIL

REPÉRAGE

L'action du Conseil se déploie dans une variété de programmes. *Outils de la relève artistique montréalaise (ORAM)* regroupe toutes les actions destinées à la relève et offre des services d'accueil, de formation et d'intégration aux artistes issus de la relève. En collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Ville de Montréal, le Fonds de Solidarité FTQ, la Caisse de la Culture et Services Canada, nous veillons à repérer dans le milieu artistique montréalais les artistes et les organismes de la relève dans toutes les disciplines.

Pour faciliter l'intégration des artistes professionnels issus de la **diversité culturelle**, nous assurons un accès à de l'information pertinente et à un accompagnement personnalisé, par différents services-conseils mis en place avec des partenaires comme Diversité artistique Montréal (DAM) et Montréal arts interculturels (MAI), ce qui favorise une insertion professionnelle durable dans le milieu des arts.

[Festival International du Film sur l'Art \(FIFA\).](#)
[Cocoon de Petri Ruikka.](#) Production : Woland Ltd, avec l'autorisation du FIFA.

ACCOMPAGNEMENT

Le Conseil accompagne les organismes artistiques pour leur permettre de tisser des liens avec, entre autres, le milieu des affaires par l'entremise de son programme de jumelage Go-C.A., par la formation en gouvernance offerte par HEC Montréal ou par le programme Arrimages avec la Jeune Chambre de commerce de Montréal. Il en va de même pour les artistes de la relève et de la diversité qui bénéficient de différents programmes d'accompagnements et de stage comme démArt-Mtl.

SOUTIEN

Le Conseil soutient financièrement les organismes et collectifs artistiques professionnels montréalais avec son **programme général de subventions**, soit pour un projet ponctuel soit par une aide au fonctionnement sur deux ou quatre ans, ou encore pour la réalisation d'une activité spéciale.

Le programme *Le Conseil des arts de Montréal en tournée* offre une autre forme de soutien pour la circulation des créations sur le territoire montréalais, en collaboration avec les diffuseurs municipaux de l'île de Montréal. Le programme propose de partager le risque avec les diffuseurs pour la présentation des productions des organismes artistiques, qui peuvent ainsi prolonger la vie de leurs créations. Les diffuseurs voient leur programmation enrichie, les municipalités s'en servent comme d'un outil précieux pour développer l'accessibilité à des productions de grande qualité, et enfin, les citoyens bénéficient de plus 400 représentations, films et expositions dans leur quartier à un prix abordable, quand ce n'est pas gratuit.

En plus de favoriser le contact entre le public et les créateurs professionnels, le **programme de résidences** nous permet d'appuyer concrètement les projets de création d'artistes montréalais. Le programme favorise le contact entre le public et les créateurs professionnels. On y retrouve, par exemple, des résidences de création en milieu scolaire ou des résidences d'écrivains dans les bibliothèques et la résidence des Ateliers studios Saguenay-Montréal.

La **Maison du Conseil des arts** joue un rôle important auprès des petits et moyens organismes artistiques qui ont accès, à très faible coût, à trois grands studios de répétition. Au cours de la dernière année, et malgré les travaux en cours, les trois studios, la salle de réchauffement et la salle du Conseil ont été utilisés près de 10 000 heures. Outre les bureaux du Conseil, la Maison loge aussi les bureaux de BJM Danse, de Diagramme - gestion culturelle et de la Coalition pour la diversité culturelle. La présence quotidienne des danseurs, musiciens, comédiens et auteurs qui fréquentent en grand nombre la Maison du Conseil des arts témoigne de ses liens privilégiés avec le milieu.

RECONNAISSANCE

Le plus prestigieux et le plus visible de nos programmes est sans doute le **Grand Prix du Conseil des arts de Montréal**. Ce prix reconnaît, année après année, l'excellence d'une programmation ou d'un événement réalisé à Montréal. Le lauréat est désigné par un jury externe, composé de quatre personnalités montréalaises et présidé par le président du Conseil des arts. L'attribution du Grand Prix comporte une bourse de 30 000 \$ assortie d'une œuvre commémorative commandée à un artiste montréalais. Un prix de reconnaissance de 5 000 \$ est remis à chacun des autres finalistes par des mécènes montréalais. La remise du Grand Prix a lieu au cours d'un déjeuner réunissant quelque 700 convives issus de la communauté des arts, du milieu des affaires et du monde municipal et se tenait pour la première fois cette année au Palais des congrès de Montréal.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil des arts de Montréal est composé de 21 membres, incluant un président et deux vice-présidents, nommés par le Conseil de la Ville de Montréal pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois. Le trésorier de la Ville — ou un adjoint qu'il désigne — est nommé trésorier du Conseil. Les membres proviennent majoritairement du milieu artistique, mais aussi du milieu de l'éducation, des affaires et du monde municipal. Ils doivent être citoyens canadiens et domiciliés sur le territoire de l'île de Montréal. Les membres du Conseil des arts de Montréal ne sont pas rémunérés, mais ils ont droit au remboursement par le Conseil des dépenses autorisées par celui-ci et engagées par eux dans l'exercice de leurs fonctions, notamment pour l'achat de billets de spectacles.

Les membres du Conseil sont tenus, avant le début des délibérations sur un dossier ou une question abordée lors d'une séance du Conseil, de divulguer tout intérêt particulier direct ou indirect pour cette question, ainsi que la nature générale de cet intérêt, et ils doivent alors s'abstenir de participer, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Le Conseil se réunit en principe quatre fois par année et peut tenir au besoin des réunions supplémentaires. Une partie des réunions du Conseil a lieu à huis clos ; la directrice générale assiste à l'ensemble de la réunion, à l'exception de la portion à huis clos et les cadres assistent aux discussions entourant les dossiers qui les concernent.

Le mandat des membres du Conseil consiste à :

- assister aux réunions ;
- établir, sous réserve de l'approbation des élus de l'agglomération, les politiques et programmes du Conseil, ainsi que ses orientations stratégiques à long terme ;
- approuver les orientations liées au processus de planification stratégique ;
- suivre les progrès de la direction dans la mise en œuvre des priorités identifiées chaque année ;
- représenter le Conseil sur la place publique et défendre ses intérêts auprès de diverses instances ;
- participer aux réunions des comités dont ils sont membres ;
- autoriser l'attribution des subventions ;
- voter sur les propositions présentées au Conseil (ou s'abstenir de voter en cas de conflit d'intérêts) ;
- approuver le budget annuel et les états financiers.

LES COMITÉS DU CONSEIL

Tous les comités se rapportent au Conseil. Les membres, selon leurs champs d'intérêt et leurs disponibilités, peuvent participer aux travaux de plus d'un comité. La directrice générale assiste à toutes les réunions des comités et en est la secrétaire.

Le **comité exécutif** est composé du président, des deux vice-présidents, du trésorier, d'un président de comité sectoriel et de la directrice générale. Il se réunit quatre fois par année. Il a pour mandat d'examiner les questions d'ordre administratif, et plus particulièrement de :

- fixer les échelles salariales et la classification des emplois ;
- approuver annuellement le plan d'action et le rendement de la directrice générale ;
- suivre l'évolution du budget en cours d'année ;
- déterminer l'utilisation des surplus budgétaires en fin d'année ;
- autoriser les travaux majeurs pour la Maison du Conseil.

Il fait rapport de ses activités au Conseil dans son ensemble.

Les **comités d'évaluation sectoriels** sont au nombre de neuf : 1) arts du cirque, 2) arts numériques, 3) arts visuels, 4) cinéma et vidéo, 5) danse, 6) littérature, 7) musique, 8) nouvelles pratiques artistiques et secteur pluridisciplinaire et 9) théâtre. Ils sont composés de six ou sept pairs et sont présidés par un membre du conseil d'administration. Chaque membre doit adhérer au code d'éthique qui encadre le processus d'évaluation.

Les comités d'évaluation sectoriels se réunissent en général trois fois par année, en fonction des trois dates de tombée pour les demandes de subventions (15 février, 15 septembre et 15 décembre), et de leur présentation au Conseil.

Les membres des comités d'évaluation sectoriels doivent :

- suivre le mieux possible les activités (spectacles, expositions, événements, etc.) dans les disciplines dont ils sont responsables ;
- examiner les demandes de subventions déposées par les compagnies ;
- déterminer un ordre de priorité selon les objectifs et critères d'évaluation des programmes du Conseil ;
- recommander une aide financière à des besoins spécifiques ;
- recommander le montant de cette aide financière en tenant compte des disponibilités budgétaires.

Le **comité des présidents sectoriels**, comme son nom l'indique, est composé des neuf présidents de comités sectoriels et du président du Conseil. Il se réunit au moins deux fois par année pour discuter des programmes et des politiques du Conseil, et pour déterminer la répartition budgétaire entre les différents secteurs.

Le **comité d'audit** est composé d'au moins trois membres du Conseil et d'un membre extérieur. Il se réunit au moins deux fois par année. Il a pour mandat de :

- examiner les budgets et les états financiers ;
- recevoir le rapport du vérificateur général ;
- vérifier si les mesures correctives proposées ont été apportées ;
- examiner les méthodes comptables et les contrôles internes ;
- présenter ses recommandations au comité exécutif ou au Conseil pour son approbation.

Le **comité de gouvernance et de nominations** est composé de quatre membres du Conseil et de son président. Il se réunit au moins deux fois par année, ou selon les besoins du Conseil. Son mandat consiste à :

- assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de tous ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du Conseil ;
- s'assurer que les membres du Conseil disposent de l'information et de la documentation pertinentes à l'exercice de leur mandat ;
- proposer au Conseil des modalités de fonctionnement visant à assurer la meilleure efficacité de ses travaux ;
- favoriser l'apport et l'implication de chacun aux travaux du Conseil et de ses comités, et organiser à cette fin, et au besoin, des séances de formation et d'information ;
- identifier le profil des personnes recherchées pour siéger au Conseil selon les besoins à combler ;
- solliciter les suggestions de différentes instances et personnes pour des nominations au Conseil ;
- examiner les candidatures reçues en fonction des besoins identifiés ;
- recommander au Comité exécutif de la Ville (et par la suite au Conseil d'agglomération) la nomination des candidats agréés par le Conseil;
- recommander la nomination des candidats pour les comités du Conseil.

Le **comité Arts Affaires**, créé en 2012, est composé d'au moins trois membres du Conseil et de deux membres externes qui se réunissent au moins deux fois par année et ont pour mandat d'appuyer le Conseil dans sa promotion des liens arts affaires.

Le **comité PME** du Conseil des arts de Montréal, qui se rapporte au comité Arts Affaires, souhaite dresser le portrait du potentiel philanthropique chez les PME en identifiant :

- le portrait actuel des PME à Montréal ;
- le potentiel de développement philanthropique au sein de ces entreprises ;
- les freins actuels à l'engagement philanthropique des PME ;
- les occasions et les incitatifs à l'engagement philanthropique des PME.

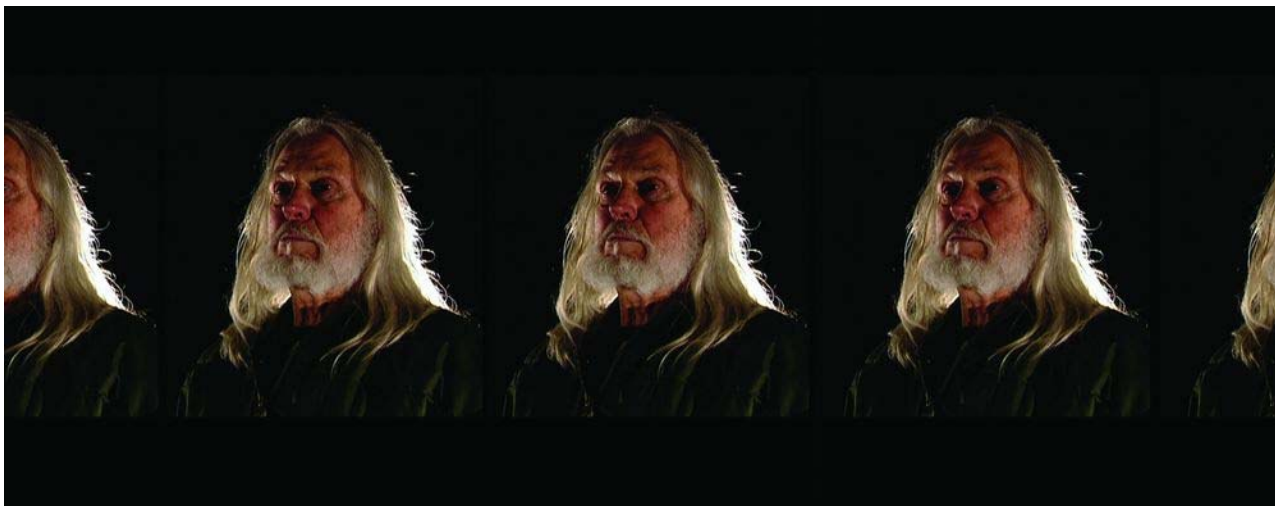
Le **comité de communications et de développement** est composé de trois membres du Conseil et de deux membres externes. Il se réunit au moins deux fois par année. Son mandat consiste à conseiller la direction générale dans ses activités de communications et de développement.

LES COMMUNICATIONS

Le Conseil des arts de Montréal rend compte de ses activités dans un rapport annuel publié au printemps. Ce dernier présente les états financiers vérifiés par le Vérificateur général de la Ville de Montréal.

Six fois par année, le Conseil publie le bulletin d'information *Focus*, diffusé par courriel à ses abonnés, et publie au besoin des numéros spéciaux.

Le Conseil donne accès à l'information relative à ses divers programmes en offrant différents outils de communication, notamment un site Internet (artsmontreal.org), le portail Arts Affaires de Montréal (montrealartsaffaires.org) et le site Artère (artere.qc.ca). Il présente également aux Montréalais, par l'entremise du site artsmontreal.org/fr/tournee, la saison d'événements artistiques du Conseil des arts de Montréal en tournée. Il émet fréquemment des communiqués de presse pour informer les médias et les clientèles cibles de récents développements : attributions de subventions, remise de prix et de bourses, nominations de nouveaux membres. Le Conseil assure également une présence dans les médias sociaux avec sa page Facebook.com/ArtsMontreal (5 685), son compte Twitter.com/ConseilArtsMtl (13 347) et LinkedIn (2 883).



Festival International du Film sur l'Art (FIFA). Armand Vaillancourt dans *Le Cri d'Armand Vaillancourt* de Jacques Bouffard, produit par Vic Pelletier, Robert Tremblay / Production : Groupe PVP.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

(octobre 2015)

CONSEIL DES ARTS

Philippe Baylaucq
Manon Blanchette
Madeleine Careau
Jean-Robert Choquet*
Ben Marc Diendéré
Jocelyn Dion
Marie-Christine Dufour
Nassib El Hussein
Karla Étienne
Madeleine Féquière
Éric Fournier
Liza Frulla
Francis Guimond
Dany Laferrière**
Hélène Messier

Jan-Fryderyk Pleszczyński
Annabel Soutar
Hugues Sweeney
Johanne Turbide
Lise Vaillancourt
(1 poste à combler)

*membre observateur

**membre honoraire

COMITÉ EXÉCUTIF

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président
Philippe Baylaucq, vice-président
Madeleine Féquière, vice-présidente
Jocelyn Dion, trésorier
Nathalie Maillé, directrice générale et secrétaire

COMITÉS D'ÉVALUATION

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS DU CIRQUE

Nassib El Hussein, président
Nadia Drouin
Jinny Jessica Jacinto
Christiane Poulin
Howard Richard
Samuel Roy
Brigitte Scherrer

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS VISUELS

Manon Blanchette, présidente
Claudia Bernal
Sophie Gironnay
Romeo Gongora
Marie-Josée Parent
Yann Pocreau
Sayeh Sarfaraz

COMITÉ D'ÉVALUATION ARTS NUMÉRIQUES

Hugues Sweeney, président
Yan Breuleux
Jean Gagnon
Martin Messier
Anne-Marie Ninacs
Olivier Sorrentino
(1 poste à combler)

COMITÉ D'ÉVALUATION CINÉMA/VIDÉO

Philippe Baylaucq, président
Jennifer Alleyn
Bachir Bensaddek
Martin Bilodeau
Mario Fortin
Jéricho Jeudy
Lyse Lafontaine

COMITÉ D'ÉVALUATION DANSE

Karla Étienne, présidente
Sarah Bild
Tony Chong
Farah Fancy
Priscilla Guy
George Krump
Ismaël Mouaraki

COMITÉ D'ÉVALUATION LITTÉRATURE

Hélène Messier, présidente
Éric Blackburn
Éric de Larochellière
Peter Dubé
Christiane Duchesne
Rodney Saint-Éloi
Julie Turconi

COMITÉ D'ÉVALUATION MUSIQUE

Poste à combler, président
Yoel Diaz
Pierre Labbé
Louise Laplante
Emmanuelle Lizère
Henri Oppenheim
Hélène Prévost

AUTRES COMITÉS

COMITÉS DES PRÉSIDENTS SECTORIELS

Jan-Fryderyk Pleszczyński, président
Philippe Baylaucq
Manon Blanchette
Marie-Christine Dufour
Nassib El Hussein
Karla Étienne
Hélène Messier
Hugues Sweeney
Lise Vaillancourt
(1 poste vacant)

COMITÉ D'AUDIT

Jocelyn Dion, trésorier
Francis Guimond (membre externe)
Johanne Turbide, présidente

COMITÉ D'ÉVALUATION NOUVELLES

PRATIQUES ARTISTIQUES / PLURIDISCIPLINAIRE

Marie-Christine Dufour, présidente
Paule Beaudry
Marie Brassard
Hanna Abd El Nour
D. Kimm
Laurent Saulnier
Stefan Verna

COMITÉ D'ÉVALUATION THÉÂTRE

Lise Vaillancourt, présidente
Sabrina Baran
Simon Boudreault
Ariel Ifergan
Philippe Lambert
Céline Marcotte
Emma Tibaldo

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE NOMINATIONS

Philippe Baylaucq
Karla Étienne
Liza Frulla
Jan-Fryderyk Pleszczyński

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET COMMUNICATIONS

Ben Marc Diendéré, président
Madeleine Careau
Marie-Christine Dufour
Liza Frulla
Marie-Françoise Hervieu (membre externe)

COMITÉ ARTS-AFFAIRES

Jan-Fryderyk Pleszczynski, président par intérim
Sébastien Barangé (membre externe)
Manon Blanchette
Ben Marc Diendéré
Éric Gosselin (membre externe)

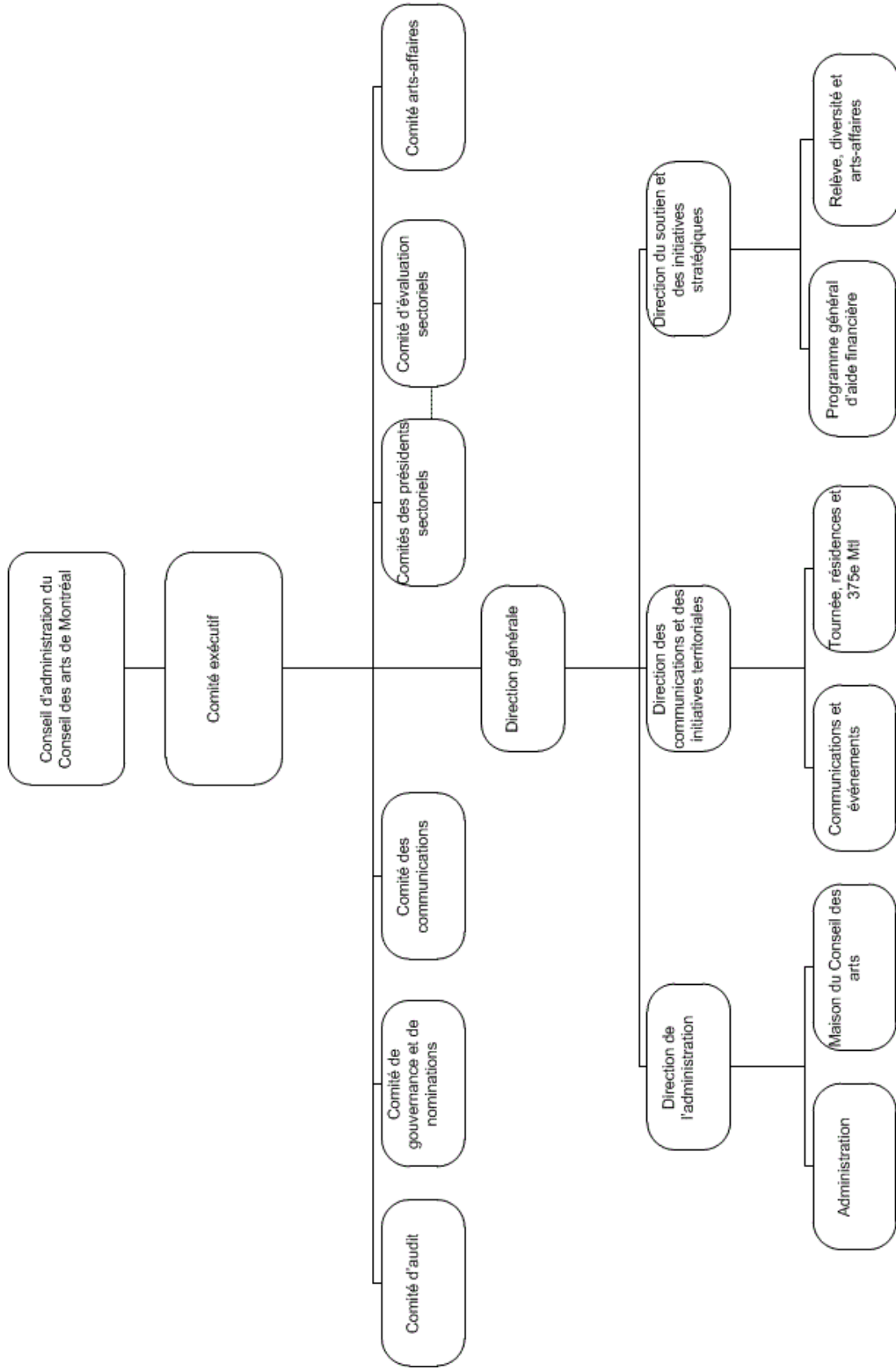
COMITÉ PME

Ben Marc Diendéré
Stéphane Lajoie (membre externe)
Johanne Tremblay (membre externe)

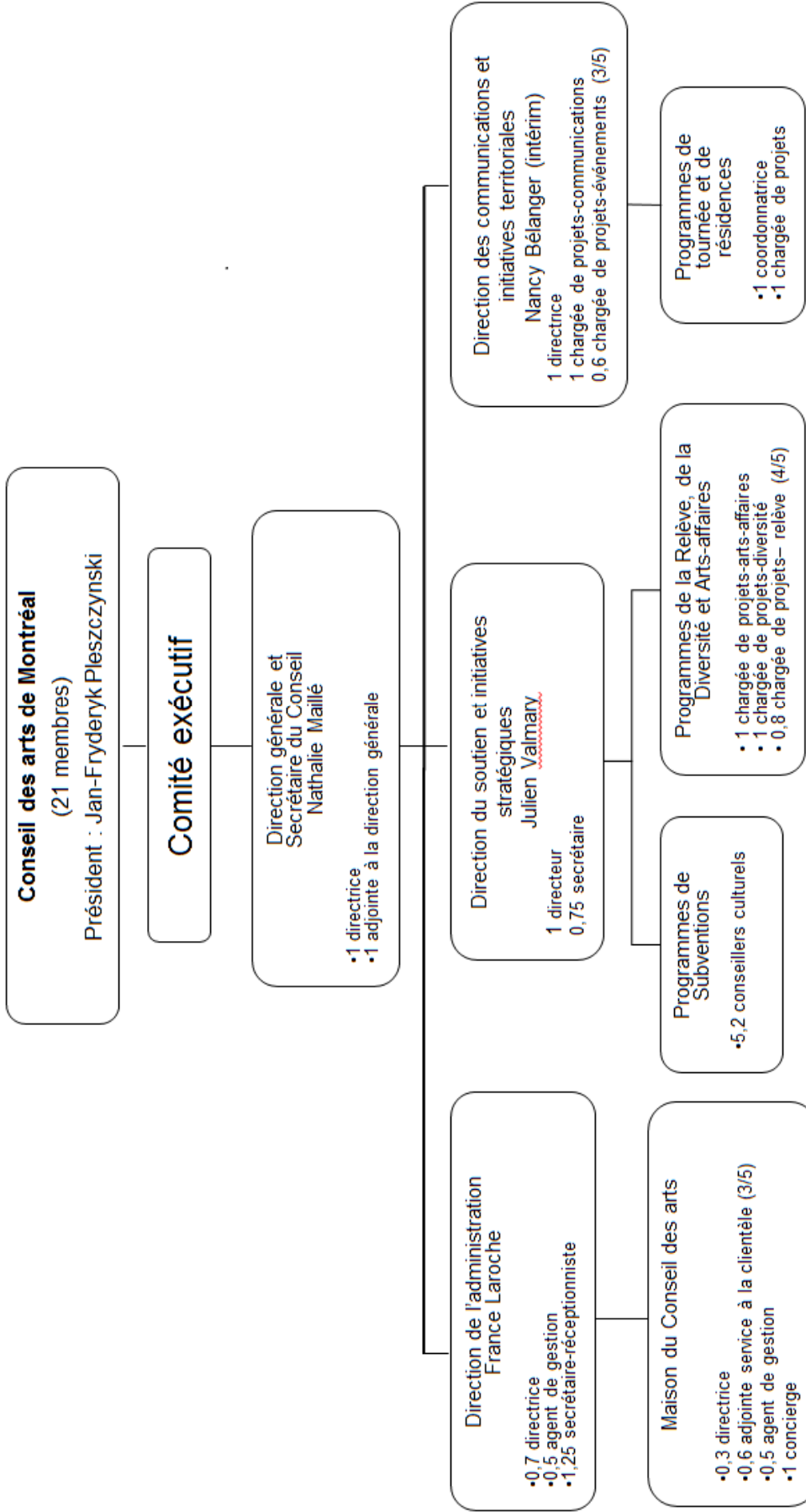


Orange Noyée - Mani Soleymanlou, *Trois*.
Photo : Ulysse del Drago.

ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT



Organigramme du personnel



Ressources humaines

18 employés T.C. 33,75 h /s
 1 employé T.P. 27,00 h /s (4 jours/sem.)
 4 employés T.P. 20,25 h /s (3 jours/sem.)
Total : 21,2 employés Équivalent T.C.

Ressources financières

	2015	2016
Masse salariale	1 437 343	1 441 750
Avantages sociaux	238 780	250 700
Total	1 676 123	1 692 450

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
SOMMAIRE DU BUDGET
EXERCICE 2015 et 2016

	Budget modifié		Réel estimé		Budget		Variation
	2015	%	2015		2016	%	2016 vs 2015
	\$		\$		\$		\$
REVENUS							
Contribution de l'agglomération de Montréal	13 450 000	95,0	13 450 000		13 950 000	98,0	500 000
Contributions de partenaires	272 500	1,9	263 887		89 000	0,6	(183 500)
Évènements de prix	85 000	0,6	70 262		70 000	0,5	(15 000)
Appropriation du surplus non affecté	242 500	1,7	242 500		30 000	0,2	(212 500)
Intérêts sur placements	110 000	0,8	110 000		100 000	0,7	(10 000)
Autres revenus	-		1 482		-		-
Parrainage fiscal	-		-		-		-
TOTAL - REVENUS	14 160 000	100,0	14 138 131	100,0	14 239 000	100,0	79 000
DÉPENSES							
Programmes de subventions aux organismes							
Programme général d'aide financière	9 778 300		9 778 300		9 987 208		208 908
Programmes de tournée et de résidences	1 403 000		1 376 312		1 383 000		(20 000)
	<u>11 181 300</u>	<u>78,96</u>	<u>11 154 612</u>	<u>79,08</u>	<u>11 370 208</u>	<u>79,85</u>	<u>188 908</u>
Parrainage fiscal	-		-		-		-
Soutien aux programmes de subventions	<u>112 000 \$</u>	<u>0,79</u>	<u>115 000</u>		<u>117 000</u>	<u>0,82</u>	<u>5 000</u>
Autres programmes							
DémArt	180 000		180 000		80 000		(100 000)
Grand Prix du Conseil	193 000		192 834		195 000		2 000
Maison du Conseil des arts	98 077		100 614		89 142		(8 935)
Soutien aux initiatives de développement	175 000		175 000		121 000		(54 000)
Échanges culturels avec l'étranger	50 000		50 000		35 000		(15 000)
Autres Prix et activités	67 500		78 887		84 000		16 500
Études et consultations du milieu	10 000		10 000		35 000		25 000
Fête du 375 ^e Ville de Montréal	90 000		50 000		75 000		(15 000)
Fête du 60 ^e du CAM	50 000		25 000		50 000		-
	<u>913 577</u>	<u>6,45</u>	<u>862 335</u>	<u>6,11</u>	<u>764 142</u>	<u>5,37</u>	<u>(149 435)</u>
Total des programmes	12 206 877	86,21	12 131 947	86,01	12 251 350\$	86,04	44 473 \$
Administration	<u>1 953 123</u>	<u>13,79</u>	<u>1 972 940</u>	<u>13,99</u>	<u>1 987 650\$</u>	<u>13,96</u>	<u>34 527 \$</u>
TOTAL - DÉPENSES	<u>14 160 000</u>	<u>100,0</u>	<u>14 104 887</u>	<u>100,0</u>	<u>14 239 000\$</u>	<u>100,0</u>	<u>79 000 \$</u>
Excédent des produits et des charges	0		33 244		0		

**DÉTAIL DU BUDGET
PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES
EXERCICE 2015**

	Budget 2015 \$	Réel estimé 2015 \$	Budget 2016 \$	
PROGRAMME GÉNÉRAL				
D'AIDE FINANCIÈRE				
Théâtre	2 619 000	2 619 000		
Musique	2 217 000	2 217 000		
Danse	1 536 500	1 536 500		
Arts visuels	1 352 300	1 352 300		
Littérature	489 000	489 000		
Cinéma et vidéo	493 500	493 500		
Arts numériques	290 000	290 000		
Nouvelles pratiques artistiques	150 500	150 500		
Arts du cirque	93 000	93 000		
Pluridisciplinaire	319 500	319 500		
Soutien aux pratiques émergentes	78 000	78 000		
À déterminer	140 000	140 000		
	<u>9 778 300</u>	<u>9 778 300</u>	<u>9 987 208</u>	<u>208 908</u>
Programme de parrainage fiscal	-	-	-	-
PROGRAMMES DE TOURNÉE				
Arts de la scène	890 000	909 713		
Arts visuels	95 000	49 522		
Littérature	35 000	10 000		
Cinéma	60 000	43 659		
Portraits d'artistes et d'écrivains	10 000	43 017		
Nouvelles pratiques artistiques / arts numériques	20 000	38 022		
	<u>1 110 000</u>	<u>1 093 933</u>	<u>1 110 000</u>	<u>0</u>
PROGRAMMES DE RÉSIDENCES				
Libres comme l'art (CRÉ)	85 000	90 379	60 000	(25 000)
CAM/CAS/CALQ	10 000	10 000	10 000	-
Résidences d'écrivains	39 000	42 000	44 000	5 000
Poète de la Cité	15 000	15 000	15 000	-
Résidences en arts visuels	40 500	40 500	40 500	0
Résidences en arts numériques	10 000	10 000	10 000	0
Résidences projets pilotes	93 500	74 500	93 500	0
	<u>293 000</u>	<u>282 379</u>	<u>273 000</u>	<u>(20 000)</u>
Total programmes de tournée et résidences	<u>1 403 000</u>	<u>1 376 312</u>	<u>1 383 000</u>	<u>(20 000)</u>

**DÉTAIL DU BUDGET
SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE SUBVENTIONS
EXERCICE 2016**

	Budget 2015	Réal estimé 2015	Budget 2016	Variation 2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES				
Promotion et publicité	40 000	40 000	40 000	-
Billets - événements culturels	57 000	60 000	62 000	5 000
Frais de tournée	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>15 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>112 000</u></u>	<u><u>115 000</u></u>	<u><u>117 000</u></u>	<u><u>5 000</u></u>

**DÉTAIL DU BUDGET
AUTRES PROGRAMMES
EXERCICE 2016**

	Budget	Réel estimé	Budget	Variation
	2015	2015	2016	2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
GRAND PRIX DU CONSEIL				
Prix en argent	65 000	65 000	65 000	-
Œuvre d'art	10 000	10 000	10 000	-
Frais incidents : organisation et réception	118 000	117 834	120 000	2 000
	193 000	192 834	195 000	2 000
MAISON DU CONSEIL DES ARTS				
Contribution au budget d'exploitation	98 077	100 614	89 142	(8 935)
SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT				
DémArt	180 000	180 000	80 000	(100 000)
Outils la relève artistique montréalaise	90 000	90 000	26 000	(64 000)
Mentorat culturel	5 000	5 000	5 000	0
Diversité artistique montréalaise	60 000	60 000	70 000	10 000
Événements de concertation	20 000	20 000	20 000	0
	355 000	355 000	201 000	(154 000)
FÊTE DU 375 ^e DE MONTRÉAL	50 000	50 000	75 000	25 000
FÊTE DU 60 ^e DU CAM	90 000	25 000	50 000	(40 000)
Soutien aux projets d'échanges	40 000	40 000	25 000	(15 000)
Frais incidents-transport & communications	10 000	10 000	10 000	0
	50 000	50 000	35 000	(15 000)
AUTRES PRIX				
Prix et activités Arts-Affaires	55 000	55 000	60 000	5 000
Prix Cisco // Jazz et Younder	7 500	8 887	9 000	1 500
Prix de la danse		10 000	10 000	
Prix de la Caisse de la culture	5 000	5 000	5 000	0
	67 500	78 887	84 000	6 500
ÉTUDES ET CONSULTATIONS DU MILIEU				
	10 000	10 000	35 000	25 000
	913 577	862 335	764 142	(149 435)

**DÉTAIL DU BUDGET
ADMINISTRATION
EXERCICE 2016**

	Budget	Réel estimé	Budget	Variation
	2015	2015	2016	2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
Traitements	1 437 343	1 437 160	1 441 750	4 407
Charges sociales	238 780	238 780	250 700	11 920
Transport et communications	120 000	115 000	119 000	(1 000)
Services professionnels	127 000	152 000	146 000	19 000
Location, entretien et réparations	13 000	13 000	13 000	0
Biens non durables	11 000	11 000	11 200	200
Achat d'équipement	6 000	6 000	6 000	0
	<u>1 953 123</u>	<u>1 972 940</u>	<u>1 987 650</u>	<u>34 527</u>

**MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
DÉTAIL DU BUDGET
ADMINISTRATION
EXERCICE 2016**

	Budget 2015	Réel estimé 2015	Budget 2016	Variation 2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
REVENUS				
Revenus d'exploitation	149 650	149 650	160 820\$	11 170\$
Contribution du Conseil des arts	98 078	100 614	89 142	(8 936)
	<u>247 728</u>	<u>250 264</u>	<u>249 962</u>	<u>2 234</u>

DÉPENSES

Traitements	128 048	130 584	130 782	2 734
Charges sociales	25 320	25 320	24 520	(800)
Transport et communications	8 200	8 200	7 200	(1 000)
Services professionnels	62 160	62 160	63 160	1 000
Location, entretien et réparations	11 500	11 500	11 500	-
Biens non durables	7 500	7 500	7 800	300
Achat d'équipement	5 000	5 000	5 000	-
	<u>247 728</u>	<u>250 264</u>	<u>249 962</u>	<u>2 234</u>

TARIFICATION - LOCATION SALLES, ATRIUM ET STUDIOS

	COMMERCIAL (entreprises à but lucratif)	NON COMMERCIAL (organisme de services publics et OSBL)	PARTENAIRES (organismes admissibles au soutien du CAM)
Atrium:			
JOURNÉE	1 500	1 000	500
BLOCS 4 HEURES (minimum)	800	600	300
Studios:			
Moins de 40 heures		16	16
De 40 à 100 heures		12	12
Heure	26		

**DÉTAIL DU BUDGET
ADMINISTRATION
EXERCICE 2016**

	Budget modifié	Réel estimé	Budget	Variation
	2015	2015	2016	2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
TRAITEMENTS				
Salaires	1 431 343	1 433 060	1 435 750	4 407
Surtemps	2 000	100	2 000	-
Allocations	4 000	4 000	4 000	-
	<u>1 437 343</u>	<u>1 437 160</u>	<u>1 441 750</u>	<u>4 407</u>
CHARGES SOCIALES				
Régime des rentes du Québec	44 100	44 100	48 500	4 400
Assurance-emploi	17 100	17 100	17 200	100
Régime québécois d'assurance parentale	8 280	8 280	9 000	720
Financement des programmes de santé	55 800	55 800	58 000	2 200
Assurance-groupe	46 000	46 000	52 000	6 000
C.S.S.T.	4 500	4 500	8 000	3 500
REER Collectif	63 000	63 000	58 000	(5 000)
	<u>238 780</u>	<u>238 780</u>	<u>250 700</u>	<u>11 920</u>
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS				
Frais de déplacement	10 000	10 000	10 000	-
Téléphonie	23 000	23 000	23 000	-
Frais de poste	6 000	6 000	5 000	(1 000)
Frais de messagerie	6 000	6 000	6 000	0
Publicité	25 000	20 000	20 000	(5 000)
Congrès ,délégation et réunions	10 000	10 000	10 000	-
Frais de représentation	20 000	15 000	20 000	-
Impression de publications	20 000	25 000	25 000	5 000
	<u>120 000</u>	<u>115 000</u>	<u>119 000</u>	<u>(1 000)</u>
SERVICES PROFESSIONNELS				
Honoraires professionnels et informatiques	60 000	60 000	55 000	(5 000)
Services professionnels et administratifs	35 000	60 000	60 000	25 000
Services d'experts en informatique / formation	11 000	11 000	10 000	(1 000)
Cotisations-associations	4 000	4 000	4 000	-
Autres services techniques / gardiennage	17 000	17 000	17 000	-
	<u>127 000</u>	<u>152 000</u>	<u>146 000</u>	<u>19 000</u>

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Location - Photocopieurs	8 500	8 500	8 500	-
Entretien et réparations - machines de bureau	3 000	3 000	3 000	-
Entretien et réparations - autres	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>	<u>1 500</u>	<u>-</u>
	<u>13 000</u>	<u>13 000</u>	<u>13 000</u>	<u>-</u>

BIENS NON DURABLES

Fournitures de bureau	6 000	6 000	6 000	-
Papeterie	4 000	4 000	4 000	-
Livres, journaux et autres abonnements	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 200</u>	<u>200</u>
	<u>11 000</u>	<u>11 000</u>	<u>11 200</u>	<u>200</u>

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Ameublement de bureau	1 000	1 000	1 000	-
Équipement informatique	2 000	2 000	2 000	-
Équipement à remplacer	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>	<u>3 000</u>	<u>-</u>
	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>6 000</u>	<u>-</u>

	<u>1 953 123</u>	<u>1 972 940</u>	<u>1 987 650</u>	<u>34 327</u>
--	------------------	------------------	-------------------------	---------------

**ANNEXE II
DÉTAIL DU BUDGET
MAISON DU CONSEIL DES ARTS – EXPLOITATION
EXERCICE 2016**

	Budget modifié 2015	Réel estimé 2015	Budget 2016	Variation 2016 vs 2015
	\$	\$	\$	\$
TRAITEMENTS				
Salaires	124 364	126 902	128 182	3 818
Surtemps	3 682	3 682	2 600	(1 082)
	<u>128 046</u>	<u>130 584</u>	<u>130 782</u>	<u>2 736</u>
CHARGES SOCIALES				
Régime de rentes du Québec	4 900	4 900	5 400	500
Assurance-emploi	1 900	1 900	1 900	-
Régime québécois d'assurance parentale	920	920	920	-
Financement des programmes de santé	6 200	6 200	5 600	(600)
Assurance-groupe	4 700	4 700	4 600	(100)
C.S.S.T.	500	500	500	-
REER Collectif	6 200	6 200	5 600	(600)
	<u>25 320</u>	<u>25 320</u>	<u>24 520</u>	<u>(800)</u>
TRANSPORT ET COMMUNICATIONS				
Téléphone	2 500	2 500	1 500	(1 000)
Une Île sans fil	700	700	700	-
Publicité et promotion	5 000	5 000	5 000	-
	<u>8 200</u>	<u>8 200</u>	<u>7 200</u>	<u>(1 000)</u>
SERVICES PROFESSIONNELS				
Assurances	3 160	3 160	3 160	-
Services professionnels et techniques	11 000	11 000	11 000	-
Gardiennage et sécurité (80%)	48 000	48 000	49 000	1 000
	<u>62 160</u>	<u>62 160</u>	<u>63 160</u>	<u>1 000</u>
LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS				
Location - Photocopieur	1 000	1 000	1 000	-
Location - Mobilier et équipement	500	500	500	-
Entretien et réparation	10 000	10 000	10 000	-
	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>	<u>-</u>
BIENS NON DURABLES				
Fournitures	2 000	2 000	2 300	300
Aliments	5 500	5 500	5 500	-
	<u>7 500</u>	<u>7 500</u>	<u>7 800</u>	<u>300</u>
ACHAT D'ÉQUIPEMENT				
Autres équipements	5 000	5 000	5 000	-
TOTAL - DÉPENSES	<u>247 726</u>	<u>250 264</u>	<u>249 962</u>	<u>2 236</u>

**ANNEXE III
DÉTAIL DU BUDGET
REVENUS
EXERCICE 2016**

	Budget 2015	Réel estimé 2015	Budget 2016	Variation 2015 vs 2014
	\$	\$		\$
CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES				
Outiller la relève artistique montréalaise	50 000	50 000		50 000
Forum jeunesse et la Conférence régionale des élus de Montréal	25 000	25 000		(25 000)
Premières expériences de travail: Ressources humaines et développement des compétences du Canada, Forum jeunesse de la Conférence régionale des élus de Montréal, Fonds de solidarité FTQ	30 000	30 000		(30 000)
DémArt	15 000	15 000		(15 000)
Soutien des pratiques émergentes: Conférence régionale des élus de Montréal	25 000	25 000		(25 000)
Libres comme l'art	30 000	30 000		(30 000)
Grand Prix du CA: dons de mécènes	35 000	30 000	30 000	(5 000)
Prix Caisse de la culture	5 000	5 000	5 000	5 000
Bourse des jeunes mécènes		20 000	20 000	
Bourse CISCO et YOUNDER		8 887	9 000	
SODEC		25 000	15 000	
Partenaires GO-CA	-	10 000	10 000	
Régularisations pour Jeunes mécènes de 2014		(10 000)		
TOTAL - CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES	215 000	263 887	89 000	(126 000)



artsmontreal.org



Dossier # : 1152904004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-18 16:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1152904004**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-18

Budget 2016



Office municipal
d'habitation
de Montréal



TABLE des MATIÈRES

4	Message de la direction	23	BUDGET 2016
6	Réalisations 2015	24	Budget des programmes - consolidé OMHM
8	Priorités 2016	25	Consolidé OMHM 2016
11	OMHM	26	Contributions et subventions
12	Mission, vision, valeurs et engagements	27	Avoir multiprogramme
13	Parc immobilier	28	Budget HLM public et privé et analyse
14	Programmes et services	33	Budget PSL et analyse
16	Organigramme	35	Budget LAQ et analyse
17	GOUVERNANCE	41	Budget AccèsLogis et analyse
18	Conseil d'administration	45	Budget Les Immeubles Benny Farm et analyse
19	Comités	49	RÉMUNÉRATION
21	PROCESSUS BUDGÉTAIRE	50	Rémunération
22	Processus budgétaire	53	Effectifs



MESSAGE de la DIRECTION

Le budget 2016 a été élaboré en tenant compte des orientations prioritaires du tout nouveau plan stratégique 2015-2019 de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), adopté en mai dernier par le conseil d'administration. Ces trois orientations sont :

- d'assurer la qualité des milieux de vie de nos 40 000 résidents;
- d'augmenter l'offre de logements et de services pour offrir une meilleure réponse aux besoins des quelque 24 000 ménages inscrits sur les listes d'attente;
- de relever les défis de l'avenir et d'accroître la performance de notre organisation en s'appuyant sur une équipe compétente, outillée et engagée.

Par ailleurs, encore une fois cette année, le budget est animé par la volonté non seulement de limiter la croissance des dépenses totales mais aussi de réduire les dépenses générales d'administration au profit d'une bonification des services directs à la clientèle. C'est ainsi que du côté du programme HLM, la croissance des dépenses de la principale enveloppe (administration, conciergerie et entretien ACE) a été limitée à 1,7 % en conformité avec les encadrements émis par la Société d'habitation du Québec (SHQ), tandis que les frais généraux d'administration sont en baisse de 2,1 %.

Pour poursuivre les travaux de rénovations majeures nécessitées par l'état de notre parc de 20 810 logements HLM, l'OMHM persiste à demander à ses bailleurs de fonds un somme annuelle de 125 M\$, et ce, sur la base d'un bilan de santé des bâtiments régulièrement mis à jour. Il faut tout de même saluer le fait que 2015 aura été une année record au chapitre du budget de rénovation, amélioration et modernisation (RAM), avec une enveloppe de 100,3 M\$.

Pour l'instant, le budget RAM confirmé de 2016 est de 52,9 M\$. Nous anticipons toutefois un ajustement important à cette enveloppe au printemps 2016 et nos équipes préparent les projets en conséquence. Notons qu'au moment de déterminer la programmation des travaux RAM, l'OMHM prend en considération les priorités exprimées par le comité consultatif des résidents (CCR), notamment les travaux dans les logements occupés, l'amélioration des systèmes de ventilation et les aménagements pour la collecte des matières résiduelles.

Outre les HLM, l'OMHM a développé un parc de 2 183 logements abordables au fil de la dernière décennie. Pour la première fois en 2016, les budgets pour ces unités, dont l'opération doit s'autofinancer, ont été préparés en tenant compte du nouveau cadre budgétaire pluriannuel dont s'est doté l'OMHM en 2015. Ce cadre budgétaire vise à assurer la qualité des milieux de vie et la pérennité du patrimoine bâti tout en veillant à ce que la croissance des loyers soit la plus prévisible et graduelle possible, afin d'en maintenir l'abordabilité.

L'OMHM continuera d'être un acteur du développement social et urbain montréalais en poursuivant la planification de projets de construction totalisant près de 550 logements sociaux, dont certains seront mis en chantier dès 2016. En outre, pour desservir un plus grand nombre de ménages en attente d'un logement convenable et abordable, l'Office se prépare activement à déployer sur l'île de Montréal le nouveau programme Supplément au loyer (PSL) dont les modalités devraient être annoncées sous peu par le gouvernement du Québec.

Après une certaine stabilité depuis 2014, les effectifs de l'OMHM afficheront en 2016 une croissance d'environ 2 % (16 postes) notamment pour faire face à l'intensification ou à l'ajout d'activités (ex. : augmentation des unités PSL, croissance anticipée du budget RAM, nouveau mandat confié par la Ville de Montréal en matière de salubrité) ou la prise en charge à l'interne de services auparavant confiés à des fournisseurs externes.

Enfin, certains projets particulièrement importants mobiliseront les équipes de l'OMHM en 2016 :

- la construction d'une résidence de 200 logements sociaux jumelée à des espaces à bureaux qui regrouperont près de 300 employés de l'Office actuellement dispersés dans 4 emplacements;
- la planification concertée d'un projet de remodelage du plan d'ensemble HLM les habitations Saint-Michel Nord (181 logements);
- les démarches en vue de l'obtention d'un « contrat de performance » entre la SHQ et l'OMHM, lui conférant une plus grande autonomie de gestion afin d'adapter la gouvernance aux particularités du contexte montréalais, dans la foulée des discussions sur le statut de métropole.

Le président du conseil d'administration



Robert Labelle

Le directeur général



Denis Quirion

1. ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

1.1 En poursuivant les rénovations majeures nécessitées par l'état du parc de logements

- Poursuite des représentations pour un budget RAM à la hauteur des besoins du parc de logements HLM et obtention pour 2015 d'une enveloppe record de 100,3 M\$
- Début des travaux majeurs aux habitations Nicolet, Montmorency et de Salaberry, et poursuite des travaux aux habitations Plamondon
- Poursuite du programme d'inspection des façades des bâtiments de 5 étages et plus en conformité avec la Loi 122
- Investissements de plus de 12 M\$ dans les logements HLM occupés et de 13 M\$ dans les logements HLM vacants avant leur relocation
- Implantation par le Centre d'appels, de nouvelles pratiques de sondage afin de mesurer la satisfaction de la clientèle à la suite de travaux effectués dans les logements

1.2 En optimisant son offre de services

- Réorganisation de la structure d'encadrement de l'activité d'entretien comprenant redéfinition des rôles et mandats, dotation des postes, formation, communications aux locataires, etc.
- Poursuite de la mise en place progressive des nouveaux standards d'entretien et de délais de réparations, notamment pour l'amélioration de la propreté des espaces communs
- Mise en place d'un projet pilote financé par la Ville de Montréal visant à accompagner des ménages vulnérables locataires résidant dans des logements insalubres du parc locatif privé montréalais
- Signature d'une entente de partenariat avec l'OBNL UMERLS afin d'offrir l'aide nécessaire pour des personnes plus vulnérables dont les logements feront l'objet de traitements anti-parasitaires
- Mise à jour du Plan des mesures d'urgence (PMU) et développement de plans particuliers d'intervention pour les situations de chaleur extrême, des pannes de télécommunication, des pannes électriques et des incendies majeurs

1.3 En favorisant la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse

- Bonifications apportées au processus d'accueil de nouveaux locataires
- Améliorations apportées au fonctionnement des instances de consultation des locataires en HLM et soutien aux locataires pour la mise en place d'une nouvelle instance provisoire dans le réseau des résidences ENHARMONIE
- Élaboration d'un projet de plan de sécurité et consultation des employés et des locataires
- Mise en place, en collaboration avec les locataires, d'une nouvelle approche et de nouveaux outils pour les audits d'entretien
- Intensification au soutien apporté à la participation des jeunes, notamment :
 - Embauche de 53 jeunes résidant en HLM pour le verdissement et la propreté des terrains
 - Inauguration d'un local réservé aux jeunes à l'habitation St-Sulpice
 - Production d'une vidéo promotionnelle pour la mobilisation des jeunes
 - Développement d'un blogue pour les jeunes
- Mise à jour du Guide pour les locataires du programme PSL et réalisation de rencontres et d'un sondage auprès des propriétaires privés et des gestionnaires communautaires des projets AccèsLogis afin de mesurer leur taux de satisfaction



2. AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET MIEUX RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS ET CE, EN PROPOSANT DES SOLUTIONS CRÉATIVES

- Poursuite des projets de développement du parc de logements (notamment le projet d'une résidence au métro Rosemont jumelée au siège social de l'OMHM) et consolidation du portefeuille de projets par l'ajout d'environ 300 logements
- Démarrage d'une réflexion sur une stratégie immobilière et sociale pour le développement de nouvelles unités de logement
- Représentations effectuées auprès de la SHQ pour une meilleure réponse des programmes PSL aux réalités montréalaises (capacité d'offrir des logements convenant aux familles nombreuses, coûts maximum des loyers, souplesse dans les normes du nouveau programme)

3. RELEVER LES DÉFIS À VENIR EN SAISISANT LES OCCASIONS D'AMÉLIORATION ET DE DÉVELOPPEMENT ET EN S'APPUYANT SUR UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE, OUTILLÉE ET ENGAGÉE

- Dans le contexte de la réorganisation du réseau des offices d'habitation du Québec et des échanges sur le statut de métropole pour Montréal, représentations auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et de la collaboration avec la Ville de Montréal pour amorcer les discussions sur un futur « contrat de performance »
- Parachèvement et diffusion du plan stratégique 2015-2019
- Poursuite du développement du projet Atrium (intranet), mise en ligne et développement des contenus
- Adoption de différentes politiques :
 - nouvelle politique de reconnaissance et mise en place d'un mois de la reconnaissance
 - politique de gestion intégrée des risques
 - énoncé de principes sur la conciliation travail-famille précédé d'un sondage sur les besoins des employés en termes de mesures et de pratiques en conciliation travail-famille
 - politique en matière de harcèlement en milieu de travail
- Réalisation d'un audit de diligence en santé et sécurité au travail
- Travaux de partenariat avec les syndicats et l'Association des cadres pour réduire les coûts en assurance collective ainsi que sur les dispositions de la Loi 15
- Élaboration, diffusion et mise en œuvre d'un cadre budgétaire pluriannuel pour les portefeuilles de logements abordables
- Révision de l'organisation du travail du Service du programme Supplément au loyer (PSL) afin d'améliorer la gestion des divers programmes PSL et faire face à la croissance
- Consultation des services et rédaction d'un plan directeur des technologies d'information et de télécommunication (TIT) 2016-2018 en concordance avec les orientations du plan stratégique de l'OMHM

1. ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

1.1 En poursuivant les rénovations majeures nécessitées par l'état du parc de logements

- Poursuivre les représentations auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir les budgets pluriannuels nécessaires afin de faire face aux besoins démontrés pour la rénovation du parc immobilier
- Planifier la programmation des travaux afin d'être en mesure de dépenser la totalité du budget disponible
- Amorcer la réalisation du bilan de santé du parc des logements abordables
- Démarrer ou poursuivre, entre autres, les grands chantiers suivants : habitations Nicolet, Plamondon, Dollier-de-Casson, logements familles Marie-Victorin, et ce, sous réserve des budgets alloués

1.2 En optimisant son offre de services

- Consolider la nouvelle structure de gestion de l'entretien et des réparations, et mettre en oeuvre le plan de formation et d'intégration des nouveaux gestionnaires
- Proposer un modèle de réorganisation de l'activité location des HLM comprenant, entre autres, les éléments suivants : l'accueil, le renouvellement des baux, le service clientèle, la prévention des évictions
- Implanter des standards révisés pour la préparation des logements vacants
- Initier la révision du règlement d'immeuble du programme HLM et développer une stratégie d'application
- Se doter d'un plan en serrurerie à long terme visant à uniformiser les équipements, les pratiques, et les mesures de contrôle
- Afin de générer de nouveaux revenus pour améliorer les services aux locataires, mettre en place une nouvelle structure de gestion des activités commerciales et réaliser une évaluation du potentiel de développement

1.3 En favorisant la vie communautaire et la cohabitation harmonieuse

- Dans la foulée de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, revoir les partenariats établis et travailler à de nouvelles ententes avec certains organismes de ce réseau
- Poursuivre les projets expérimentaux en médiation sociale, en collaboration avec des organismes reconnus
- Adopter et mettre en œuvre le plan de sécurité 2016-2019
- S'assurer que les projets d'intervention de milieu en HLM (au nombre de 37) contribuent à la prévention et à la gestion des problèmes liés à la cohabitation
- Faire le bilan du projet CCR ENHARMONIE (provisoire)
- Élaborer en collaboration avec les représentants des locataires, un «code de vie» pour les salles communes des HLM
- Terminer la mise en place du blogue des jeunes en soutien aux actions de promotion de la participation des jeunes résidant en HLM



2. AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS ET MIEUX RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS ET CE, EN PROPOSANT DES SOLUTIONS CRÉATIVES

- Augmenter l'offre de logements sociaux afin de répondre aux besoins pressants de ménages montréalais à faible revenu (nouvelles constructions, reprises de projets en difficulté, utilisation optimale du nouveau programme Supplément au loyer (PSL))
- Développer les partenariats avec les acteurs du logement social sur l'île de Montréal pour se doter d'une vision commune et multiplier les collaborations
- Lancer le chantier du projet d'une nouvelle résidence du réseau ENHARMONIE sur le site du métro Rosemont jumelée au siège social de l'OMHM
- Mettre en œuvre le plan de développement du parc immobilier de l'OMHM
- Mettre en place le nouveau programme Supplément au loyer annoncé dans le cadre du budget 2015-2016 du gouvernement du Québec et poursuivre les représentations afin que les balises répondent aux besoins des Montréalais en attente d'un logement social

3. RELEVER LES DÉFIS À VENIR EN SAISISANT LES OCCASIONS D'AMÉLIORATION ET DE DÉVELOPPEMENT ET EN S'APPUYANT SUR UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE, OUTILLÉE ET ENGAGÉE

- S'assurer de la mise en œuvre du plan stratégique 2015-2019 notamment par l'adoption de plans d'action annuels des différents services et par la gestion du portefeuille de grands projets
- Poursuivre les démarches en vue de conclure un «contrat de performance» entre l'OMHM et la SHQ pour plus d'autonomie dans la gestion et pour adapter nos pratiques aux particularités du contexte montréalais
- Compléter l'implantation d'Atrium (intranet), poursuivre son développement et promouvoir son utilisation auprès des employés
- Élaborer un programme de visibilité à partir des réflexions tenues relativement à l'image de marque et au plan stratégique, comprenant un positionnement quant à la présence et à l'utilisation des médias sociaux
- Initier les discussions en vue de nouveaux contrats de travail empreints des engagements et des valeurs de l'organisation
- Assurer le suivi de l'audit réalisé en matière de santé et sécurité au travail
- Bonifier le site Web du réseau ENHARMONIE
- Débuter les analyses requises afin de préparer la transition vers un nouveau progiciel pour le système financier
- Adopter et mettre en œuvre le nouveau plan d'action en développement durable 2016-2019



OMHM



- Mission, vision, valeurs et engagements
- Parc immobilier
- Programmes et services
- Organigramme

MISSION, VISION, VALEURS et ENGAGEMENTS

MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et de personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu.

Acteur du développement social et urbain, il mise sur le dynamisme de ses collectivités et saisit les occasions afin d'offrir des solutions diversifiées et créatives à ses locataires et aux Montréalaises et Montréalais.

L'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée du logement social sur l'île de Montréal.

VALEURS

Le Code d'éthique de l'OMHM est fondé sur les valeurs suivantes : la *satisfaction du client*, la *transparence*, la *recherche de l'excellence*, le *respect*, l'*intégrité* et la *loyauté*.

ENGAGEMENTS

- être une organisation responsable et imputable ;
- agir selon les principes du développement social et du développement durable ;
- favoriser le recours à l'économie sociale ;
- valoriser et favoriser l'établissement de partenariats.



PARC IMMOBILIER

LES LOGEMENTS DES PROGRAMMES HLM (public et privé)

Dans les programmes HLM, nous comptons 20 810 logements répartis dans 2 415 adresses civiques. Ces logements font l'objet de différents types de propriétés.

- Propriété OMHM : 8 288
- Baux emphytéotiques SHQ : 5 329
- Propriété superficière SHQ : 3 417
- Propriété SHQ : 3 776

LES LOGEMENTS DES PROGRAMMES DE SUPPLÉMENT DE LOYER (PSL)

Les logements retenus dans le cadre de ces programmes appartiennent soit à des propriétaires privés soit à des coopératives ou à des organismes à but non lucratif. En 2016, l'OMHM aura sous son administration un portefeuille d'environ 10 200 unités réparties en 17 programmes.

LES LOGEMENTS DU PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

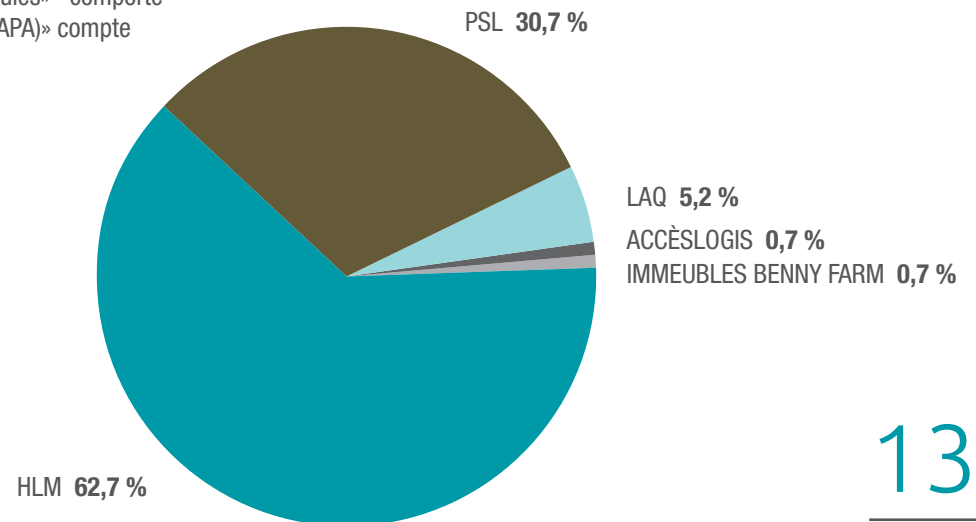
L'OMHM est propriétaire des 1 699 logements construits avec les contributions du programme Logement abordable Québec. Le volet 1 «Familles et personnes seules» comporte 440 logements et le volet 2 «Personnes âgées en légère perte d'autonomie (PAPA)» compte 1 259 logements.

LES LOGEMENTS DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS

En 2016, de par ce programme, 247 logements appartenant à l'OMHM seront disponibles pour notre clientèle. De ces logements, 190 sont issus du volet 1 «Familles et personnes seules» et 57 chambres proviennent du volet 3 «Clientèle spéciale».

LES IMMEUBLES BENNY FARM

L'OMHM est propriétaire des Immeubles Benny Farm qui comportent 237 logements. Cet ensemble immobilier n'est rattaché à aucun programme.



LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Ce programme permet aux locataires de payer un loyer de base correspondant à 25 % de leur revenu, auquel s'ajoutent des frais pour la consommation d'électricité et, s'il y a lieu, l'utilisation d'une place de stationnement ou d'un climatiseur. Le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (10 %), pour la durée des conventions d'exploitation établie lors de la construction des immeubles. Lorsque ces conventions arrivent à échéance, le gouvernement fédéral cesse son financement. La Société d'habitation du Québec s'est engagée à ce que les locataires ne subissent pas d'impact à la suite du retrait progressif du financement fédéral.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Un peu moins de la moitié (11 002 logements) est destinée à des personnes de 60 ans et plus. L'autre partie est réservée à des familles ou à des personnes seules de moins de 60 ans.

Ces logements ont été construits ou achetés et rénovés à partir de 1969, alors que le gouvernement du Québec mettait en place le programme Habitations à loyer modique et que 15 villes de l'île de Montréal acceptaient d'y participer. Il n'y a plus de construction HLM au Québec depuis le 1^{er} janvier 1994, date à laquelle le gouvernement fédéral a mis fin à leur développement.

En 2013, l'OMHM a fait l'acquisition de deux coopératives qui bénéficient de subventions du programme HLM privé. Ainsi, 43 logements se sont ajoutés au parc HLM de l'OMHM sur l'île de Montréal.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

La gestion des logements dans le cadre de programmes Supplément au loyer (PSL) a débuté à la fin des années 1970. Toutefois, c'est à partir du milieu des années 1980 que ce type d'intervention est utilisé plus systématiquement par les gouvernements pour répondre à des besoins d'aide au logement sur le territoire de l'île de Montréal. Ces programmes permettent à l'OMHM de réserver des logements sur le marché à un coût égal ou inférieur à leur loyer médian. En 2016, l'OMHM réservera quelque 10 700 logements dans le cadre de ces programmes.

Trois types de programmes Supplément au loyer ont été mis en place. La première version du programme permet de réserver principalement des logements sur le marché privé. Vient ensuite un programme Supplément au loyer qui s'adresse aux coopératives et aux organismes à but non lucratif bénéficiant de subventions provenant des programmes gouvernementaux. Enfin, un troisième programme a été mis en place pour répondre aux situations d'urgence créées par la pénurie de logements dans certaines villes québécoises.

De plus, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme spécial de supplément au loyer (PSS). Ce nouveau programme pallie la fin de l'engagement financier du fédéral pour certains logements du PSL dans le cadre des ententes fédérales-provinciales sur le logement social de 1977 et de 1979. Le PSS vise à maintenir les subventions des ménages bénéficiant déjà d'un PSL, programme duquel le gouvernement fédéral se retirera progressivement. Ce sont 45 ménages qui sont touchés par ce nouveau programme, à ce jour.

Pour tous ces programmes, le loyer correspond à 25 % des revenus du ménage. L'OMHM comble la différence entre ce montant et le coût du loyer qu'il reconnaît.



LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Entre 2003 et 2011, l'Office municipal d'habitation de Montréal a construit 1 699 logements dans le cadre du programme Logement abordable Québec — volet social et communautaire (LAQ). Ces immeubles sont la propriété de l'OMHM. Parmi ces logements, 1 259 sont regroupés dans dix résidences avec services pour personnes âgées. Elles forment le réseau ENHARMONIE. Les gouvernements fédéral et provincial ainsi que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont subventionné environ 70 % de la construction de ces immeubles. Une fois les logements construits, l'ensemble d'habitation doit s'autofinancer.

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS

Le programme LAQ ayant pris fin, l'OMHM continue de développer son parc immobilier dans le cadre du programme AccèsLogis Québec. La moitié des locataires des immeubles peut obtenir une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer. En 2015, grâce à ce programme, 67 logements des habitations Victoria-Barclay se sont ajoutés au parc de l'OMHM.

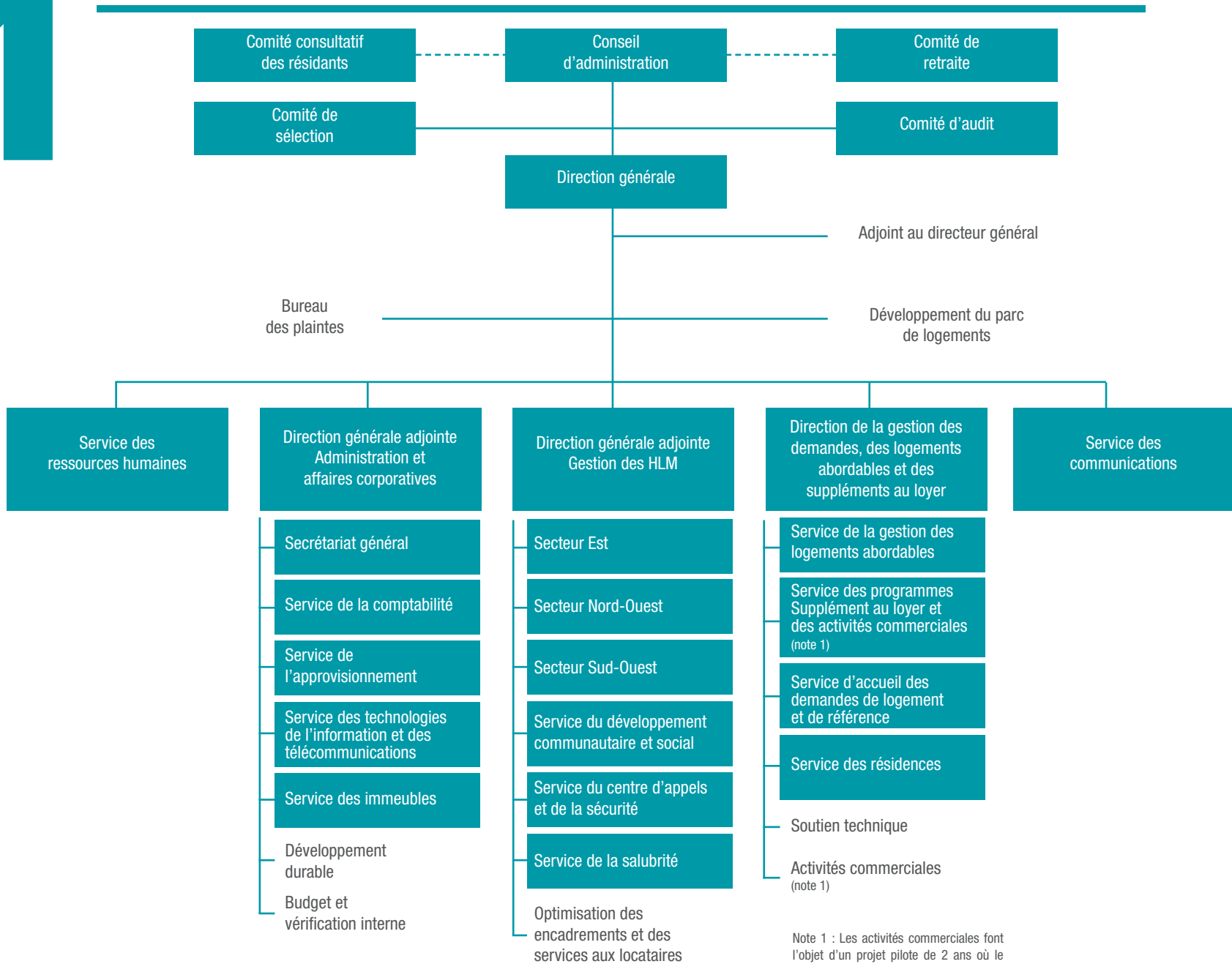
LES IMMEUBLES BENNY FARM

L'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles regroupant 237 logements sur le site des Immeubles Benny Farm. Ces bâtiments ont été construits par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et par la Société immobilière du Canada (SIC) en 1997 et en 2000 pour offrir des logements modernes accessibles aux anciens combattants et aux autres locataires des immeubles qui dataient de l'après-guerre. L'OMHM bénéficie de subventions du programme Supplément au loyer pour réserver une partie des logements de ces immeubles à des personnes à faible revenu.

LE SERVICE DE RÉFÉRENCE

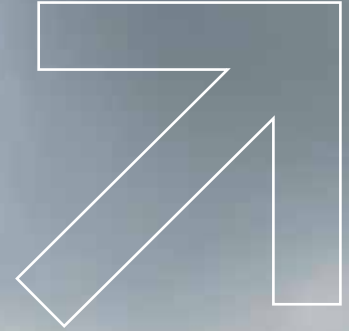
Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'OMHM gère le Service de référence pour les ménages locataires qui se retrouvent à la rue à cause de la pénurie de logements à coût modéré à Montréal, notamment les grands logements familiaux. Le personnel du service accompagne les ménages sans logis ou en voie de le devenir dans leurs recherches de logement et s'assure de les diriger vers les ressources appropriées. Ce service a été mis sur pied à la demande de la Ville de Montréal et est entièrement financé par la Ville. Il assure aussi l'accompagnement et l'hébergement temporaire des personnes sinistrées, en complément à l'intervention de la Croix Rouge.

ORGANIGRAMME



Note 1 : Les activités commerciales font l'objet d'un projet pilote de 2 ans où le responsable relèvera directement de la Direction concernée.

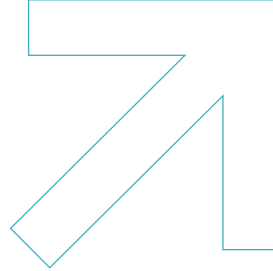
GOUVERNANCE



➤ Conseil d'administration

➤ Comités

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le conseil d'administration adopte les grandes orientations qui animent l'OMHM. De plus, il fixe les objectifs, détermine les priorités et évalue les résultats.

Il est formé de neuf membres : cinq personnes nommées par le conseil de l'agglomération de Montréal (une place est vacante actuellement), deux personnes désignées par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire issues des groupes socio-économiques et deux personnes élues par les représentants des associations de locataires.



Robert Labelle,
président, nommé par le conseil d'agglomération de Montréal
Auparavant, directeur général, Société canadienne d'hypothèques et de logement, région du Québec



Alain Tassé,
secrétaire-trésorier, nommé par le conseil d'agglomération de Montréal
Gestionnaire immobilier



Francine Cayer,
élue par les locataires



Nicole Vallières,
élue par les locataires



Danielle Cécile,
nommée par le conseil d'agglomération de Montréal
Directrice, Direction de l'habitation, Ville de Montréal



Johanne Goulet,
nommée par le conseil d'agglomération de Montréal
Auparavant, directrice générale, Société d'habitation et de développement de Montréal



Denis Blanchard,
nommé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec
Auparavant, directeur général, CSSS Saint-Léonard et Saint-Michel



Danielle Fournier,
nommée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec
Coordonnatrice de projet, Relais-femmes



COMITÉS

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit s'assure de la saine gestion des activités financières et de la gestion des risques de l'Office. Il adopte, entre autres, un plan annuel de vérification et veille à son suivi. Il examine périodiquement la gestion des risques de l'Office. Il est formé du secrétaire-trésorier du conseil d'administration et de deux membres provenant de l'extérieur de l'organisation. Les membres du comité sont assistés par le directeur général adjoint à l'administration et aux affaires corporatives.

LES INSTANCES PARTICIPATIVES DES RÉSIDANTS

Le comité consultatif des résidants (CCR) étudie les politiques touchant l'ensemble des locataires HLM. Il est composé des deux locataires membres du conseil d'administration et de représentants des comités de secteur provenant des associations des locataires. Les représentants sont élus par les comités de secteur.

Chacun des trois secteurs a son comité de secteur qui travaille à l'amélioration de la qualité de vie dans les HLM. Ils sont composés de membres du personnel de l'OMHM travaillant dans le secteur et de représentants des associations de locataires.

À la suite des consultations conduites en 2013, une instance participative des locataires des habitations gérée par le Service des résidences a également été mise en place en 2014.

LE COMITÉ DE SÉLECTION

Les demandes de logements HLM sont évaluées par un comité de sélection. Le comité a pour mandat de soumettre à l'OMHM son avis sur l'admissibilité des demandeurs et le classement des personnes admissibles. Il est formé d'au moins trois membres, soit un représentant de l'OMHM, une personne élue par les locataires et un membre issu des groupes socio-économiques.



COMITÉS

LE COMITÉ DES PRIORITÉS RAM

Le comité des priorités RAM a pour mandat de mettre à jour les orientations générales, d'assurer le déploiement efficace des travaux du budget RAM, d'établir les stratégies pour les projets de remises à neuf de bâtiments, de valider la planification quinquennale, d'établir les scénarios budgétaires annuels avec le pourcentage minimal requis de travaux capitalisables, d'ajouter, d'abolir ou de suspendre les différents programmes et d'assurer le suivi des investissements. Il est composé du directeur général, du directeur général adjoint - Administration et affaires corporatives, du directeur général adjoint - Gestion des HLM, du directeur du Service des immeubles et son adjoint, ainsi que des trois directeurs de secteur.

LES COMITÉS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les deux comités en santé et sécurité au travail, cols blancs et cols bleus, ont pour mandat de participer à l'identification et à l'évaluation des risques liés aux différents postes de travail à l'Office et de faire des recommandations quant au contenu du programme de prévention. Ils sont composés de représentants patronaux et de représentants syndicaux. Un conseiller en ressources humaines attiré à la santé et la sécurité au travail agit à titre de coordonnateur des comités.

LE COMITÉ DE BUDGET

Le comité de budget est formé des cinq membres de l'équipe de direction assistés par la directrice de l'unité du Budget et de la vérification interne. Le comité évalue l'impact des balises budgétaires de ses bailleurs de fonds et détermine les enjeux de la prochaine année budgétaire qui seront communiqués aux différents gestionnaires et traduits comme directives budgétaires.

LES COMITÉS DE RETRAITE

Trois comités de retraite administrent les biens des régimes de retraite des trois groupes d'employés : les employés non syndiqués, les cols blancs et les cols bleus. Chacun des comités de retraite est formé de deux représentants de l'employeur, un membre indépendant nommé par l'employeur, un membre nommé par le syndicat ou l'association du personnel concerné et deux membres élus par leur assemblée générale annuelle.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

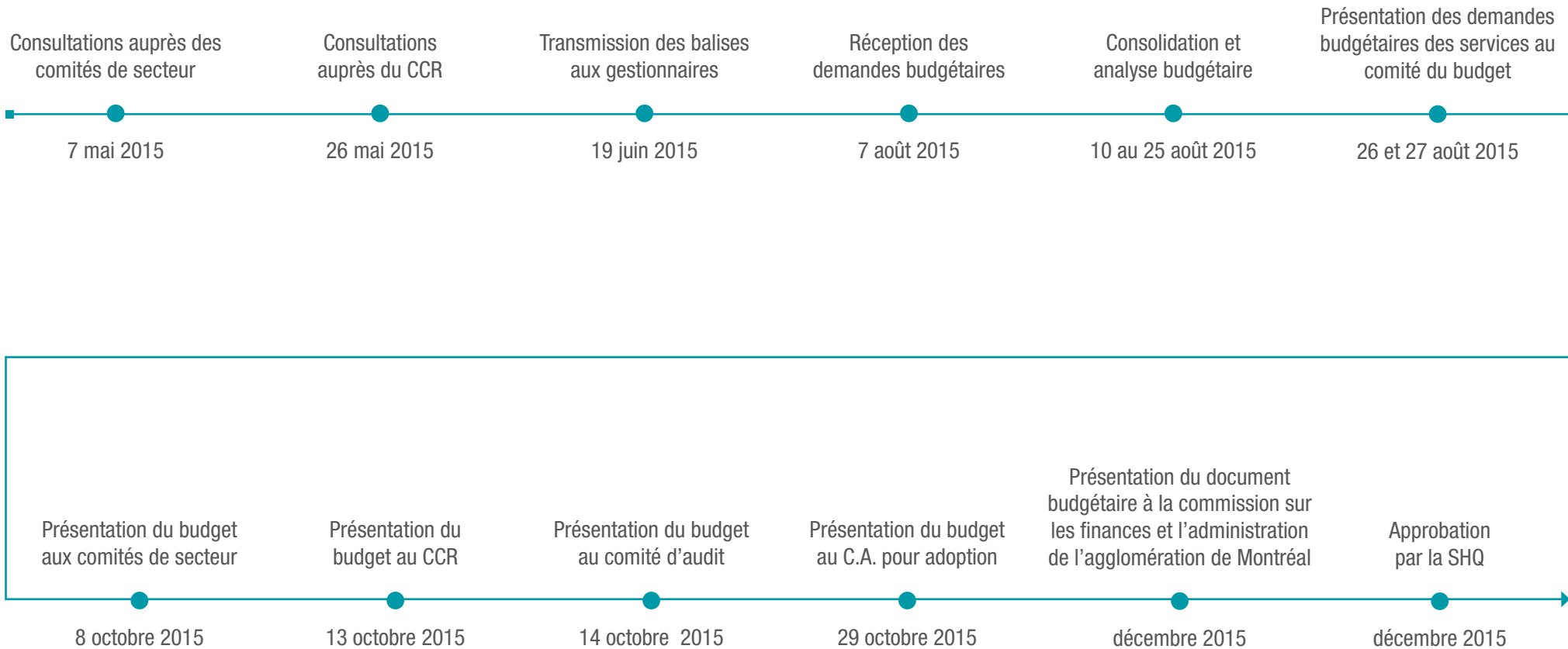


➤ Processus budgétaire

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

CALENDRIER DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire 2016 s'échelonne du mois de mai au mois de décembre 2015. Il débute par la fixation des orientations et des paramètres budgétaires. Ces orientations et paramètres sont présentés aux directeurs de service, pour être ensuite analysés par le comité du budget et le comité d'audit, puis approuvés par le conseil d'administration.



BUDGETS 2016

- Budget des programmes - consolidé OMHM
- Consolidé OMHM 2016
- Sommaires des contributions
- Avoir des Programmes et réserves
- Budget HLM public et privé et analyse
- Budget PSL et analyse
- Budget LAQ et analyse
- Budget AccèsLogis et analyse
- Budget Les Immeubles Benny Farm et analyse

BUDGET DES PROGRAMMES

CONSOLIDÉ OMHM

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOU MIS 2016	%
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	108 298 617 \$	109 411 175 \$	111 616 389 \$	2,0 %
SUBVENTIONS	42 215 788 \$	45 193 428 \$	47 046 253 \$	4,1 %
TOTAL DES REVENUS	150 514 405 \$	154 604 603 \$	158 662 642 \$	2,6 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	34 876 188 \$	34 265 036 \$	34 857 607 \$	1,7 %
ADMINISTRATION	10 168 284 \$	11 919 191 \$	11 921 191 \$	0,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	16 988 393 \$	18 183 541 \$	18 504 174 \$	1,8 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	6 254 905 \$	4 787 557 \$	5 131 700 \$	7,2 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	57 937 961 \$	61 601 008 \$	66 504 609 \$	8,0 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	73 886 227 \$	101 762 598 \$	126 293 800 \$	24,1 %
FINANCEMENT	68 801 114 \$	69 675 871 \$	71 652 006 \$	2,8 %
RÉSERVES	1 350 704 \$	988 027 \$	875 753 \$	-11,4 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	39 941 493 \$	41 807 500 \$	43 560 000 \$	4,2 %
TOTAL DES DÉPENSES	310 205 269 \$	344 990 329 \$	379 300 840 \$	9,9 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(159 690 864 \$)	(190 385 726 \$)	(220 638 198 \$)	15,9 %
(-) CONTRIBUTION	(117 864 789 \$)	(125 304 181 \$)	(139 478 869 \$)	11,3 %
(-) RAM CAPITALISÉ	(41 350 708 \$)	(64 168 766 \$)	(81 250 000 \$)	26,6 %
SURPLUS (DÉFICIT)	(475 367 \$)	(912 779 \$)	90 671 \$	-109,9 %

CONSOLIDÉ OMHM 2016

DESCRIPTION	BUDGET HLM 2016	BUDGET PSL 2016	BUDGET LAQ 2016	BUDGET ACCÈSLOGIS 2016	BUDGET IMMEUBLES BENNY FARM 2016	BUDGET CONSOLIDÉ 2016
REVENUS						
REVENUS D'OPÉRATION	88 354 422 \$	- \$	20 063 715 \$	1 172 462 \$	2 025 790 \$	111 616 389 \$
SUBVENTIONS	- \$	45 197 253 \$	285 000 \$	779 000 \$	785 000 \$	47 046 253 \$
TOTAL DES REVENUS	88 354 422 \$	45 197 253 \$	20 348 715 \$	1 951 462 \$	2 810 790 \$	158 662 642 \$

DÉPENSES						
RESSOURCES HUMAINES	27 968 148 \$	1 529 892 \$	4 683 706 \$	208 137 \$	467 724 \$	34 857 607 \$
ADMINISTRATION	10 592 099 \$	107 361 \$	1 141 720 \$	19 656 \$	60 355 \$	11 921 191 \$
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	17 026 205 \$	- \$	1 168 318 \$	91 976 \$	217 675 \$	18 504 174 \$
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 860 803 \$	- \$	2 266 147 \$	1 750 \$	3 000 \$	5 131 700 \$
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	60 666 714 \$	- \$	4 528 624 \$	513 671 \$	795 600 \$	66 504 609 \$
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	125 000 000 \$	- \$	1 198 500 \$	- \$	95 300 \$	126 293 800 \$
FINANCEMENT	64 969 322 \$	- \$	4 609 789 \$	942 268 \$	1 130 627 \$	71 652 006 \$
RÉSERVES	- \$	- \$	730 502 \$	145 251 \$	- \$	875 753 \$
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	- \$	43 560 000 \$	- \$	- \$	- \$	43 560 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	309 083 291 \$	45 197 253 \$	20 237 306 \$	1 922 709 \$	2 770 281 \$	379 300 840 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(220 728 869 \$)	- \$	21 409 \$	28 753 \$	40 509 \$	(220 638 198 \$)
(-) CONTRIBUTION	(139 478 869 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	(139 478 869 \$)
(-) RAM CAPITALISÉ	(81 250 000 \$)	- \$	- \$	- \$	- \$	(81 250 000 \$)
SURPLUS (DÉFICIT)	0 \$	- \$	21 409 \$	28 753 \$	40 509 \$	90 671 \$

CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS

	SHQ		CMM		AGGLOMÉRATION		SCHL		TOTAL	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
PROGRAMME HLM										
Contribution conjointe (1)	109 853 420 \$	123 041 132 \$	12 205 936 \$	13 671 237 \$					122 059 356 \$	136 712 369 \$
Contribution exclusive	2 396 500 \$	2 216 500 \$			550 000 \$	550 000 \$			2 946 500 \$	2 766 500 \$
TOTAL HLM	112 249 920 \$	125 257 632 \$	12 205 936 \$	13 671 237 \$	550 000 \$	550 000 \$	- \$	- \$	125 005 856 \$	139 478 869 \$
PROGRAMME PSL										
Subvention conjointe (1)	38 962 945 \$	40 677 528 \$	4 329 216 \$	4 519 725 \$					43 292 161 \$	45 197 253 \$
TOTAL PSL	38 962 945 \$	40 677 528 \$	4 329 216 \$	4 519 725 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	43 292 161 \$	45 197 253 \$
PROGRAMME LAQ										
Subvention conjointe (1)	258 390 \$	256 450 \$	28 710 \$	28 550 \$					287 100 \$	285 000 \$
TOTAL LAQ	258 390 \$	256 450 \$	28 710 \$	28 550 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	287 100 \$	285 000 \$
PROGRAMME ACCÈSLOGIS										
Subvention conjointe (1)	732 750 \$	701 100 \$	81 417 \$	77 900 \$					814 167 \$	779 000 \$
TOTAL ACCÈSLOGIS	732 750 \$	701 100 \$	81 417 \$	77 900 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	814 167 \$	779 000 \$
IMMEUBLES BENNY FARM										
Subvention conjointe (1)	270 000 \$	301 500 \$	30 000 \$	33 500 \$					300 000 \$	335 000 \$
Subvention exclusive							500 000 \$	450 000 \$	500 000 \$	450 000 \$
TOTAL IMMEUBLES BENNY FARM	270 000 \$	301 500 \$	30 000 \$	33 500 \$	- \$	- \$	500 000 \$	450 000 \$	800 000 \$	785 000 \$
GRAND TOTAL	152 474 005 \$	167 194 210 \$	16 675 279 \$	18 330 912 \$	550 000 \$	550 000 \$	500 000 \$	450 000 \$	170 199 284 \$	186 525 122 \$

Note 1: Contribution ou subvention conjointe : 90 % SHQ, 10 % CMM

AVOIR MULTIPROGRAMME

RÉSERVES	Réserve autogestion	Réserve remplacement immeuble	Réserve remplacement meuble	Réserve de gestion hypothécaire	Réserve générale	TOTAL
SOLDE AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 DÉCEMBRE 2014	1 553 367 \$	5 235 985 \$	1 324 667 \$	850 884 \$	129 402 \$	9 094 305 \$
COTISATIONS ANTICIPÉES 2015	268 200 \$	722 611 \$	142 101 \$	123 015 \$	- \$	1 255 927 \$
COTISATIONS BUDGÉTISÉES 2016	- \$	556 700 \$	162 097 \$	156 956 \$	- \$	875 753 \$
AFFECTATIONS BUDGÉTISÉES 2016						(350 000 \$)
Réaménagement des locaux du secteur Est						(350 000 \$)
Travaux multiples de réfection dans le Volet 1		(829 000 \$)				(829 000 \$)
SOLDE ANTICIPÉ DU 31 DÉCEMBRE 2016	1 471 567 \$	5 686 296 \$	1 628 865 \$	1 130 855 \$	129 402 \$	10 046 985 \$

SURPLUS	Programme HLM	Programme PSL	Programme LAQ	Programme AccèsLogis	Immeubles Benny Farm	TOTAL
SURPLUS AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014			1 996 010 \$	58 158 \$	284 482 \$	2 338 650 \$
Résultats anticipés 2015			(39 858 \$)	50 200 \$	66 300 \$	76 642 \$
Résultats budgétisés 2016			21 409 \$	28 753 \$	40 509 \$	90 671 \$
SURPLUS PROJETÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016	- \$	- \$	1 977 561 \$	137 111 \$	391 291 \$	2 505 963 \$

BUDGET HLM PUBLIC ET PRIVÉ et ANALYSE

PROGRAMME HLM

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOU MIS 2016	%
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	85 622 967 \$	86 785 514 \$	88 354 422 \$	1,8 %
TOTAL DES REVENUS	85 622 967 \$	86 785 514 \$	88 354 422 \$	1,8 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	28 626 280 \$	27 467 018 \$	27 968 148 \$	1,8 %
ADMINISTRATION	8 959 336 \$	10 585 920 \$	10 592 099 \$	0,1 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	15 683 310 \$	16 684 787 \$	17 026 205 \$	2,0 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	2 665 678 \$	2 605 550 \$	2 860 803 \$	9,8 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	54 979 766 \$	55 756 499 \$	60 666 714 \$	8,8 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	69 745 964 \$	100 430 098 \$	125 000 000 \$	24,5 %
FINANCEMENT	63 722 727 \$	62 728 589 \$	64 969 322 \$	3,6 %
RÉSERVES	455 403 \$	0 \$	0 \$	
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	244 838 464 \$	276 258 461 \$	309 083 291 \$	11,9 %
EXCÉDENT (INSUFFISANCE)	(159 215 497 \$)	(189 472 947 \$)	(220 728 869 \$)	16,5 %
(-) CONTRIBUTION	(117 864 789 \$)	(125 304 181 \$)	(139 478 869 \$)	11,3 %
(-) RAM CAPITALISÉ	(41 350 708 \$)	(64 168 766 \$)	(81 250 000 \$)	26,6 %
SURPLUS (DÉFICIT)	0 \$	0 \$	0 \$	0,0 %

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	85 848 639 \$	87 428 822 \$	1,8 %
AUTRES REVENUS	936 875 \$	925 600 \$	-1,2 %
TOTAL	86 785 514 \$	88 354 422 \$	1,8 %

Nous présentons le budget des Revenus de location qui a été établi par la SHQ car il est sensiblement le même que celui de nos prévisions.

Pour les Autres revenus, la diminution concerne principalement la baisse des revenus d'intérêts.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	16 681 251 \$	18 048 188 \$	8,2 %
ALLOCATION PSL	(1 377 300) \$	(1 529 892) \$	11,1 %
ENTRETIEN	12 163 067 \$	11 449 852 \$	-5,9 %
TOTAL	27 467 018 \$	27 968 148 \$	1,8 %

Au cours de l'année 2015, des ajustements au travail liés à l'entretien et aux opérations dans les HLM, ont apporté des modifications au niveau de la structure des effectifs.

La volonté de mieux encadrer les activités reliées à l'entretien et aux réparations, a occasionné l'abolition de treize postes de chef d'équipe et la création de sept postes de directeurs à l'entretien et aux réparations ainsi que trois directeurs à la gestion des opérations.

Ce remaniement justifie principalement les écarts entre les fonctions et l'augmentation totale de 1,8 % et sera expliquée au chapitre des Ressources humaines à la fin du présent document.

L'Allocation PSL vient diminuer la dépense des salaires des employés dédiés à la gestion des unités de logement financées par le programme Supplément au loyer (PSL). Cette dépense est présentée avec le programme en question.

DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	4 646 924 \$	4 549 425 \$	-2,1 %
ALLOCATION - PSL	(107 361) \$	(107 361) \$	0,0 %
FRAIS INFORMATIQUES	6 023 324 \$	6 026 969 \$	0,1 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	23 033 \$	123 066 \$	434,3 %
TOTAL	10 585 920 \$	10 592 099 \$	0,1 %

L'Office maintient toujours le cap sur le contrôle de ses divers frais administratifs.

L'augmentation de près de 100 000 \$ dans les Autres frais non récurrents est attribuable à un budget spécial dans le cadre du processus de renouvellement des trois conventions collectives au 31 décembre 2015.

L'Allocation PSL vient diminuer la dépense des Frais généraux provenant de la gestion des PSL. Cette dépense est présentée avec le programme en question.

DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	12 333 835 \$	12 570 842 \$	1,9 %
ENTRETIEN DES SYSTÈMES SPÉCIALISÉS	4 350 952 \$	4 455 363 \$	2,4 %
TOTAL	16 684 787 \$	17 026 205 \$	2,0 %

Malgré une hausse substantielle dans les frais de déneigement de 13 % représentant près de 300 000 \$ et une augmentation dans le budget alloué à l'entretien des terrains pour 200 000 \$, l'Office a su maintenir un budget équilibré en récupérant des budgets principalement au niveau des fournitures et matériaux, de l'entretien des bâtiments et de la sécurité.

DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
SOUTIEN À LA CLIENTÈLE	1 345 808 \$	1 603 675 \$	19,2 %
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES	347 682 \$	353 668 \$	1,7 %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	312 060 \$	312 060 \$	0,0 %
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	600 000 \$	591 400 \$	-1,4 %
TOTAL	2 605 550 \$	2 860 803 \$	9,8 %

Le budget du Soutien à la clientèle est déterminé par la SHQ en fonction du nombre de logements et s'élève à 22 \$ par logement, soit un montant de 456 742 \$. L'Office a fait une demande à la SHQ afin d'utiliser les revenus générés par la location des toits pour financer cette activité. À cela s'ajoute le fait que l'Office compte utiliser sa réserve de gestion pour compléter notre demande de 1 603 675 \$.

Les budgets des Subvention aux associations de locataires et des Activités communautaires et sociales sont principalement déterminés par la SHQ en fonction du nombre de logements.

Le montant demandé aux Frais de déménagement correspond à notre prévision de près de 900 changements de logement.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ÉNERGIE	29 623 538 \$	33 230 323 \$	12,2 %
TAXES	20 339 487 \$	21 620 865 \$	6,3 %
ASSURANCES ET SINISTRES	5 793 474 \$	5 815 526 \$	0,4 %
TOTAL	55 756 499 \$	60 666 714 \$	8,8 %

Les budgets des postes Énergie, Taxes, Assurances et sinistres sont des montants déterminés par la SHQ. Dans le cas de ces postes, la SHQ reconnaît la totalité de la dépense aux états financiers.

DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
IMMEUBLE	35 851 979 \$	48 100 000 \$	34,2 %
TERRAIN	3 279 792 \$	3 800 000 \$	15,9 %
BÂTIMENT	22 940 488 \$	28 800 000 \$	25,5 %
LOGEMENT	26 234 490 \$	31 500 000 \$	20,1 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	12 055 349 \$	12 675 000 \$	5,1 %
FRAIS DE RELOCALISATION	68 000 \$	125 000 \$	83,8 %
TOTAL	100 430 098 \$	125 000 000 \$	24,5 %

Le Service des immeubles a déposé en 2014 une planification triennale 2014-2016 basée sur un bilan de santé systématique de ses immeubles et sur une série de critères de priorités touchant notamment la santé et la sécurité des occupants, l'intégrité des bâtiments, la remise à niveau de certaines composantes des immeubles et la nécessité d'accélérer la remise en état des logements.

En 2015, notre demande budgétaire était de l'ordre de 125 M\$ et la SHQ nous a consenti 100 430 098 \$ soit 100 354 966 \$ pour le HLM public et 75 132 \$ pour le HLM privé. En 2016, l'OMHM persiste à revendiquer ses besoins réels pour la gestion responsable de son parc immobilier et sa demande budgétaire est de 125 M\$ tel qu'indiqué dans sa planification triennale.

DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
INTÉRÊTS	22 448 649 \$	22 607 607 \$	0,7 %
AMORTISSEMENT	39 817 536 \$	41 899 311 \$	5,2 %
RENTES EMPHYTHÉOTIQUES ET AUTRES FRAIS	462 404 \$	462 404 \$	0,0 %
TOTAL	62 728 589 \$	64 969 322 \$	3,6 %

Les budgets de ces postes proviennent de données déterminées par la SHQ.

BUDGET PSL et ANALYSE

PROGRAMME PSL

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOUMIS 2016	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION				
SUBVENTIONS	41 290 000 \$	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %
TOTAL DES REVENUS	41 290 000 \$	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	1 243 251 \$	1 377 300 \$	1 529 892 \$	11,1 %
ADMINISTRATION	105 256 \$	107 361 \$	107 361 \$	0,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN				
SERVICE À LA CLIENTÈLE				
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES				
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)				
FINANCEMENT				
RÉSERVES				
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	39 941 493 \$	41 807 500 \$	43 560 000 \$	4,2 %
TOTAL DES DÉPENSES	41 290 000 \$	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	- \$	- \$	0,0 %

BUDGET PSL et ANALYSE

PROGRAMME PSL

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
SUBVENTION	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %
TOTAL	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %

La Subvention représente les sommes nécessaires pour combler la différence entre le bail et le loyer versé par le locataire, soit 25 % de son revenu. En 2016, près de 10 700 ménages bénéficieront de ces programmes comparativement à 9 200 en 2015.

DÉPENSES

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
RESSOURCES HUMAINES	1 377 300 \$	1 529 892 \$	11,1 %
ADMINISTRATION	107 361 \$	107 361 \$	0,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	41 807 500 \$	43 560 000 \$	4,2 %
TOTAL	43 292 161 \$	45 197 253 \$	4,4 %

La SHQ détermine les budgets alloués à la gestion des programmes Supplément au loyer.

Toutefois, les sommes attribuées au poste Versements aux propriétaires sont révisées mensuellement par la SHQ afin de refléter la situation réelle du marché locatif.

BUDGET LAQ et ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOU MIS 2016	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	19 152 926 \$	19 337 961 \$	20 063 715 \$	3,8 %
SUBVENTIONS	300 765 \$	287 100 \$	285 000 \$	-0,7 %
TOTAL DES REVENUS	19 453 691 \$	19 625 061 \$	20 348 715 \$	3,7 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	4 386 023 \$	4 777 763 \$	4 683 706 \$	-2,0 %
ADMINISTRATION	1 025 155 \$	1 141 950 \$	1 141 720 \$	0,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	1 009 232 \$	1 141 960 \$	1 168 318 \$	2,3 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	3 587 562 \$	2 178 452 \$	2 266 147 \$	4,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRÉS	1 902 735 \$	4 491 612 \$	4 528 624 \$	0,8 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	3 796 544 \$	1 227 500 \$	1 198 500 \$	-2,4 %
FINANCEMENT	3 386 477 \$	4 705 028 \$	4 609 789 \$	-2,0 %
RÉSERVES	840 656 \$	888 519 \$	730 502 \$	-17,8 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	19 934 384 \$	20 552 784 \$	20 327 306 \$	1,1 %
SURPLUS (DÉFICIT)	(480 693 \$)	(927 723 \$)	21 409 \$	102,3 %

BUDGET LAQ et ANALYSE

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	19 032 916 \$	19 839 815 \$	4,2 %
AUTRES REVENUS	305 045 \$	223 900 \$	-26,6 %
SUBVENTIONS	287 100 \$	285 000 \$	-0,7 %
TOTAL	19 625 061 \$	20 348 715 \$	3,7 %

La hausse projetée des Revenus de location s'explique en partie par des hypothèses plus favorables au plan de la performance de location (ex: taux d'inoccupation plus bas), tandis que les augmentations de loyer pour les locataires en place seront plutôt de l'ordre de 1,6 %.

La diminution dans les Autres revenus est relié à la baisse dans les revenus d'intérêts et revenus divers.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	3 246 435 \$	3 239 363 \$	-0,2 %
ENTRETIEN	1 531 328 \$	1 444 343 \$	-5,7 %
TOTAL	4 777 763 \$	4 683 706 \$	-2,0 %

Au cours de l'année 2015, la Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et du PSL a mis en place une nouvelle structure avec deux directions distinctes l'une pour les résidences, l'autre pour les logements abordables (développés dans différents programmes). Cette nouvelle répartition des ressources a créé des écarts tant dans ce programme que pour le programme AccèsLogis et celui de l'ensemble immobilier Benny Farm.

DÉPENSES - Administration

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
FRAIS GÉNÉRAUX	1 022 450 \$	917 420 \$	-10,3 %
FRAIS INFORMATIQUES	22 000 \$	120 800 \$	449,1 %
AUTRES FRAIS NON RÉCURRENTS	97 500 \$	103 500 \$	6,2 %
TOTAL	1 141 950 \$	1 141 720 \$	0,0 %

La diminution dans les Frais généraux est reliée à l'économie de près de 140 000 \$ générée par les nouveaux contrats en téléphonie et en câblodistribution.

Un investissement de 100 000 \$ est prévu pour la refonte du site Web afin de l'adapter aux nouvelles technologies au niveau des Frais informatiques.

DÉPENSES - Conciergerie et entretien

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
CONTRATS ET RESSOURCES MATÉRIELLES	1 141 960 \$	1 168 318 \$	2,3 %
TOTAL	1 141 960 \$	1 168 318 \$	2,3 %

Les budgets des différents postes de la rubrique Conciergerie et entretien subissent de légères hausses en 2016.

DÉPENSES - Service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET SOCIALES	80 000 \$	84 840 \$	6,1 %
FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT	4 500 \$	2 500 \$	-44,4 %
SERVICES ALIMENTAIRES	2 020 680 \$	2 094 170 \$	3,6 %
ACHAT ET ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	73 272 \$	84 637 \$	15,5 %
TOTAL	2 178 452 \$	2 266 147 \$	4,0 %

L'augmentation dans la rubrique Achat et entretien d'équipements de cuisine concerne l'achat de chauffe-assiettes et de compresseurs à déchets.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ÉNERGIE	1 667 270 \$	1 650 424 \$	-1,0 %
TAXES	2 580 829 \$	2 619 700 \$	1,5 %
ASSURANCES ET SINISTRES	243 413 \$	258 500 \$	6,2 %
TOTAL	4 491 512 \$	4 528 624 \$	0,8 %

Les budgets de l'Énergie et des Taxes ont été faits selon une analyse du réel anticipé en 2015.

L'augmentation dans Assurances et sinistres est liée à une hausse des dépenses en matière de sinistre au cours de la dernière année.

DÉPENSES - Remplacement, amélioration et modernisation (RAM)

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
IMMEUBLE	882 000 \$	725 000 \$	-17,8 %
TERRAIN	47 000 \$	351 000 \$	646,8 %
BÂTIMENT	242 500 \$	66 500 \$	-72,6 %
LOGEMENT	- \$	28 500 \$	100,0 %
HONORAIRES PROFESSIONNELS	56 000 \$	27 500 \$	-50,9 %
TOTAL	1 227 500 \$	1 198 500 \$	- 2,4 %

La Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et du PSL a élaboré et mis en œuvre en 2015, un cadre budgétaire pluriannuel pour les portefeuilles de logements abordables. Avec cette nouvelle approche de gestion financière, certains travaux majeurs de rénovations seront également assumés par les réserves dédiées à cet effet comme il a été démontré précédemment à la section Avoir multiprogramme.

DÉPENSES - Financement

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
INTÉRÊTS	2 314 941 \$	2 275 716 \$	-1,7 %
AMORTISSEMENT	2 390 087 \$	2 334 073 \$	-2,3 %
TOTAL	4 705 028 \$	4 609 789 \$	-2,0 %

Les montants ont été évalués selon les conditions rattachées aux prêts hypothécaires en vigueur. Le renouvellement de certains prêts à un taux plus avantageux explique la baisse dans les frais d'intérêts.

DÉPENSES - Réserve

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
IMMOBILIÈRE	648 744 \$	494 150 \$	-23,8 %
MOBILIÈRE	142 401 \$	142 401 \$	0,0 %
HYPOTHÉCAIRE	97 374 \$	93 951 \$	-3,5 %
TOTAL	888 519 \$	730 502 \$	-17,8 %

Les réserves Immobilière, Mobilière et Hypothécaire sont budgétisées conformément aux obligations du programmes LAQ tel qu'exigé par la SHQ.

BUDGET ACCÈSLOGIS et ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOU MIS 2016	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	718 328 \$	1 337 861 \$	1 172 462 \$	-12,4 %
SUBVENTIONS	350 772 \$	814 167 \$	779 000 \$	-4,3 %
TOTAL DES REVENUS	1 069 100 \$	2 152 028 \$	1 951 462 \$	-9,3 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	119 367 \$	169 128 \$	208 137 \$	23,1 %
ADMINISTRATION	20 344 \$	25 535 \$	19 656 \$	-23,0 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	60 484 \$	97 092 \$	91 976 \$	-5,3 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	238 \$	- \$	1 750 \$	100,0 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	251 383 \$	568 904 \$	513 671 \$	-9,7 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	- \$	- \$	- \$	0,0 %
FINANCEMENT	562 451 \$	1 111 627 \$	942 268 \$	-15,2 %
RÉSERVES	49 507 \$	99 508 \$	145 251 \$	46,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES				
TOTAL DES DÉPENSES	1 063 774 \$	2 071 794 \$	1 922 709 \$	-7,2 %
SURPLUS (DÉFICIT)	5 326 \$	80 234 \$	28 753 \$	-64,2 %

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	1 332 961 \$	1 162 562 \$	-12,8 %
AUTRES REVENUS	4 900 \$	9 900 \$	102,0 %
SUBVENTIONS	814 167 \$	779 000 \$	-4,3 %
TOTAL	2 152 028 \$	1 951 462 \$	-9,3 %

Les diminutions dans les Revenus de location et les Subventions sont attribuables au report de l'acquisition du projet Monty, un immeuble de 24 logements. Cette acquisition demeure à une date indéterminée, cela explique qu'elle n'est pas budgétée en 2016.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	70 962 \$	80 070 \$	12,8 %
ENTRETIEN	98 166 \$	128 067 \$	30,5 %
TOTAL	169 128 \$	208 137 \$	23,1 %

Tel que spécifié précédemment dans le programme LAQ, la mise en place de la nouvelle structure de gestion de la Direction des demandes, des logements abordables et du PSL, impacte également les budgets des ressources humaines du programme AccèsLogis.

DÉPENSES - Administration, entretien et service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	25 535 \$	19 656 \$	-23,0 %
ENTRETIEN	97 092 \$	91 976 \$	-5,3 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	- \$	1 750 \$	100,0 %
TOTAL	122 627 \$	113 382 \$	-7,5 %

Le report de l'acquisition du projet Monty explique les écarts dans les rubriques Administration et Entretien.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ÉNERGIE	232 218 \$	185 899 \$	-19,9 %
TAXES	309 694 \$	280 332 \$	-9,5 %
ASSURANCES ET SINISTRES	26 992 \$	47 440 \$	75,8 %
TOTAL	568 904 \$	513 671 \$	-9,7 %

Le report de l'acquisition du projet Monty explique les écarts dans les rubriques Énergie et Taxes.

Un budget de 20 000 \$ a été prévu en 2016 pour les sinistres alors qu'en 2015, aucun budget n'avait été prévu à cet effet.

DÉPENSES - Financement et réserves

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
FINANCEMENT	1 111 627 \$	942 268 \$	-15,2 %
RÉSERVES	99 508 \$	145 251 \$	46,0 %
TOTAL	1 211 135 \$	1 087 519 \$	-10,2 %

La baisse dans le Financement est reliée au report de l'acquisition du projet Monty.

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

DESCRIPTION	RÉSULTATS 2014	BUDGET APPROUVÉ 2015	BUDGET SOU MIS 2016	ÉCART %
REVENUS				
REVENUS D'OPÉRATION	2 804 396 \$	1 949 839 \$	2 025 790 \$	3,9 %
SUBVENTIONS	274 251 \$	800 000 \$	785 000 \$	-1,9 %
TOTAL DES REVENUS	3 078 647 \$	2 749 839 \$	2 810 790 \$	2,2 %

DÉPENSES				
RESSOURCES HUMAINES	501 267 \$	473 827 \$	467 724 \$	-1,3 %
ADMINISTRATION	58 193 \$	58 425 \$	60 355 \$	3,3 %
CONCIERGERIE ET ENTRETIEN	235 367 \$	259 702 \$	217 675 \$	-16,2 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	1 427 \$	3 555 \$	3 000 \$	-15,6 %
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES ET SINISTRES	804 077 \$	783 993 \$	795 600 \$	1,5 %
REMPLACEMENT, AMÉLIORATION ET MODERNISATION (RAM)	343 719 \$	105 000 \$	95 300 \$	-9,2 %
FINANCEMENT	1 129 459 \$	1 130 627 \$	1 130 627 \$	0,0 %
RÉSERVES	5 138 \$	- \$	- \$	0,0 %
VERSEMENTS AUX PROPRIÉTAIRES	- \$	- \$	- \$	0,0 %
TOTAL DES DÉPENSES	3 078 647 \$	2 815 129 \$	2 770 281 \$	-1,6 %
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	(65 290 \$)	40 509 \$	-162,0 %

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

REVENUS

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
REVENUS DE LOCATION	1 922 089 \$	1 992 790 \$	3,7 %
AUTRES REVENUS	27 750 \$	33 000 \$	18,9 %
SUBVENTIONS	800 000 \$	785 000 \$	-1,9 %
TOTAL	2 749 839 \$	2 810 790 \$	2,2 %

L'indexation appliquée aux loyers des locataires est de 1,5 % en 2016. La variation de 3,7 % s'explique par la baisse significative des mauvaises créances d'un peu plus de 80 %.

DÉPENSES - Ressources humaines

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	220 902 \$	246 729 \$	11,7 %
ENTRETIEN	252 925 \$	220 995 \$	-12,6 %
TOTAL	473 827 \$	467 724 \$	-1,3 %

Tel que spécifié précédemment dans le programme LAQ, la mise en place de la nouvelle structure de gestion de la Direction des demandes, des logements abordables et du PSL, impacte également les budgets des ressources humaines de l'ensemble immobilier.

REVENUS - Administration, entretien et service à la clientèle

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ADMINISTRATION	58 425 \$	60 355 \$	3,3 %
ENTRETIEN	259 702 \$	217 675 \$	-16,2 %
SERVICE À LA CLIENTÈLE	3 555 \$	3 000 \$	-15,6 %
TOTAL	321 682 \$	281 030 \$	-12,6 %

Les coûts prévus en 2016 pour la gestion et l'exploitation des Immeubles Benny Farm demeurent sensiblement les mêmes que pour ceux de 2015 pour les rubriques Administration et Service à la clientèle.

La diminution dans l'Entretien est reliée à un budget spécial en 2015 pour des travaux de ventilation.

DÉPENSES - Énergie, taxes, assurances et sinistres

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
ÉNERGIE	375 100 \$	388 000 \$	3,4 %
TAXES	367 923 \$	361 600 \$	-1,7 %
ASSURANCES ET SINISTRES	40 970 \$	46 000 \$	12,3 %
TOTAL	783 993 \$	795 600 \$	1,5 %

Les budgets 2016 ont été faits selon une évaluation du réel projeté 2015.

BUDGET LES IMMEUBLES BENNY FARM ET ANALYSE

DÉPENSES - RAM et financement

DESCRIPTION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	ÉCART %
RAM	105 000 \$	95 300 \$	-9,2 %
FINANCEMENT	1 130 627 \$	1 130 627 \$	0,0 %
TOTAL	1 235 627 \$	1 225 927 \$	-0,8 %

RÉMUNÉRATION



↗ Rémunération

↗ Effectifs

RÉMUNÉRATION

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important de l'enveloppe Administration, conciergerie et entretien (ACE) de l'OMHM. Le tableau ci-dessous illustre les principaux éléments de la masse salariale, soit la rémunération, les avantages sociaux, notamment les régimes de retraite et les assurances collectives ainsi que les charges sociales gouvernementales telles que :

- la Régie des rentes du Québec;
- le Régime québécois de l'assurance parentale;
- l'assurance-emploi;
- le Fonds des services de santé;
- la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

Au poste Ressources humaines apparaissant au Budget, il faut ajouter la rémunération des préposés à la sécurité des locataires, celle des surveillants-résidants ainsi que celle des chefs cuisiniers. Les dépenses allouées à la rémunération de ces employés sont respectivement sous la rubrique Sécurité et Service à la clientèle tel que le requiert la Société d'habitation du Québec.

	2016	RELATIVE
RÉMUNÉRATION	27 200 970 \$	74 %
CHARGES SOCIALES	3 672 306 \$	10 %
AVANTAGES SOCIAUX	3 984 331 \$	11 %
TOTAL RESSOURCES HUMAINES	34 857 607 \$	95 %
SÉCURITÉ	1 380 574 \$	4 %
CUISINE	418 099 \$	1 %
RÉMUNÉRATION GLOBALE	36 656 280 \$	100 %

RÉMUNÉRATION GLOBALE PAR GROUPE D'EMPLOYÉS

	RÉMUNÉRATION	CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	RÉMUNÉRATION GLOBALE
Cadres et non-syndiqués	6 641 925 \$	896 660 \$	1 003 080 \$	8 541 665 \$
Cols blancs	10 213 038 \$	1 378 760 \$	1 480 891 \$	13 072 689 \$
Cols bleus	10 346 007 \$	1 396 886 \$	1 500 360 \$	13 243 253 \$
Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾	1 043 200 \$	135 616 \$	- \$	1 178 816 \$
Surveillants-résidents ⁽¹⁾	177 760 \$	23 998 \$	- \$	201 758 \$
Chefs cuisiniers ⁽²⁾	326 640 \$	44 096 \$	47 363 \$	418 099 \$
Total	28 748 570 \$	3 876 016 \$	4 031 694 \$	36 656 280 \$

(1) La rémunération de ces groupes d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale mais dans le poste Sécurité à la demande de la SHQ. Le poste Sécurité est sous la rubrique Conciergerie et entretien.

(2) La rémunération de ce groupe d'employés n'apparaît pas dans les comptes de la masse salariale mais dans le poste Service à la clientèle à la demande de la SHQ.

TABLEAU DES EFFECTIFS

	2014	2015	2016	ÉCART
Personnel permanent	713	717	730	13
Personnel surcroît	92	93	96	3
Total	805	810	826	16

L'année 2016 sera une année sous le signe de la croissance. En effet, les budgets reliés au RAM sont anticipés pour être environ 100 M\$ tel que confirmé en 2015 et le programme PSL poursuit son essor notamment avec l'ajout d'unités dans les nouveaux projets AccèsLogis.

De plus, un nouveau mandat de la Ville de Montréal en salubrité dans les logements privés et la prise en charge à l'interne d'activités auparavant confiées à des fournisseurs externes requièrent que l'Office augmente le nombre de ses effectifs.

À la demande de la Direction des ressources humaines, plusieurs postes surcroîts depuis quelques années ont reçu un statut de permanence. Cette demande a été faite afin de faciliter le recrutement et de permettre à l'Office de garder en poste les employés ayant développés des compétences propres à l'organisation.

RÉMUNÉRATION

TABLEAU DES EFFECTIFS - personnel permanent

	2014	2015	2016	ÉCART
Cadres et non-syndiqués	92	92	107	15
Cols blancs	239	243	254	11
Cols bleus	219	219	206	-13
Préposés à la sécurité des locataires ⁽¹⁾	137	137	137	0
Surveillants-résidants ⁽¹⁾	26	26	26	0
Total	713	717	730	13

⁽¹⁾ Les préposés à la sécurité des locataires ainsi que les surveillants-résidants sont des postes permanents à temps partiel.

TABLEAU DES EFFECTIFS – personnel surcroît

	2014	2015	2016	ÉCART
Cadres et non-syndiqués	10	9	9	0
Cols blancs	40	40	38	-2
Cols bleus	34	36	41	5
Contractuels	8	8	8	0
Total	92	93	96	3

EFFECTIFS

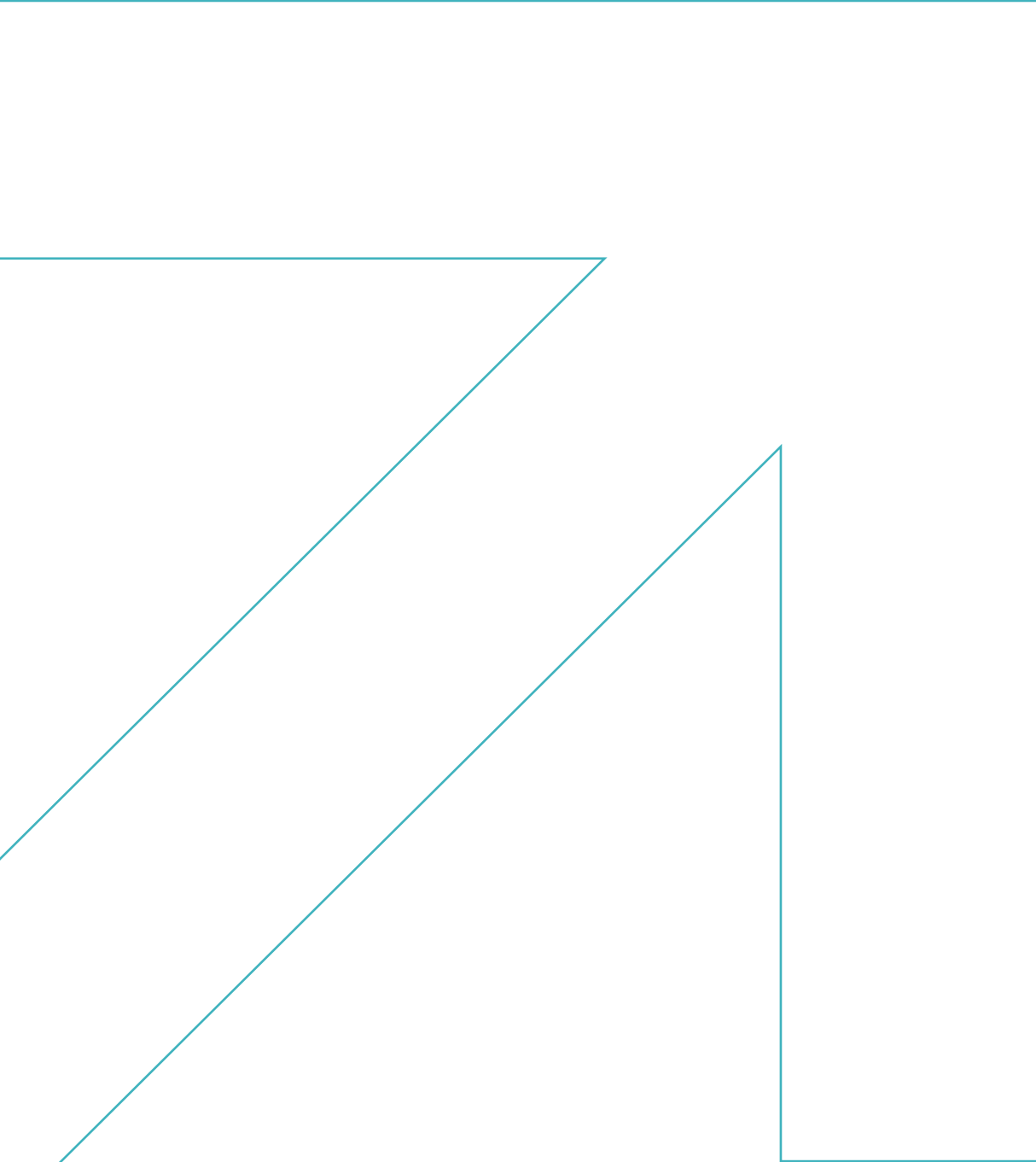
EFFECTIFS 2016 RÉPARTIS SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Unité administrative	Cadres et non syndiqués <i>note 1</i>	Cols blancs	Cols bleus	Préposés et surveillants	Total 2016	Total 2015	Écart
Direction générale	6	2			8	7	1
Service des communications	1	8			9	8	1
Service des ressources humaines	9	5			14	14	0
Direction générale adjointe de l'administration et des affaires corporatives	5	4			9	8	1
Secrétariat général	1	4			5	5	0
Service de la comptabilité	2	13			15	15	0
Service de l'approvisionnement	1	18			19	20	-1
Service des technologies de l'information et des télécommunications	3	18			21	20	1
Service des immeubles	22	23	38		83	80	3
Direction de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer	2	3			5	3	2
Service des résidences	18	25	19	22	84	73	11
Service de la gestion des logements abordables	2	6	12	4	24	26	-2
Service des programmes Supplément au loyer et des activités commerciales	1	20			21	23	-2
Service d'accueil des demandes de logement et de référence	1	13			14	14	0
Direction générale adjointe de la gestion des HLM	4	8			12	12	0
Secteur Sud-Ouest	12	26	58	43	139	141	-2
Secteur Nord-Ouest	12	25	55	51	143	144	-1
Secteur Est	12	24	55	43	134	133	1
Service du développement communautaire et social	3	23			26	27	-1
Service du centre d'appels et de la sécurité	5	14	10		29	28	1
Service de la salubrité	1	11			12	9	3
TOTAL	123	293	247	163	826	810	16

Note 1

Répartition de la catégorie:

Gestionnaires	84
Cadres-conseil	35
Non syndiqués	4
	<hr/> 123



Office municipal
d'habitation
de Montréal



Dossier # : 1152904005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-13 15:59

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1152904005**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne -Mance

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir budget 2016 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-13

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-13



RAPPORT ANNUEL 2015 BUDGET 2016

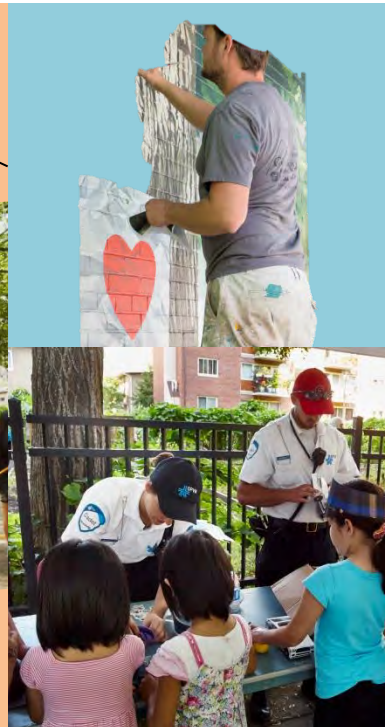


TABLE DES MATIÈRES

MISSION ET VISION.....	4
VALEURS.....	5
ORGANES DE GOUVERNANCE.....	6
ORGANIGRAMME.....	10
PARC IMMOBILIER.....	11
BILAN DE L'ANNÉE 2015.....	12
OBJECTIFS 2016.....	16
FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2016.....	17
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	18
ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES.....	19
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION.....	20
PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM).....	21



MISSION ET VISION

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom des Habitations Jeanne-Mance.

Mission

La CHJM propose *des logements de qualité* aux résidents à faible revenu, habitant sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi *qu'un éventail de services afin d'offrir un milieu de vie stimulant, où il fait bon vivre, et des opportunités pour l'épanouissement de chacun tant sur le plan individuel que collectif.*

La participation de tous les employés, partenaires et fournisseurs assure à la fois la gestion du site, des logements et l'animation de ce milieu de vie.

Vision

En lien avec sa mission, la CHJM oriente ses actions de façon à changer les perceptions populaires du logement social.

Deux principales orientations stratégiques soutiennent cette vision : le désenclavement physique et le désenclavement social. Pour atteindre cet idéal, la CHJM mise sur trois champs d'intervention, soit l'amélioration de l'aménagement du site, le développement social et communautaire et le renforcement des compétences organisationnelles.

VALEURS

La CHJM s'est dotée de valeurs pour accompagner ses employés dans leurs activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des résidents et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de ses employés sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

L'intégrité : valorise la bonne foi, l'équité et l'impartialité dans les rapports entre les personnes et dans le traitement des dossiers. Elle suppose l'honnêteté, l'incorruptibilité et « faire ce qui est bien » en toutes circonstances.

Le respect : soutient des comportements marqués par la courtoisie, la bienveillance, l'empathie et la confidentialité. Cela suppose également l'acceptation des idées et sentiments des autres.

La responsabilisation : la mission de la Corporation représente une grande responsabilité sociale et environnementale pour les administrateurs et les employés. **La CHJM affine le développement durable à ses orientations, ses décisions et ses actions afin de prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux.** La responsabilisation appelle également l'adhésion aux orientations, décisions et valeurs organisationnelles dans les gestes au quotidien. Cela implique d'agir avec diligence, rigueur et d'assumer la responsabilité de ses actions y

compris celle de ses erreurs. Enfin, le devoir de transparence est la condition essentielle pour établir une relation de confiance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

L'excellence : le souci de se centrer sur l'action et de se perfectionner est la base d'une culture d'excellence. L'organisation du travail, efficace et efficiente permet une saine gestion du site et des logements. Cela exige de faire preuve d'entraide, de collaboration et de solidarité. Chacun doit démontrer son ouverture face aux idées nouvelles ainsi que sa curiosité et son intérêt d'en apprendre davantage pour parfaire ses connaissances et innover dans ses actions.

ORGANES DE GOUVERNANCE

Les instances décisionnelles de la Corporation sont constituées d'un conseil et de trois comités qui interagissent entre eux. Les membres des organes de gouvernance se rencontrent régulièrement tout au long de l'année et sont composés d'acteurs issus du secteur du logement social et abordable et d'organismes institutionnels partenaires.

Le conseil d'administration

La Corporation est gouvernée par un conseil d'administration composé de sept membres, dont quatre sont nommés par le conseil municipal de la Ville de Montréal. Les trois autres membres sont élus par et parmi les résidents. Le terme des administrateurs est de trois ans, renouvelable.

Postes dont le mandat relève du Conseil municipal de la Ville de Montréal		Postes dont le mandat résulte d'une élection parmi les locataires	
Robert Petrelli	Président	Lise Cayer	Administratrice
Danièle Thiboutot	Vice-présidente	Edouard Khodeir	Administrateur
Debbie Di Chiaro	Trésorière	Ashfak Chowdhury	Administrateur
Danielle Cécile	Administratrice		



Membres du conseil d'administration

Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner le cadre financier incluant l'intégrité des états financiers, les mécanismes de contrôle interne et le respect des lois, règlements, politiques et procédures, notamment en ce qui a trait aux octrois de contrats.

Claude Papineau	Président
Debbie DiChiaro	Trésorière du conseil
Jean Bernier	Membre

Le comité aménagement

Le comité aménagement est composé de sept membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour examiner, commenter, bonifier et suggérer tout projet qui pourrait avoir des impacts sur les aménagements extérieurs du site.

Robert Petrelli	Président du conseil
Sylvie Perron	Chef de division par intérim, Horticulture et collections, Jardin Botanique / Espace pour la vie
Julia Davies	Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal
Clotilde Tarditi	Directrice générale, CHJM
Normand Vallières	Directeur projets majeurs, CHJM
Sylvain Blais	Directeur opérations, CHJM

Le comité de modélisation des logements

Le comité de modélisation des logements est composé de quatre membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour émettre des recommandations quant à l'affectation des logements vacants, au traitement des requérants en liste d'attente et la gestion des nouvelles demandes, à l'échéancier et les stratégies de mise en marché des logements vacants.

Marie-Claude Savard	Conseillère principale, Activités fédérales-provinciales & logement abordable, SCHL
Julia Davies	Conseillère en aménagement, Direction de l'habitation, Ville de Montréal
Clotilde Tarditi	Directrice générale, CHJM



Équipe de direction et personnel professionnel



Membres du personnel



Une tour d'habitation pour personnes âgées



Un bâtiment de type multiplex pour familles



Un bâtiment de type multiplex pour familles

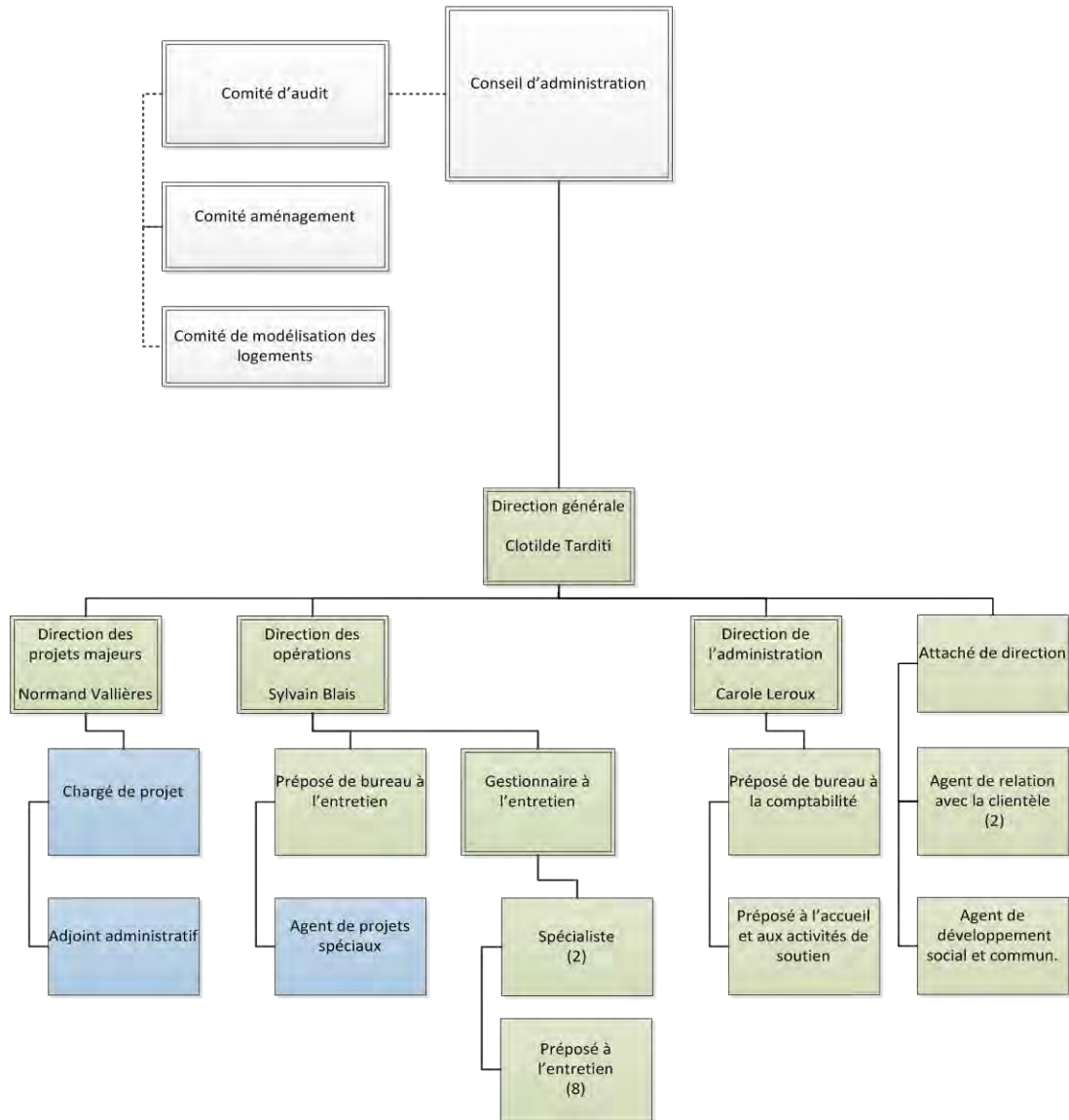


Maisons de ville pour familles



Vue aérienne (sud-ouest) des Habitations Jeanne-Mance

ORGANIGRAMME



Légende :



PARC IMMOBILIER

La CHJM est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements, regroupés dans 28 bâtiments qui sont répartis sur un terrain d'une superficie de 7,7 hectares. Les immeubles sont répartis en cinq sous-ensembles mixtes ceinturés par de grands espaces verts et récréatifs.

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS			
Clientèle	Type d'immeuble	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Personnes âgées 60 ans +	Tour 12 étages	5	528 (1cc et 2cc)
Familles avec enfants	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
	Maison de ville	9	50 (4cc et 5cc)
TOTAL	3	28	788

Situé au cœur du Faubourg Saint-Laurent, le site est délimité au nord par la rue Ontario, au sud par la rue Boisbriand, à l'ouest par la rue St-Dominique et à l'est par la rue Sanguinet. On y trouve les espaces publics suivants : deux terrains de basket-ball, le parc Toussaint-Louverture (jeux pour enfants, mini terrain de soccer), deux jardins communautaires, des jeux d'eau, une grande allée aménagée et le parc Paul-Dozois. Seul le boulevard De Maisonneuve traverse le site d'Est en Ouest dans la partie sud.



BILAN DE L'ANNÉE 2015

L'année 2015 s'est inscrite dans la continuité des objectifs poursuivis par le plan stratégique 2011-2015, à savoir le développement durable, l'aménagement du site, le développement des compétences organisationnelles et le développement social.

Développement durable

Promouvoir le recours à la prestation de biens et de services des entreprises d'économie sociale

La Corporation intègre les dimensions environnementale, sociale et économique dans ses actions. Depuis quelques années, l'organisation a pris des dispositions qui favorisent le maillage avec les entreprises d'économie sociale de la région métropolitaine. En 2015, par exemple, cela s'est traduit notamment par l'octroi d'un contrat de services horticoles à la Société écocitoyenne de Montréal pour l'entretien des terrains de la Corporation, le recours aux plats cuisinés du traiteur Part du Chef pour les événements corporatifs et aux services d'infographie d'Imprime-Emploi pour le design du Plan stratégique 2016-2018.

Aménagement du site

Travaux majeurs

L'organisation a poursuivi la mise en œuvre de son programme RAM (rénovation, amélioration, modernisation) dans les bâtiments et terrains qu'elle administre. Les travaux de distribution électrique et mécanique des bâtiments, ainsi que la quatrième phase de modernisation des logements ont été engagés. Les coûts de modernisation des logements représentent, en 2015, une moyenne de 50 000 \$ par logement pour 48 unités de tour d'habitation, 60 000 \$ par logement pour 12 unités de multiplex et 130 000 \$ par logement pour 6 unités de maisons de ville. D'autres travaux ont également été réalisés, tels que la remise aux normes des systèmes d'incendies des tours d'habitation, la poursuite des travaux de sécurisation des façades des tours d'habitation, ainsi que la réfection de cages d'escaliers, de sous-sols et la peinture de planchers, marches et garde-corps d'escaliers de multiplex. En outre, un document de rétrospective sur les 10 dernières années du programme RAM a été élaboré.



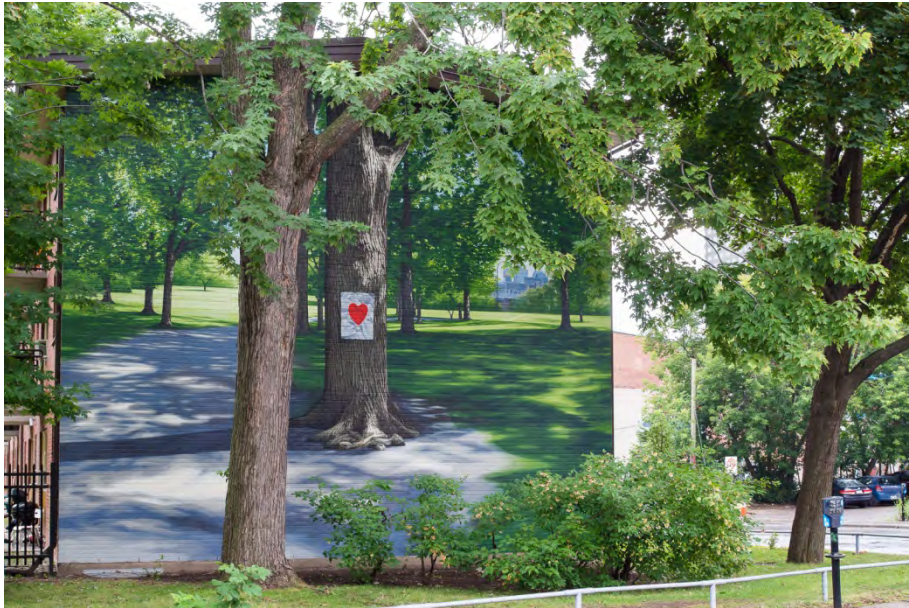
Un logement en travaux de modernisation



Une chambre à coucher d'un logement modernisé

Art public

Accompagné par des étudiants en arts, l'artiste-muraliste Phillip Adams a réalisé une nouvelle murale aux Habitations Jeanne-Mance. Cette septième murale, sur le thème de la « terre » et en lien avec les quatre éléments de la nature, a été peinte sur un mur extérieur d'un bâtiment de type multiplex au coin des rues Ontario et St-Dominique. Divers ateliers d'expression artistique ont également été conduits auprès des jeunes résidents en collaboration avec l'organisme Mu en saison estivale.



Terre d'accueil, murale produite par MU et réalisée par Phillip Adams (crédits photo : Olivier Bousquet)

Compétences organisationnelles

Gouvernance

L'année 2015 a été marquée par l'élection de nouveaux administrateurs-locataires au sein du conseil d'administration de la Corporation. Trois résidents ont été élus parmi et par les locataires en fonction de trois catégories de postes à pourvoir, soit un résident d'une tour d'habitation (personne âgée), un résident d'un multiplex ou d'une maison de ville (membre d'une famille avec enfants) et une femme (tout type d'habitation confondu). Plusieurs résidents ont déposé leur candidature dans les différentes catégories, ce qui démontre l'intérêt que les locataires manifestent envers le conseil d'administration.

L'année 2015 s'est aussi soldée par la fin de l'exercice de planification stratégique 2011-2015. En effet, une nouvelle démarche de planification stratégique a été conduite en prévision des années 2016 à 2018. Cette démarche a notamment permis de réaliser un bilan des cinq dernières années, un sondage de satisfaction auprès de la clientèle et des consultations auprès de différents groupes de travail. Les participants ont été invités à exprimer leurs idées en matière de communications avec la clientèle, développement social et communautaire, entretien et réparations des logements, et projets majeurs de rénovation, entre autres. Le

nouveau plan stratégique a été adopté par le conseil d'administration en fin d'année et permettra de relever des défis stimulants liés aux enjeux des prochaines années.

Développement organisationnel

L'organisation s'est dotée d'un programme de santé et de sécurité au travail. La mise en œuvre de ce programme est opérée par un comité interne de santé et sécurité au travail dont le mandat est d'identifier les priorités d'intervention. L'organisation a également révisé son plan de mesures d'urgences. Un exercice d'évacuation-incendie a été mené auprès des locataires des tours d'habitation et le personnel a été formé sur l'intervention en situation d'urgence.

Dans un autre ordre d'idées, le personnel a bénéficié d'une journée de formation visant le renforcement du travail d'équipe par le biais de la réalisation d'un projet commun. De plus, le personnel a également profité d'une formation en relations interculturelles ayant pour but le développement d'habiletés et de compétences en communication avec différentes communautés.

Sondage de satisfaction de la clientèle

Un sondage de satisfaction de la clientèle a été réalisé pour le compte de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance du 21 au 30 janvier 2015. L'ensemble des locataires de la Corporation a été appelé afin de participer au sondage. Au total, 367 entrevues téléphoniques ont été complétées auprès des locataires et un taux de réponse de 79,2 % a été obtenu.

- Sur 18 aspects évalués de 0 à 10 sur une échelle de satisfaction, 16 ont reçu une note moyenne de 8 et plus;
- Les éléments affichant les plus hautes moyennes de satisfaction sont : le service de renouvellement du bail (9,14), le service du paiement du loyer (9,03), la courtoisie du personnel (8,89) et la courtoisie du personnel qui fait les réparations (8,78);

D'autres variables ont été mesurées, en complément aux opérations courantes :

- les locataires affirment majoritairement que le personnel est facile à joindre (85 %) lorsqu'ils ont à le contacter par téléphone;
- la majorité des locataires (82 %) sont satisfaits de la qualité des relations entre voisins;
- les locataires qui connaissent les activités à caractères social et communautaire sont largement satisfaits de celles-ci (95 %);
- les locataires qui savent que des œuvres d'art sont présentes sur les terrains des Habitations Jeanne-Mance (75 %) les apprécient (90%);
- une forte proportion (80 %) des résidents considèrent que l'image des Habitations Jeanne-Mance est plus positive qu'il y a 10 ans.

Développement social et communautaire

Le Groupe Action Jeanne-Mance

Le Groupe Action Jeanne-Mance est une instance, créée en 2006, qui réunit plusieurs fois par année les partenaires du milieu, issus des secteurs communautaires, institutionnels et des services publics qui offrent des activités à caractère social et communautaire aux résidents.

Trois modes d'intervention

La Corporation déploie ses activités en développement social et communautaire via :

- le travail de mise en réseau accompli par l'agente de développement social et communautaire;
- le budget de développement social et communautaire qui permet de soutenir et subventionner des projets d'organismes;
- la mise à disposition de locaux, soit plusieurs salles communautaires et bureaux à différents organismes.

Temps forts de l'année 2015

- La fête des voisins du 22 août 2015 a été un franc succès et a réuni de nombreux résidents des HJM et du quartier autour d'animations.
- La fête des récoltes du 10 septembre a réuni petits et grands autour d'activités pédagogiques reliées au respect de l'environnement horticole du site.

Au quotidien, les activités respectives et conjointes des organismes communautaires permettent d'offrir aux résidents des HJM un milieu de vie dynamique et stimulant. De la classe de francisation à l'activité de soccer, en passant par l'aide aux devoirs, le comité emploi, l'intervention de milieu auprès des aînés et des familles, ou encore l'atelier de mosaïques; ce sont chaque année des centaines de résidents et des dizaines d'intervenants qui contribuent à l'appropriation du site par les résidents. En 2015, la saison estivale a été particulièrement active et témoigne de la maturité croissante des partenariats.



Activité de yoga



Fête des voisins, 22 août 2015

OBJECTIFS 2016

L'amorce de la nouvelle planification stratégique 2016-2018

Forte de ses réalisations et en lien avec sa mission, la Corporation entend poursuivre en 2016 des projets variés visant à affirmer le rôle crucial des Habitations Jeanne-Mance au centre-ville de Montréal et en particulier à créer un environnement propice à développer des opportunités tant sur le plan collectif qu'individuel pour ses locataires. L'encadré ci-dessous reprend les enjeux et orientations de la planification stratégique 2016-2018.

Planification stratégique 2016-2018

ENJEU 1 : un habitat social de qualité

Orientation : Pratiquer une gestion immobilière et sociale de proximité

ENJEU 2 : une organisation ouverte

Orientation : S'adapter aux nouveaux enjeux de gestion

ENJEU 3 : un milieu de vie participatif

Orientation : Favoriser le vivre ensemble

ENJEU 4 : un site durable et intégré dans la ville

Orientation : Développer l'attractivité

Principaux objectifs 2016

En 2016, les priorités d'actions seront notamment établies en fonction des objectifs suivants :

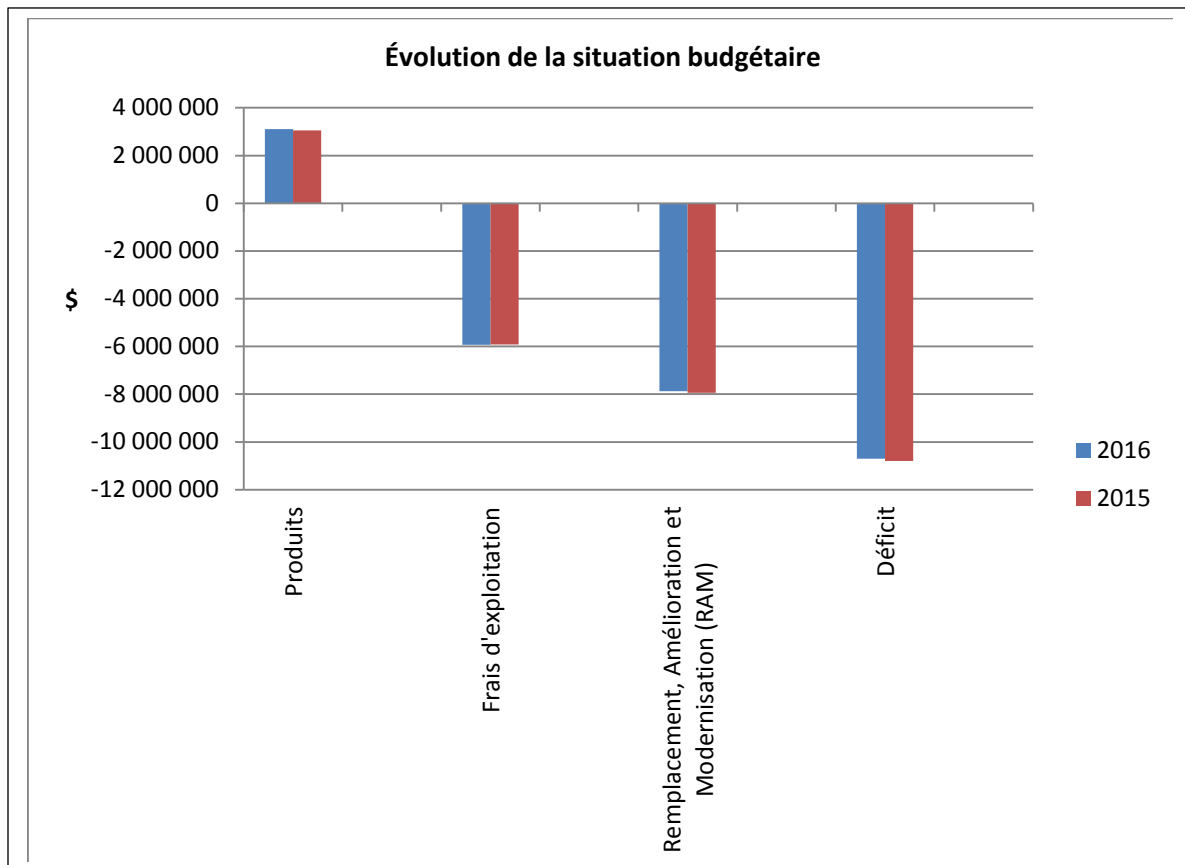
- mieux connaître les besoins spécifiques des personnes ayant des limitations fonctionnelles et étudier la possibilité d'intégrer le concept d'accessibilité universelle au programme de modernisation des logements;
- se doter d'une charte de qualité de service;
- mettre en place une instance de consultation des locataires tenant compte de la réalité interculturelle et intergénérationnelle;
- définir des principes d'aménagements cohérents pour le site qui se traduiront dans un plan d'action pluriannuel.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2016

Le budget 2016 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la Corporation, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

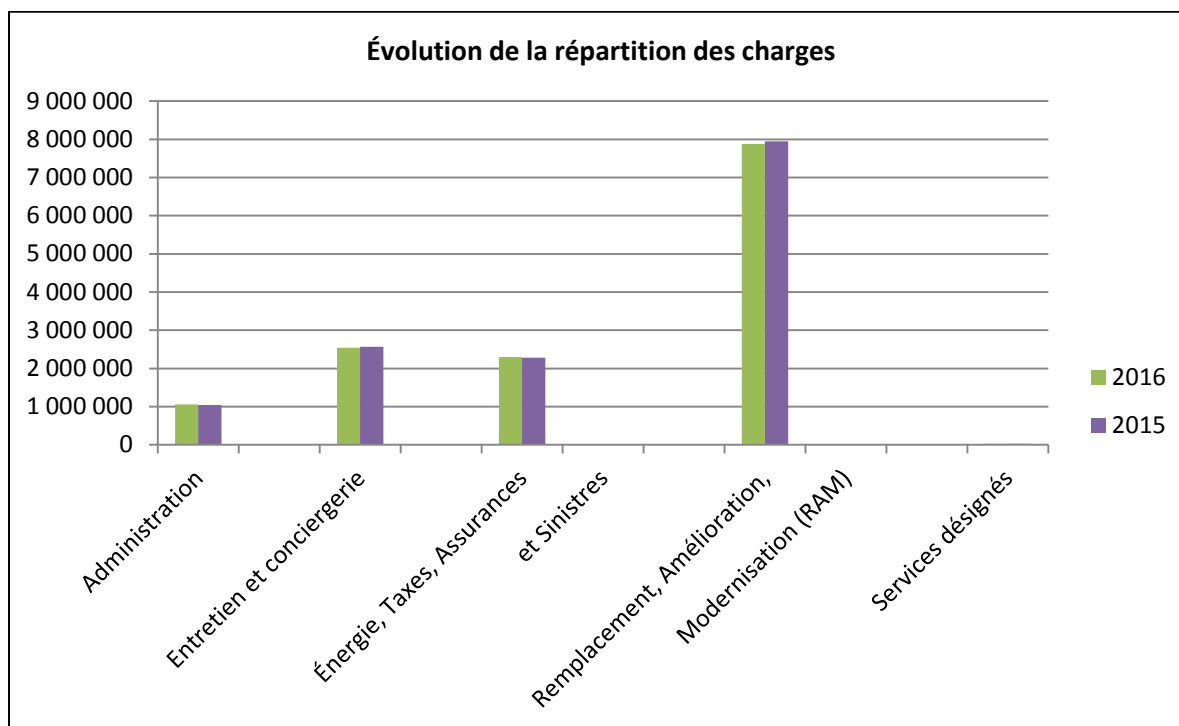
SOMMAIRE	Budget 2016	Budget 2015	Écart \$	Écart %
Produits	3 109 000	3 060 000	49 000	1,60%
Frais d'exploitation	5 927 649	5 918 449	9 200	0,16%
Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM)	7 896 250	7 943 507	-47 257	-0,59%
Déficit	-10 714 899	-10 801 956	-87 057	-0,81%

La Corporation intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit réel de la Corporation, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 2 818 649 \$.



PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2016	BUDGET 2015	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
PRODUITS				
Loyers et revenus de location	3 089 000	3 026 000	63 000	2,08%
Autres revenus	20 000	34 000	-14 000	-41,18%
TOTAL DES PRODUITS	3 109 000	3 060 000	49 000	1,60%
CHARGES				
Administration	1 056 700	1 037 000	19 700	1,90%
Entretien et conciergerie	2 541 500	2 567 000	-25 500	-0,99%
Énergie, taxes, assurances, sinistres	2 300 000	2 285 000	15 000	0,66%
Services désignés	29 449	29 449	0	0,00%
Programme RAM	7 896 250	7 943 507	-47 257	-0,59%
TOTAL DES CHARGES	13 823 899	13 861 956	-38 057	-0,27%
DÉFICIT	10 714 899	10 801 956	-87 057	-0,81%
PARTAGE DU DÉFICIT				
CMM (25%)	2 678 725	2 700 489	-21 764	-0,81%
SCHL (75%)	8 036 174	8 101 467	-65 293	-0,81%



ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PRODUITS

Loyers, revenus de location et autres **3 109 000 \$**

En 2016, environ 25 % des unités de logements seront maintenues vacantes en raison des travaux de modernisation des logements. L'estimation des revenus de loyers tient compte de cette contrainte. Cependant, une prévision à la hausse des revenus des locataires font en sorte que les revenus globaux de loyers augmenteront de l'ordre de 1,60%. Les loyers mensuels sont établis à 25% des revenus des locataires. À ce montant s'ajoutent également des revenus de location d'espaces de stationnement, de buanderie et les revenus d'intérêts générés par une gestion adéquate de l'encaisse.

CHARGES

Administration **1 056 700 \$**

Un niveau très stable de cette fonction est maintenu avec une hausse inférieure à 2%, grâce à des efforts constants pour maintenir les coûts.

Entretien et conciergerie **2 541 500 \$**

La stabilité de ce poste est maintenue grâce à des efforts constants pour maîtriser les coûts d'entretien en limitant le recours à la sous-traitance et en optimisant l'utilisation des ressources internes. La modernisation des logements participe à la réduction des coûts d'entretien. Une diminution de 1% est prévue.

Énergie, taxes, assurances et sinistres **2 300 000 \$**

La stabilité de ce poste est notamment maintenue grâce aux mesures d'efficacité énergétique mises en place. La Corporation souscrit au groupe d'achat de la Ville de Montréal pour l'achat de la molécule de gaz.

Programme RAM **7 896 250 \$**

Les travaux prévus au programme de Remplacement, Amélioration et Modernisation sont identifiés en détail dans les pages qui suivent et sont établis selon la programmation prévue au Rapport sur l'état des immeubles 2011-2022 déposé à l'automne 2011 auprès de la SCHL et de la Ville de Montréal.

Services désignés **29 449 \$**

Le montant prévu à cette fonction est destiné à supporter les projets des divers partenaires, groupes communautaires et associations qui œuvrent aux Habitations Jeanne-Mance et qui contribuent à améliorer le cadre de vie des résidents.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR FONCTION

FONCTION TITRE DU POSTE	BUDGET 2016	BUDGET 2015	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
PRODUITS				
Location	3 089 000	3 026 000	63 000	2,08%
Autres revenus	20 000	34 000	-14 000	-41,18%
Total des produits	3 109 000	3 060 000	49 000	1,60%
ADMINISTRATION				
Ressources humaines	686 000	662 000	24 000	3,63%
Frais généraux admin.	287 200	291 850	-4 650	-1,59%
Frais informatiques	83 500	83 150	350	0,42%
Sous-total	1 056 700	1 037 000	19 700	1,90%
ENTRETIEN ET CONCIERGERIE				
Ressources humaines	1 245 000	1 297 500	-52 500	-4,05%
Ressources matérielles	1 056 500	1 023 570	32 930	3,21%
Entretien non-récurrent	240 000	245 930	-5 930	-2,41%
Sous-total	2 541 500	2 567 000	-28 000	-1,09%
ÉNERG. TAXES, ASS. ET SINISTRE				
Énergie	1 500 000	1 500 000	0	0%
Taxes	700 000	700 000	0	0%
Assurances et sinistres	100 000	85 000	15 000	17,65%
Sous-total	2 300 000	2 285 000	15 000	0,66%
SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE				
Subventions	29 499	29 449	0	0%
Sous-total	29 499	29 449	0	0%
PROGRAMME RAM				
RAM	7 896 250	7 943 507	-47 257	-0,59%
Sous-total	7 896 250	7 943 507	-47 257	-0,59%
Total des charges	13 823 899	13 861 956	-38 057	-0,27%
Surplus-déficit	10 714 899	10 801 956	-87 057	-0,81%

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS (RAM)

Pour l'année 2016, afin de conserver la qualité de ses équipements, logements et bâtiments, la Corporation prévoit un budget de remplacement et améliorations majeures de 7 896 250 \$.

	2016	
	Sous-fonction	Détail
Salaires et avantages sociaux	406 000	
Réaménagement du terrain	250 000	
1 Réfection du patrimoine vert (arbres, arbustes, aménagements)		70 000
2 Aménagement des terrains du secteur T2, incluant les abords des B10, B11 et B12		150 000
3 Aménagement du secteur arrière de la T1		30 000
Réaménagement des logements	5 610 500	
1 Remise en état et modernisation de logements vacants		185 004
2 Modernisation des logements		5 425 496
<i>Tours 60 logements</i>		
<i>Multiplex 18 logements</i>		
<i>Maisons 6 logements</i>		
Réfection des bâtiments	255 000	
1 Refaire le scellant et la peinture extérieure des cadres, moulures, châssis et linteaux des fenêtres "thermos" des cages d'escaliers arrière des multiplex B1 à B14 (70 fenêtres)		15 000
2 Refaire le scellant et la peinture extérieure des cadres, moulures, châssis et linteaux des fenêtres avant et arrière des multiplex (1140 fenêtres)		200 000
3 Peinture des cages d'escaliers des multiplex B1 à B14		40 000
Remplacement et amélioration des systèmes	764 250	
1 Nouvelle distribution électrique et mécanique des bâtiments		704 250
4 Remplacement des chauffe-eau au gaz par des chauffe-eau électrique à la T1		60 000
Autres	225 000	
1 Travaux en urgence		50 000
2 Contingences		175 000
Honoraires professionnels	385 500	
1 Aménagement extérieur spécifique		35 000
2 Modernisation des logements		186 522
3 Communication et mesures de mitigation		26 219
4 Distribution électrique et mécanique		37 759
5 Autres projets majeurs		100 000
GRAND TOTAL	7 896 250	



Vue aérienne (sud-est) des Habitations Jeanne-Mance



Corporation d'habitation Jeanne-Mance

150, rue Ontario Est

Montréal (Québec) H2X 1H1

(514) 872-1221

www.chjm.ca



Dossier # : 1152904006

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, le budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-11-18 14:19

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1152904006**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Voir le budget 2016 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynne TRÉPANIÉ
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-872-5898
Télécop. : 514-872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-18

Nancy SINCLAIR
Chef de division - Soutien au greffe et
adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2015-11-18



Parc Jean-Drapeau

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT
2016

Société du parc Jean-Drapeau

Montréal 



Table des matières

	Page
■ Présentation de la Société du parc Jean-Drapeau	2
■ Statut	3
■ Gouvernance et gestion	3
■ Mission et mandat	3
■ Budget 2016	5
■ Revenus 2016	6
■ Charges 2016	8
■ Autres obligations financières	9
■ Conclusion	9
■ Budget par direction	10
■ Budget par nature	11
■ Organigramme	12
■ Calendrier des activités	13
■ Personne ressource	14

Société du parc Jean-Drapeau

Premier parc d'envergure de Montréal (1874) et site récréotouristique unique au Canada, le parc Jean-Drapeau se distingue autant par son histoire et l'importance des activités et des événements qui s'y déroulent, que par la diversité de ses infrastructures.

Situé sur deux îles d'une superficie totale de 268 hectares (2,09 km²), à cinq minutes du centre-ville de Montréal, il est facilement accessible en métro, en auto, à vélo et par navette fluviale.

Le parc Jean-Drapeau, héritier de l'Expo67 et des Jeux olympiques de 1976, continue d'inspirer les millions de visiteurs, de Montréal ou d'ailleurs, qui profitent annuellement de ses installations et de sa programmation exceptionnelle.

Son offre variée d'activités et d'événements s'oriente autour des deux axes majeurs de positionnement que sont, d'une part, la culture et les spectacles, et, d'autre part, le sport et le divertissement et ce, dans un cadre naturel de grande qualité.

Sur le site, certaines activités sont gérées directement par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), tandis que d'autres sont exploitées par des partenaires, comme le Casino de Montréal et La Ronde, en matière de divertissement, ou encore la Biosphère et le Musée Stewart, pour l'aspect culturel.

Au niveau événementiel, les spectacles d'envergure visant essentiellement la clientèle familiale sont conçus et organisés par la Société du parc Jean-Drapeau alors que la majorité des 60 événements sportifs et culturels sont sous la responsabilité de promoteurs et de partenaires extérieurs.

L'offre du parc Jean-Drapeau en quelques chiffres :

- 2 îles d'une superficie de 268 hectares faisant du parc Jean-Drapeau le plus grand Parc de Montréal;
- 25 km de pistes cyclables et sentiers pédestres;
- 1 station de métro où transitent annuellement 1,3 M de visiteurs;
- 1 circuit de course automobile de 4,361 km homologué par la FIA;
- 1 plage à 5 minutes du centre-ville;
- 2,2 km d'aire navigable au Bassin olympique;
- 3 piscines répondant aux standards internationaux;
- 2 musées ouverts à l'année, la Biosphère, musée de l'environnement et le Musée Stewart;
- 15 œuvres d'art public d'artistes renommées, dont *L'Homme* de Calder;
- 8 espaces locatifs intérieurs et extérieurs pour des événements privés ou publics.

Statut

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal, sans but lucratif, créé en 1983 par lettres patentes signées par le lieutenant-gouverneur du Québec et délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

Ces documents lui confèrent les pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c.C-38) et sujets à certaines restrictions. Ils précisent, notamment, que le conseil d'administration doit être nommé par le comité exécutif de la Ville de Montréal.

Gouvernance et gestion

Formé de neuf membres, le conseil d'administration assure la gouvernance de la Société et adopte les orientations stratégiques mises en œuvre par cette dernière. Appuyé par le comité d'audit, le comité des ressources humaines, le comité de gouvernance, le nouveau comité modus vivendi et avec la pleine collaboration de l'équipe de direction et du personnel, il veille à la saine gestion de la Société.

En outre, la Société rend des comptes, sur une base permanente, au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers, que pour la planification et la gestion du programme triennal d'immobilisations (PTI). Aussi, toutes dépenses supérieures à deux (2) millions de dollars ou toutes ententes dont la durée est supérieure à cinq (5) ans doivent être déposées au comité exécutif pour approbation.

De plus, le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal (BVG) procède annuellement à l'audit des états financiers de la Société.

Mission et mandat

La mission de la Société est d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer des activités touristiques de calibre international sur le parc Jean-Drapeau, qui regroupe les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, situées à mi-chemin entre le centre-ville de Montréal et la Rive-Sud.

Son mandat lui est confié par le biais d'un protocole d'entente avec la Ville de Montréal qui stipule le partage des responsabilités.

Responsabilités de la Société

- La conservation, la protection et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- La gestion du site, dont l'accueil, la sécurité et la signalisation;
- La circulation, l'accès et le stationnement;
- L'identité visuelle et l'image du Parc;
- L'animation auprès du grand public;
- La gestion et la préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements;
- La gestion des relations avec les partenaires insulaires.

Responsabilités de la Ville

- L'ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les infrastructures primaires, soit les égouts et l'aqueduc;
- Le financement des travaux relatifs à la protection et au développement du Parc dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI);
- L'entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments;
- L'installation, la conservation et la restauration des œuvres d'art publiques.

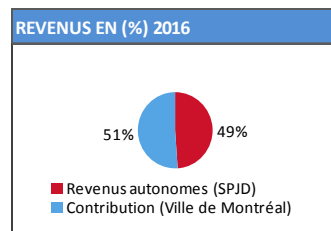
La Société a adopté comme suit les axes stratégiques qui guident son développement

- Unifier le site, tant sur le plan identitaire que sur le plan spatial;
- Encourager l'usage de modes de déplacement autres que l'automobile;
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel;
- Favoriser l'appropriation et la fréquentation du Parc par les usagers;
- Reconnaître le patrimoine sportif du Parc et favoriser la pratique d'activités physiques et de plein air;
- Gérer le Parc conformément aux objectifs du Plan directeur de la Société, dans une perspective de développement durable.

Budget 2016

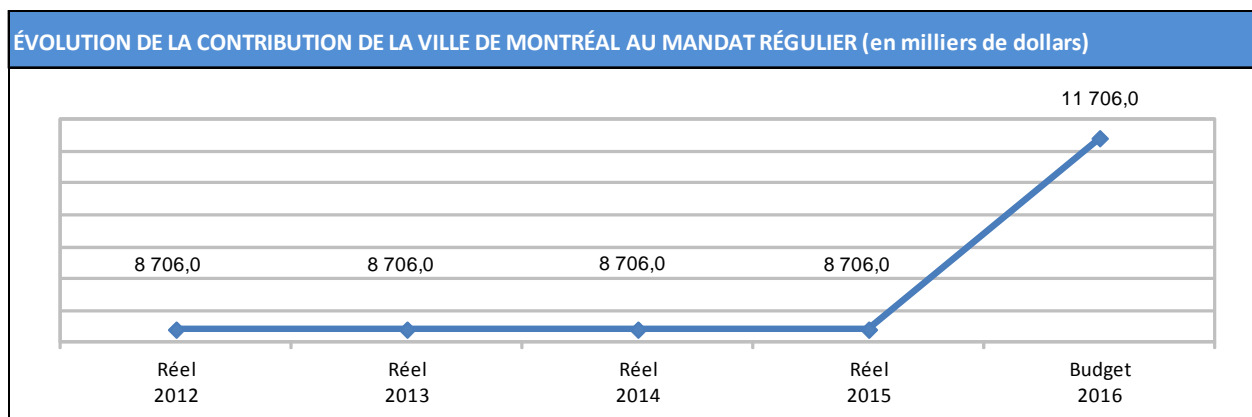
Contribution de 11,7 M\$

Les revenus prévus au budget de fonctionnement de la Société du parc Jean-Drapeau sont composés des revenus auto-générés par les activités de la Société (49 %) et d'une contribution financière annuelle de la Ville de Montréal de 11,7 M\$ (51 %) pour lui permettre d'accomplir son mandat.



Après un gel pendant les trois dernières années (Voir tableau 1), la contribution de la Ville de Montréal au budget de la Société est portée à 11,7 M\$ en 2016.

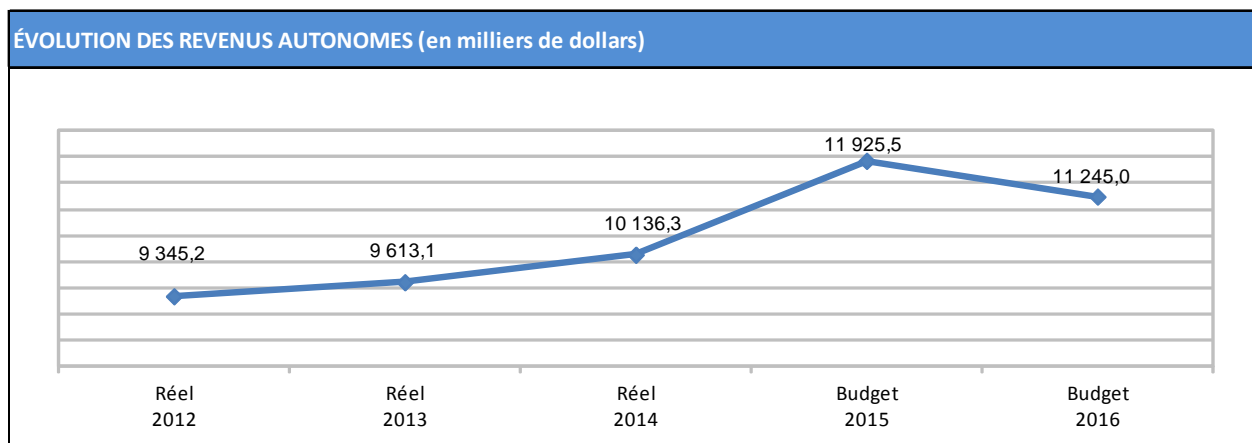
Tableau 1



La Société mise sur des objectifs de revenus ambitieux et de contrôle serré des dépenses, ainsi que sur la révision continue de ses processus d'affaires afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

En effet, l'année 2016 sera une année de poursuite de consolidation et de développement des affaires.

Tableau 2



Revenus de 11,3 M\$ → Baisse de 6 %

Taux d'autofinancement de 49 %

Revenus d'événements de 3,8 M\$

La Société intensifie les démarches pour favoriser, à moyen terme, l'accueil d'événements attractifs et de rayonnement international.

En 2016, le calendrier de programmation s'annonce tout aussi riche avec plus de 60 événements, dont plusieurs majeurs tels le Grand Prix du Canada, les spectacles produits par evenko, le rendez-vous hebdomadaire des Piknic Électronik, la Fête des neiges ainsi que les nombreuses compétitions sportives attendues au Complexe aquatique, au Bassin olympique et sur le circuit Gilles-Villeneuve.

Revenus de location de 1,2 M\$

Les revenus de location continuent de représenter un apport important pour la Société, soit 5 % de ses revenus. L'offre variée de sites extérieurs et de salles pour la tenue notamment d'un mariage, d'un tournage cinématographique ou d'une activité corporative, répond aux besoins des diverses clientèles, et cela, tout au long de l'année. La Toundra, le Pavillon de la Jamaïque, la Tour de Lévis, la Terrasse du Lac et le Chalet de la Plage figurent parmi les espaces locatifs les plus prisés à Montréal, cumulant plus de 250 locations en 2015.

La Société accueille, dans ses locaux, diverses associations sportives qui, en plus d'assurer le développement de leurs disciplines respectives, permettent d'accroître la fréquentation des installations du parc Jean-Drapeau. De plus, la présence de la station de radio CJPX bonifie les revenus de location de la Société.

Revenus de stationnement de 1,5 M\$

L'offre de services en matière de stationnement demeure un élément incontournable, notamment afin de favoriser l'accessibilité du site aux familles, et ce, malgré les alternatives offertes par les transports en commun (métro et bus), et les stations de vélos BIXI, facilitant l'accès au site.

Droits d'entrée de 1,0 M\$

La croissance prévue en 2016 mise sur l'augmentation de l'achalandage en période estivale et hivernale grâce, notamment, à la bonification de l'offre à la Plage et des activités de la Fête des neiges qui se déroulera sur quatre fins de semaine.

Revenus de commandites 0,2 M\$

Présentement, les revenus de commandites sont davantage liés à des événements spécifiques plutôt qu'aux partenariats habituels dotés d'installations permanentes.

Afin d'atteindre cet objectif, la Société devra maintenir et consolider ses liens avec les partenaires actuels, mais aussi solliciter des entreprises de plus grande envergure. Dans ces conditions, la Société maintient pour 2016 un objectif de revenus de commandites réaliste.

Revenus de concessions de 0,2 M\$

L'offre de services en matière de restauration demeure un axe de développement important afin d'attirer davantage de visiteurs au parc Jean-Drapeau.

L'objectif est de miser sur la qualité des concessions alimentaires qui, en toute saison, devront satisfaire une clientèle de plus en plus consommatrice de produits santé.

Revenus d'énergie de 3,2 M\$

La Société du parc Jean-Drapeau est en charge de payer la facture énergétique à Hydro-Québec pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau puisqu'il n'y a qu'une seule entrée desservant le site.

La Société refacture aux partenaires insulaires, notamment Le Casino de Montréal, La Ronde et la Biosphère, leur consommation énergétique respective selon les ententes contractuelles en vigueur.

Autres revenus de 0,1 M\$

Les autres revenus se composent principalement de revenus d'intérêts et de frais d'administration et de gestion facturés aux clients en vertu d'ententes contractuelles.

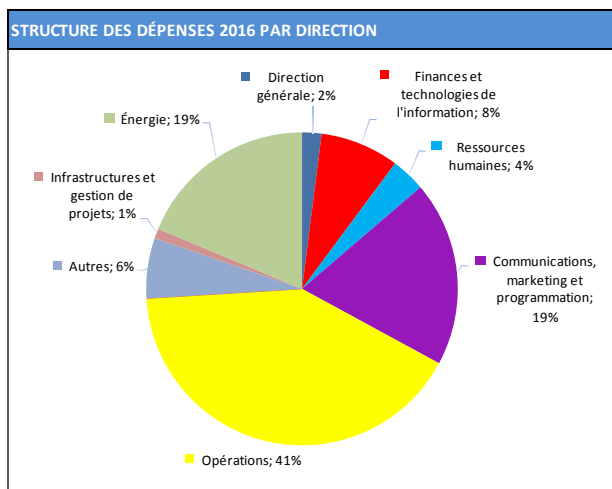
Charges de 23,0 M\$ → Hausse de 11 %

La hausse globale de 2,3 M\$ (11 %) des charges de fonctionnement comparativement au budget de 2015 se répartit comme suit :

- 1,2 M\$ pour la masse salariale;
- 1,1 M\$ pour les autres charges.

Masse salariale 12,4 M\$

La Société compte à son actif plus de 400 employés. Environ 80 % d'entre eux ont un emploi saisonnier et sur appel. L'ensemble des gestionnaires, patrouilleurs, plombiers, électriciens, préposés aux installations et à la propreté, à l'entretien des jardins, au service à la clientèle, mais aussi sauveteurs, animateurs, surveillants aux admissions et aux premiers soins, commis et autres unissent leur savoir-faire et leur dynamisme afin d'assurer un service à la clientèle de qualité et de présenter un produit unique et exceptionnel à Montréal.



La progression de la masse salariale de 11 % tient compte des paramètres suivants :

- l'indexation de la masse salariale, la réévaluation des emplois en fonction des responsabilités, de l'expérience et de la gestion du risque (rétention des hauts potentiels) et du renouvellement des conventions collectives, représentant un montant de 0,3 M\$;
- l'accroissement de 12,1 années-personnes, soit un montant de 0,9 M\$, afin d'atteindre les objectifs de la Société, et ce, dans le domaine de l'entretien et de l'aménagement du parc, de l'amélioration des services aux usagers, des communications et de l'image de la Société.

En effet, la Société doit se doter d'une structure efficace afin de mener à bien son mandat, de réaliser son plan de développement et d'atteindre ses objectifs à moyen et à long terme. L'équipe doit non seulement s'assurer d'une saine gestion dans l'exploitation des activités et des installations, mais aussi participer à la réalisation des objectifs stratégiques.

La structure organisationnelle présentée au budget 2016 témoigne du maintien et de l'évolution des activités et des responsabilités de la Société, ainsi que de son engagement à déployer ses ressources pour la soutenir dans l'atteinte de ses objectifs et de son mandat.

Charges – Autres natures 10,6 M\$

Globalement, les charges de fonctionnement, autres que la masse salariale, sont en hausse de 11 %. Cette augmentation s'explique principalement par un accroissement des dépenses liées à l'amélioration de l'entretien du Parc et la réparation des infrastructures, par la réalisation d'études de positionnement et de développement des affaires et par l'augmentation des frais d'énergie.

De plus, les différents services de la Société ont procédé à un réaménagement de leur budget respectif en établissant des priorités, non seulement pour compenser la hausse des coûts, mais aussi pour prévoir, à même leur budget, différentes augmentations propres à leur secteur d'activité, tout en tenant compte de l'inflation.

Mandats additionnels

En 2015, la Ville de Montréal confiait de nouveau à la Société un mandat additionnel pour la réalisation et la production des Week-ends du monde en lui attribuant un budget de 645 000 \$. Pour l'année 2016, la Ville de Montréal reconduira cette contribution supplémentaire qui, par conséquent, ne figure pas dans le budget de fonctionnement 2016.

Autres obligations financières

Gestion et coordination des ententes pour la tenue du Grand Prix du Canada – 17,5 M\$

Depuis 2010, la Société du parc Jean-Drapeau est responsable de la gestion et de la coordination des ententes relatives à la tenue du Grand Prix du Canada. Ainsi, les échanges entre le détenteur des droits commerciaux, le promoteur de l'événement et les bailleurs de fonds, soit Tourisme Montréal, Développement économique Canada, le ministère du Tourisme du Québec et la Ville de Montréal, sont coordonnés par la Société du parc Jean-Drapeau.

Rappelons que la tenue du Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve en tant qu'étape du Championnat du monde de Formule 1 qui représente un coût de 17,5 M\$, génère pour Montréal des retombées économiques estimées à près de 90 M\$ annuellement (source : Tourisme Montréal), et garantit à la métropole une visibilité à l'échelle internationale.

Conclusion

La Société du parc Jean-Drapeau est fermement résolue à prendre les mesures nécessaires pour réaliser son mandat avec une contribution de 11,7 M\$.

Les actions budgétaires planifiées en 2016 correspondent aux objectifs de la Société, soit :

- Amélioration des services aux usagers du Parc (entretien, propreté, sécurité et amélioration des processus);
- Santé et sécurité des employés / usagers du Parc;
- Augmentation de la visibilité de la Société du parc Jean-Drapeau;
- Réduction des dépenses / amélioration de l'efficacité;
- Augmenter les revenus.

La Société du parc Jean-Drapeau doit continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer pleinement son rôle de site d'accueil récréotouristique de calibre international, afin d'augmenter le pouvoir d'attraction de Montréal et ainsi participer davantage à l'accroissement des retombées économiques pour la métropole.

Faire du parc Jean-Drapeau un site récréotouristique montréalais de premier plan reste le principal objectif de la Société du parc Jean-Drapeau.

BUDGET PAR DIRECTION

(En milliers de dollars)	RÉEL 2014 ⁽¹⁾		BUDGET 2015 ⁽¹⁾		BUDGET 2016 ⁽¹⁾		Variation vs budget	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
REVENUS								
CONTRIBUTION DE LA VILLE DE MONTRÉAL	8 706,0	46 %	8 706,0	42 %	11 706,0	51 %	3 000,0	34 %
REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ								
Événements	2 716,5		4 360,5		3 830,0	17 %	(530,5)	-12 %
Locations	1 289,9		1 490,0		1 200,0	5 %	(290,0)	-19 %
Stationnement	1 453,4		1 450,0		1 500,0	7 %	50,0	3 %
Droits d'entrée	837,8		960,0		1 000,0	4 %	40,0	4 %
Commandites	216,8		245,0		200,0	1 %	(45,0)	-18 %
Concessions	160,2		155,0		200,0	1 %	45,0	29 %
Énergie	3 258,7		3 125,0		3 200,0	14 %	75,0	2 %
Intérêts	84,4		80,0		55,0	0 %	(25,0)	-31 %
Autres	118,5		60,0		60,0	0 %	0,0	0 %
TOTAL - REVENUS GÉNÉRÉS PAR LA SOCIÉTÉ	10 136,3	54 %	11 925,5	58 %	11 245,0	49 %	(680,5)	-6 %
TOTAL - REVENUS	18 842,3	100 %	20 631,5	100 %	22 951,0	100 %	2 319,5	11 %
CHARGES								
Direction générale	363,4	2 %	342,4	2 %	463,3	2 %	120,9	35 %
Finances et technologies de l'information	1 244,1	6 %	1 591,7	8 %	1 878,4	8 %	286,6	18 %
Ressources humaines	695,2	4 %	753,5	4 %	812,9	4 %	59,5	8 %
Communications, marketing et programmation ⁽⁴⁾	4 149,0	22 %	4 668,8	23 %	4 392,7	19 %	(276,1)	-6 %
Infrastructures et gestion de projets	41,8	0 %	59,5	0 %	231,7	1 %	172,2	289 %
Développement commercial et événementiel ⁽³⁾	0,0	0 %	0,0	0 %	0,0	0 %	0,0	0 %
Opérations ⁽⁵⁾	7 695,7	41 %	8 588,2	42 %	9 442,1	41 %	853,9	10 %
Énergie	4 319,7	23 %	4 200,0	20 %	4 300,0	19 %	100,0	2 %
Projets spéciaux et frais financiers	227,5	1 %	307,4	1 %	1 340,0	6 %	1 032,6	336 %
Amortissement des immobilisations corporelles	144,5	1 %	120,0	0 %	90,0	0 %	(30,0)	-25 %
TOTAL - CHARGES	18 880,9	100 %	20 631,5	100 %	22 951,0	100 %	2 319,5	11 %
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(38,6)		0,0		0,0		(0,0)	0 %
REVENUS								
Entente de financement Grand Prix du Canada	15 000,0		17 105,0 ⁽²⁾		17 447,1 ⁽²⁾		342,1	2 %
CHARGES								
Inscription au calendrier de courses	(15 000,0)		(17 105,0) ⁽²⁾		(17 447,1) ⁽²⁾		(342,1)	2 %
EXCÉDENT (DÉFICIT)	(38,6)		0,0		0,0		(0,0)	0 %

⁽¹⁾ Exclut WEM / FEM et mandats additionnels.

⁽²⁾ Selon nouvelle entente de renouvellement 2015-2024.

⁽³⁾ Abolition de la direction en 2015

⁽⁴⁾ Inclut programmation de la direction de développement commercial et événementiel

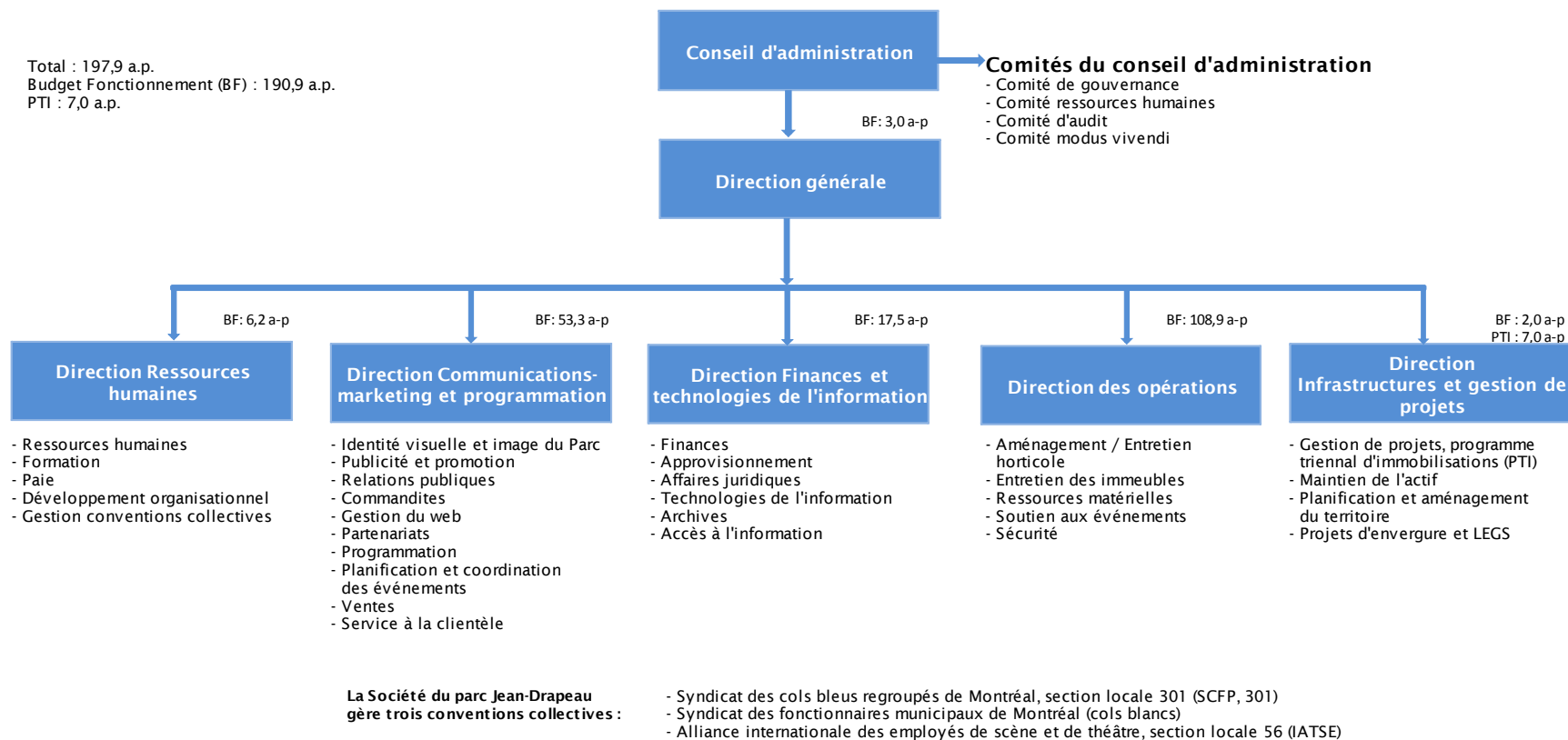
⁽⁵⁾ Inclut sécurité de la direction de développement commercial et événementiel

BUDGET PAR NATURE

(En milliers de dollars)	BUDGET 2015	BUDGET 2016	Variation		BUDGET 2015	BUDGET 2016	Écart a-p.	
			(\$)	(%)				
MASSE SALARIALE	11 127,8 \$ 54 %	12 360,0 \$ 54 %	100 %	1 232,2 \$	11 %	178,8	190,9	12,1
AUTRES NATURES								
Services professionnels et spécialisés	895,2	644,1	6 %	(251,1)	-28 %			
Publicité, promotion et programmation	1 086,3	1 052,7	10 %	(33,6)	-3 %			
Sécurité et transport	30,0	80,0	1 %	50,0	167 %			
Entretien et réparation	1 294,0	1 458,8	14 %	164,8	13 %			
Location d'équipements	366,3	361,5	3 %	(4,8)	-1 %			
Matériel, fourniture et biens non durables	1 046,8	1 101,4	10 %	54,6	5 %			
Télécommunications	157,7	162,5	1 %	4,8	3 %			
Énergie	4 200,0	4 300,0	41 %	100,0	2 %			
Projets spéciaux et frais financiers	307,4	1 340,0	13 %	1 032,6	336 %			
Amortissement	120,0	90,0	1 %	(30,0)	-25 %			
TOTAL - AUTRES NATURES	9 503,7 \$ 46 %	10 591,0 \$ 46 %	100 %	1 087,3 \$	11 %			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	20 631,5 \$	22 951,0 \$		2 319,5 \$	11 %			


ORGANIGRAMME

Total : 197,9 a.p.
 Budget Fonctionnement (BF) : 190,9 a.p.
 PTI : 7,0 a.p.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Activités	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Programmation grand public	16	7		15								15
Mise en valeur des espaces verts				1								31
Lien cyclable				15								15
Bassin olympique				24								30
Complexe aquatique												
Plage et activités nautiques												
Quartier des athlètes	1											31
Service de location et soutien événementiel	1											31
Entretien et surveillance	1											31
Stationnements	1											31

 Ouvert les fins de semaine ou en heures limitées

Personne-ressource

Mario De Fanti, CPA, CGA
Directeur Finances et Technologies de l'information
Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec)
H3C 1A9

Téléphone : 514 872-7326
mdefanti@parcjeandrapeau.com





Dossier # : 1154866001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Contributions financières et quote-part 2016 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

Je recommande:

1 - de verser, selon les modalités usuelles, les contributions monétaires et quote-part prévus au budget 2016 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	447 000 000
Agence métropolitaine de transport	64 000 000
Conseil des arts	13 950 000
Société du parc Jean-Drapeau	12 869 200
Bureau du taxi de Montréal	3 728 600
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 13:39

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1154866001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Contributions financières et quote-part 2016 à la Communauté métropolitaine de Montréal, aux organismes contrôlés, agences gouvernementales et autres organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2016 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM14 1174, CG14 0556 Contributions financières 2015 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CM14 0096, CG14 0051 Contributions financières 2014 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM
- CM12 1043, CG12 0454 Contributions financières 2013 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera en 2015 des contributions financières aux entités suivantes :

- Société de transport de Montréal;
- Agence métropolitaine de transport;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Bureau du taxi de Montréal
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations:

- Le transport collectif de personnes (Société de transport de Montréal, Agence métropolitaine de transport),
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance)
- Conseil des arts (article 71 de la charte, modifié par l'article 149 de la L.R.Q., chapitre E-20.001)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau,)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal)

Les crédits requis sont prévus au budget 2016 aux comptes suivants :

Société de transport de Montréal	
1001-0010000-202014-03301-61130-016218-0000-000000-000000-000000-000000	429 800 000
1001-0010000-202048-03301-61130-016218-0000-000000-000000-000000-000000	17 200 000
Agence métropolitaine de transport	
1001-0010000-202015-03301-61150-016200-0000-000000-000000-000000-000000	64 000 000
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-000000-000000	13 950 000
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-000000-000000	11 706 000
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-068161-000000-000000	1 163 200
Bureau du taxi de Montréal	
1001-0010000-202062-03801-61900-014027-0000-000000-000000-000000-000000	3 728 600
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-000000-000000	550 000
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-000000-000000	12 000
Communauté métropolitaine de Montréal -Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-0162020000-000000-000000-000000-000000	11 819 800

La contribution totale de 447 M\$ accordée à la STM comporte deux volets, soit une contribution régulière au budget d'exploitation de la STM pour 429,8 M\$ et une contribution de 17,2 M\$ dédiée au financement des immobilisations de la société dans le cadre du programme d'aide financière de la SOFIL (Société de financement des infrastructures locales).

La contribution monétaire à la SPJD porte sur deux volets, soit 11,7 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,2 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gille-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 872-8440
Télécop. : 872-4447

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-11

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - direction du budget et de la planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - direction du budget et de la planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23



Dossier # : 1153843011

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2016)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 11:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153843011**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au service de l'eau (exercice financier 2016)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* et l'article 34 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* n'ont pas été reconduits pour l'exercice financier de 2014. Ce changement de régime juridique fait en sorte que le conseil d'agglomération de Montréal peut dorénavant, en vertu des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et à l'instar de toute municipalité, créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction. Ce changement implique aussi que cette nouvelle réserve ne pourra plus être constituée directement par quotes-parts. À chaque année, le conseil d'agglomération devra y affecter des sommes qu'il prendra dans son fonds général.

À cet égard, l'Administration a jugé opportun d'adopter, en 2014, une résolution visant à créer une nouvelle réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0557 - 12 décembre 2014 - Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)

CG14 0056 - 20 février 2014 - Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)

CG14 0054 - 20 février 2014 - Adopter une résolution visant à créer la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette

comme montant et mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
 - a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
 - b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Par ailleurs, les montants accumulés dans l'actuelle réserve financière servant à financer les dépenses destinées à améliorer les techniques et méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et à réparer les infrastructures en cette matière seront graduellement utilisés aux fins prévues. Cette réserve sera fermée au moment de sa liquidation complète.

JUSTIFICATION

La création de la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau s'expliquait par le changement de régime légal et par la volonté de l'administration de poursuivre le plan d'investissement et son mode de financement. La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2016, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 234,3 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-09

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et de la planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2016)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau;

GDD1153843011

XX-XXX/1



Dossier # : 1153843010

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 76,7 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 11:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1153843010**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des travaux de réhabilitation d'infrastructures. Par ailleurs, au courant de l'année 2014, la Ville de Montréal a établi le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) pour la période 2015-2024. Le PMI permet d'orienter les Programmes triennaux d'immobilisations (PTI) dans ses priorités, dans son financement ainsi que dans les cibles d'investissement appropriées pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville.

Cette nouvelle approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'un réalignement majeur, notamment au niveau du paiement comptant des immobilisations. En effet, une mesure essentielle mise en place dans le cadre de ce réalignement est l'augmentation du paiement comptant des immobilisations (PCI) de façon récurrente durant les 10 prochaines années. Le PCI supplémentaire sera de 120 M\$ en 2016 puis de 80 M\$ par année, et ce jusqu'en 2024.

Cette augmentation substantielle du PCI permettra de respecter la politique d'investissement de la Ville et d'assurer une plus grande équité intergénérationnelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0558 - 12 décembre 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0106 - 27 février 2014 - Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)
- CG14 0055 - 20 février 2014 - Adoption de la résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations. En 2016, un montant récurrent de 54 M\$ s'ajoute à celui de 22,7 M\$ adopté en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2016, un montant de 76,7 M\$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7157
Télécop. : 514 872-7795

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-10

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Télécop. : 514 872-7795

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et de la planification
financière et fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23

VILLE DE MONTRÉAL

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE
FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 76,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1153843010



Dossier # : 1153843016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2016)

Il est recommandé :
- d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 14:20

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2016)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* .

On y prévoit comme règle générale que « les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles que prescrit l'arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008, (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967 A) ». Le potentiel fiscal est donc le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0559 - 12 décembre 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015)
- CG14 0322 - 19 juin 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)
- CG14 0053 - 20 février 2014 - Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014)
- CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013)
- CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012);
- CG10 0478 - 17 décembre 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011)
- CG10 0026 - 26 janvier 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2010)
- CG08 0619 - 11 décembre 2008 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2009).

DESCRIPTION

1. LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

La présente résolution a pour but d'établir la quote-part générale ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2016 aux fins de la répartition des

dépenses d'agglomération.

1. A) Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier de 2016.

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau
	%
Montréal	81,878
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	0,513
Beaconsfield	0,899
Côte-Saint-Luc	1,255
Dollard-Des Ormeaux	1,778
Dorval	3,245
Hampstead	0,444
L'Île-Dorval	0,002
Kirkland	1,355
Mont-Royal	2,017
Montréal-Est	0,777
Montréal-Ouest	0,238
Pointe-Claire	2,673
Senneville	0,156
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,437
Westmount	2,334
Total – municipalités reconstituées	18,122
Agglomération de Montréal	100,000

Source : Ville de Montréal

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

- La quote-part générale

Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement.

Elle sert notamment à financer les activités suivantes : l'administration générale, la sécurité publique, le transport, la valorisation des matières résiduelles, la protection de l'environnement, le logement social, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture.

- La quote-part pour le service de l'eau

Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau à l'exception de celles relatives à l'alimentation en eau potable financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable.

1. B) La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de la quote-part spécifique visant la répartition des dépenses liées à l'exercice de la sécurité publique que constituent les services de premiers répondants. En effet, la Ville de Côte-Saint-Luc assume localement le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2016 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc. Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts premiers répondants
	%
Montréal	82,919
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	0,519
Beaconsfield	0,910
Côte-Saint-Luc	
Dollard-Des Ormeaux	1,801
Dorval	3,286
Hampstead	0,450
L'Île-Dorval	0,002
Kirkland	1,372
Mont-Royal	2,043
Montréal-Est	0,787
Montréal-Ouest	0,241
Pointe-Claire	2,707
Senneville	0,158
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,443
Westmount	2,364
Total – municipalités reconstituées	17,081
Agglomération de Montréal	100,000

Source : Ville de Montréal

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant des quotes-parts qui leur seront réclamées pour l'exercice financier 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : 1 987,8 M\$

La quote-part pour le service de l'eau : 161,5 M\$

La quote-part pour le service des premiers répondants : 6,3 M\$

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2016) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438
Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

Tél : 514 872-2455
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2015-11-23

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-23

Dossier # : 1153843016

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2016)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES



Ci-joint un projet de résolution : [AG 1153843016 Q-P générale - Résolution 2016.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2016)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., c. E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2016 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2016 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2016 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2016.

ANNEXE A - Quotes-parts par villes liées

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Villes liées	Quotes-parts générales et Quotes- parts pour le service de l'eau	Quotes-parts premiers répondants
	%	%
Montréal	81,878 %	82,919 %
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	0,513 %	0,519 %
Beaconsfield	0,899 %	0,910 %
Côte-Saint-Luc	1,255 %	
Dollard-Des Ormeaux	1,778 %	1,801 %
Dorval	3,245 %	3,286 %
Hampstead	0,444 %	0,450 %
L'Île-Dorval	0,002 %	0,002 %
Kirkland	1,355 %	1,372 %
Mont-Royal	2,017 %	2,043 %
Montréal-Est	0,777 %	0,787 %
Montréal-Ouest	0,238 %	0,241 %
Pointe-Claire	2,673 %	2,707 %
Senneville	0,156 %	0,158 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,437 %	0,443 %
Westmount	2,334 %	2,364 %
Total – municipalités reconstituées	18,122 %	17,081 %
Agglomération de Montréal	100,000 %	100,000 %

Article 30.12

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

Aucun document ne sera livré.



Dossier # : 1156812004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2016

Adopter le projet de règlement intitulé : "Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération (exercice financier de 2016)"

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-24 09:17

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1156812004**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) résolution CG 14 0561 #1146812002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) résolution CG 14 0102 #1131614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) résolution CG 12 0496 #1121614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) résolution CG 11 0469 #1111614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011) résolution CG 10 0486 #1101614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010) résolution CG 10 0033 #1091614002
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2009) résolution CG 08 0669 #1080566009
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008) résolution CG 07 0522 #1071614001
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2007) résolution CG 06 0577 #1061614005
- Règlement sur les tarifs (exercice financier 2006) résolution CG 06 0051 #1051614005

DESCRIPTION

De façon générale les tarifs 2016 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences de nature locale et des compétences d'agglomération.

Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2016 regroupe la quasi -totalité des tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2016 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs, et ce par chapitre du règlement, présente les principales modifications pour le budget 2016. Des tableaux et des analyses effectuées sont également joints au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lina ALLARD, Service de l'environnement
Manon BOYER, Service des finances
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Sylvie GIROUX, Service de la culture
Michel DENIS, Service de sécurité incendie de Montréal
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal
Patrice GUINDON, Service du matériel roulant et des ateliers
Vinh LUU, Commission des services électriques
Sylvie CLOUTIER, Service des technologies de l'information
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Linda MARCHAND, Bureau du taxi de Montréal
Monya OSTIGUY, Service des infrastructures_voirie et transports
Robert PARÉ, Service des communications

Claude BUSSIÈRES, Service de police de Montréal
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Serge VAILLANCOURT, Bureau du vérificateur général
Michel VERREAULT, Service de l'eau

Lecture :

Patrice GUINDON, 19 novembre 2015
Sylvie GIROUX, 18 novembre 2015
Luc LÉVESQUE, 17 novembre 2015
Nathalie M MARTIN, 16 novembre 2015
Patricia DI GENOVA, 12 novembre 2015
Nancy SINCLAIR, 12 novembre 2015
Monya OSTIGUY, 12 novembre 2015
Lina ALLARD, 12 novembre 2015
Vinh LUU, 12 novembre 2015
Michel DENIS, 12 novembre 2015
Manon BOYER, 11 novembre 2015
Sylvie CLOUTIER, 11 novembre 2015
Bernard COTÉ, 11 novembre 2015
Michel VERREAULT, 11 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lise D FORTIER
Conseiller(ere) en gestion - finances

Tél : 514 872-5832
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-06

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière
et fiscale

Tél : 514 872-3219
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Budget et planification financière et
fiscale

Tél : 514 872-3219
Approuvé le : 2015-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-24

Dossier # : 1156812004

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif

Objet : Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération relevant du conseil d'agglomération pour l'exercice 2016

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1156812004 Règlement sur les tarifs Agglo \(exercice financier 2016\) 20151119.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-19

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(EXERCICE FINANCIER 2016)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

**CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**SECTION I
PARCS NATURE**

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1° par jour :	9,00 \$
2° pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-St-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade :	7,00 \$
3° permis annuel :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	55,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	75,00 \$
4° permis saisonnier émis du 1 ^{er} septembre au 31 décembre :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	25,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	35,00 \$

5° remplacement de vignette en cours d'année :	10,00 \$
6° vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	45,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	65,00 \$
7° réunion organisée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 \$

3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° droit d'entrée journalier, en saison :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	3,25 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	4,75 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	14,00 \$
d) pour un groupe de 25 adultes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	3,50 \$
e) pour un groupe de 25 personnes et plus composé d'enfants de plus de 6 ans ou de personnes de 60 ans et plus (excluant le stationnement de l'autobus et incluant l'entrée gratuite pour les accompagnateurs), par personne	2,00 \$
f) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 \$
g) forfait plage, location du site de la maison de la pointe pour maximum 50 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal,	595,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	645,00 \$
h) forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réception, maximum de 12 heures	

i.	résident de l'agglomération de Montréal	710,00 \$
ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal	965,00 \$
i)	forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réunion, maximum de 8 heures	
i.	résident de l'agglomération de Montréal	480,00 \$
ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal	670,00 \$
2°	laissez-passer saisonnier :	
a)	résident de l'agglomération de Montréal	
i.	enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	16,00 \$
ii.	personne de 18 ans à 59 ans	26,00 \$
iii.	famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	58,00 \$
b)	non-résident de l'agglomération de Montréal	
i.	enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	27,00 \$
ii.	personne de 18 ans à 59 ans	32,00 \$
iii.	famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 17 ans et moins)	80,00 \$

Les tarifs prévus aux sous-paragraphes a) à c) du paragraphe 1° du premier alinéa sont réduits de 50 % après 17 h.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

- 1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants
- 2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants
- 3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer individuel saisonnier; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :

1°	réunion d'une durée maximale de 4 heures :	
a)	résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	160,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	230,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	360,00 \$

iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	425,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

b)	non-résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	195,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	265,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	432,50 \$
iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	500,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a)	résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	320,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	460,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	720,00 \$
iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	850,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

b)	non-résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	390,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	530,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	865,00 \$
iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	1 000,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

3° réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :

a)	résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	485,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	700,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	950,00 \$
iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	1 060,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

b)	non-résident de l'agglomération de Montréal	
i.	petite salle (maximum 15 personnes)	570,00 \$
ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)	825,00 \$
iii.	grande salle (maximum 60 personnes)	1 115,00 \$
iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)	1 250,00 \$
v.	heure supplémentaire, toute salle	90,00 \$

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, le tarif prévu au paragraphe 2° du premier alinéa s'applique aux fins des réunions visées au paragraphe 1° du premier alinéa.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs, des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	420,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	810,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 610,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 400,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 000,00 \$

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	470,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	885,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 750,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 550,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 200,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs, des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

6. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu : 265,00 \$

7. Pour un emplacement de camping, sans service, stationnement exclu, pour un maximum de 8 personnes, il sera perçu, par jour : 10,00 \$

8. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne 8,62 \$

b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 20,70 \$

c) animation personnalisée
i. minimum (3 heures) 120,72 \$
ii. chaque heure additionnelle 40,24 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne 9,77 \$

b) séjour (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 23,00 \$

c) animation personnalisée
i. minimum (3 heures) 120,72 \$
ii. chaque heure additionnelle 40,24 \$

9. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne | 7,50 \$ |
| b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne | 18,00 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 105,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 35,00 \$ |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-----------|
| a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation entre 8 h et 16 h), par personne | 8,50 \$ |
| b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne | 20,00 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 105,00 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 35,00 \$ |

10. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|--|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 050,00 \$ |
| ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes | 1 900,00 \$ |
| b) location d'emplacement de camping sans service pour groupe, incluant l'animation, par personne et par jour, pour un minimum de 10 personnes | 20,70 \$ |
| c) animation personnalisée | |
| i. minimum (3 heures) | 120,72 \$ |
| ii. chaque heure additionnelle | 40,24 \$ |

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- | | |
|---|-------------|
| a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus | |
| i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes | 1 300,00 \$ |

XX-XXX/7

ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	2 200,00 \$
b) location d'emplacement de camping sans service pour groupe, incluant l'animation, par personne et par jour, pour un minimum de 10 personnes	23,00 \$
c) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	120,72 \$
ii. chaque heure additionnelle	40,24 \$

11. Pour la location du matériel aux bases de plein air, il sera perçu :

1° lampes frontales, par lampe :

a) de 1 à 14 lampes	2,00 \$
b) 15 ^e lampe et plus	1,50 \$

2° raquettes, la paire :

a) 1 à 14 paires de raquettes	2,00 \$
b) 15 ^e paire de raquettes et plus	1,50 \$

12. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° promenades sous les étoiles :

a) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski), par personne	7,00 \$
b) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans	21,00 \$

2° activités thématiques de moins de 2 heures :

a) terrestres (randonnées guidées, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	6,00 \$
ii. adulte	8,00 \$
b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	8,00 \$
ii. adulte	10,00 \$

3° activités thématiques d'une durée de 2 à 5 heures :

a) terrestres (randonnées guidées, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	12,00 \$
ii. adulte	16,00 \$
b) nautiques (randonnées guidées en rabaska, etc.)	
i. enfant de 6 à 17 ans	16,00 \$
ii. adulte	20,00 \$
4° droit d'entrée, par participant, dans le cadre d'une session de cours d'une durée maximale de 15 semaines, organisée par :	
a) organisme sans but lucratif ayant une entente de partenariat avec la Ville de Montréal	
i. résident de l'agglomération de Montréal	3,00 \$
ii. par participant non-résident de l'agglomération de Montréal	4,00 \$
b) autre organisme ou entreprise	
i. résident de l'agglomération de Montréal	4,00 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	5,00 \$
13. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portatif et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures :	370,00 \$
14. Pour la location d'un site à des fins de tournage de films, il sera perçu :	
1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	0,00 \$
2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	250,00 \$
3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	1 650,00 \$
ii. par heure additionnelle	100,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	570,00 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	825,00 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	550,00 \$
4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :	

a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	1 315,00 \$
ii. par heure additionnelle	90,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	515,00 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	750,00 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	525,00 \$

Le tarif de location du site inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4.

Pour réserver un bâtiment sans préparation ni tournage, les tarifs de location de salle prévus à l'article 4 s'appliquent.

SECTION II

PARC DU MONT-ROYAL

15. Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni cintre, ni service), les toilettes du sous-sol en exclusivité à compter de 20h00, l'utilisation de 5 espaces de stationnement pour des véhicules près du chalet, il sera perçu, pour une occupation maximale de 24 h :

1° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :

a) premier bloc de 12 h	6 800,00 \$
b) chaque bloc additionnel de 3 h	1 275,00 \$
c) tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-paragraphe a) et b), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII	

Les tarifs prévus aux sous-paragraphe a) et b) incluent les frais usuels soit : les frais des installations électriques supplémentaires, si nécessaire (maximum de 200 ampères monophasés et 200 ampères triphasés), de la mise en évitement du système d'alarme incendie, du personnel d'entretien et ceux reliés à la surveillance de

l'installation.

- 2° lorsque la location est faite aux fins d'une activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal, seuls les frais usuels et les tarifs prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 1° sont à la charge de la municipalité liée de l'agglomération;
- 3° lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au paragraphe 1° sont réduits de 25 %;
- 4° lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, il sera perçu :

0,00 \$

Cet organisme doit toutefois assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

16. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder à un organisme partenaire lié par une entente avec l'une des municipalités liées de l'agglomération de Montréal, une réduction partielle ou totale des tarifs visés aux sous-paragraphe a) et b) du paragraphe 1° de l'article 15. Toutefois, l'organisme devra assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) de cet article, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements administratifs en vigueur.

17. Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

- 1° tarif pour la location du vestiaire pendant les heures, d'ouverture régulières, pour chaque bloc de 3 heures : 155,00 \$
- 2° tarif pour la location du vestiaire pendant les heures de fermeture, pour chaque bloc de 3 heures : 105,00 \$
- 3° pour un groupe de plus de 25 personnes, l'utilisation d'au plus la moitié de la salle des pas perdus à l'occasion de son utilisation comme salle d'appoint pour les repas pour une période d'au plus 8 heures : 510,00 \$

4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

SECTION III

PARC JEANNE-MANCE

18. Pour la pratique récréative, d'un sport collectif tel que le soccer, le football, la balle-molle, le baseball, le criquet et le rugby, il sera perçu :

1° sans assistance payante :

a) permis saisonnier

i. équipe de l'agglomération de Montréal	210,00 \$
ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	420,00 \$
iii. équipe mineure d'un partenaire reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal pour du sport mineur montréalais	0,00 \$

b) permis de location de terrain naturel par un organisme autre qu'un organisme relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure

i. équipe de l'agglomération de Montréal	32,00 \$
ii. équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	63,00 \$
iii. institution scolaire	32,00 \$
iv. compétition de niveau provincial, national ou international	100,00 \$

c) permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération

0,00 \$

d) permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques

0,00 \$

2° avec assistance payante :

a) par partie

500,00 \$

b) pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal

0,00 \$

- | | |
|---|----------|
| c) frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure | 25,00 \$ |
|---|----------|

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article

19. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

- | | |
|--|-----------|
| a) équipe de l'agglomération de Montréal | 105,00 \$ |
| b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 210,00 \$ |
| c) institution scolaire | 105,00 \$ |
| d) compétition de niveau provincial, national ou international | 210,00 \$ |

2° demi-terrain synthétique :

- | | |
|--|-----------|
| a) équipe de l'agglomération de Montréal | 78,00 \$ |
| b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal | 155,00 \$ |
| c) institution scolaire | 78,00 \$ |
| d) compétition de niveau provincial, national ou international | 155,00 \$ |

- | | |
|---|----------|
| 3° frais de montage et de démontage des installations, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a), l'heure : | 25,00 \$ |
|---|----------|

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article

20. Pour l'usage d'une pataugeoire extérieure, il sera perçu :

- | | |
|---------------------|---------|
| 1° droit d'entrée : | 0,00 \$ |
|---------------------|---------|

2° location d'une patageoire, l'heure :	
a) taux de base	82,00 \$
b) taux réduit pour tout groupe de l'agglomération de Montréal	41,00 \$

21. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :

1° détenteur de la carte Accès-Montréal :	
a) location avant 17 h	
i. enfant de 17 ans et moins	3,00 \$
ii. personne âgée de 18 ans à 54 ans	8,00 \$
iii. personne âgée de 55 ans et plus	5,00 \$
b) location après 17 h pour tous les groupes d'âge	8,00 \$
2° non-détenteur de la carte Accès-Montréal :	10,00 \$
3° carnet-rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	40,00 \$

SECTION IV **AUTRES ÉQUIPEMENTS**

22. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :

1° dépôt de sol d'excavation, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :	
a) de 0 tonne métrique et plus	5,25 \$
b) minimum par dépôt	20,00 \$
2° assistance fournie au déchargement, par déchargement :	50,00 \$
3° rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés aux paragraphes 1°, 2° ou 3°:	200,00 \$

- 4° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, des frais additionnels de : 50,00 \$

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières devra être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, identifier les matériaux non organiques pouvant faire l'objet du tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa et peut, de plus, modifier tout tarif prévu au présent article.

23. Aux fins du Règlement sur le garage municipal servant au remisage des véhicules et autres effets saisis (R.R.V.M., chapitre G-1), il sera perçu :

- 1° pour l'ouverture du dossier relatif à un effet remisé :
- a) véhicule saisi par le Service de police de la Ville de Montréal pour fins d'enquête ou retrouvé après avoir été volé 0,00 \$
 - b) véhicule saisi par huissier 0,00 \$
 - c) véhicule autre qu'un véhicule visé aux sous-paragraphes a) et b), conteneur, effets personnels 56,98 \$
- 2° pour la conservation, par jour :
- a) d'un véhicule visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 1°
 - i. motocyclette 5,00 \$
 - ii. automobile, camion à 2 essieux et 4 roues 8,00 \$
 - iii. camion à 2 essieux et 6 roues 10,00 \$
 - iv. camion à 3 essieux ou plus, autobus 13,00 \$
 - b) d'un véhicule autre qu'un véhicule visé au sous-paragraphe a) du paragraphe 1°, d'un conteneur ou autre effet personnel 22,50 \$

Pour l'application des paragraphes 1° et 2° du premier alinéa, une fraction de jour est comptée comme un jour entier.

24. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages

d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1000 m ³ :	52,00 \$
2° matières en suspension excédant 123 mg/L, par 1000 kg :	170,00 \$
3° demande chimique d'oxygène excédant 204 mg/L, par 1000 kg :	22,00 \$
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 2,0 mg/L, par 1000 kg :	4 051,00 \$
5° dose d'alun par mg Al ³⁺ /L, par jour :	6 050,00 \$ (maximum 14 750\$ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	525,00 \$
2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	
a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m ³ et moins	193,80 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	311,10 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	372,30 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	459,00 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	734,40 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	26,92 \$
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m ³ et moins	387,60 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	622,20 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	744,60 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	918,00 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	1 468,80 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	53,84 \$
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m ³ et moins	581,40 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	933,30 \$

iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	1 116,90 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 377,00 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	2 203,20 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	80,75 \$

CHAPITRE II

UTILISATION DE BIENS PUBLICS

25. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :

a) de 0 à 1 m ³	25,00 \$
b) pour plus de 1 m ³	25,00 \$

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m³ :

25,00 \$

26. Pour l'utilisation d'une salle de cours au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° petite salle (maximum de 30 personnes) :	114,98 \$
2° grande salle (maximum de 400 personnes) :	287,44 \$

27. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe :	718,59 \$
2° camion-échelle :	948,54 \$
3° plate-forme élévatrice :	1 149,75 \$
4° véhicule d'approvisionnement en air :	488,64 \$

5° véhicule d'intervention en présence de matières dangereuses ou chimiques : 1 092,26 \$

6° poste de commandement mobile : 747,34 \$

7° véhicule de protection et de sauvetage : 546,13 \$

28. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 100,00 \$

29. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu : 10,00 \$

CHAPITRE III

SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS

30. Pour les services de prévention et de combat d'un incendie de véhicule lorsque le bénéficiaire est un non-résident de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, par événement : 655,00 \$

31. Pour le lavage industriel d'un habit de combat effectué par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par lavage : 75,45 \$

32. Pour une extermination ou une désinfection dans un local ou un véhicule, il sera perçu : 271,25 \$

SECTION II

SERVICES FOURNIS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

33. Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° autopompe et personnel requis :

a) minimum (3 heures) 8 025,00 \$

b) chaque heure additionnelle 2 675,00 \$

2° camion-échelle et personnel requis :

a) minimum (3 heures) 8 475,00 \$

b) chaque heure additionnelle	2 825,00 \$
3° équipe spécialisée en sauvetage en hauteur :	
a) minimum (3 heures)	6 150,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 050,00 \$
4° équipe spécialisée en sauvetage sur glace :	
a) minimum (3 heures)	5 850,00 \$
b) chaque heure additionnelle	1 950,00 \$
5° équipe spécialisée en sauvetage nautique :	
a) minimum (3 heures)	6 750,00 \$
b) chaque heure additionnelle	2 250,00 \$
6° équipe spécialisée en sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures :	
c) minimum (3 heures)	13 125,00 \$
d) chaque heure additionnelle	4 375,00 \$
7° équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques :	
a) minimum (3 heures)	12 375,00 \$
b) chaque heure additionnelle	4 125,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux municipalités situées à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers.

SECTION III

SERVICE DE POLICE

34. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

35. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure :	85,49 \$
2° pour un cadet policier sans supervision, l'heure :	24,28 \$
3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	277,00 \$
4° pour l'inspection d'armes, l'unité :	41,09 \$
5° pour la réparation d'armes (pièces en sus), l'unité :	69,85 \$
6° pour des services de consultation en armurerie, l'heure :	100,66 \$
7° pour l'entreposage d'armes, au mois par arme :	12,05 \$
8° pour la destruction de munitions, le kilogramme :	5,24 \$
9° maître chien ou cavalier policier, l'heure :	100,86 \$
10° chien ou cheval, la journée :	63,91 \$
11° véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	21,76 \$

36. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 70,00 \$

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

37. Pour une demande de vérification des antécédents ou de certificat de bonne conduite lorsque la demande est faite au comptoir de services du SPVM, il sera perçu : 105,00 \$

38. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 70,00 \$

39. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la ville de Montréal, il sera perçu : 70,00 \$

40. Pour une vérification des rapports d'événements relatifs à un immeuble qui aurait pu faire l'objet d'une perquisition en

lien avec la plantation ou la production de drogue ou un laboratoire de transformation de drogues, il sera perçu : 70,00 \$

41. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 60,00 \$

42. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 15,00 \$

43. Pour une fausse alarme, il sera perçu :

1° « hold-up » :

a) 1^{er} appel 361,18 \$

b) 2^e appel 505,72 \$

c) 3^e appel et suivants 722,47 \$

2° cambriolage résidentiel :

a) 2^e appel 79,46 \$

b) 3^e appel 122,81 \$

c) 4^e appel et suivants 158,92 \$

3° cambriolage commercial :

a) 2^e appel 158,92 \$

b) 3^e appel 238,37 \$

c) 4^e appel et suivants 317,83 \$

SECTION IV

INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

44. Pour les services du personnel du contrôle de la Division des rejets industriels, il sera perçu :

1° agent technique, l'heure : 113,00 \$

2° technicien, l'heure : 93,00 \$

3° aide-technique, l'heure : 74,00 \$

45. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

46. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1° vérificateur général : 210,00 \$

2° chef de mission – vérification : 140,00 \$

3° agent de vérification : 95,00 \$

4° conseiller en vérification : 105,00 \$

5° vérificateur général adjoint : 165,00 \$

6° vérificateur principal : 120,00 \$

47. Pour l'étude d'une demande de travaux d'infrastructure dans un développement résidentiel, il sera perçu :

1° taux de base : 500,00 \$

2° le mètre linéaire, mesuré sur l'axe central de la rue à desservir : 5,00 \$

3° maximum : 3 500,00 \$

48. Pour les services de la géomatique, il sera perçu :

1° ingénieur groupe 2, l'heure : 147,00 \$

2° ingénieur groupe 4, l'heure : 183,00 \$

3° ingénieur groupe 5, l'heure : 200,00 \$

4° arpenteur géomètre groupe 2, l'heure : 147,00 \$

5° arpenteur géomètre groupe 4, l'heure : 183,00 \$

6° arpenteur géomètre groupe 5, l'heure : 200,00 \$

7° agent technique principal, l'heure :	129,00 \$
8° agent technique, l'heure :	113,00 \$
9° dessinateur, l'heure :	87,00 \$
10° assistant technique-géomatique, l'heure :	80,00 \$
11° expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :	
a) sans production de plan	530,00 \$
b) avec production de plan	1 060,00 \$
49. Pour une session de cours de formation du personnel de première intervention en incendie, il sera perçu pour chaque groupe d'un maximum 15 personnes inscrites à ce cours :	1 044,63 \$
50. Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :	
1° tour d'exercice :	615,12 \$
2° maison de fumée :	770,33 \$
3° ensemble du site :	3 069,83 \$
4° tranchée :	1 034,78 \$
51. Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour :	162,00 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

52. Pour une session de cours de formation, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe de plus de 15 personnes, il sera perçu, par jour, par personne :

189,71 \$

53. Pour la vente de matériel didactique offert par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

1° pour un exemplaire DVD, selon la durée :

a) 15 minutes et moins	75,00 \$
b) 25 minutes et moins	190,00 \$
c) plus de 25 minutes	225,00 \$
2° pour un exemplaire d'un livre :	
a) 50 pages et moins	35,00 \$
b) 100 pages et moins	50,00 \$
c) plus de 100 pages	85,00 \$
d) en couleurs	200,00 \$
e) diaporama, sur support CD, DVD ou clé USB accompagnant un exemplaire d'un livre	15,00 \$
f) les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de l'exemplaire sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes a), b) et c)	

54. Pour l'obtention d'un service de thermographie et pour la concession d'une garantie concernant le réseau des conduits souterrains, sous moyenne tension, il sera perçu :

1° demande normale, la 1 ^{re} heure :	23,28 \$
2° demande prioritaire, la 1 ^{re} heure :	69,85 \$
3° demande urgente, la 1 ^{re} heure :	125,73 \$
4° chaque heure additionnelle :	18,63 \$ (maximum 51,74 \$)

SECTION V

PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS

55. Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° autorisation d'occuper le domaine public :	600,00 \$
2° quittance et mainlevée :	225,00 \$

3° acte de modification, de correction ou d'annulation, sauf s'il résulte d'une erreur de la Ville :	275,00 \$
4° servitude consentie par la Ville :	300,00 \$
5° bail consenti par la Ville :	300,00 \$
6° acte d'aliénation, échange et garantie hypothécaire suivant la considération stipulée à l'acte ou, dans le cas d'une donation, suivant la base d'imposition retenue pour l'imposition des droits de mutation :	
a) jusqu'à 5 000 \$	250,00 \$
b) jusqu'à 10 000 \$, 1 % sur l'excédent de 5 000 \$	
c) jusqu'à 100 000 \$, 1/2 de 1 % sur l'excédent de 10 000 \$	
d) jusqu'à 500 000 \$, 3/8 de 1 % sur l'excédent de 100 000 \$	
e) excédant de 500 000 \$, 1/16 de 1 % sur tout montant excédant 500 000 \$, maximum 835 \$	
7° consentement à opération cadastrale :	300,00 \$
8° droit réel consenti en faveur de la Ville dans le cas où des unités de stationnement sont fournies sur un autre terrain que celui sur lequel est exercé l'usage aux fins duquel elles sont requises par les règlements :	300,00 \$

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés au premier alinéa s'appliquent en sus du tarif fixé à cet alinéa.

Malgré les paragraphes 5° et 6° du premier alinéa, pour un bail ou une donation consenti à un organisme sans but lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré le sous-paragraphes a) du paragraphe 6° du premier alinéa, lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° et 7° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV

VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

56. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

57. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

58. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

59. Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation, il sera perçu :

1° pour l'année :	120,00 \$
2° par transaction, pour les abonnés :	5,50 \$
3° par transaction, pour les non-abonnés :	15,00 \$

60. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec, (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 \$.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,00 \$
2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,00 \$
3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	25,00 \$

61. Pour l'obtention de certains renseignements et l'accès à certaines transactions, sur le web :

1° rapport d'accident :	5,00 \$
2° constat d'infraction, permis, subvention, et autre document ou transaction, l'unité :	2,50 \$

62. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1° première carte :	8,00 \$
2° deuxième carte :	7,00 \$
3° carte supplémentaire :	6,00 \$

63. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) :

223,00 \$

SECTION II

PUBLICATIONS DE LA VILLE, PLANS, AFFICHES

64. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :	
a) 1 : 20 000, l'unité	5,00 \$
b) 1 : 30 000, l'unité	4,00 \$
c) en couleur, 1 : 20 000, l'unité	30,15 \$
2° plan sur papier Bond : 0,30 \$ le pied carré, minimum l'unité :	3,10 \$
3° impression, le pied carré : 1,34 \$, minimum :	6,21 \$

4° plan sur l'utilisation du sol, l'unité :	4,00 \$
5° plan de cadastre, l'unité :	3,00 \$
6° plan et profil, le pied carré :	0,30 \$
7° plan de flux de circulation, l'unité :	28,08 \$
8° plan de voirie, l'unité :	
a) pour une rue	80,86 \$
b) pour un groupe de rues	128,67 \$
9° autres plans, le pied carré :	0,30 \$
10° feuillet A0 :	4,00 \$
11° feuillet A1 :	3,00 \$

65. Pour la fourniture de feuillets de cartographie numérique, de plan cadastral il sera perçu :

1° 1 à 5 feuillets (1 : 1000) :	115,00 \$
2° 6 à 20 feuillets :	100,00 \$
3° 21 à 50 feuillets :	90,00 \$
4° 51 à 100 feuillets :	80,00 \$
5° 101 à 300 feuillets :	70,00 \$
6° 301 feuillets et plus :	60,00 \$

66. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° taux de base incluant le CD :	5,00 \$
2° par fichier, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° :	5,00 \$

67. Pour la conception et la production cartographique, il sera perçu, de l'heure :

113,00 \$

68. Pour la vente d'un composteur, il sera perçu :

25,00 \$

CHAPITRE V

AUTRES TARIFS

- 69.** Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 35,00 \$
- 70.** Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie seront perçus selon le coût encouru.
- 71.** Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :
- 1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$: 75,00 \$
 - 2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$: 300,00 \$
 - 3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$: 500,00 \$
 - 4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$: 1 000,00 \$
- 72.** Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :
- 1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 \$
 - 2° pour tout autre bâtiment :
 - a) taux de base, par demande 400,00 \$
 - b) par tranche complète de 100 m² d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 100,00 \$
 - c) maximum 3 000,00 \$
- 73.** Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :
- 1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises : 0,00 \$
 - 2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration : 400,00 \$

CHAPITRE VI
BUREAU DU TAXI DE MONTRÉAL

SECTION I
TRANSPORT PAR TAXI

74. Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :

1° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur pour 24 mois :	117,00 \$
2° pour la délivrance d'un permis de chauffeur pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire de la classe 4C :	58,00 \$
3° pour l'ouverture d'un dossier relié à la délivrance d'un permis de chauffeur, comprenant l'examen initial prévu à l'article 69 de ce règlement :	117,00 \$
4° pour l'autorisation de se présenter à la reprise d'un examen :	58,00 \$
5° pour l'ouverture et l'étude d'un dossier comprenant, s'il y a lieu, la délivrance du permis d'intermédiaire en services :	1 250,00 \$
6° pour le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en services :	600,00 \$
7° pour la délivrance d'un duplicata du permis de chauffeur :	
a) premier duplicata	30,00 \$
b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	50,00 \$
8° pour la délivrance d'un duplicata de la vignette d'identification :	30,00 \$
9° pour le changement de véhicule :	55,00 \$
10° pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension/révocation du permis de conduire ou du permis de chauffeur :	100,00 \$
11° pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une	

période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :

a) permis en service régulier	175,00 \$
b) permis en service de limousine berline	275,00 \$
c) permis en service restreint	600,00 \$
d) permis en service de limousine de grand luxe	275,00 \$

12° pour le maintien, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, du privilège prévu à l'article 142 de la Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, chapitre S-6.01) ou la délivrance du permis prévue à l'article 143 de cette loi : 5 000,00 \$ par véhicule jusqu'à ce que des droits totalisant 50 000,00 \$ par véhicule aient été payés.

13° pour le transfert d'un permis de propriétaire de taxi, auprès de l'acquéreur : 300,00 \$

14° pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint : 45,00 \$

15° pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la Société de l'assurance automobile du Québec : 50,00 \$

Si l'intermédiaire, au sens de ce règlement, utilise comme lanternon plus d'une marque de commerce, il doit payer le droit annuel prescrit pour chacune de ces marques de commerce.

Malgré le paragraphe 10° du premier alinéa, si la date de la délivrance du permis est postérieure à la date d'expiration du permis précédent, le tarif prévu au paragraphe 3° de cet alinéa s'applique.

Lorsqu'un tarif prévu aux paragraphes 10° à 13° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de 120,00 \$.

Le tarif annuel payé par le vendeur d'un permis est crédité à l'acquéreur de ce permis.

SECTION II

REMORQUAGE

75. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :

1° pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	117,00 \$
2° pour la délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	58,00 \$
3° pour la délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	
a) premier duplicata	30,00 \$
b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur	50,00 \$
4° pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	100,00 \$
5° pour l'ouverture et l'étude du dossier d'un permis d'exploitation :	250,00 \$
6° pour la délivrance d'un permis d'exploitation :	275,00 \$
7° pour la délivrance ou le renouvellement d'une vignette d'identification :	205,00 \$
8° pour la délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	27,00 \$
9° pour le renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	275,00 \$
10° pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint :	45,00 \$
11° pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	50,00 \$

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 50,00 \$.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 120,00 \$.

76. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette :

35,00 \$

77. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage : 80,00 \$

CHAPITRE VII

PRÊT DE PERSONNEL

78. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

- 1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
- a) pour un employé permanent 37,1 %
 - b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés 40,0 %
 - c) pour les heures supplémentaires 4,3 %
- 2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
- a) si le prêt est de moins de 6 mois 59,9 %
 - b) si le prêt est de 6 mois et plus 33,7 %
 - c) pour les heures supplémentaires 4,3 %

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

79. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 73,3 % pour les

heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 78, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;

- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 2 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,34 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

80. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE IX

APPLICATION ET PRISE D'EFFET

81. Le présent règlement remplace à compter de son entrée en vigueur le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (Exercice financier 2015) (RCG 14-034) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1

ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ANNEXE 2

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1156812004

XX-XXX/34

ANNEXE 1
(article 45)
ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité, édition 2015, publié par l'Association des consultants et laboratoires experts (ACLE) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique (LC 21-040)
2. Colorimétrie (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulat fin (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre
14. Teneur en particules allongées (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO₄ ou Na₂SO₄) (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau (BNQ 2501-170)

B BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit « Brésilien ») (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 50 cycles (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglaçants, 56 cycles (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard (BNQ 2622-420)
2. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique (ASTM C-140)
4. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant (CSA A231.2)

F. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire
2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| 1. Demande chimique d'oxygène | 31,10 \$ |
| 2. Dose d'alun | 274,00 \$ |
| 3. Matières en suspensions (MES) | 21,50 \$ |
| 4. Phosphore total | 15,50 \$ |

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

- | | |
|---|-----------|
| 1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement | 104,58 \$ |
| 2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions | 98,78 \$ |
| 3. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage | 429,95 \$ |
| 4. Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage | 116,20 \$ |

5. Grille de puisard, essais de chargement	104,58 \$
6. Grille de puisard, poids et dimensions	81,34 \$
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	429,95 \$

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	459,00 \$
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	871,53 \$
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	383,48 \$
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	383,48 \$
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	267,27 \$

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	153,42 \$
--	-----------

F-ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, l'heure	115,26 \$
2. Agent technique principal, l'heure	131,58 \$
3. Analyste de matériaux, l'heure	100,98 \$
4. Dessinateur, l'heure	88,74 \$
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	149,94 \$
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	186,66 \$
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	204,00 \$

ANNEXE 2
(article 79)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

127-128	Camionnette 4 roues motrices	
	a Tarif quotidien	84,65 \$
	b Tarif hebdomadaire	427,46 \$
	c Tarif mensuel	1 309,91 \$
134-135	Automobile sous-compacte	
	a Tarif quotidien	62,43 \$
	b Tarif hebdomadaire	313,20 \$
	c Tarif mensuel	961,80 \$
146-152	Automobile compacte et intermédiaire	
	a Tarif quotidien	67,71 \$
	b Tarif hebdomadaire	341,76 \$
	c Tarif mensuel	1 047,50 \$
153	Automobile hybride	
	a Tarif quotidien	79,36 \$
	b Tarif hebdomadaire	399,96 \$
	c Tarif mensuel	1 222,09 \$
174-175	Minifourgonnette	
	a Tarif quotidien	67,71 \$
	b Tarif hebdomadaire	341,76 \$
	c Tarif mensuel	1 047,50 \$
176-179	Fourgonnette	
	a Tarif quotidien	79,36 \$
	b Tarif hebdomadaire	399,96 \$
	c Tarif mensuel	1 222,09 \$
211-212	Camionnette	
	a Tarif quotidien	79,36 \$
	b Tarif hebdomadaire	399,96 \$
	c Tarif mensuel	1 222,09 \$
217-247	Fourgon	
	a Tarif quotidien	114,28 \$
	b Tarif hebdomadaire	570,31 \$
	c Tarif mensuel	1 745,84 \$
279-299	Camion tracteur	
	a Tarif quotidien	265,05 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 282,39 \$
	c Tarif mensuel	3 928,66 \$
283-393	Camion lourd 2 essieux benne basculante	
	a Tarif quotidien	256,05 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 282,39 \$
	c Tarif mensuel	3 928,66 \$
283-393	Camion lourd 3 essieux benne basculante	
	a Tarif quotidien	256,05 \$
	b Tarif hebdomadaire	1 282,39 \$

	c	Tarif mensuel	3 928,66 \$
352-353		Camion dépanneuse	
	a	Tarif quotidien	227,49 \$
	b	Tarif hebdomadaire	1 137,44 \$
	c	Tarif mensuel	3 491,67 \$
435-436		Chargeur sur roues 2-2,5 v.cu.	
	a	Tarif quotidien	285,68 \$
	b	Tarif hebdomadaire	1 424,18 \$
	c	Tarif mensuel	4 365,65 \$
437		Chargeur sur roues 3 v.cu.	
	a	Tarif quotidien	313,20 \$
	b	Tarif hebdomadaire	1 565,96 \$
	c	Tarif mensuel	4 801,58 \$
525		Souffleuse automotrice	
	a	Tarif quotidien	285,68 \$
	b	Tarif hebdomadaire	1 424,18 \$
	c	Tarif mensuel	4 365,65 \$
544-545		Chariot élévateur à fourche 4000 à 5000 lb	
	a	Tarif quotidien	79,36 \$
	b	Tarif hebdomadaire	399,96 \$
	c	Tarif mensuel	1 222,09 \$
548-549		Chariot élévateur 7000 – 8000 lb	
	a	Tarif quotidien	92,06 \$
	b	Tarif hebdomadaire	456,03 \$
	c	Tarif mensuel	1 396,67 \$
751-754		Remorque	
	a	Tarif quotidien	21,16 \$
	b	Tarif hebdomadaire	114,28 \$
	c	Tarif mensuel	349,17 \$
759		Fardier 16 tonnes et plus	
	a	Tarif quotidien	58,20 \$
	b	Tarif hebdomadaire	285,68 \$
	c	Tarif mensuel	872,92 \$

VILLE DE MONTRÉAL
Grille d'analyse détaillée de la tarification budgétaire

Pour l'année 2016

AGGLO

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Montréal 

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT	2				Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :	6,00	7,00
		2			pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc nature du Cap St-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade	1,00	16,7%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 1\$ a été appliquée au tarif de 2015.

ABOLI	2				Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :	0,00	
		3			stationnement de la plage du parc-nature du Cap-St-Jacques pour personne accompagnant une ou plusieurs personnes handicapées qui ne peuvent pas se baigner seules à cette plage :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Il est impossible d'associer les personnes accompagnatrices aux véhicules qu'elles utilisent ; ce tarif est donc aboli.

ABOLI	2				Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :	0,00	
		6			journée portes ouvertes annuelle :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Cet événement n'existe plus depuis plusieurs années et ne se reproduira plus d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	0,00	
		1			droit d'entrée journalier, en saison :		0,0%
			g		forfait plage, location du site de la maison de la pointe		
				i.	résident de l'agglomération de Montréal		
				2.	maximum de 100 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	305,00	595,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	290,00	95,1%
			g		forfait plage, location du site de la maison de la pointe pour maximum 50 personnes, incluant le stationnement		
				i.	résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ABOLI	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	0,00	
		1			droit d'entrée journalier, en saison :		0,0%
			g		forfait plage, location du site de la maison de la pointe		
				ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal		
				2.	maximum de 100 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	335,00	645,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	310,00	92,5%
			g		forfait plage, location du site de la maison de la pointe (incluant le stationnement)		
				ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	650,00	710,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	60,00	9,2%
			h		forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réception, maximum de 12 heures		
				i.	résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Précision sur la période maximale de location

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	785,00	965,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	180,00	22,9%
			h		forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réception, maximum de 12 heures		
				ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Précision sur la période maximale de location

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	425,00	480,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	55,00	12,9%
			i		forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réunion, maximum de 8 heures		
				i.	résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Précision sur la période maximale de location

MODIF_MNT_LIB	3				Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :	490,00	670,00
		1			droit d'entrée journalier, en saison :	180,00	36,7%
			i		forfait plage, location de la maison de la pointe pour une réunion, maximum de 8 heures		
				ii.	non-résident de l'agglomération de Montréal		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Précision sur la période maximale de location

MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	135,00	160,00
		1			réunion d'une durée maximale de 4 heures :	25,00	18,5%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				i.	petite salle (maximum 15 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LIB	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	165,00	230,00
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	65,00	39,4%
			a			résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.		moyenne salle (maximum 40 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	265,00	360,00
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	95,00	35,8%
			a			résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.		grande salle (maximum 60 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

AJOUT	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	425,00
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	425,00	100,0%
			a			résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.		très grande salle (maximum 100 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : très grande salle, stationnement inclus

MODIF_MNT_LIB	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	170,00	195,00
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	25,00	14,7%
			b			non-résident de l'agglomération de Montréal		
				i.		petite salle (maximum 15 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	200,00	265,00
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	65,00	32,5%
			b			non-résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.		moyenne salle (maximum 40 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	4					Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	335,00	432,50
		1				réunion d'une durée maximale de 4 heures :	97,50	29,1%
			b			non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.		grande salle (maximum 60 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
I PARCS NATURE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
. .							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	500,00
		1			réunion d'une durée maximale de 4 heures :	500,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : très grande salle, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	320,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	320,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				i.	petite salle (maximum 15 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	460,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	460,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	720,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	720,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.	grande salle (maximum 60 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	850,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	850,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	90,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	90,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				v.	heure supplémentaire, toute salle		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus							

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	390,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	390,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				i.	petite salle (maximum 15 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	530,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	530,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	865,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	865,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.	grande salle (maximum 60 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	1 000,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	1 000,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	90,00
		2			réunion d'une durée maximale de 8 heures :	90,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				v.	heure supplémentaire, toute salle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : réunions d'une durée de 8 heures, stationnement inclus

MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	490,00	485,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	-5,00	-1,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				i.	petite salle (maximum 15 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
I PARCS NATURE						Contact:	Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement
MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	560,00	700,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	140,00	25,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							
MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	725,00	950,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	225,00	31,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.	grande salle (maximum 60 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							
AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	1 060,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	1 060,00	100,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : très grande salle, réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							
MODIF_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	90,00	90,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	0,00	0,0%
			a		résident de l'agglomération de Montréal		
				v.	heure supplémentaire, toute salle		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							
MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	595,00	570,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	-25,00	-4,2%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				i.	petite salle (maximum 15 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							
MODIF_MNT_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	690,00	825,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	135,00	19,6%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				ii.	moyenne salle (maximum 40 personnes)		
COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus							

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
---------------	-------------	------------	---------------	-----------------	--------------------	-----------------------------	---------------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	885,00	1 115,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	230,00	26,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iii.	grande salle (maximum 60 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus

AJOUT	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	0,00	1 250,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	1 250,00	100,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				iv.	très grande salle (maximum 100 personnes)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service : très grande salle, réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus

MODIF_LIB	4				Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu:	90,00	90,00
		3			réceptions, d'une durée maximale de 12 heures :	0,00	0,0%
			b		non-résident de l'agglomération de Montréal		
				v.	heure supplémentaire, toute salle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : réceptions d'une durée de 12 heures, stationnement inclus

MODIF_MNT_LIB	5				Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :	265,00	420,00
		1			résidents de l'agglomération de Montréal :	155,00	58,5%
			a		groupe d'un maximum 50 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5				Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :	465,00	810,00
		1			résidents de l'agglomération de Montréal :	345,00	74,2%
			b		groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5				Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :	725,00	1 610,00
		1			résidents de l'agglomération de Montréal :	885,00	122,1%
			c		groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : résidents de l'agglomération de Montréal :	990,00	2 400,00
		1				groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	1 410,00	142,4%
			d					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ABOLI	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : résidents de l'agglomération de Montréal :	0,00	
		1				pour un groupe de 201 à 300 personnes		0,0%
			e					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Inclus dans l'article 5.1.d

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : résidents de l'agglomération de Montréal :	2 430,00	4 000,00
		1				groupe de plus de 300 personnes	1 570,00	64,6%
			e					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : non-résidents de l'agglomération de Montréal :	315,00	470,00
		2				groupe d'un maximum 50 personnes	155,00	49,2%
			a					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : non-résidents de l'agglomération de Montréal :	525,00	885,00
		2				groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	360,00	68,6%
			b					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : non-résidents de l'agglomération de Montréal :	830,00	1 750,00
		2				groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	920,00	110,8%
			c					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	5					Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour : non-résidents de l'agglomération de Montréal :	1 120,00	2 550,00
		2				groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	1 430,00	127,7%
			d					

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

ABOLI	5				Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :	0,00	
		2			non-résidents de l'agglomération de Montréal :		0,0%
			e		pour un groupe de 201 à 300 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Inclus dans l'article 5.2.d

MODIF_MNT_LIB	5				Pour la location de sites extérieurs pour des réceptions, fêtes, mariages ou pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :	2 625,00	4 200,00
		2			non-résidents de l'agglomération de Montréal :	1 575,00	60,0%
			e		groupe de plus de 300 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

AJOUT	6				Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu:	0,00	265,00
						265,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service

AJOUT	7				Pour un emplacement de camping, sans service, stationnement exclu, pour un maximum de 8 personnes, il sera perçu par jour :	0,00	10,00
						10,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Nouvelle offre de service

MODIF_MNT	9				Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :	96,00	105,00
		1			résident de l'agglomération de Montréal :	9,00	9,4%
			c		animation personnalisée		
				i.	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Harmonisation des tarifs dans les différentes sites du parc nature

MODIF_MNT	9				Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :	96,00	105,00
		2			non-résident de l'agglomération de Montréal :	9,00	9,4%
			c		animation personnalisée		
				i.	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Harmonisation des tarifs dans les différentes sites du parc nature

ABOLI	10				Pour les activités suivantes, il sera perçu :	0,00	
		1			ski et promenades sous les étoiles :		0,0%
			a		ski : cours de groupe (entre 3 et 7 personnes), l'heure, par personne		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les cours de ski ne sont plus offerts

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LIB	10				Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap Saint-Jacques, il sera perçu:	925,00	1 050,00
		1			résident de l'agglomération de Montréal :	125,00	13,5%
			a		forfait location de salle et coucher, stationnement inclus		
				i.	demi-bâtiment et maximum de 36 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

MODIF_MNT_LIB	10				Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap Saint-Jacques, il sera perçu:	1 640,00	1 900,00
		1			résident de l'agglomération de Montréal :	260,00	15,9%
			a		forfait location de salle et coucher, stationnement inclus		
				ii.	l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ABOLI	10				Pour les activités suivantes, il sera perçu :	0,00	
		1			ski et promenades sous les étoiles :		0,0%
			b		ski : cours de groupe (minimum 8 personnes), l'heure, par personne		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les cours de ski ne sont plus offerts

ABOLI	10				Pour les activités suivantes, il sera perçu :	0,00	
		1			ski et promenades sous les étoiles :		0,0%
			c		ski : cours privé pour une personne, l'heure		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les cours de ski ne sont plus offerts

ABOLI	10				Pour les activités suivantes, il sera perçu :	0,00	
		1			ski et promenades sous les étoiles :		0,0%
			d		ski : cours privé pour 2 personnes, l'heure		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les cours de ski ne sont plus offerts

MODIF_MNT_LIB	10				Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap Saint-Jacques, il sera perçu:	1 100,00	1 300,00
		2			non-résident de l'agglomération de Montréal :	200,00	18,2%
			a		forfait location de salle et coucher, stationnement inclus		
				i.	demi-bâtiment et maximum de 36 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

I PARCS NATURE

Contact: Patricia Di Genova / Grands parcs et verdissement

MODIF_MNT_LIB	10					Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap Saint-Jacques, il sera perçu:	1 910,00	2 200,00
		2				non-résident de l'agglomération de Montréal :	290,00	15,2%
			a			forfait location de salle et coucher, stationnement inclus		
				ii.		l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Révision de l'offre de service : le stationnement est INCLUS

CHAPITRE : I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS AGGLO

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

II PARC DU MONT-ROYAL

Contact: Alexandra Court / Culture

MODIF_MNT_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	6 650,00	6 800,00
		1			lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :	150,00	2,3%
			a		premier bloc de 12 h		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_MNT_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	1 250,00	1 275,00
		1			lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :	25,00	2,0%
			b		chaque bloc additionnel de 3 h		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	
		1			lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :		0,0%
			c		tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-paragraphe a) et b), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	
		1			lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :		0,0%
			d		Les tarifs prévus aux sous-paragraphe a) et b) incluent les frais usuels soit : les frais des installations électriques supplémentaires, si nécessaire (maximum de 200 ampères monophasés et 200 ampères triphasés), de la mise en évitement du système d'alar		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	
		2			lorsque la location est faite aux fins d'une activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal, seuls les frais usuels et les tarifs prévus au sous-paragraphe c) du paragraphe 1 sont à la charge de la municipalité		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_LIB	15				Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	
		3			lorsque la location est faite aux fins d'un événement privé, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Mon		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

II PARC DU MONT-ROYAL

Contact: Alexandra Court / Culture

MODIF_LIB	15					Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	0,00
		4				lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, il sera perçu :	0,00	0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_LIB	15					Pour la location du chalet du parc du Mont-Royal, comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16h00, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni	0,00	
		5				Cet organisme doit toutefois assumer le tarif prévu au sous-paragraphe c) du paragraphe 1, excluant les frais usuels, lesquels sont à la charge de la municipalité liée avec laquelle cet organisme a une entente de partenariat selon les encadrements admis		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Retrait;«mezzanine», «chambre froide»,«espace dédié aux services alimentaires». Ajout: «toilettes du sous-sol»

MODIF_MNT	17					Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :	150,00	155,00
		1				tarif horaire pour la location du vestiaire pendant les heures d'ouverture régulières, pour chaque bloc de 3h (minimum 3 h) :	5,00	3,3%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 5\$ a été appliquée au tarif de 2015.

MODIF_MNT	17					Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :	100,00	105,00
		2				tarif horaire pour la location du vestiaire pendant les heures de fermeture, pour chaque bloc de 3h (minimum 3 h) :	5,00	5,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 5\$ a été appliquée au tarif de 2015.

MODIF_MNT	17					Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :	500,00	510,00
		3				pour un groupe de plus de 25 personnes, l'utilisation non exclusive d'au plus la moitié de la salle des pas perdus à l'occasion de son utilisation comme salle d'appoint pour les repas pour une période de 8 h maximum :	10,00	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 10\$ a été appliquée au tarif de 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV AUTRES ÉQUIPEMENTS

Contact: Lina Allard / Environnement

ABOLI	16				Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :	0,00	
		1			dépôt de résidus verts :		0,0%
			a		feuilles en vrac		
				i.	la tonne métrique		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les dépôts de résidus verts proviennent exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

ABOLI	16				Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :	0,00	
		1			dépôt de résidus verts :		0,0%
			a		feuilles en vrac		
				ii.	minimum		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les dépôts de résidus verts proviennent exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

ABOLI	16				Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :	0,00	
		1			dépôt de résidus verts :		0,0%
			b		feuilles en sac		
				i.	la tonne métrique		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les dépôts de résidus verts proviennent exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

ABOLI	16				Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :	0,00	
		1			dépôt de résidus verts :		0,0%
			b		feuilles en sac		
				ii.	minimum		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les dépôts de résidus verts proviennent exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

ABOLI	17				Pour la vente de compost sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :	0,00	
		1			par tonne métrique :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Le compost provient exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

ABOLI	17				Pour la vente de compost sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :	0,00	
		2			minimum :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Le compost provient exclusivement des arrondissements. Aucune transaction n'étant effectuée avec des tiers, les tarifs sont abolis.

CHAPITRE : I ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS AGGLO

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV AUTRES ÉQUIPEMENTS

Contact: Lina Allard / Environnement

MODIF_MNT	22				Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel établi par le Règlement sur le Complexe environnemental de Saint-Michel (R.R.V.M., chapitre C-9.02), il sera perçu :	5,00	5,25
		1			dépôt de sol d'excavation, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications,	0,25	5,0%
			a		de 0 tonne métrique et plus		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	500,00	525,00
		1			permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	25,00	5,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 5% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	190,00	193,80
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	3,80	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				i.	4,59 m3 et moins		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	305,00	311,10
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	6,10	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				ii.	4,6 m3 à 11,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	365,00	372,30
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	7,30	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				iii.	12 m3 à 13,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
						ÉCART \$	ÉCART%

IV AUTRES ÉQUIPEMENTS

Contact: Lina Allard / Environnement

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	450,00	459,00
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	9,00	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				iv.	14 m3 à 18,299 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	720,00	734,40
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	14,40	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				v.	18,3 m3 à 27,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	26,39	26,92
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	0,53	2,0%
			a		siccité de moins de 5 %		
				vi.	28 m3 et plus, le mètre cube		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	380,00	387,60
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	7,60	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				i.	4,59 m3 et moins		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	610,00	622,20
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	12,20	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				ii.	4,6 m3 à 11,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV AUTRES ÉQUIPEMENTS

Contact: Lina Allard / Environnement

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	730,00	744,60
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	14,60	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				iii.	12 m3 à 13,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	900,00	918,00
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	18,00	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				iv.	14 m3 à 18,299 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	1 440,00	1 468,80
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	28,80	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				v.	18,3 m3 à 27,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	52,78	53,84
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	1,06	2,0%
			b		siccité de 5 % à moins de 10 %		
				vi.	28 m3 et plus, le mètre cube		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	570,00	581,40
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	11,40	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				i.	4,59 m3 et moins		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV AUTRES ÉQUIPEMENTS

Contact: Lina Allard / Environnement

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	915,00	933,30
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	18,30	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				ii.	4,6 m3 à 11,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	1 095,00	1 116,90
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	21,90	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				iii.	12 m3 à 13,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	1 350,00	1 377,00
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	27,00	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				iv.	14 m3 à 18,299 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	2 160,00	2 203,20
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	43,20	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				v.	18,3 m3 à 27,99 m3		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	24,1				Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement de la boue de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :	79,17	80,75
		2			déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	1,58	2,0%
			c		siccité de 10 % et plus		
				vi.	28 m3 et plus, le mètre cube		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Michel Denis / SIM

ABOLI	21				Pour l'utilisation d'une salle de cours au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par session de cours de 45 heures :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: tarif désuet

ABOLI	22				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	0,00	0,0%
		4			plate-forme élévatrice de 50 mètres :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: cet équipement n'est plus en service

ABOLI	22				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	0,00	0,0%
			9		camion de soutien et de liaison :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: cet équipement n'est plus en service

AJOUT	26				Pour l'utilisation d'une salle de cours au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :	0,00	114,98
		1			petite salle (maximum de 30 personnes)	114,98	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

AJOUT	26				Pour l'utilisation d'une salle de cours au Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :	0,00	287,44
			2		grande salle (maximum de 400 personnes)	287,44	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	580,35	718,59
			1		autopompe :	138,24	23,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	696,42	948,54
			2		camion-échelle :	252,12	36,2%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

ACTION	ART.	PAR	S.	S.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
			PAR	ALIN.		ALIN.	ÉCART \$

.. Contact: Michel Denis / SIM

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	1 102,67	1 149,75
		3			plate-forme élévatrice :	47,08	4,3%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	464,28	488,64
		4			véhicule d'approvisionnement en air :	24,36	5,2%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	928,56	1 092,26
		5			véhicule d'intervention en présence de matières dangereuses ou chimiques :	163,70	17,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	580,35	747,34
		6			poste de commandement mobile :	166,99	28,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	27				Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :	406,25	546,13
		7			véhicule de protection et de sauvetage :	139,88	34,4%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	28				Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) :	70,00	100,00
						30,00	42,9%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse liée à l'indexation des coûts de main-d'œuvre. Beaucoup de temps consacré par le personnel pour le travail de recherche

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I SERVICES RELATIFS AUX BIENS PRIVÉS**Contact:** Michel Denis / SIM

ABOLI	26				Pour un test de pompage effectué par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par test :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce test n'est plus effectué

MODIF_MNT	30				Pour les services de prévention et de combat d'un incendie de véhicule lorsque le bénéficiaire est un non-résident de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, par événement :	595,00 60,00	655,00 10,1%
-----------	----	--	--	--	---	-----------------	-----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

II SERVICES FOURNIS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

Contact: Michel Denis / SIM

ABOLI	29			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		5		plate-forme élévatrice de 50 m :		0,0%
			a			
			i.	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'équipement n'est plus en service

ABOLI	29			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		5		plate-forme élévatrice de 50 m :		0,0%
			b			
			ii.	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'équipement n'est plus en service

ABOLI	29			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		6		équipements autres que ceux mentionnés aux paragraphes 1° et 5°, avec personnel requis :		0,0%
			a			
			i.	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ces équipements sont inclus dans les paragraphes 3 et 4

ABOLI	29			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	
		6		équipements autres que ceux mentionnés aux paragraphes 1° et 5°, avec personnel requis :		0,0%
			b			
			ii.	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ces équipements sont inclus dans les paragraphes 3 et 4

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	4 925,00	8 025,00
		1		autopompe et personnel requis :	3 100,00	62,9%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	1 645,00	2 675,00
		1		autopompe et personnel requis :	1 030,00	62,6%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

II SERVICES FOURNIS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

Contact: Michel Denis / SIM

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	5 785,00	8 475,00
		2		camion-échelle et personnel requis :	2 690,00	46,5%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	1 930,00	2 825,00
		2		camion-échelle et personnel requis :	895,00	46,4%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	5 735,00	6 150,00
		3		équipe spécialisée en sauvetage en hauteur :	415,00	7,2%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Service offert nécessitant le déplacement de plusieurs personnes ayant une formation et des équipements très spécialisés

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	1 930,00	2 050,00
		3		équipe spécialisée en sauvetage en hauteur :	120,00	6,2%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Service offert nécessitant le déplacement de plusieurs personnes ayant une formation et des équipements très spécialisés

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	5 850,00
		4		équipe spécialisée en sauvetage sur glace :	5 850,00	100,0%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	1 950,00
		4		équipe spécialisée en sauvetage sur glace :	1 950,00	100,0%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	6 750,00
		5		équipe spécialisée en sauvetage nautique :	6 750,00	100,0%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

II SERVICES FOURNIS DANS D'AUTRES TERRITOIRES

Contact: Michel Denis / SIM

. .

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	2 250,00
		5		équipe spécialisée en sauvetage nautique :	2 250,00	100,0%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	13 125,00
		6		équipe spécialisée en sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures :	13 125,00	100,0%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

AJOUT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	4 375,00
		6		équipe spécialisée en sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures :	4 375,00	100,0%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	8 475,00	12 375,00
		7		équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques :	3 900,00	46,0%
			a	minimum (3 heures)		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

MODIF_MNT	33			Pour les services des pompiers en cas de sinistre, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	2 825,00	4 125,00
		7		équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques :	1 300,00	46,0%
			b	chaque heure additionnelle		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les hausses importantes s'expliquent par le fait que ces tarifs n'ont pas été indexés lors des révisions des années antérieures

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

III SERVICE DE POLICE

Contact: Mathieu Perrier / Police

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	83,81	85,49
		1			pour un policier syndiqué, l'heure :	1,68	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	62,65	63,91
		10			chien ou cheval, la journée :	1,26	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	21,33	21,76
		11			véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	0,43	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	23,82	24,28
		2			pour un cadet policier sans supervision, l'heure :	0,46	1,9%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	272,00	277,00
		3			pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	5,00	1,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	11,81	12,05
		7			pour l'entreposage d'armes, au mois par arme :	0,24	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	35				Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	5,14	5,24
		8			pour la destruction de munitions, le kilogramme :	0,10	1,9%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

III SERVICE DE POLICE

Contact: Mathieu Perrier / Police

MODIF_MNT	35			Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :	98,62	100,86
		9		maître chien ou cavalier policier, l'heure :	2,24	2,3%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	354,10	361,18
		1		« hold-up » :	7,08	2,0%
			a	1er appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	495,80	505,72
		1		« hold-up » :	9,92	2,0%
			b	2e appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	708,30	722,47
		1		« hold-up » :	14,17	2,0%
			c	3e appel et suivants		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	77,90	79,46
		2		cambriolage résidentiel :	1,56	2,0%
			a	2e appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	120,40	122,81
		2		cambriolage résidentiel :	2,41	2,0%
			b	3e appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43			Pour une fausse alarme, il sera perçu :	155,80	158,92
		2		cambriolage résidentiel :	3,12	2,0%
			c	4e appel et suivants		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

III SERVICE DE POLICE

Contact: Mathieu Perrier / Police

MODIF_MNT	43				Pour une fausse alarme, il sera perçu :	155,80	158,92
		3			cambriolage commercial :	3,12	2,0%
			a		2e appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43				Pour une fausse alarme, il sera perçu :	233,70	238,37
		3			cambriolage commercial :	4,67	2,0%
			b		3e appel		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	43				Pour une fausse alarme, il sera perçu :	311,60	317,83
		3			cambriolage commercial :	6,23	2,0%
			c		4e appel et suivants		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

Contact: ORPHELIN

ABOLI	40			Pour l'inspection et la surveillance des épreuves d'étanchéité lors de l'installation d'un réservoir d'hydrocarbure, il sera perçu :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Dans la mesure où ni le service de l'environnement, de l'eau et des Immeubles n'appliquent ce tarif, il est abrogé.

ABOLI	44	1	a	Pour l'étude d'une demande de travaux d'infrastructures dans un développement résidentiel, il sera perçu : servitude de vue unilatérale	0,00	0,0%
-------	----	---	---	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce tarif n'est pas utilisé d'où son abolition

ABOLI	44	1	b	Pour l'étude d'une demande de travaux d'infrastructures dans un développement résidentiel, il sera perçu : servitude de vue réciproque	0,00	0,0%
-------	----	---	---	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce tarif n'est pas utilisé d'où son abolition

MODIF_MNT	46	1		Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure : vérificateur général :	175,00 35,00	210,00 20,0%
-----------	----	---	--	---	-----------------	-----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce tarif n'avait pas été indexé lors des révisions des années antérieures, les ajustements sont basés sur la masse salariale à jour.

MODIF_MNT	46	2		Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure : chef de mission - vérification :	130,00 10,00	140,00 7,7%
-----------	----	---	--	---	-----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce tarif n'avait pas été indexé lors des révisions des années antérieures, les ajustements sont basés sur la masse salariale à jour.

MODIF_MNT	46	5		Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure : vérificateur général adjoint :	150,00 15,00	165,00 10,0%
-----------	----	---	--	---	-----------------	-----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Ce tarif n'avait pas été indexé lors des révisions des années antérieures, les ajustements sont basés sur la masse salariale à jour.

ABOLI	47	4		Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu par jour : dalle réfractaire :	0,00	0,0%
-------	----	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

IV INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

Contact: ORPHELIN

ABOLI	50			Pour une session de cours de formation, avec simulateur d'embrase- ment, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe d'au moins 7 personnes, il sera perçu, par jour, par personne :	0,00	
		1		cours :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'utilisation du simulateur d'embrase-ment est interdit

MODIF_MNT	50			Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu par jour :	557,13	615,12
		1		tour d'exercice :	57,99	10,4%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

ABOLI	50			Pour une session de cours de formation, avec simulateur d'embrase- ment, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe d'au moins 7 personnes, il sera perçu, par jour, par personne :	0,00	
		2		prêt d'appareil respiratoire :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'utilisation du simulateur d'embrase-ment est interdit

MODIF_MNT	50			Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu par jour :	696,42	770,33
		2		maison de fumée :	73,91	10,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

ABOLI	50			Pour une session de cours de formation, avec simulateur d'embrase- ment, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe d'au moins 7 personnes, il sera perçu, par jour, par personne :	0,00	
		3		prêt d'un habit de combat :		0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'utilisation du simulateur d'embrase-ment est interdit

MODIF_MNT	50			Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu par jour :	2 785,68	3 069,83
		3		ensemble du site :	284,15	10,2%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

MODIF_MNT	50			Pour la location des installations du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu par jour :	927,93	1 034,78
		4		tranchée :	106,85	11,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

ACTION	ART.	PAR	S.	S.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
			PAR	ALIN.		ALIN.	ÉCART \$

IV INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE, RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES ET COURS

Contact: ORPHELIN

MODIF_MNT	51				Pour la location d'un équipement de branchement à une borne d'incendie, il sera perçu, par jour :	159,00	162,00
						3,00	1,9%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une variation à la hausse de 2% liée à l'indexation de la main-d'œuvre 2015-2016.

MODIF_MNT_LIB	52				Pour une session de cours de formation, par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, à un groupe de plus de 15 personnes, il sera perçu, par jour, par personne :	174,11	189,71
						15,60	9,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La hausse de 10% s'explique par une augmentation annuelle de 2% pour les 5 années passées.

AJOUT	53				Pour la vente de matériel didactique offert par le Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :	0,00	200,00
		2			pour un exemplaire d'un livre :	200,00	100,0%
			d		en couleur		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'information contenue dans une publication couleur se veut de l'information très récente laquelle a nécessité beaucoup d'heures de conception et de production

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

V PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS

Contact: Marie-Andrée Simard / Affaires juridiques

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	500,00	600,00
		1		autorisation d'occuper le domaine public :	100,00	20,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	175,00	225,00
		2		quittance et mainlevée :	50,00	28,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	200,00	275,00
		3		acte de modification, de correction ou d'annulation, sauf s'il résulte d'une erreur de la Ville :	75,00	37,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	200,00	300,00
		4		servitude consentie par la Ville :	100,00	50,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	200,00	300,00
		5		bail consenti par la Ville :	100,00	50,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	100,00	250,00
		6		acte d'aliénation, échange et garantie hypothécaire suivant la considération stipulée à l'acte ou, dans le cas d'une donation, suivant la base d'imposition retenue pour l'imposition des droits de mutation :	150,00	150,0%
			a	jusqu'à 5 000 \$		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

MODIF_MNT	55			Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	200,00	300,00
		7		consentement à opération cadastrale :	100,00	50,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

V PRÉPARATION D'ACTES NOTARIÉS

Contact: Marie-Andrée Simard / Affaires juridiques

MODIF_MNT	55					Pour la préparation, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :	200,00	300,00
		8				droit réel consenti en faveur de la Ville dans le cas où des unités de stationnement sont fournies sur un autre terrain que celui sur lequel est exercé l'usage aux fins duquel elles sont requises par les règlements :	100,00	50,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: L'augmentation s'explique par le fait que les tarifs reliés aux actes notariés étaient en deça du prix du marché.

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

Contact: ORPHELIN

ABOLI	56	1		Pour la fourniture d'extraits du registre des permis, il sera perçu : minimum :	0,00	0,0%
-------	----	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Analyse et recommandation du SMVT: Ces tarifs réfèrent à des activités de nature administrative en lien indirect avec les règlements 11-018, 03-096, 07-034. Ces activités sont tarifées dans les règlements d'arrondissements.

ABOLI	56	2		Pour la fourniture d'extraits du registre des permis, il sera perçu : en sus du minimum, les 1 000 inscriptions :	0,00	0,0%
-------	----	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Analyse et recommandation du SMVT: Ces tarifs réfèrent à des activités de nature administrative en lien indirect avec les règlements 11-018, 03-096, 07-034. Ces activités sont tarifées dans les règlements d'arrondissements.

ABOLI	59	1		Pour la fourniture de documents ou d'enregistrements du conseil, notamment les ordres du jour et les notes explicatives, il sera perçu : abonnement annuel :	0,00	0,0%
-------	----	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Il n'y avait que 2 abonnés depuis plusieurs années et ces abonnements ont été annulés en 2015.

MODIF_MNT	59	2		Pour un abonnement au système CITÉ PLUS concernant les extraits de rôle d'évaluation et de taxation, il sera perçu : par transaction, pour les abonnés	5,00 0,50	5,50 10,0%
-----------	----	---	--	---	--------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 0,50¢ a été appliquée au tarif 2015.

ABOLI	59	2		Pour la fourniture de documents ou d'enregistrements du conseil, notamment les ordres du jour et les notes explicatives, il sera perçu : enregistrement d'une séance :	0,00	0,0%
-------	----	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Le tarif prévu au Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels du gouvernement du Québec (RLRQ, chapitre A-2.1, r.3) sera appliqué, il sera inclus dans l'article 1

ABOLI	59	3		Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs maximums applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents reproduction de documents audiovisuels non prévus par l'annexe 1 de ce règlement (coût de la reproduction)	0,00	0,0%
-------	----	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

MODIF_MNT_LIB	60	1		Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs maximums applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents copie numérique en haute résolution, par fichier :	5,00 2,00	7,00 40,0%
---------------	----	---	--	---	--------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Exemption de paiement si le coût est inférieur à 20 \$.

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
					ÉCART \$	ÉCART%

I EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

Contact: ORPHELIN

. .

AJOUT	60			Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs maximums applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents	0,00	13,00
		2		numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	13,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

AJOUT	60			Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs maximums applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents	0,00	25,00
		3		document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier	25,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

MODIF_MNT	63			Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) :	219,00	223,00
					4,00	1,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:**II PUBLICATIONS DE LA VILLE, PLANS, AFFICHES**

Contact: Luc Lévesque / Géomatique

. .

ABOLI	67			Pour une extraction des numéros civiques en format dessin couvrant le territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Données disponibles gratuitement sur le portail des données ouvertes de la Ville

ABOLI	69			Pour la fourniture de plans officiels fournissant divers renseignements techniques, préparés par la Direction des immeubles du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, il sera perçu, la page :	0,00	0,0%
-------	----	--	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Dans la mesure où le service des Immeubles n'applique pas ce tarif, il est abrogé.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Bernard Côté / Évaluation foncière

..							
..							
AJOUT	71				Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :	0,00	75,00
		1			lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000\$	75,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La référence aux droits exigibles prévus par le Tribunal administratif du Québec n'est plus nécessaire, les frais exigés sont fixés par la Ville.

AJOUT	71				Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :	0,00	300,00
		2			lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000\$ et inférieure ou égale à 2 000 000\$	300,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La référence aux droits exigibles prévus par le Tribunal administratif du Québec n'est plus nécessaire, les frais exigés sont fixés par la Ville.

AJOUT	71				Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :	0,00	500,00
		3			lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000\$ et inférieure ou égale à 5 000 000\$	500,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La référence aux droits exigibles prévus par le Tribunal administratif du Québec n'est plus nécessaire, les frais exigés sont fixés par la Ville.

AJOUT	71				Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :	0,00	1 000,00
		4			lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000\$	1 000,00	100,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La référence aux droits exigibles prévus par le Tribunal administratif du Québec n'est plus nécessaire, les frais exigés sont fixés par la Ville.

ABOLI	73				Lors d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu les mêmes droits que ceux prévus au paragraphe 2 de l'article 1 du Tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du	0,00	
-------	----	--	--	--	---	------	--

0,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE:

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I TRANSPORT PAR TAXI**Contact:** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	114,00	117,00
		1			pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur pour 24 mois :	3,00	2,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	40,00	100,00
		10			pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension/révocation du permis de conduire ou du permis de chauffeur :	60,00	150,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à l'augmentation des coûts liés au traitement des transactions particulières.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	167,00	175,00
		11			pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :	8,00	4,8%
			a		permis en service régulier		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	266,00	275,00
		11			pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :	9,00	3,4%
			b		permis en service de limousine berline		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	575,00	600,00
		11			pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :	25,00	4,3%
			c		permis en service restreint		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	200,00	275,00
		11			pour l'enregistrement ou le renouvellement d'un permis de propriétaire de taxi ou de limousine, pour une période de 12 mois se terminant le 31 mars de chaque année, par véhicule :	75,00	37,5%
			d		permis en service de limousine de grand luxe		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Normalisation des tarifs des limousines

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	286,00	300,00
		13			pour le transfert d'un permis de propriétaire de taxi, auprès de l'acquéreur :	14,00	4,9%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

I TRANSPORT PAR TAXI**Contact:** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	40,00	45,00
		14			pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint :	5,00	12,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	40,00	50,00
		15			pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la Société de l'assurance automobile du Québec :	10,00	25,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	110,00	120,00
		18			lorsqu'un tarif prévu aux paragraphes 10° à 13° du premier alinéa est acquitté après le 31 mars, il est majoré de :	10,00	9,1%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	57,00	58,00
		2			pour la délivrance d'un permis de chauffeur pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire de la classe 4C :	1,00	1,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	114,00	117,00
		3			pour l'ouverture d'un dossier relié à la délivrance d'un permis de chauffeur, comprenant l'examen initial prévu à l'article 69 de ce règlement :	3,00	2,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	57,00	58,00
		4			pour l'autorisation de se présenter à la reprise d'un examen :	1,00	1,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	1 000,00	1 250,00
		5			pour l'ouverture et l'étude d'un dossier comprenant, s'il y a lieu, la délivrance du permis d'intermédiaire en services :	250,00	25,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à la révision des processus en cours et des exigences et analyses supplémentaires demandées.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
						ÉCART \$	ÉCART%

I TRANSPORT PAR TAXI**Contact:** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	500,00	600,00
		6			pour le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en services :	100,00	20,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à la révision des processus en cours et des exigences et analyses supplémentaires demandées.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	26,00	30,00
		7			pour la délivrance d'un duplicata du permis de chauffeur :	4,00	15,4%
			a		premier duplicata		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	46,00	50,00
		7			pour la délivrance d'un duplicata du permis de chauffeur :	4,00	8,7%
			b		pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	26,00	30,00
		8			pour la délivrance d'un duplicata de la vignette d'identification :	4,00	15,4%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	74				Aux fins du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), il sera perçu :	52,00	55,00
		9			pour le changement de véhicule :	3,00	5,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

II REMORQUAGE**Contact:** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	114,00	117,00
		1			pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois :	3,00	2,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	40,00	45,00
		10			pour l'émission d'un permis de chauffeur restreint :	5,00	12,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	40,00	50,00
		11			pour la réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	10,00	25,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à l'augmentation des coûts liés au traitement des transactions particulières.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	40,00	50,00
		12			dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7 du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de :	10,00	25,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à l'augmentation des coûts liés au traitement des transactions particulières.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	110,00	120,00
		13			dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9 du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de :	10,00	9,1%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	57,00	58,00
		2			pour la délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire :	1,00	1,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	26,00	30,00
		3			pour la délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	4,00	15,4%
			a		premier duplicata		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
						ÉCART \$	ÉCART%

II REMORQUAGE

Contact: Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	46,00	50,00
		3			pour la délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :	4,00	8,7%
			b		pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur		

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	40,00	100,00
		4			pour la délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	60,00	150,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse attribuable à l'augmentation des coûts liés au traitement des transactions particulières.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	230,00	250,00
		5			pour l'ouverture et l'étude du dossier d'un permis d'exploitation :	20,00	8,7%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	260,00	275,00
		6			pour la délivrance d'un permis d'exploitation :	15,00	5,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	200,00	205,00
		7			pour la délivrance ou le renouvellement d'une vignette d'identification :	5,00	2,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Majoration de l'ordre de 2% des tarifs 2015

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	26,00	27,00
		8			pour la délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	1,00	3,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	75				Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098), il sera perçu :	260,00	275,00
		9			pour le renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	15,00	5,8%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

II REMORQUAGE**Contact:** Linda Marchand / Bureau du taxi de Mtl

MODIF_MNT	76					Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette :	30,00	35,00
							5,00	16,7%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

MODIF_MNT	77					Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage :	75,00	80,00
							5,00	6,7%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Hausse des tarifs afin de tenir compte des activités opérationnelles.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

II Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

Contact: Anne-Marie Bernier-Brière / Environnement

1 ANALYSES CHIMIQUES

MODIF_MNT	45						30,60	31,10
		1				Demande chimique d'oxygène	0,50	1,6%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de l'ordre de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	45						270,00	274,00
		2				Dose d'alun	4,00	1,5%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de l'ordre de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	45						21,00	21,50
		3				Matières en suspension (MES)	0,50	2,4%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de l'ordre de 2% a été appliquée au tarif 2015

MODIF_MNT	45						15,20	15,50
		4				Phosphore total	0,30	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de l'ordre de 2% a été appliquée au tarif 2015

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	--------	----------	-------------	-------------------------	-----------------

II Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

Contact: Anne-Marie Bernier-Brière / Environnement

1 ANALYSES CHIMIQUES

MODIF_MNT	45				102,53	104,58
		1		Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	2,05	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				96,84	98,78
		2		Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	1,94	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				421,52	429,95
		3		Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	8,43	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				113,92	116,20
		4		Essais mécaniques: traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	2,28	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				102,53	104,58
		5		Grille de puisard, essais de chargement	2,05	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				79,75	81,34
		6		Grille de puisard, poids et dimensions	1,59	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				421,52	429,95
		7		Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	8,43	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	--------	----------	-------------	-------------------------	-----------------

II Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

Contact: Anne-Marie Bernier-Brière / Environnement

1 ANALYSES CHIMIQUES

MODIF_MNT	45				450,00	459,00
		1		Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	9,00	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				854,44	871,53
		2		Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	17,09	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				375,96	383,48
		3		Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	7,52	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				375,96	383,48
		4		Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	7,52	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				262,03	267,27
		5		Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	5,24	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				150,41	153,42
		1		Cueillette d'échantillons lourds, l'heure	3,01	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

ACTION	ART.	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	--------	----------	-------------	-------------------------	-----------------

II Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

Contact: Anne-Marie Bernier-Brière / Environnement

1 ANALYSES CHIMIQUES

MODIF_MNT	45				113,00	115,26
		1		Agent technique	2,26	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				129,00	131,58
		2		Agent technique principal	2,58	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				99,00	100,98
		3		Analyste de matériaux	1,98	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				87,00	88,74
		4		Dessinateur	1,74	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				147,00	149,94
		5		Ingénieur groupe 2	2,94	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				183,00	186,66
		6		Ingénieur groupe 4	3,66	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

MODIF_MNT	45				200,00	204,00
		7		Ingénieur groupe 5	4,00	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Les taux unitaires et/ou horaires en vigueur ont été augmentés de 2%.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				525 Souffleuse automotrice Tarif quotidien	280,08 5,60	285,68 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				217-247 Fourgon Tarif quotidien	112,03 2,25	114,28 2,0%
-----------	----	--	--	--	------------------------------------	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				435-436 Chargeur sur roues 2-2,5 v.cu. Tarif quotidien	280,08 5,60	285,68 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				279-299 Camion tracteur Tarif quotidien	251,03 5,02	256,05 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				437 Chargeur sur roues 3 v.cu. Tarif quotidien	307,06 6,14	313,20 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				153 Automobile hybride Tarif quotidien	77,81 1,55	79,36 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				211-212 Camionette Tarif quotidien	77,81 1,55	79,36 2,0%
-----------	----	--	--	--	---------------------------------------	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				127-128 Camionnette 4 roues motrices Tarif quotidien	82,99 1,66	84,65 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				352-353 Camion dépanneuse Tarif quotidien	223,03 4,46	227,49 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				134-135 Automobile sous-compacte Tarif quotidien	61,20 1,23	62,43 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				174-175 Minifourgonnette Tarif quotidien	66,39 1,32	67,71 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				293 Camion lourd 3 essieux benne basculante Tarif quotidien	251,03 5,02	256,05 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				548-549 Chariot élévateur 7000 – 8000 lbs Tarif quotidien	90,25 1,81	92,06 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				146-152 Automobile compacte et intermédiaire Tarif quotidien	66,39 1,32	67,71 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante Tarif quotidien	251,03 5,02	256,05 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				751-754 Remorque Tarif quotidien	20,75 0,41	21,16 2,0%
-----------	----	--	--	--	-------------------------------------	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				176-179 Fourgonnette Tarif quotidien	77,81 1,55	79,36 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				544-545 Chariot élévateur à fourche 4000 à 5000 lbs Tarif quotidien	77,81 1,55	79,36 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				759 Fardier 16 tonnes et plus Tarif quotidien	57,06 1,14	58,20 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	---------------	---------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				153 Automobile hybride Tarif hebdomadaire	392,12 7,84	399,96 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				211-212 Camionnette Tarif hebdomadaire	392,12 7,84	399,96 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
						ÉCART \$	ÉCART%

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				548-549 Chariot élévateur 7000 – 8000 lbs	447,09	456,03
			b		Tarif hebdomadaire	8,94	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				217-247 Fourgon	559,13	570,31
			b		Tarif hebdomadaire	11,18	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				146-152 Automobile compacte et intermédiaire	335,06	341,76
			b		Tarif hebdomadaire	6,70	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				759 Fardier 16 tonnes et plus	280,08	285,68
			b		Tarif hebdomadaire	5,60	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				437 Chargeur sur roues 3 v.cu.	1 535,26	1 565,96
			b		Tarif hebdomadaire	30,70	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				174-175 Minifourgonnette	335,06	341,76
			b		Tarif hebdomadaire	6,70	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				134-135 Automobile sous-compacte	307,06	313,20
			b		Tarif hebdomadaire	6,14	2,0%

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				525 Souffleuse automotrice Tarif hebdomadaire	1 396,26 27,92	1 424,18 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				293 Camion lourd 3 essieux benne basculante Tarif hebdomadaire	1 257,25 25,14	1 282,39 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				352-353 Camion dépanneuse Tarif hebdomadaire	1 115,14 22,30	1 137,44 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante Tarif hebdomadaire	1 257,25 25,14	1 282,39 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				751-754 Remorque Tarif hebdomadaire	112,03 2,25	114,28 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				176-179 Fourgonnette Tarif hebdomadaire	392,12 7,84	399,96 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				127-128 Camionnette 4 roues motrices Tarif hebdomadaire	419,08 8,38	427,46 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				544-545 Chariot élévateur à fourche 4000 à 5000 lbs Tarif hebdomadaire	392,12 7,84	399,96 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				435-436 Chargeur sur roues 2-2,5 v.cu. Tarif hebdomadaire	1 396,26 27,92	1 424,18 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				279-299 Camion tracteur Tarif hebdomadaire	1 257,25 25,14	1 282,39 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				283-393 Camion lourd 2 essieux benne basculante Tarif mensuel	3 851,63 77,03	3 928,66 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				176-179 Fourgonnette Tarif mensuel	1 198,13 23,96	1 222,09 2,0%
-----------	----	--	--	--	---------------------------------------	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				293 Camion lourd 3 essieux benne basculante Tarif mensuel	3 851,63 77,03	3 928,66 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				544-545 Chariot élévateur à fourche 4000 à 5000 lbs Tarif mensuel	1 198,13 23,96	1 222,09 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				352-353 Camion dépanneuse Tarif mensuel	3 423,21 68,46	3 491,67 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				759 Fardier 16 tonnes et plus Tarif mensuel	855,81 17,11	872,92 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				437 Chargeur sur roues 3 v.cu. Tarif mensuel	4 707,43 94,15	4 801,58 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				435-436 Chargeur sur roues 2-2,5 v.cu. Tarif mensuel	4 280,05 85,60	4 365,65 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				548-549 Chariot élévateur 7000 – 8000 lbs Tarif mensuel	1 369,28 27,39	1 396,67 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				751-754 Remorque Tarif mensuel	342,32 6,85	349,17 2,0%
-----------	----	--	--	--	-----------------------------------	----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				211-212 Camionnette Tarif mensuel	1 198,13 23,96	1 222,09 2,0%
-----------	----	--	--	--	--------------------------------------	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				153 Automobile hybride Tarif mensuel	1 198,13 23,96	1 222,09 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				279-299 Camion tracteur Tarif mensuel	3 851,63 77,03	3 928,66 2,0%
-----------	----	--	--	--	--	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				146-152 Automobile compacte et intermédiaire Tarif mensuel	1 026,96 20,54	1 047,50 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				134-135 Automobile sous-compacte Tarif mensuel	942,94 18,86	961,80 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-----------------	----------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				525 Souffleuse automotrice Tarif mensuel	4 280,05 85,60	4 365,65 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				127-128 Camionnette 4 roues motrices Tarif mensuel	1 284,22 25,69	1 309,91 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

MODIF_MNT	79				174-175 Minifourgonnette Tarif mensuel	1 026,96 20,54	1 047,50 2,0%
-----------	----	--	--	--	---	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC.	TARIF
						ÉCART \$	ÉCART%

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

MODIF_MNT	79				217-247 Fourgon Tarif mensuel	1 711,60 34,24	1 745,84 2,0%
-----------	----	--	--	--	----------------------------------	-------------------	------------------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: Une augmentation de 2% a été appliquée au tarif 2015.

ABOLI	82				223-234 Camion léger benne basculante Tarif quotidien	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82				368 Camion citerne à carburant Tarif quotidien	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82				825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure Tarif quotidien	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type d'équipement pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82				201-202 Camionnette compacte Tarif quotidien	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82				286-296 Camion grue articulée Tarif quotidien	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82				286-296 Camion grue articulée Tarif hebdomadaire	0,00	0,0%
-------	----	--	--	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

ABOLI	82		b		825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure Tarif hebdomadaire	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type d'équipement pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		b		368 Camion citerne à carburant Tarif hebdomadaire	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		b		201-202 Camionnette compacte Tarif hebdomadaire	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		b		223-234 Camion léger benne basculante Tarif hebdomadaire	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		c		286-296 Camion grue articulée Tarif mensuel	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		c		201-202 Camionnette compacte Tarif mensuel	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		c		368 Camion citerne à carburant Tarif mensuel	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	---	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ACTION	ART.	PAR	S. PAR	S. ALIN.	ALIN.	DESCRIPTION	TARIF PREC. ÉCART \$	TARIF ÉCART%
--------	------	-----	-----------	-------------	-------	-------------	-------------------------	-----------------

Contact: Patrice Guindon / MRA CD Service sur route

ABOLI	82		c			825 Tête de souffleuse 2 000 tonnes à l'heure Tarif mensuel	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type d'équipement pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

ABOLI	82		c			223-234 Camion léger benne basculante Tarif mensuel	0,00	0,0%
-------	----	--	---	--	--	--	------	------

COMMENTAIRES_RESPONSABLE: La Direction du matériel roulant et des ateliers ne possède plus ce type de véhicule pour la location à court terme d'où l'abolition du tarif.

Sommaire des analyses sur les modifications de tarifs

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Pour l'année 2016

Montréal 

Grille de tarification 2016 - Conseil d'agglomération

Commentaires sur les principales modifications

Les numéros d'articles font référence au règlement sur les tarifs 2016 (Sommaire décisionnel #1156812004)

1. Chapitre I : Accès aux équipements collectifs (articles 2 et 24.1)

a Section I : Parcs nature (articles 2 à 14)

Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a effectué une réorganisation de son offre de service pour les parcs nature. Ainsi, à partir de 2016 le stationnement sera inclus dans la plupart des forfaits de locations de salles et de sites. Ce changement a pour but de simplifier l'approche pour les clients puisque cela nécessite l'achat d'un seul billet et convient mieux à la clientèle qui réserve pour des groupes. Des précisions, quant au nombre maximum de personnes admises lors de la location de salles et de sites extérieurs, ont également été apportées pour l'offre 2016.

Cette modification a comme finalité l'harmonisation des tarifs des différents secteurs des parcs-nature. En effet, le nombre de personnes étant une indication de la capacité maximum de l'emplacement, le prix de l'espace loué est donc fixé en fonction de la capacité de la salle et non du nombre de personnes.

La location d'une très grande salle pouvant contenir un maximum de 100 personnes est maintenant offerte dans les différents forfaits. Finalement, l'offre de service pour la location de salles a été bonifiée en ajoutant des tarifs pour les réunions d'une durée de 8 heures.

Parmi les hausses de 2016, mentionnons que pour l'utilisation des stationnements des parcs-nature pour 2 heures et moins, exception faite du Cap St-Jacques, le tarif sera porté à 7 \$ soit une augmentation de 1 \$ (art. 2.2). Au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tarif pour les résidents de l'agglomération pour la location de la maison de la pointe pour une réception (art. 3.1.h) passe de 650 \$ à 710 \$ et pour une réunion (art. 3.1.i) de 425 \$ à 480 \$. Pour les non-résidents de l'agglomération, la location de la maison pour une réception passe de 785 \$ à 965 \$ et pour une réunion de 490 \$ à 670 \$. Le tarif pour l'accès au Centre de plein air du Cap-Saint-Jacques avec des jeunes de 14 ans et moins, pour de l'animation personnalisée passera de 96 \$ à 105 \$, une hausse de 9 % (art. 9.1, 9.2).

De nouvelles activités sont également proposées. Pour les courses ou levées de fonds, la location de sites extérieurs est offerte au prix de 265 \$ (art. 6) alors que le prix pour la location d'emplacement de camping sans service est fixé à 10 \$ par jour (art. 7). Toutefois, les cours de ski privés et de groupe ne sont plus offerts (art. 10).

b Section II : Parc du Mont-Royal (articles 15 à 17)

Une augmentation de l'ordre de 2 % est apportée par le Service de la culture aux tarifs en vigueur se rapportant à la location de la grande salle du chalet du parc du Mont-Royal (art.15.a, 15.b). Le prix des salles utilisées lors de différentes productions est majoré de 5 \$ et 10 \$ (art.17).

c Section III : Parc Jeanne-Mance (articles 18 à 21)

Le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal n'apporte aucun changement à la tarification en vigueur.

d Section IV : Autres équipements (articles 22 à 24)

Les dépôts de résidus verts (art. 16.1) de même que la vente de compost (art. 17) sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, concernant uniquement les arrondissements de la Ville de Montréal, aucune transaction n'est effectuée avec des tiers. En conséquence, le Service de l'environnement recommande l'abolition de ces 2 articles. D'autre part, la tonne métrique de dépôt de sol d'excavation passe de 5 \$ à 5,25 \$ (art. 22.1.a).

Le Service de l'eau a apporté des modifications de tarifs de l'ordre de 2 % relativement au traitement de la boue des fosses sceptiques ou de toilettes chimiques (art. 24.1). Le coût du permis annuel pour le camion-citerne effectuant le transport et le déversement de ces deux types de boues a été majoré de 5 % (art. 24.1.1.)

2. Chapitre II : Utilisation de biens publics (articles 25 à 29)

Le Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) propose une mise à jour du tarif pour l'utilisation de salles de cours au Centre de formation du SSIM (art. 26). De ce fait, deux nouveaux tarifs sont offerts : un taux horaire pour une petite salle fixé à 114,98 \$ et celui pour une grande salle à 287,44 \$; mentionnons que le tarif actuel de 348,21 \$ par session de 45 heures est aboli. De la même façon, les tarifs 2016 pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie incluant le personnel (art. 27) présentent des hausses supérieures à 2 % car, ils n'avaient pas été indexés lors des révisions des années antérieures. L'utilisation de la plate-forme élévatrice de 50 mètres ainsi que celle du camion de soutien et de liaison n'est plus offerte car ces équipements ne sont plus en service (art. 22).

3. Chapitre III : Services fournis par les employés de la Ville (articles 30 à 55)

a Section I : Services relatifs aux biens privés (articles 30 à 32)

Pour les services de prévention et de combat d'un incendie de véhicule pour un non-résident de l'agglomération (art. 30), le tarif est augmenté à 655 \$. Le test de pompage (art. 26) n'étant plus effectué par le SSIM le tarif est aboli.

b Section II : Services fournis dans d'autres territoires (article 33)

Les tarifs, pour les services des pompiers en cas de sinistre à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, n'ayant pas été indexés lors des révisions des années antérieures présentent des majorations pour 2016. De plus, les services fournis par les équipes spécialisées en sauvetage ont été revus et l'offre de service est plus détaillée. Ainsi, les nouveaux prix chargés sont en fonction de la formation spécifique nécessaire pour le personnel ainsi que des équipements hautement spécialisés que ces interventions exigent. Par exemple, l'utilisation de l'autopompe et du personnel requis (art. 33.1.a) passe de 4 925 \$ à 8 025 \$, le tarif pour le camion échelle (art.33.2.a) est porté de 5 785\$ à 8 475\$ tout comme celui de l'équipe pour les matières dangereuses ou chimiques qui passe de 8 475 \$ à 12 375 \$. Parmi les nouveaux tarifs fournis par des équipes spécialisées mentionnons le sauvetage sur glace (art. 33.4) à 5 850 \$, le sauvetage nautique (art. 33.5) à 6 750 \$ et le sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures (art. 33.6) à 13 125 \$. L'article 29.5 est aboli car la plate-forme élévatrice n'est plus en service et l'article 29.6 également puisque le matériel mentionné est inclus aux paragraphes 3 et 4.

c Section III : Service de police (articles 34 à 43)

Certains tarifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment pour le louage de biens, de services et d'équipements (art. 35) et ceux pour les fausses alarmes et les cambriolages (art. 43) ont été majorés de 2 %. Toutefois, les tarifs dédiés à l'inspection et à la réparation d'armes (art. 35.4, 35.5 et 35.6) demeurent inchangés pour 2016 afin de s'harmoniser avec les tarifs offerts au privé. Le tarif de l'article 36 est reconduit pour 2016 car, il est fixé par l'entente-cadre avec les organismes liés pour les vérifications d'antécédents judiciaires. Les autres tarifs se rapportant à la vérification des antécédents judiciaires (art. 37 à 41) demeurent également inchangés afin de conserver une certaine uniformité.

d Section IV : Inspections, vérifications, tests, analyses en laboratoire, recherches, études diverses et cours (articles 44 à 54)

Les tarifs ayant trait aux services du personnel du Bureau du vérificateur général (art. 46), n'ayant pas été ajustés lors des révisions des années antérieures, montrent des hausses pour 2016. De plus, les ajustements des taux horaires en vigueur sont basés sur la masse salariale à jour, laquelle a progressé en fonction de la spécialisation requise pour ce type de postes, et occasionnent des augmentations de 8 % à 20 % pour les postes de chef de mission - vérificateur, vérificateur général adjoint et vérificateur général.

Les tarifs, prix par personne, se rapportant aux sessions de formation (art. 52), ainsi que le prix pour la location par jour des installations du Centre de formation en incendie du SSIM (art. 50) ont subi des ajustements de l'ordre de 10 % étant donné qu'ils n'avaient pas été indexés lors des dernières révisions. L'exemplaire couleur d'un livre de matériel didactique illustrant les technologies les plus récentes est maintenant offert (art. 53). L'utilisation du simulateur d'embrasement étant interdit, l'article 50 est aboli.

Dû à la croissance des coûts de main-d'œuvre, le Service de l'eau a indexé de 2 % son tarif relié à la location d'équipement de branchement à une borne d'incendie (art. 51).

Dans la mesure où ni les services de l'Environnement, de l'Eau et des Immeubles n'appliquent le tarif pour l'inspection et la surveillance lors de l'installation d'un réservoir d'hydrocarbure (art. 40), il sera abrogé.

Une vérification auprès de la Division de la géomatique et du Service des affaires juridiques confirme que l'article 44.1, traitant de l'étude d'une demande de servitude de vue réciproque, n'est pas utilisée; son abolition est recommandée.

e Section V : Préparation d'actes notariés (article 55)

Les montants prévus pour la préparation d'actes notariés ont été augmentés afin de refléter les coûts opérationnels et compte tenu que les tarifs actuels sont nettement en-deça du prix du marché. Malgré des hausses de 50 \$ à 150 \$ l'acte pour 2016, les tarifs demeurent inférieurs à ceux qui prévalent en pratique privée.

4. Chapitre IV : Vente de documents, de publications et d'autres articles (articles 56 à 68)

a Section I : Extraits de registres, abonnements, rapports, exemplaires ou copies de documents officiels ou d'archives (articles 56 à 63)

Une analyse et recommandation du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT), conduit à l'abolition de l'article 56, ayant trait à la fourniture d'extraits du registre des permis car, ce tarif réfère à des activités de nature administrative, lesquelles sont tarifées dans les règlements d'arrondissement.

Le Service des technologies de l'information (STI) a augmenté de 5 \$ à 5,50 \$, le coût des transactions des abonnés au système CITÉ PLUS pour les extraits de rôle d'évaluation et de taxation (art. 59).

Le Service du greffe a mis à jour son offre de service concernant la fourniture de documents (art. 60). En effet, de nouveaux tarifs ont été ajoutés se rapportant à la fourniture de copie numérique (7 \$ par fichier), la numérisation de document (13 \$ par fichier) et de document audiovisuel en haute résolution (25 \$ par fichier). L'article 59 est aboli car, pour l'abonnement annuel aux documents et enregistrements du conseil, il n'y avait que 2 abonnés depuis plusieurs années et ces abonnements ont été annulés en 2015. Les demandes pour l'enregistrement des séances étant plutôt rares, le tarif prévu au Recueil des lois et des règlements du Québec (RLRQ) sera appliqué, ce tarif est donc compris dans l'article 60. Toutefois, le tarif pour l'étude d'une demande de certificat de conformité relatif à la qualité de l'environnement passe de 219 \$ à 223 \$. (art. 63).

Les tarifs reliés à l'obtention de renseignements et à l'accès aux transactions sur le web (art. 61) de même que ceux pour la délivrance de la carte Accès Montréal (art. 62) demeurent les mêmes pour 2016.

b Section II : Publications de la Ville, plans, affiches (articles 64 à 68)

Les articles 64 à 67, relatifs aux données descriptives et cartographiques de la Division de la géomatique, sont reconduits pour l'année 2016. L'extraction des numéros civiques en format dessin étant offert gratuitement sur le portail des données ouvertes de la Ville, l'article 67 est aboli.

Dans la mesure où le Service des immeubles n'applique pas le tarif pour la fourniture de plans officiels fournissant divers renseignements techniques (art. 69), il sera abrogé.

5. Chapitre V : Autres tarifs (articles 69 à 73)

Au lieu de se référer aux tarifs établis par le Tribunal administratif du Québec, le service de l'évaluation foncière a introduit l'article 71 pour les frais exigés lors du dépôt d'une demande de révision du rôle d'évaluation foncière et ce afin de réduire ses coûts d'opération.

6. Chapitre VI : Bureau du Taxi de Montréal (articles 74 à 77)

Section I : Transport par taxi (article 74)

Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) a revu ses tarifs à la hausse pour 2016 afin de tenir compte de l'évolution des coûts mais aussi des exigences et analyses supplémentaires demandées. Les tarifs en lien avec les permis de chauffeur sont augmentés de 1 \$ et 3 \$ (art. 74.1 à 74.4), les tarifs ayant trait aux permis de propriétaires de taxi ou de limousine augmentent de 8 \$, 9 \$ ou 25 \$ selon le permis (art. 74.11). Pour les permis des limousines de grand luxe, la hausse de 75 \$ est attribuable à la normalisation des prix pour ce type de véhicule. Le tarif relatif à l'émission de permis de chauffeur dans un contexte punitif, suspension/révocation du permis, subit une hausse de 60 \$ (art. 74.10).

Des hausses pour les tarifs se rapportant à l'ouverture et l'étude d'un dossier pour la délivrance ou le renouvellement d'un permis d'intermédiaire en service de transport sont constatées. Le tarif pour la délivrance de permis (art. 74.5) passe de 1 000 \$ à 1 250 \$, et les frais pour le renouvellement (art. 74.6) passent de 500 \$ à 600 \$. Ces majorations s'expliquent par le travail nécessaire et le temps consacré par les inspecteurs du BTM pour recommander l'émission de ce type de permis.

Section II : Remorquage (articles 75 à 77)

Les hausses de tarifs 2016 pour la section remorquage du BTM sont identiques et concernent les mêmes activités que celles du transport par taxi commentées à la section 1. Mentionnons que les tarifs en lien avec les permis d'exploitation sont augmentés de 15 \$ et 20 \$ (art. 75.5, 75.6 et 75.9).

Le prix d'une vignette passe de 30 \$ à 35 \$ alors que le jeu de trois vignettes varie de 75 \$ à 80 \$.

7. Chapitres VII et VIII: Prêt de personnel et dispositions résiduelles (articles 78 et 79)

Les tarifs des charges sociales relatifs aux prêts de personnel (art. 78) et pour les dispositions résiduelles (art. 79) ont varié principalement en fonction d'un taux moyen pondéré des charges sociales estimées pour l'année 2016.

8. Annexe 1 : Analyses, essais, études et recherches effectués par le laboratoire de la Ville de Montréal (article 45)

L'information présentée à l'annexe 1 est proposée par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Section 1 : L'association des consultants et laboratoires experts (ACLE) publie et met à jour annuellement un guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, toiture et étanchéité. Pour les analyses et essais indiqués à la section 1, il sera perçu les tarifs prévus par l'ACLE.

Section 2 : Dans cette section on retrouve les analyses, essais, études et recherches effectués par la Ville mais non listés dans le guide de l'ACLE. Les tarifs pour l'année 2016 ont été majorés de 2 %.

9. Annexe 2 : Loyer pour l'utilisation du matériel roulant (article 79)

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a présenté des augmentations de tarifs pour 2016 de l'ordre de 2 %.



Dossier # : 1153843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2016)

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2016).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 14:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843015

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2016)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujetti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0562 - 12 décembre 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2015), RCG 14-005
 CG14 0321 - 19 juin 2014 - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005
 CG14 0104 - 20 février 2014 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014), RCG 14-005
 CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013), RCG 12-028
 CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012), RCG 11-026
 CG10 0488 - 21 décembre 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts les municipalités liées (exercice financier de 2011), RCG 10-026
 CG10 0031 - 28 janvier 2010 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2010), RCG 10-004
 CG08 0673 - 18 décembre 2008 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2009), RCG 08-51.

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2016.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi, par le présent règlement, à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

Le règlement modifie également le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)-- modifié-- afin d'y corriger une inversion, les mots «accessoires» et «compteurs» n'ayant pas été associés à la bonne définition.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées sera en vigueur pour l'exercice financier de 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438

Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-10

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

Tél : 514 872-2455

Télécop. : 514 872-2247

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

Tél : 514 872-2455

Approuvé le : 2015-11-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2015-11-23

Dossier # : 1153843015

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction des revenus , -

Objet :

Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2016)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES

Ci-joint un projet de règlement :



[AG 1153843015 modalité paiements QP et QP compteurs 2016.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2016)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ., chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2016 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2016 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2016 :

- 1° la quote-part générale;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2016.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1^{er} mars 2016 et le 1^{er} juin 2016.

4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.

5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

CHAPITRE III

QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES

6. Le Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) (RCG 13-005-2) est modifié :

1° par le remplacement, au paragraphe 1° de l'article 1, des mots « d'accessoires » par les mots « de compteurs » et par le remplacement, au sous-paragraphe c) de ce paragraphe, du nombre « 25 » par le nombre « 40 »;

2° par le remplacement, au paragraphe 2° de l'article 1, des mots « de compteurs » par les mots « d'accessoires ».

CHAPITRE IV

ENTRÉE EN VIGUEUR

7. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2016.

GDD1153843015

Conformément aux articles 115.1 et 118.96 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX



Dossier # : 1153843017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

Il est recommandé :
- d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-23 14:19

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153843017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

En 2016, l'administration municipale a décidé de poursuivre, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable fourni aux villes liées en fonction de leur consommation réelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG14 0563 - 12 décembre 2014 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2015)
- CG14 0105 - 27 février 2014 - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)
- CG14 0322 - 19 juin 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2014)
- CG14 0104 - 27 février 2014 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2014)
- CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres

quotes-parts (exercice financier 2013)

CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2013)

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2012)

CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012)

CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012).

DESCRIPTION

Pour l'exercice financier 2016, l'Administration établit les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable selon une méthode qui s'inscrit dans la continuité de l'établissement du taux au mètre cube facturé au cours des années précédentes.

À cette fin, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable facturés aux municipalités liées par une quote-part spécifique correspondent à 73,65 % de la somme des charges imputées, dans le cadre de l'exercice des compétences d'agglomération, aux activités :

- approvisionnement et traitement de l'eau potable
- réseau de distribution de l'eau potable.

Ainsi, les coûts relatifs à l'alimentation en eau potable, facturés aux villes liées de l'agglomération, totalisent 59,7 M\$ pour 2016 ce qui correspond à un taux provisoire de 0,1260 \$ par m³.

Jusqu'en 2014, l'agglomération facturait trimestriellement la consommation réelle sur la base du taux provisoire. Ces facturations trimestrielles faisaient ensuite l'objet d'un ajustement annuel du taux établi en fonction des coûts réels de la production de l'eau potable et de la consommation réelle des villes liées.

Le mode de facturation est légèrement modifié depuis 2015: la facturation provisoire se fera en même temps que la facturation des quotes-parts générales et autres quotes-parts définitives en janvier 2016, et sera payable en deux versements. Les quotes-parts provisoires seront basées sur la consommation estimée des villes liées et du taux provisoire de 0,1260 \$ par m³. Les quotes-parts feront l'objet d'un ajustement annuel après la fin de l'exercice 2016, selon les coûts établis aux fins du rapport financier 2016 pour ces activités et la consommation réelle, connus au terme de l'exercice financier de 2016.

Le règlement prévoit également les modalités de la facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées pour 2016, par municipalité liée, sont présentées dans le tableau suivant :

Quotes-parts estimées pour l'alimentation en eau potable pour 2016

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	52 085 250 \$
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	207 450 \$
Beaconsfield	398 954 \$
Côte-Saint-Luc	835 292 \$
Dollard-Des Ormeaux	1 135 647 \$
Dorval	1 181 326 \$
Hampstead	193 433 \$
L'Île-Dorval	6 564 \$
Kirkland	418 964 \$
Mont-Royal	871 972 \$
Montréal-Est	618 923 \$
Montréal-Ouest	114 255 \$
Pointe-Claire	715 631 \$
Senneville	40 470 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	180 919 \$
Westmount	697 259 \$
Total – municipalités reconstituées	7 617 061 \$
Agglomération de Montréal	59 702 310 \$

Source : Ville de Montréal

JUSTIFICATION

Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères. L'article 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, un autre mode de répartition des quotes-parts auprès des municipalités liées.

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 59,7 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N. a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N. a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

Tél : 514 868-4438

Télécop. : 514 872-8768

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

Tél : 514 872-2455

Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel FINLEY
Directeur par intérim - Revenus

Tél : 514 872-2455

Approuvé le : 2015-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2015-11-23

Dossier # : 1153843017

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction des revenus , -

Objet : Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES



Ci-joint un projet de règlement : [AG 1153843017 Règlement QP eau potable 2016.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-23

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2016)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : 73,65 % des charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées aux activités Approvisionnement et traitement de l'eau potable et Réseau de distribution de l'eau potable de la fonction Hygiène du milieu, aux fins du rapport financier annuel 2016 de la Ville de Montréal conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

CHAPITRE II
MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier de 2016, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,1260 \$/m³ et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

3. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier de 2016, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à

l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

4. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier de 2016. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 2.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

5. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date la plus récente parmi les suivantes :

1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;

2° le 30 avril 2017.

CHAPITRE III

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

6. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 2 est transmise aux municipalités liées, au plus tard le 30 janvier 2016.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1^{er} mars 2016 et le 1^{er} juin 2016.

7. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 3, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30^e jour qui suit sa transmission.

8. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

CHAPITRE IV
ENTRÉE EN VIGUEUR

9. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2016.

ANNEXE A
Quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable établie sur la base du taux provisoire

GDD1153843017

Conformément aux articles 115.1 et 118.96 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

ANNEXE A**Quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable établie sur la base du taux provisoire ***

Villes liées	Volume estimé	Quote-part
Montréal	413 425 083 m ³	52 085 249,55 \$
Baie d'Urfé	1 616 429 m ³	207 450,05 \$
Beaconsfield	3 166 298 m ³	398 953,55 \$
Côte-Saint-Luc	6 629 305 m ³	835 292,44 \$
Dollard-des-Ormeaux	9 013 075 m ³	1 135 647,46 \$
Dorval	9 375 603 m ³	1 181 326,00\$
Hampstead	1 535 186 m ³	193 433,44\$
Île Dorval	52 097 m ³	6 564,22 \$
Kirkland	3 325 108 m ³	418 963,59 \$
Mont-Royal	6 920 412 m ³	871 971,87 \$
Montréal-Est	4 912 087 m ³	618 922,90 \$
Montréal-Ouest	906 786 m ³	114 255,04 \$
Pointe-Claire	5 679 613 m ³	715 631,18 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 435 869 m ³	180 919,47 \$
Senneville	321 192 m ³	40 470,25 \$
Westmount	5 533 804 m ³	697 259,30 \$

* taux provisoire 2016 selon l'article 2 du règlement : 0,1260 \$/m³



Dossier # : 1153894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 12 600 000 \$ pour 2016 en contrepartie du manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-11-10 10:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1153894004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement a proposé l'application d'un régime général de la TVQ à compter de 2014 de telle sorte que le remboursement s'appliquerait dorénavant aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal.

Le 13 septembre 2013, le ministère des Finances et de l'Économie a publié un bulletin d'information fiscale prévoyant un remboursement de TVQ à hauteur de 62,8 %. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, conformément à ce qui est prévu dans l'Entente 2007-2013 sur le partenariat fiscal et financier avec les municipalités et dans l'Entente d'harmonisation TPS-TVQ conclue en mars 2012 avec le gouvernement du Canada, le remboursement de la TVQ prendra dorénavant la forme d'un remboursement de la TVQ payée par chaque organisme municipal à l'égard de ses dépenses taxables.

La transformation du remboursement de la TVQ sous forme de crédits sur intrants plutôt qu'à titre de revenu a un impact considérable sur les budgets des municipalités.

C'est dans ce contexte que le 6 décembre 2013, le gouvernement du Québec a adopté, via le projet de loi 64, des mesures de transition permettant aux municipalités de s'adapter progressivement à l'effet du nouveau régime de remboursement de la TVQ. Ainsi, une municipalité peut, au cours de chacun des exercices financiers visés et par un règlement, décréter un emprunt qui ne peut excéder les montants suivants :

- 1° 50 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2014;
- 2° 37,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2015;
- 3° 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016;
- 4° 12,5 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2017.

Une demande d'autorisation pour un emprunt au fonds général a été faite en 2014 et 2015 pour l'agglomération de Montréal pour un montant de 25,2 M\$ et 18,7 M\$ respectivement et pour le budget municipal pour des sommes de 19,8 M\$ et 14,7 M\$ (voir les décisions

antérieures). En 2014, la Ville n'a pas utilisé ces mesures transitoires. Les règlements ont été abrogés en conséquences. À ce jour il n'est pas prévu que la Ville se prévale de cette mesure pour 2015. Lorsque la décision sera prise les règlements 2015 seront modifiés en conséquence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0565 Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 18 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM14 1167 Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 14 700 000 \$ pour 2015 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal)

CG15 0362 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 d'une somme de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Agglo)

CM15 0680 Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro 14-011 d'une somme de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ. (Municipal)

CG14 0103 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 25 200 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Agglo)

CM14 0189 Adopter un projet de règlement d'emprunt au fonds général de la Ville au montant de 19 800 000 \$ pour financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliqueront à compter de l'exercice financier débutant le 1er janvier 2014. (Municipal)

DESCRIPTION

La Ville souhaite de nouveau utiliser cette mesure de transition pour son budget 2016 afin de contrer le manque à gagner de l'exercice de 22,5 M\$, dont 12,6 M\$ et 9,9 M\$ sont attribuables au budget d'agglomération et au budget municipal, respectivement. Selon la loi 64, la Ville a droit pour 2016 à un total de 25 % du montant de la compensation 2013 pour un emprunt décrété au cours de l'exercice financier de 2016. Le montant estimé de la compensation pour 2013 était de 95 M\$ ce qui donne un montant maximum d'emprunt de 23,75 M\$ pour 2016. Le besoin de la ville respecte donc la règle avec un montant d'emprunt de 22,5 M\$.

Par ailleurs considérant l'important excédent d'encaisse (liquidité disponible) dont bénéficie Montréal, elle entend aussi bénéficier du fait que ces emprunts pourront être financés au fonds général, plutôt que d'être émis sur les marchés financiers.

Le présent dossier décisionnel vise l'adoption du règlement nécessaire pour autoriser le financement interne au budget d'agglomération, soit de 12,6 M\$, alors qu'un second dossier (1153894005) est également rédigé aux fins de l'adoption de celui nécessaire au budget municipal, soit de 9,9 M\$.

JUSTIFICATION

Ce financement interne de la Ville n'entraîne qu'une série d'écritures comptables, mais aucun déboursé ni encaissement. Mentionnons aussi que cette nouvelle façon de faire a

l'avantage de ne pas augmenter la dette à long terme de la Ville indûment. Finalement, ces règlements ne seront pas assujettis à des taux d'intérêts, et ce, en raison du fait que le quantum de répartition du manque à gagner entre le budget d'agglomération et le budget municipal est tout à fait semblable à celui utilisé pour répartir les revenus d'intérêts générés par les placements d'encaisse. Cette décision contribuera à réduire au minimum les tâches administratives requises au fil des années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise un financement interne la Ville de Montréal qui est rendu possible grâce aux liquidités disponibles. Pour ce règlement le terme de remboursement ne peut excéder 10 ans.

L'adoption de ce règlement de 12,6 M\$ permet de prévoir au budget 2016 une affectation de revenus du même montant. À chaque année, à compter de 2017, une dépense d'au moins 10 % du montant de l'emprunt d'origine sera prévue, afin de diminuer l'emprunt au cours de la période de 10 ans. Cette charge sera facturée à même la quote-part générale à l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Au rapport financier, ce financement interne sera présenté au bilan, appelé *État consolidé de la situation financière*, à la fin, dans l'*Excédent accumulé*, à titre de *Montant à pourvoir*¹ dans le futur (ce qui s'apparente à l'Avoir des contribuables).

Aussi tel que convenu le 4 avril 2014 avec la représentante du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'approbation du ministre n'est pas requise pour ce règlement.

¹ Appellation comptable visant à présenter au bilan de la Ville (*État consolidé de la situation financière*) qu'un montant sera à pourvoir dans le futur auprès des contribuables. Si un emprunt avait été émis sur les marchés financiers, c'est le poste *Dette à long terme*, dans la section des passifs, qui aurait été affecté.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-11-05

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du
suivi de l'endettement

Tél : 514-872-6529
Télécop. : 514 872-1855

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions
Tél : 514 872-5902
Approuvé le : 2015-11-06

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2015-11-06

Dossier # : 1153894004

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement

Objet : Adopter un projet de règlement autorisant un financement interne de 12 600 000 \$ pour 2016 afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES



[ND - 1153894004-manque à gagner remboursement TVQ.doc](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-10

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transaction financière

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN FINANCEMENT INTERNE AU MONTANT DE
12 600 000 \$ POUR 2016 AFIN DE FINANCER LE MANQUE À GAGNER
DÉCOULANT DES CHANGEMENTS APPORTÉS AUX MODALITÉS DE
REMBOURSEMENT DE LA TVQ**

Vu le quatrième alinéa de l'article 11 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q., 2013, chapitre 30);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. Un financement interne au montant de 12 600 000 \$ à même le fonds général de la Ville afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ qui s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2014.
2. Le terme de remboursement de ce financement ne peut excéder 10 ans.
3. Pour pourvoir au remboursement de ce financement, il est affecté annuellement à cette fin, à même les revenus généraux de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), un montant minimum égal à 10 % du financement.

GDD 1153894004